This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

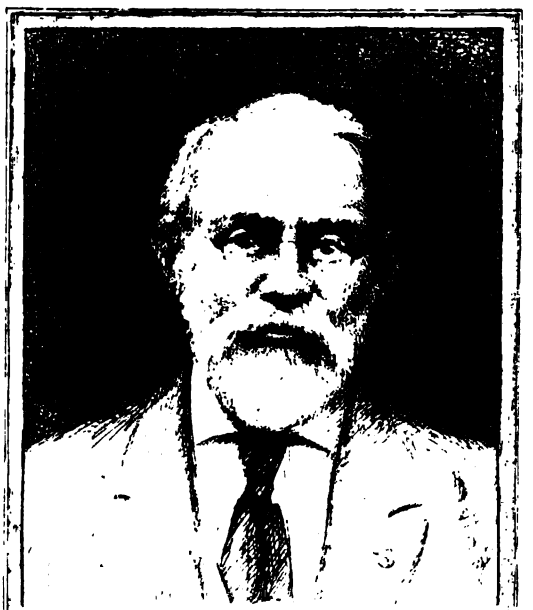

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.L826
S7

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ~~ROYALE~~ ACADÉMIQUE

DE NANTES,

ET DU DÉPARTEMENT

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

DEUXIÈME VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

DOUZIÈME VOLUME DE LA 1.re SÉRIE.

DE L'IMPRIMERIE DE CAMILLE MELLINET,

Imprimeur et Membre de la Société Académique.

1841.

Digitized by Google

Digitized by Google

Lunning
Lyh.
3-13-33
26766

67.e LIVRAISON DE LA 1.re SÉRIE.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE.

Cette séance a lieu le dimanche 8 novembre 1840, à une heure moins un quart, dans la grande salle de la Mairie, sous la présidence de M. Camille Mellinet.

M. le lieutenant-général comte d'Erlon, M. Chaper, préfet de la Loire-Inférieure, M. Ferdinand Favre, maire de Nantes, et plusieurs autres fonctionnaires civils et militaires prennent place au bureau.

M. le président prononce le discours d'usage. Le sujet choisi par lui est: *la Nécessité d'étudier l'Histoire Locale.*

Ce discours est suivi d'un duo pour deux pianos, exécuté par M.lle Honorine Lambert et M.lle Bardon-

Digitized by Google

Moncousu, et d'un air de *Lucie de Lammermoor*, chanté par M. Joseph de Bouteiller.

M. Emmanuel Halgan, secrétaire-général, donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1840.

La séance est terminée par un air *des Martyrs*, chanté par M. Joseph de Bouteiller, et une fantaisie pour le piano, jouée par M.lle Lambert.

Ces divers morceaux de musique excitent à plusieurs reprises les applaudissements de l'auditoire.

La séance est levée à 3 heures.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. CAMILLE MELLINET,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

MESSIEURS,

Dans cette séance solennelle, où le discours du président doit précéder, par l'indication des travaux à venir,

Digitized by Google

l'énumération des travaux de l'année qui finit, arriver après ses devanciers, c'est se trouver dans l'embarras du sujet. — En effet, Messieurs, quel sujet n'a pas été traité dans cette série de plus de quarante années dont se compose l'existence de la Société Académique de Nantes, fondée à l'époque où le calme social succédait aux frémissements révolutionnaires, pour se poursuivre jusqu'à nos jours, avec la seule interruption de deux années d'une persécution mesquine ?

Il est un sujet cependant sur lequel on a passé trop légèrement. L'histoire de la province a motivé de nombreuses dissertations ; mais l'histoire spéciale de Nantes n'a pas excité la même ferveur dans les solennités antérieures à celle qui nous rassemble aujourd'hui.

Notre ville compte plusieurs historiens et des collecteurs érudits des documents les plus curieux de ses archives ; mais, par les recherches assidues, par les éclaircissements mutuels, par la discussion qui s'approfondit dans la variété des connaissances, en dehors des passions des partis, des systèmes des écoles, au lieu de se transformer en critique stérile, une Société seule a la possibilité d'éclairer les faits de chaque siècle, avec le développement qui ne saurait se placer dans les cadres trop restreints des ouvrages individuels. Seule elle a le loisir de se livrer à ce labeur, dans l'étude lentement consciencieuse des anciens et infatigables bénédictins, avec cette différence qu'ils se bornaient à rassembler des matériaux politiques, tandis qu'une histoire locale, pour être complète, exige à-la-fois le récit et la statistique.

Nous rendons-nous suffisamment compte, Messieurs,

Digitized by Google

des documents innombrables à réunir, à exploiter, à méditer, à commenter, à comparer à nos mœurs actuelles, à nos droits, à nos libertés, à nos charges, à notre agriculture, à notre industrie, à notre commerce, à notre administration, partout fournissant une comparaison utile, une leçon profitable, un exemple à suivre, un mal à éviter, lorsqu'on n'en fait pas une page inutilement savante, une question d'antiquité vaniteuse, comme la paresse indifférente ou froidement dédaigneuse se l'imagine trop fréquemment ?

Ainsi, dans nos débats politiques, s'ils devaient se renouveler avec la haine aveugle et fatale qui les envenima, notre histoire, pour amoindrir cette haine, citerait aux persécuteurs la digne municipalité nantaise du XVI.e siècle, qui, sous l'inspiration de l'illustre La Noue, s'indignant de l'ordre sanguinaire dont fut suivi le massacre de la Saint-Barthélemy, sut résister aux commandements d'un gouverneur impitoyable.

Si notre ville se voyait encore menacée, ses glorieuses annales invoqueraient la délivrance de Nantes au X.e siècle par l'intrépide fils d'Alain-le-Grand; elles feraient revivre le patriotique élan du maire Baco, résolu seul, en 93, à défendre la cité contre cent mille assaillants, et inspirant à toute la population la confiance de son élu, lorsque sur les faux rapports de deux lâches représentants, tous les généraux déclaraient la défense impossible.

Et, si cette population, qui fut jadis assez audacieuse pour soutenir ses antiques priviléges contre Louis XIV lui-même, quand le monarque absolu les vendait au plus haut et dernier enchérisseur; si cette population, ou-

Digitized by Google

blieuse de son passé, s'enveloppa dans son manteau de deuil pour courber servilement la tête sous la guillotine de Carrier, comme dans une autre terreur elle l'avait abaissée sous le fer des glorificateurs du meurtrier de Henri III, ne devons-nous pas en chercher la cause, par respect pour nous-mêmes? Nous le devons, lors même que notre recherche deviendrait une tache pour nos pères, pourvu qu'elle soit une leçon pour nos enfants. Alors, l'histoire nous révèlera le courage de quelques magistrats énergiques, de quelques hommes de dévouement : ils résistèrent au proconsul, en protestant contre l'inexplicable contradiction de leurs concitoyens qui, chaque jour, allaient braver la mort dans la guerre civile par laquelle se dévastaient nos belles contrées, et, rentrés dans leurs foyers, tremblaient à la vue de l'échafaud dressé par des mains infames. Ainsi, la faiblesse même des hommes de cœur, donnant de l'audace à la lâcheté du crime, devint la cause de ces massacres, qu'on ne rappelle jamais sans frémir, et qui transformèrent la Loire en un fleuve de sang, alimenté par une compagnie de bourreaux.

De cette même ville, pourtant, en 88, s'était élevé le premier appel à la liberté, cette liberté assez chère à toutes les nobles âmes, pour qu'on ne puisse même se plaindre de l'avoir achetée au prix de sanglantes et terribles réactions, si désormais elle se conserve pure et tolérante.

Eh bien! pour que ces réactions ne se renouvellent pas, pour garder la liberté inséparable de la devise inscrite sur nos drapeaux, l'histoire de Nantes nous

Digitized by Google

redira la fermeté que Kervégan sut allier au sang-froid qui jamais ne doit abandonner le magistrat, même en face de l'égarement de la fureur populaire... Mais, Dieu merci, Messieurs, il n'est pas besoin, pour rendre hommage aux Maires de Nantes, d'aller chercher des exemples en dehors de cette enceinte et de votre société.

Si l'histoire nous racontait qu'à dix huit siècles de distance notre sol fut deux fois souillé, elle ajouterait que les modernes soldats du nord n'osèrent pas prendre le temps d'y laisser ces empreintes ineffaçables qu'y tracèrent les légions romaines... C'est que nous sommes aujourd'hui de la France, de cette nation trop puissante pour qu'un seul de ses enfants ait jamais à redouter l'esclavage... Que nos discordes n'en fassent pas perdre la mémoire à l'étranger qui nous observe!... Puisse notre union le convaincre de la force de cette France, qui doit se lasser enfin de se détruire par ses propres mains, et d'user son enthousiasme dans cette forfanterie puérile qui ne fait pas la grandeur d'un peuple. Chaque page de notre histoire l'atteste: la fermeté dans l'union inspire seule le respect à l'extérieur; seule elle assure la paix, cette unique garantie de la prospérité des nations. D'autre part, l'abdication d'un peuple n'a jamais suffi pour conserver la paix la plus désirée : le repos d'un pays ne se maintient pas dans la faiblesse, dans l'apathie, dans l'abandon, dans la mollesse du bien-être, dans l'isolement de l'indifférence, dans l'abnégation de tout devoir et de tout droit. Rallions-nous donc à cette voix qui, s'élevant au-dessus des misérables querelles des partis, des factions, n'est pas entendue, parce

Digitized by Google

qu'elle est étouffée par l'égoïsme ou par ceux qui rêvent, dans l'esclavage de leurs passions, l'affranchissement du monde; rallions-nous à cette voix qui bientôt va sortir du bronze où doit se perpétuer une glorieuse image (1), pour nous crier, par la bouche du héros le plus pur de notre Bretagne : *Patrie!... Patrie!...* mais où sera la patrie, si nous restons sans cesse à la merci de ces calculs de pondération des états dans la balance du monde, en souffrant que la lourde main de l'étranger s'appesantisse seule sur les plateaux?... Faudra-t-il, pour rétablir l'équilibre, qu'un nouveau Brennus aille y jeter son épée?...

En restant calmes, ne soyons donc pas sourds à cette voix que nous invoquons avec confiance, et qui, pour notre sujet, nous ramène à la nationalité bretonne. — Dans notre sentiment d'attachement profond à la grande patrie, ne répudions rien de cette nationalité; car l'histoire nous apprendrait que si, au nom de l'indépendance française menacée en 92, alors que *la Marseillaise* n'était qu'un chant de victoire, nos volontaires nantais s'élancèrent les premiers à la frontière, la Bretagne avait autrefois tressailli, dans sa vanité nationale, en voyant son Artur, à la gloire prophétisée par Merlin, partager avec Jeanne d'Arc, et à des titres au moins égaux, la gloire d'avoir chassé l'étranger du sol français.

N'oublions pas qu'avant l'Union, ces libertés représentatives que nous croyons empruntées à la Grande-Bre-

---

(1) La statue de la Tour d'Auvergne.

Digitized by Google

tagne, étaient les priviléges sacrés de nos aïeux. Le peuple, représenté politiquement dans les Etats, comme pour ses affaires privées dans la paroisse, l'était aussi lorsque notre ville eut ses conciles, ces véritables assemblées législatives où, dans les murs de Nantes, retentirent les paroles puissantes des deux plus grands génies du XII.e siècle, Abeilard et Saint-Bernard, en présence des dignitaires du clergé, des chefs de l'Etat et des *hommes sages du peuple*.

Alors, ces libertés communales que nous sommes orgueilleux de posséder, nos pères, qui les possédaient avant nous, savaient en user avec moins d'indifférence que la bourgeoisie moderne, après tant de sang versé pour les reconquérir. — C'est l'inconstance humaine !... Que d'autres, dans leur égoïsme ou dans leur inertie, dédaignent d'étudier ses fautes et d'en méditer le cruel châtiment, soit; mais notre devoir est de leur prouver que celui qui abandonne son droit, se livre lui-même au despotisme, et est aussi indigne d'être un homme libre, que celui qui attente aux lois...

Non, ne répudions rien de notre nationalité bretonne. Partout il nous est permis de l'invoquer, dans la politique comme dans les arts; de l'invoquer pour dire à la France que la Bretagne s'est volontairement donnée et ne fut pas conquise; qu'elle s'est donnée par cette duchesse Anne dont le nom est inséparable de notre cité, et qui, sacrée pour la seconde fois reine de France au château de Nantes, n'attendit pas François I.er pour couvrir les lettres de la majesté et de la protection du trône. Je réclame donc, Messieurs, en faveur de cette vieille Bretagne

Digitized by Google

qu'on appelle barbare, je réclame, pour celle que le peuple appelait *notre bonne duchesse*, la gloire faussement attribuée au roi chevalier ; je réclame pour celle qui fut la bienfaitrice de Jean Marot, et qui sut inspirer à Michel Columb le tombeau du dernier duc de Bretagne, afin de perpétuer notre nationalité dans cet immortel travail.

Alors, Messieurs, on croyait assez de talent aux Bretons pour ne pas laisser inscrire sur le socle d'un monument breton, le nom d'un étranger... Ah! je voudrais que la main habile d'un de ces artistes dignes d'être nés dans la patrie du sculpteur de Saint-Pol, de ces artistes nantais assez nombreux pour être rivaux, au cœur trop noble pour être ennemis, glorifiât notre passé politique et artistique en représentant notre duchesse Anne, dans l'atelier de Michel Columb, lui montrant le modèle de l'admirable tombeau de François II !... Celui-là ferait dire que la patrie de la Tour d'Auvergne n'avait pas besoin d'un statuaire étranger pour transmettre à la postérité les traits du premier grenadier de France, glorieux titre conservé par un soldat nantais, dont le dernier fait d'armes s'est éternisé au dernier jour de l'empire.

Encore une fois, ne répudions rien de notre nationalité bretonne : si sa gloire s'est confondue dans celle de la France, nous aimerons toujours à distinguer les fils de la Bretagne parmi ceux en qui brillent quelques reflets de cette gloire, et, sans énumérer tous ces vieux généraux à la renommée populaire, nous pourrions mentionner plus d'un Nantais dans le récit des actions d'éclat les plus récentes de la jeune armée, si digne de la réputation de ses aînés en courage.

Digitized by Google

Puis, à des époques diverses et opposées, combien d'autres noms, sans nous appartenir exclusivement, se rattachent à l'histoire spéciale de notre ville!...

Henri IV termine la Ligue en y signant *l'édit de Nantes*, et son petit-fils, non le jeune et intelligent protecteur de Molière, mais le vieil amant de M.me de Maintenon, ne craint pas d'y faire soutenir, par l'éloquence de Fléchier, la révocation de cet édit de tolérance.

Dans ce château, qui semble destiné à recevoir toutes les mères des prétendants, la duchesse Havoise place elle-même Alain V, enfant, sur un destrier de guerre, pour combattre la rébellion qui le menaçait. — La duchesse de Montfort y convoque les chevaliers bretons, pour reconquérir l'héritage de Jean IV, qu'elle leur présente entre ses bras. — La duchesse de Mercœur y donne naissance au fils qu'elle fait plus qu'appeler duc de Bretagne, qu'elle ose faire descendre de Pharamond, en bravant les armes du Béarnais. — Une quatrième duchesse, enfin, y entre prisonnière, pour avoir excité la guerre civile au nom d'un autre prétendant, *la guerre civile qui*, suivant l'expression toute nationale du héros de la Vendée, *ne donne pas la gloire*, cette gloire qu'elle lui procura cependant par sa générosité, quand il conserva les jours de notre Régulus, dont la reconnaissance sut, à son tour, arracher la veuve de Bonchamps à la mort qui se préparait terrible pour elle. Noble échange de purs et vertueux sentiments, les seuls qu'il faudrait éterniser dans l'histoire de nos malheureuses discordes!

Dans ce même château, où Charles VIII paya le prix honteux de la trahison qui lui livra notre cité, où le

Digitized by Google

cardinal d'Amboise et Machiavel traitèrent du sort de l'Europe, la petite royne d'Écosse fut heureuse des fêtes qu'elle devait à sa royauté naissante, avant de quitter les rives du tant doux pays de France, et de léguer à l'avenir le nom de l'infortunée Marie Stuart.

Molière s'essaie à Nantes comme auteur dramatique devant M.me de Sévigné, et Descartes y écrit quelques pages rappelées par Édouard Richer. Le Poussin, à son début dans l'art, y laisse peut-être un chef-d'œuvre ignoré. David y marque son séjour par le portrait d'un maire de Nantes, portrait refusé plus tard, parce que *l'alignement* du budget municipal n'a pas permis d'en solder les frais. Plus près de nous, Brascassat y médite, en présence de son magnifique taureau, la belle et audacieuse pensée de son lion combattu par le fils de Charles Martel. Boieldieu y rêve les plus douces mélodies de sa *Dame Blanche*.

Combien d'autres faits, d'autres noms nous y frappent encore, en nous léguant un exemple, une leçon, ou un souvenir.

C'est Louis XIV, entrant en maître, pour y surprendre Fouquet, et l'un de ses descendants s'y embarquant pour l'exil.

C'est, comme histoire des intrigues de cour, Richelieu venant, avec Louis XIII, pour punir Chalais, afin qu'un sujet expie la faute du frère de son roi, et, sous le prétexte d'une conspiration de boudoir, le régent faisant tomber les têtes de quatre gentilshommes bretons, pour se venger de leur indépendance dans le parlement de Bretagne. Mémorable et triste souvenir des luttes politiques au sein des assem-

Digitized by Google

blées représentatives, luttes qui sont, hélas ! de tous les temps; car, si les hommes se succèdent, leurs passions ne changent pas !

C'est, à l'intervalle de dix-huit cents années, le rapide passage de César et de Napoléon, tous les deux développant leurs aigles dans la cité nantaise.

C'est Dessaix, Kleber, Marceau, s'y montrant humains et braves près de Carrier lui-même, et Hoche recevant les honneurs funèbres dans la ville témoin de son républicanisme chevaleresque, Hoche qui avait respecté son ennemi, quand Charrette y vint mourir en honorant son vainqueur, ce loyal général Travot dont la générosité fut si malheureusement méconnue.

C'est encore une suite de ces beaux noms que, pour l'avenir, Napoléon créait en ses jours de victoires, ces noms parmi lesquels notre population se complaît à placer celui du loyal général dont elle vénère la verte vieillesse, et qui, après les batailles de Diersheim, d'Erbach, d'Hohenlinden, de Borstel, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Auerstaedt, de la Halle, après la prise de Lubeck, la pacification du Tyrol, la capitulation de Dantzick, ayant reçu, sur le champ de bataille de Friedland, ce baptême de gloire que la postérité consacrera en le voyant confirmé par cent autres combats, y acquit cette grande noblesse des armes (1), la seule dont la liberté ne puisse être jalouse,

(1) Le titre de comte d'Erlon, donné par l'empereur, sur le champ de bataille de Friedland, que le général, ainsi annobli par la victoire, venait de teindre de son sang....

Digitized by Google

car les couleurs de son blason s'impriment avec le sang répandu pour la sainte cause de la patrie.

Mais, indépendamment des noms ou des faits d'honneur dont notre ville s'enorgueillit, l'histoire du passé, consciencieusement écrite, est toujours productive pour le présent.— Retracer nos droits à différentes époques, c'est signaler les tentatives infructueuses d'un esprit de désordre impuissant, ou constater, dans l'intérêt de la cause vraiment populaire, les efforts féconds d'esprits persévérants et fermes, mais prudents.— Citer les établissements d'instruction, de charité, d'utilité publique, sous quelque désignation que ce soit, c'est révéler ce qui peut s'ajouter à tout ce que nous possédons.— S'occuper de la topographie ancienne, c'est raviver les propositions utiles, mises en oubli par un conseil communal trop mobile, qui, emporté en un jour, et ne se préoccupant pas des projets du passé, n'existe plus quand il connaît assez les intérêts de la cité pour en comprendre les besoins. Fatal oubli, dans lequel les individualités passagères se substituent à l'institution elle-même, désormais impérissable!

Aucune discussion n'a de résultat complet, lorsque le passé ne l'éclaire pas; car elle n'évite aucune des fautes commises, quand elle se jette étourdiment à travers les écueils que l'étude lui eût signalés.

Que diriez-vous, Messieurs, si la science ne se révélait que par le bon sens et l'intuition d'hommes nouveaux, sans l'instruction de ses révélations antérieures? — Où serait le progrès? — La société, ce n'est pas uniquement la population existante, c'est la population avec toute l'expérience promulguée de ceux qui l'ont précédée dans la vie.

Digitized by Google

— Eh bien! la gestion municipale se voit dans l'obligation de prendre en mains les intérêts du présent, sans profiter d'un passé qu'elle ignore.— Et ne croyez pas que je veuille en accuser les magistrats et les conseillers auxquels l'administration municipale est confiée : je n'oublie pas que leurs moments, donnés à la chose publique avec un désintéressement trop souvent payé d'ingratitude, sont à peine suffisants pour les affaires renaissantes de chaque jour, qui emportent l'administrateur sans lui laisser un seul loisir pour l'étude. — Ce qu'ils ne peuvent faire, Messieurs, notre Société doit en accepter la tâche ; tâche utile, honorable, toutefois longue et fatigante, sans éclat apparent, mais qui, léguée à nos successeurs, continuée par leur labeur également persévérant, aura d'immenses résultats pour la cité; tâche qui ne peut être celle d'un seul individu, que sur un seul point du sujet, mais qui, partagée, doit devenir complète.

Vous le voyez, je veux n'en appeler au passé que pour les progrès de l'avenir, et je persiste à affirmer que la ville qui ne le recherche pas dans cette prévision, ne peut que rester stationnaire.

Ainsi, ce fleuve, suivant les expressions de l'*Episemasie*, « le plus noble et fameux fleuve qui soit, après les mers, dans tout l'univers », et qui, moins poétiquement, hélas! oblige chaque année à des essais nouveaux pour l'amélioration de sa navigation, n'avons-nous pas le besoin de savoir ce qu'il fut jadis, de nous assurer si réellement, je ne dis pas son lit était plus creusé, mais si ses eaux étaient plus profondes ; de nous assurer si, à aucune époque, d'aussi forts bateaux que ceux de nos jours y fu-

Digitized by Google

rent employés ? Il ne faudra pas oublier qu'à 200 ans de nous, la plus modeste embarcation ne pouvait traverser les sables de la Loire, et que les hommes du Nord, dans les siècles plus reculés, ne la remontaient qu'avec les barques frêles à l'aide desquelles ils ravagèrent nos rives.

Le commerce nantais a-t-il bien médité tout le passé ? N'y trouverait-il pas une instruction positive, si, cherchant quelles entraves l'ont arrêté, quelles protections l'ont favorisé, il pouvait le retrouver à toutes ses phases, depuis l'époque où il s'étendait des bords de la Baltique à la Méditerranée, jusqu'à celle où la découverte d'un autre monde vint lui procurer des débouchés nouveaux, et depuis les essais de grandes pêcheries jusqu'aux tentatives de paquebots par la vapeur ?

L'industrie n'a-t-elle rien à demander aux siècles écoulés, lorsqu'en regardant les chaînes qui retiennent nos navires, ces chaînes, considérées comme un emploi moderne, elle se dira que les vaisseaux des Namnètes, de même que ceux des Venètes, étaient également pourvus de câbles en fer; quand elle se dira que l'unité de mesures fut ordonnée par notre duc Jean V ? N'a-t-elle rien à étudier lorsque la question des salaires surgit de toutes parts, et qu'on la discute comme récente, en oubliant ces nombreux corps de métiers remplacés imparfaitement par les conseils de prud'hommes ?

Jeune homme ou vieillard, messieurs, trop souvent on ne croit qu'à son imagination, ou l'on n'a foi qu'en sa raison. La vanité est la même. On rêve le progrès sans prévoir l'opposition, ou bien on le méprise par toute crainte d'innovation, en ignorant qu'une prétendue dé-

Digitized by Google

couverte n'est souvent qu'un passé renouvelé. En interrogeant le passé, on rencontrerait le moyen d'éviter les mécomptes ou les erreurs. On saurait comment, dans nos administrations, sans aller au-delà de vingt années, une classification, habilement combinée, que semble vouloir reproduire l'administrateur dont la présence vient encourager vos travaux, rendait possible toute amélioration dans l'avenir en s'appuyant sur tous les jalons établis dans le passé. On saurait comment, à un siècle de nous, les efforts tentés pour l'extinction de la mendicité avaient plus ou moins réussi; comment, au temps de famine, les subsistances s'assuraient ou par quelles causes elles faisaient faute; comment, dans les contagions, le défaut de précautions aggravait le mal dans nos rues étroites et privées d'air; comment les essais pour remplacer, en partie, les secours donnés dans les hospices par les secours à domicile, ont eu, à diverses reprises, des avantages ou des inconvénients; car, les corporations anciennes ont essayé ce que nous retrouvons aujourd'hui dans les associations mutuelles d'ouvriers, ces institutions dont le désordre peut abuser parfois, comme jadis on abusa du principe contraire, mais qui ont, en large compensation, le principe fécond d'une sage prévoyance qu'il faut encourager et soutenir pour n'avoir pas à s'en effrayer?

Qu'on nous dise combien notre administration se fût épargnée de travaux et de tâtonnements, en consultant tous les plans anciens pour l'embellissement de Nantes, ces plans qui sont enfouis et ignorés dans ses bureaux. Elle y eût retrouvé, à son grand étonnement, ses fontaines pro-

Digitized by Google

jetées, ses ponts, ses quartiers nouveaux, ses boulevards, qui mettraient fin à des fraudes coupables, et nous donneraient des promenades désirées; elle y eût retrouvé le tracé de ses larges voies de communication, les travaux d'amélioration de son fleuve, l'ouverture de ses canaux; enfin, tout ce que notre vanité s'imagine avoir conçu, notre voirie tout entière, s'appuyant sur les deux noms célèbres de Philibert Delorme et Peyronet, et sur le souvenir impérissable du laborieux maire Mellier.

Et cette instruction moderne, dont nous sommes si justement fiers, n'oublions pas qu'on la recevait ample et forte dans cette même cité qui, nommée autrefois *la ville des Sciences*, renferma le plus célèbre collége de Druides, et fut la patrie d'Abeilard; qu'on la recevait dans cette université que nos historiens du moyen-âge appelaient *la première université des Gaules*, et qui, remontant à nos ducs, lorsque la ville de Nantes était la vraie capitale de la Bretagne, nous fut enlevée, à la veille de la révolution, par une de ces intrigues contre lesquelles la loyauté reste impuissante, par l'impossibilité de se défendre avec les armes qu'elle désavoue; n'oublions pas que Nantes eut ses savantes chaires de l'Oratoire pour l'instruction libérale, et ses classes gratuites pour l'enfant pauvre, avant notre collége royal et nos écoles primaires; n'oublions pas qu'elle eut ses académies de peinture et de musique avant nos musées et nos sociétés diverses.

Et, puisqu'il s'agit des beaux-arts, nous nous étonnons des puissances instrumentales de nos orchestres, nourris de toutes ces richesses de l'harmonie qui multiplient

Digitized by Google

les inspirations. Il semble que rien avant nous n'ait pu transporter jusqu'à l'enthousiasme un innombrable auditoire. Pour être moins fiers, n'aurions-nous pas à savoir, dans notre histoire locale, quel était, aux jours des somptueuses solennités, l'emploi de ces orgues de la cathédrale, dont des mains, habiles cependant, se hasardent à peine de nos jours à employer tous les effets, quand les artistes de ces temps que nous appelons barbares, se servaient sans hésitation de ces effets formidables, avec toutes les ressources de la science, pour accompagner des masses immenses de voix ?

Partout notre histoire locale peut être interrogée. Elle apparaît entière dans ce vaste temple qui, remontant peut-être à l'origine de Nantes, marque, depuis sa base et dans chacune de ses assises, une des phases de notre passé, jusqu'à ces jours derniers où l'un des dignes successeurs de l'évêque Félix y ajoutait avec solennité une pierre nouvelle. Vous aurez peut-être remarqué, par un rapprochement dont souriront nos incrédules, que l'achèvement de ce somptueux édifice semble réservé à celui de nos collègues (1) qui porte le même nom que le saint prélat auquel Dieu donna d'élever au même lieu, sur les ruines du temple païen, la première cathédrale, remplacée au moyen-âge par l'église actuelle. Alors, forcés de parler au peuple un langage matériel, quand il matérialisait le culte, les hardis et magnifiques monuments de cette époque offrent la représentation de scènes

(1) M. *Saint-Félix* Scheult.

Digitized by Google

qui révoltent notre délicatesse raffinée. Cependant, si, dans ces images symboliques, nous regardions autre chose que les prétendues bizarreries de conception des artistes de l'époque, nous découvririons à la fois la pensée chrétienne et des modèles variés à l'infini dans leurs formes. Ainsi notre cathédrale est là, comme une sorte d'histoire vivante du catholicisme, et comme un chef-d'œuvre, où nos artistes doivent aller étudier longtemps encore, si leur imagination, sans rien inventer, suffit à deviner ces pierres mystérieuses pour le vulgaire comme les hiéroglyphes de l'Egypte.

Lorsque trop de médiocrités s'enorgueillissent d'un talent ordinaire, ce monument suffira pour désabuser leur amour-propre, en leur apprenant que toutes ces figures, admirées naguère par un autre David, non moins célèbre que son aîné, furent l'œuvre de simples ouvriers picoteurs, sous la direction d'un maître imagier.

Voulez-vous, dira-t-on, médire du présent en face des chefs-d'œuvre du passé ? Non, assurément : la mission de l'art, dans sa sublimité, consiste à les surpasser par d'autres chefs-d'œuvre.

Mais, Dieu me préserve de jamais louer le passé aux dépens du présent; oui, Dieu m'en préserve, car je me crois homme d'avenir, et j'aime à me nourrir des espérances de progrès auxquels, j'en suis sûr, mon pays est appelé ; j'aime, en me réfugiant dans une belle et confiante amitié, à redire avec elle qu'*il faut savoir demeurer fidèle à la religion du progrès sans en compromettre la sainteté.* — Mon seul but est de prouver que l'histoire locale est une de ces études fructueuses dont les avan-

Digitized by Google

tages sont trop peu reconnus, et sans lesquels, pourtant, les progrès ne peuvent être réels, ou ne sont dus qu'au hasard.

Chercher le passé comme un stérile attrait de curiosité, comme le puéril étalage d'une érudition de pédant, c'est la tâche de qui veut amuser son oisiveté pour échapper aux devoirs plus sérieux imposés à tout citoyen; mais le rechercher pour y prendre et appliquer, de nos jours, tout fait honorable, tout projet utile ou grand; cette tâche-là, Messieurs, me semble mériter la reconnaissance du pays.

Prenez garde, dirons-nous donc à ceux de nos concitoyens qui ne veulent voir en toute chose que le positif immédiat, et qui dédaignent, qui méprisent même les études historiques comme choses bonnes à laisser aux rêveurs; prenez garde, dirons-nous à ces hommes qui veulent imposer à leurs enfants les avis de l'expérience d'une génération, et qui rejettent l'expérience du monde, prenez garde de dédaigner le passé; car, à chaque pas, dans vos propres affaires, il peut vous éclairer sur des essais que vous croyez nouveaux, et dont il vous signalerait les chances variées, les difficultés, en même temps que les moyens de les vaincre.

Non, l'histoire d'une cité, pas plus que celle d'une nation, n'est chose vaine et stérile.

Lorsqu'une aussi laborieuse recherche, dans toutes les branches des connaissances humaines, devient impossible à un seul homme, c'est aux agrégations d'hommes initiés diversement à ces connaissances qu'il appartient de l'entreprendre. Aucun de nous n'a la folle prétention

Digitized by Google

de se dire homme savant, parce qu'il fait partie d'une Société savante; mais la réunion des connaissances de tous en un seul faisceau justifie ce titre; car, alors, le travail remplace le génie, le génie qu'il ne faut pas confondre avec les inspirations passagères d'une imagination vagabonde; le génie qui doit retenir, méditer et féconder la pensée qu'il a conçue, pour ne la produire que complète sur toutes ses faces. Le génie, ainsi compris, est chose rare en ce monde, Messieurs; car la providence ne l'a départi qu'à quelques hommes privilégiés qui résument leur siècle en le dirigeant, et qui ne se placent à sa tête que parce qu'ils en sont la représentation... Devant de telles apparitions, inclinons-nous, et admirons, sans la ridicule velléité d'une impuissante imitation... Mais le travail modeste et en commun ne redoute ni ses propres prétentions, ni la satire d'autrui : il n'exige, pour le succès, que la volonté, la volonté sans laquelle l'homme n'est rien ici-bas. Travaillons donc ensemble à la tâche utile pour laquelle je sollicite vos efforts; que chacun y apporte sa part de connaissances et de zèle; que chacun apporte une pierre à l'édifice qu'il nous est permis d'entreprendre !... Messieurs, nos fils nous remercieront quand, après ces lectures individuelles ou ces travaux spéciaux que doit énumérer votre secrétaire, et qui ne sont que les études préparatoires d'une œuvre plus complète, nous pourrons leur laisser, en rendant notre époque impérissable, un immense livre imprimé dans nos annales, *l'histoire politique, morale et statistique de Nantes.*

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1840;

PAR M. EMMANUEL HALGAN,

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

Vos usages, Messieurs, imposent à votre Secrétaire dans la dernière séance de son exercice, un devoir que nul n'a abordé sans en sentir toute la difficulté. Resserrer en un cadre étroit la substance des travaux de toute une année, rappeler à votre mémoire le souvenir de chacun d'eux, évoquer en quelque sorte votre passé scientifique et le faire apparaître en un seul tableau, telle est sa tâche. Aussi, Messieurs, peut-on dire des rapports présentés par mes prédécesseurs, que chacun d'eux est en quelque sorte la borne milliaire posée pour mesurer la carrière parcourue chaque année par vous dans la route de la science. Chargé aujourd'hui d'une mission semblable, je ne l'aborde qu'avec une défiance de moi-même, qui m'aurait porté à décliner les fonctions auxquelles

Digitized by Google

vous m'aviez appelé, si les instances amicales de notre Président et le concours si dévoué de mon collègue dans le Secrétariat n'étaient venus m'apporter encouragement et appui.

En remontant à la séance publique qui a précédé celle-ci, je dois rappeler les deux discours qui y furent prononcés, et dont le souvenir est encore assez présent à vos esprits pour rendre inutile toute analyse: l'un d'eux, celui de M. le docteur Sallion, sur l'éducation, animé des principes d'une philosophie sage et religieuse; l'autre, le rapport de M. le docteur Eug. Bonamy, rempli de vues d'avenir, présentées d'une manière à la fois hardie et brillante. Il appartenait à ces deux collègues de vous donner cette preuve que, dans les intelligences droites, l'esprit d'ordre et l'esprit de progrès, que ce soit l'un ou l'autre qui domine, ne peuvent jamais s'exclure, et qu'au-dessus de quelques divergences éphémères de doctrine, il existe une haute et suprême communauté dans le sentiment de l'honnête et du juste à laquelle se rallient les esprits en apparence les plus divers.

Le lendemain de cette séance, le 9 décembre 1839, les élections auxquelles vous dûtes vous livrer, appelèrent aux fonctions de la présidence MM. Mellinet et Chaillou, au Secrétariat MM. Halgan et Gély; votre caisse et vos archives continuèrent d'être confiées aux soins de MM. Nuaud et Leray, ce dernier, assisté par M. Delamarre; enfin, le Comité central fut composé avec M. Sallion, Président sortant; de MM. Neveu-Derotrie, Hectot, Jollan, Lamaignère, Palois, Mareschal, Eugène Bonamy, Thibeaud, Lechat, Huette, Guilley et Lehuen. M. Lehuen

Digitized by Google

ayant été pendant l'année appelé à de hautes fonctions scientifiques et ayant cessé d'habiter Nantes, en laissant parmi nous des regrets dont l'expression a été consignée par la Société dans ses registres, il a dû être procédé à son remplacement au Comité central, et une nouvelle élection y a fait entrer M. Legrand, pour compléter le nombre de ses membres (1).

Dans le Comité central chargé de l'administration de la Société Royale Académique, se trouvent représentées en nombre égal les trois Sections qui la composent. Il semble, Messieurs, qu'une haute pensée philosophique ait inspiré cette division de la Société en trois Sections. L'homme, en effet, considéré comme intelligence, éprouve des sentiments et aspire à des connaissances qui embrassent à la fois Dieu, lui-même et le monde; il aime à manifester ses connaissances acquises et ses sentiments innés par la parole et par les arts : considéré dans les organes qui le mettent en rapport avec la nature sensible, un intérêt puissant le porte à étudier la structure et l'action de ces organes et surtout à défendre son corps de la douleur qui l'assiège, établissant en quelque sorte une lutte permanente entre lui et la mort : enfin, considéré comme placé sur la terre et soumis par un arrêt

---

(1) La Société Académique a réglé ainsi qu'il suit la composition de ses commissions permanentes, pour l'année 1840.

1.° *Commission d'archéologie* : MM. Ogée père, Verger aîné, G. Demangeat, Ursin, Saint-Felix Scheult, Driollet et Demolon.

2.° *Commission des courses de chevaux* : MM. de Robineau, Chaillou, Paquer et Vallin.

Digitized by Google

éternel à la féconder de ses sueurs, l'homme aime à s'en approprier les fruits, à les transporter, à les transformer pour son usage. En rappelant ici cette triple vocation de l'homme, n'ai-je pas, Messieurs, rappelé la division de vos Sections telles que vous l'avez établie : Section des sciences, lettres et arts ; Section de médecine ; Section d'agriculture, commerce et industrie ?

Aussi aurais-je, à l'imitation de la plupart de mes prédécesseurs, divisé le rapport que j'ai à vous présenter, en classant, sous le titre de chaque Section, la part appartenant à ses membres dans le travail commun ; mais l'impulsion donnée par notre Président, dans la première séance de l'année, a provoqué un travail d'ensemble sur la statistique locale, dans lequel tous les efforts des membres de la Société se sont confondus sans distinction de Sections. Nous rendrons compte d'abord des résultats de ce travail ; nous réserverons pour une seconde partie du rapport, les communications individuelles et les matières étrangères à cette grande œuvre statistique dont j'ai hâte de placer sous vos yeux les premiers résultats.

1.re PARTIE.

Statistique locale.

En prenant place au fauteuil, dans la première séance de janvier dernier, M. Mellinet n'a pas vu dans cette circonstance une simple occasion de débiter quelques-unes de ces phrases convenues, ou de ces compliments banaux, sorte de monnaie courante trop en usage, il a senti que la manière la plus digne de répondre à votre

Digitized by Google

confiance était de vous proposer, dès l'abord, quelque chose d'utile; plein du souvenir, comme nous l'étions tous, de l'heureux effet des mémoires de statistique locale, lus dans la séance, où l'illustre sir John Herschell voulut bien accepter entre lui et nous un lien de confraternité, plein, dis-je, du souvenir de ces mémoires, notre Président crut pouvoir nous proposer de continuer, de compléter, s'il était possible, un travail d'ensemble sur les divers points de statistique locale susceptibles d'appeler l'intérêt général. Il posa immédiatement cinquante-et-une questions, dans lesquelles entraient celles traitées déjà par MM. Chaillou, Guilley, Huette, Bonamy, Pihan-Dufeillay et Chapplain, dans la séance que nous venons de rappeler, et il proposa que, pour arriver à la solution des autres, la Société tout entière, et sans exception d'un seul de ses membres, se partageât en autant de commissions qu'il y avait de questions posées et non résolues. — Un appel au travail et à un travail utile devait être entendu de vous, Messieurs: la proposition de M. le Président fut unanimement accueillie, et le bureau fut chargé de la composition des commissions proposées. Dix de ces commissions ont déjà fourni leur travail; deux d'entre elles ont présenté un double rapport, les questions qui leur étaient soumises étant tout à la fois importantes et complexes. Insérés dans nos *Annales*, ces mémoires leur donnent une importance et surtout un ensemble qu'elles n'avaient pas encore eu jusqu'à ce jour, et en rendent la lecture indispensable désormais à celui qui voudra étudier à fond la localité.

Digitized by Google

L'une des questions posées, sous le titre *instruction publique*, a pris tout d'un coup un intérêt puissant d'actualité. La commission qui en était chargée, avait, entre autres questions, à se demander si Nantes ne pourrait réclamer l'Université qu'elle possédait avant 1789, et qui avait été érigée en 1448. En présence d'un projet de loi soumis aux Chambres, qui tendait à établir à Rennes une Faculté de Médecine, la commission s'est hâtée de présenter un rapport, duquel résultait, en faveur de Nantes, des moyens de revendication de cette institution, fondés non-seulement sur l'autorité du passé, mais sur les nécessités et les convenances du temps présent. M. le docteur Thibeaud, rapporteur de cette commission (1), après avoir rappelé des faits historiques curieux, et des documents constatant l'existence de l'ancienne Université Nantaise jusqu'en 1791, établit que l'enseignement médical ne s'y est jamais interrompu, et cite les noms célèbres sortis de son école secondaire de médecine, toujours classée parmi les plus importantes. A trois fois différentes, en 1826, en 1831, en 1834, l'autorité provoqua la Société Académique, ou quelques-uns de ses membres, à présenter des mémoires spéciaux sur l'utilité d'une Faculté de Médecine établie à Nantes. Constamment, les motifs donnés pour cet établissement parurent être appréciés, et l'illustre Cuvier, dans une lettre officielle, et s'exprimant au nom de l'Université, écrivait : *que la ville de Nantes, par sa population et sa position, présenterait des avan-*

(1) Membres de la Commission : MM. Thibeaud, Macé, Legal, Mignard et Prion.

tages qui se rencontreraient difficilement ailleurs pour l'établissement d'une Faculté. M. Thibeaud pousse au surplus jusqu'à l'évidence la démonstration de cette proposition, en reproduisant les chiffres de la population de la ville et de celle de nos hôpitaux dans les diverses variétés de cette population; puis, convenant que la forte impulsion imprimée, en 1837 aux écoles secondaires de médecine peut faire douter de la nécessité d'une nouvelle Faculté, il conclut du moins formellement à ce que, si cette nouvelle Faculté devait être érigée dans l'Ouest, Nantes en soit le siége nécessaire.

M. le Maire, toujours présent où les intérêts de la cité l'appellent, assistait, ainsi qu'un grand nombre de membres, à la séance où fut lu ce rapport, imprimé par vos ordres à un grand nombre d'exemplaires et adressé à l'autorité; en même temps, la même thèse était soutenue par d'autres de nos collègues, et au nom de l'École secondaire de Médecine et en celui du Conseil Municipal. Ces efforts réunis ont, n'en doutons pas, puissamment contribué à faire ajourner cette partie du projet de loi qui tendait à greffer en quelque sorte, sur la Faculté de Droit de Rennes, une Faculté de Médecine.

Que l'on ne voie pas dans cette vive opposition qui s'est manifestée à Nantes contre ce projet de loi, un simple mouvement de jalousie de ville à ville; il y a là quelque chose de plus sérieux. Dans l'intérêt de la cité, l'avenir de notre Ecole secondaire était détruit; dans l'intérêt de l'humanité, par l'absence de ses élèves le service de nos hôpitaux était compromis; dans l'intérêt de la science, on portait atteinte aux bonnes études préparatoires des

Digitized by Google

Ecoles secondaires, et l'on était dans l'impossibilité, dans une ville d'une faible population, de donner aux candidats au grade de docteur ces connaissances complémentaires qui ne peuvent être acquises que dans les salles de ces vastes hôpitaux de grande ville, où toutes les variétés des misères humaines viennent se donner rendez-vous.

Des documents qui vous ont été communiqués, établissent que ce fâcheux projet a été combattu, non-seulement à Nantes, mais dans les autres villes de l'Ouest où se trouvent établies des Ecoles de médecine.

Dans cette même séance fut entendue une lecture de M. Bar(1) sur le théâtre considéré comme moyen d'instruction publique, et particulièrement dans son influence sur la littérature et sur les beaux-arts: En ce qui concerne la littérature, la centralisation étouffante de Paris ne laisse, selon le rapporteur, aucune action aux théâtres de province; et, pour la leur rendre, il propose une sorte d'association entre les directeurs, par suite de laquelle une pièce jouée avec succès sur un de ces théâtres devrait obligatoirement être montée sur tous les autres. En ce qui touche les arts, le rapporteur donne des conclusions plus favorables, du moins à l'égard de la musique; il en cite pour preuve la création et les travaux de la Société des Beaux-Arts, sur lesquels il est entré dans des détails intéressants. — N'est-ce pas ici, Messieurs, le cas d'ajouter

(1) Au nom d'une commission composée avec lui de MM. Higuard et Macé.

Digitized by Google

quelques mots sur l'influence heureuse à Nantes de cet art de la musique que quelques-uns cultivent avec tant de succès, et dont tous goûtent les charmes avec tant de plaisir? Combien de fois la gravité de vos séances publiques n'a-t-elle pas été tempérée par ces amateurs, par ces artistes dont la complaisance seule peut égaler le talent? Combien de fois plus encore la bienfaisance n'a-t-elle pas eu à se réjouir de leur puissant concours? On les a vus, renouvelant en quelque sorte les merveilles des chantres de la fable antique qui amollissaient les rochers, attendrir les cœurs les plus durs et leur arracher l'aumône long-temps refusée. Honneur à eux! ils ont compris la vraie mission de l'art, ils en ont fait autre chose que le plaisir des sens, mais bien un moyen de rendre les esprits plus portés vers les hautes pensées, et les cœurs mieux disposés pour le bien.

Telles sont les questions résolues parmi celles qui avaient été posées sous le titre instruction publique. Celles relatives à l'agriculture ont toutes été traitées: après M. Chaillou, qui avait présenté l'état général de l'agriculture dans le département, M. Lamaignère (1) a abordé la question de l'état spécial de l'agriculture autour de Nantes: son rapport est une sorte de tableau des profits et pertes de la petite culture. Les jardiniers et les cultivateurs à la main y trouveront des indications précises sur les avantages ou désavantages de la culture

(1) La commission dont M. Lamaignère était le rapporteur, était composée avec lui de MM. Neveu-Derotrie et Cormau.

Digitized by Google

des fruits, des fleurs, des légumes, etc. Nos ménagères elles-mêmes peuvent puiser dans la lecture de ce travail des renseignements qui ne leur sont pas inutiles : elles apprendront avec quelque intérêt que la fraude sur le lait et le beurre est nulle ou du moins qu'elle n'est jamais pratiquée par l'addition de substances nuisibles. Mais une fraude bien plus désastreuse est celle qui se pratique en grand sur le noir animal : M. Lamaignère vous a fait connaître les faux-fuyants des fraudeurs pour échapper à l'action des lois, et a indiqué quelques moyens de les démasquer ; au nom de la même Commission et revenant sur le même sujet, M. Neveu-Derotrie a réduit en chiffres les pertes causées par le délit signalé par son collègue, et l'on ne peut apprendre sans une sorte d'effroi qu'il résulte de ses calculs établis sur la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, la Mayenne et Ille-et-Vilaine, que, dans ces quatre départements, la fraude des noirs cause une perte annuelle en argent de plusieurs millions et établit dans la production un déchet d'une quantité de grains suffisante pour la nourriture de 11,875 personnes. Il n'en faut pas plus pour faire sentir combien un tel délit appelle vivement l'attention des magistrats et l'intervention, s'il le faut, de lois nouvelles.

M. Robineau de Bougon (1) vous a ensuite donné lecture d'un travail étendu sur l'espèce bovine dans notre département : il n'hésite pas à établir une comparaison

(1) Rapporteur d'une commission composée de MM. de Robineau, Paquet, Phelippe-Beaulieu, Genevois et Bertrand-Geslin.

Digitized by Google

qu'il justifie entre notre belle race poitevine et les races anglaises les plus renommées. A son tour, et au nom de la même commission, M. Paquer est venu nous parler du cheval de nos pays, dont il connaît si bien les ressources et les qualités; qualités bien appréciées par les vrais connaisseurs, mais bien méconnues par nos éleveurs ruraux qui portent de faibles soins aux premières années de leurs poulains, et s'empressent de les vendre à des spéculateurs qui les emmènent dans d'autres départements et leur font acquérir un prix nouveau en même temps qu'une naturalisation nouvelle. Après avoir entendu l'un et l'autre de ces rapports sur l'inouïe qui règne dans l'élève des bestiaux, on est tenté de s'écrier avec le poète latin, mais dans un autre sens : heureux nos agriculteurs, s'ils connaissaient le prix de tout ce qu'ils possèdent; s'ils savaient tout ce qu'il y a de ressources dans ces belles races d'animaux que la nature a jetés sur notre sol, dans ces riches prairies dont il est parsemé, dans ces heureuses et pittoresques rivières qui le baignent :

. . . . Fortunatos nun si bona nôrint.
Agricolas !

C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de leur ouvrir les yeux et de leur faire connaître ces richesses qui restent inutiles et improductives pour eux.

A la suite des questions relatives à l'agriculture, se trouvent naturellement placées dans le travail de notre Président les questions commerciales : l'une des premières appelait votre attention sur les corps représentatifs du commerce à Nantes; elle a été répondue par M. Lo-

Digitized by Google

rieux, qui, dans son rapport (1), a passé en revue les attributions, les phases historiques et l'influence du tribunal de commerce, de la chambre de commerce et de la banque de Nantes; des tableaux joints à son travail établissent que, depuis 1820 à 1826, le nombre annuel moyen des faillites déclarées n'a pas été de plus de neuf, et que le passif de ces faillites ne s'élève qu'à un chiffre peu en rapport avec l'importance des affaires traitées sur notre place. M. Lorieux reconnaît la difficulté toujours croissante de trouver des hommes qui veuillent accepter des fonctions gratuites dans le tribunal et la chambre de commerce; mais il en impute la faute moins à l'égoïsme individuel qu'à cette ingratitude publique toujours croissante et trop souvent, hélas! la récompense du dévouement: si le travail de M. Lorieux eût été fait plus tard, il n'eût pas manqué d'y comprendre l'institution si importante des prudhommes, qu'une ordonnance récente et favorable vient d'accorder à la ville de Nantes; cette institution rentrait dans le sujet qu'il s'était proposé de traiter, car l'établissement des prudhommes, ce n'est autre chose que le tiers-état du commerce obtenant à son tour sa représentation. Nous attendons de cette nouvelle magistrature d'heureux effets dans l'intérêt de la classe ouvrière, et nous nous en effrayons peu, si la sagesse préside au choix de ceux qui l'exerceront: les institutions libérales dirigées par des esprits sages ne sont pas plus

(1) Au nom d'une commission composée, avec les de MM. Nesud et Graham.

Digitized by Google

dangereuses que les armes placées entre des mains prudentes, les malheurs qui en résultent sont toujours la faute de l'homme, jamais celle de l'instrument ou de l'institution.

Nous devons également à la plume infatigable et consciencieuse de M. Lorieux un rapport sur le commerce et la production du sel dans notre département (1); cet écrit inséré aux Annales tire une grande partie de son intérêt des tableaux et des chiffres qui l'accompagnent, et il nous serait difficile de l'analyser ici. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de constater ce résultat final du travail de M. Lorieux: c'est que, lorsque toutes les autres industries progressent, celle-ci reste stationnaire quant à la quantité produite, et a perdu de son importance quant au prix obtenu de la même quantité. M. Lorieux attribue cette déchéance aux remises exagérées accordées pour déchet aux sources salées des Basses-Pyrénées et aux salines ignigènes de la Manche. En principe général, rien de plus funeste qu'une inégalité d'impôt; mais lorsqu'une faveur illégale établit cette inégalité dans un impôt qui représente trente fois la valeur première de la marchandise imposée, l'industrie qui la supporte n'est pas blessée, mais frappée à mort, et c'est ce que n'ont senti que trop les communes de notre littoral qui ont souffert l'injustice avec une patience à laquelle une réparation était bien due. Puisse cette réparation qui enfin a

(1) Ce rapport a été présenté au nom d'une commission dont faisaient partie MM. Lorieux, de Villarsy et Impost.

Digitized by Google

été accordée, avec complète et suffisante; et puisse l'autorité n'oublier jamais qu'en matière d'impôt, égalité et équité sont des mots synonymes.

Nous renvoyons également à la lecture des Annales pour la connaissance à prendre du travail si complet où plutôt du traité de M. Carou (1) sur les foires, marchés, colportage, ventes à l'encan, etc. M. Carou traite les diverses et nombreuses questions tant agitées sur ces matières du point de vue du principe de la liberté du commerce et avec une profonde connaissance des faits et de la législation. Il émet le vœu de voir convertir en loi les dispositions de l'ordonnance du 9 avril 1819 sur la vente des marchandises neuves, ordonnance dont on a pu contester la légalité, mais dont on ne peut méconnaître la sagesse.

Parmi les questions plus spécialement relatives à l'industrie, M. Chérot (2) s'est emparé de l'une d'elles avec l'avantage qu'ont, dans ces sortes de discussions, les hommes tout à la fois de théorie et de pratique; son rapport sur l'industrie linière, le commerce et la culture des chanvres a fixé votre attention au plus haut degré; et, non contents d'en ordonner l'insertion dans vos Annales, vous en avez fait l'objet d'un renvoi à l'autorité muni-

(1) MM. Vallin, Saillant, Maguero et de la Giraudais faisaient partie, avec M. Carou, rapporteur, de la commission chargée de cette partie du travail.

(2) Membres de la commission au nom de laquelle M. Chérot a présenté ce rapport : MM. Chérot, Ferdinand Favre, Edelin de la Prendière, Duboehet aîné et Hecto.

Digitized by Google

cipale. Ce travail contient en effet plusieurs vues dont la réalisation importerait aux intérêts de la cité. Nous rappellerons en particulier le projet d'un marché spécial et convenablement placé pour le commerce des lins, chanvres, fils, et tissus. Au surplus, Messieurs, et sans attendre les résultats à venir, on peut dire, dès à présent, que le travail de M. Chérot n'est pas resté sans conséquences actuelles en faveur de l'industrie dont il vous a exposé l'état et les besoins; il a motivé de la part du gouvernement une allocation de primes en faveur de la culture des chanvres de la Loire-Inférieure, allocation sur laquelle nous aurons à revenir plus tard, mais dont nous parlons en ce moment pour associer dans une même reconnaissance et M. Chérot, qui l'a provoquée, et notre collègue M. Billault, qui l'a fait obtenir et qui, dans la haute position politique qu'il occupait alors, a voulu donner un témoignage de sa constante coopération aux travaux d'une Société dans laquelle il jouissait naguère des paisibles honneurs de la présidence, et dont il fut toujours l'un des membres les plus actifs et les plus éclairés.

Nul rapport ne nous a été encore présenté sur les questions relatives à l'architecture et à la voirie urbaine; c'est une lacune que je signale, et que le zèle des membres chargés de cette partie en retard de notre travail ne sera pas long-temps à faire disparaître.

Le dernier chapitre du cahier de questions est intitulé: *Mœurs à Nantes*. Cette généralité dans le titre comporte une grande variété dans les sujets à traiter;

Digitized by Google

nous devons à M. Pacquetau (1) une statistique criminelle dont il n'a pris les éléments qu'à partir de 1835, les événements politiques des années précédentes ayant chargé la proportion normale des délits et des accusations. Depuis cette époque, dans une période de cinq années, la cour d'assises a eu à connaître de 64 crimes contre les personnes et de 176 contre la propriété; la même proportion se retrouve devant le tribunal de police correctionnelle: les délits contre la propriété sont aux nombres de 1442, ceux contre les personnes se montent à 603. Passant de la question de chiffres à des considérations morales, M. Pacquetau se demande quelles sont les premières causes du plus grand nombre des crimes ou délits, il en trouve deux principales: l'ivrognerie et la mauvaise éducation des enfants. Pour combattre l'ivrognerie, les sociétés de tempérance ont fait des efforts dont les résultats sont restés douteux, et le gouvernement ne pourrait facilement l'entreprendre, surtout dans les pays où croît la vigne; l'autorité pourrait avec moins de difficulté s'emparer à l'aide d'institutions sages (2) de certains enfants qui errent sur nos places, et substituer une éducation morale aux enseignements de perversité qui leur sont sans cesse donnés.

---

(1) Membres de la commission de la statistique criminelle: MM. Pacquetau, Colombel, Demangeat, Marion aîné et Gedouin.

(2) Nous croyons devoir rappeler à cette occasion les vœux émis en plusieurs circonstances par le conseil-général et le conseil d'arrondissement pour l'établissement d'une école de mousses à N[illegible] ou à Paimbœuf.

Digitized by Google

Mais M. Pacquetau finit par avouer que les passions mauvaises de l'homme sont si puissantes, que tout moyen humain de les combattre serait insuffisant, si l'on ne fait un appel à l'influence de la religion chrétienne et au zèle de ses ministres; et n'est-ce pas avec raison, Messieurs, que notre collègue va chercher là le remède au mal dont il reconnaît l'étendue? Quelle doctrine nous enseignera le moyen de relever l'homme de la déchéance morale encourue, si ce n'est une religion qui, en dogme et en fait, repose sur l'union de la dignité divine avec l'infirmité humaine? Notre collègue termine la tâche qu'il s'était imposée, en discutant la question de la publicité des audiences; les inconvénients de cette publicité lui paraissent peu graves et être loin de balancer les avantages qui en résultent.

Enfin, Messieurs, dans une de nos dernières séances, M. le docteur Mabit (1) nous a fait une lecture sur le charlatanisme médical à Nantes. Des faits nombreux feront connaître aux lecteurs de ce rapport les ruses sans cesse renaissantes des charlatans avec ou sans diplome; mais la Commission dont M. Mabit était l'organe, ne s'est pas contentée d'exposer le tableau des ravages causés par le charlatanisme, elle a songé aux moyens d'y mettre un terme : elle appelle de ses vœux l'institution de conseils de discipline médicaux; et, en attendant qu'une loi intervienne à ce sujet, elle propose aux médecins de la Loire-Inférieure l'exemple de leurs collègues de Maine-et-Loire qui viennent de former une

(1) Au nom d'une commission composée avec lui de MM. [illegible], Moysan, Leroux et Le Sant fils.

Digitized by Google

association pour poursuivre devant les tribunaux les faits de charlatanisme que les lois actuelles peuvent permettre de qualifier de délit. La Section de Médecine de la Société délibère en ce moment sur cette partie des conclusions qui lui a été renvoyée.

Mais il est un de nos collègues qui, stimulé par l'appel de notre Président, s'est imposé sa tâche à lui-même. M. Verger aîné, éditeur des *Archives curieuses à Nantes*, s'est proposé de faire des recherches sur l'arrondissement de Paimbœuf; il a entrepris, dans cet arrondissement, un voyage statistique, et il a eu le patient courage de parcourir à pied, dans cette seule année, toutes les communes de cet arrondissement, compulsant leurs archives et visitant leurs monuments. La trop grande modestie de M. Verger ne lui a pas permis, même après de tels soins, de regarder son travail comme complet; et il ne nous l'a pas encore communiqué; forcé dès lors de léguer à mon successeur le soin d'en rendre compte, je n'abandonnerai du moins à personne le droit de lui adresser des félicitations si bien méritées sur l'exemple qu'il nous a donné.

A ces divers travaux statistiques, dont je n'ai pu vous présenter que le sommaire, je dois rattacher l'envoi qui vous a été fait par M. Gallois-Mailly, directeur des douanes, de tableaux publiés par lui sous ce titre : *Résultats généraux du commerce et de la navigation de la Loire*. Administrateur éclairé, il a livré à l'examen des hommes éclairés des faits de la méditation desquels peut sortir peut-être la révélation de l'avenir commercial du pays; ce travail sera du moins consulté bien utilement par plusieurs de nos Commissions de statistique, dont le

Digitized by Google

rapport est attendu pour nos séances de l'année prochaine. A ce titre, M. Gallois-Mailly a droit de notre part à un tribut de reconnaissance que je suis heureux de lui payer.

Et de toutes parts, Messieurs, nous avons à nous louer du concours de l'administration au travail que nous avons entrepris. On sent maintenant, généralement, que la statistique est autre chose qu'une science de simple curiosité ; elle fournit à l'homme d'action la connaissance des faits qui lui sont nécessaires ; elle est, en un mot, aux autres sciences morales et politiques, ce que l'anatomie est à la médecine. Aussi, avons-nous entendu avec plaisir, mais sans surprise, M. Chaper, préfet de la Loire-Inférieure, nous témoigner, dès nos premières relations, de sa sympathie et de son désir de coopération à des études qui sont les siennes, et qu'il encouragera de tout son pouvoir.

Mais l'intelligence du présent n'est jamais complète sans la connaissance du passé, et il manquérait quelque chose à notre travail, si notre président, M. Mellinet, ne s'était chargé d'en poser la base dans son *Histoire de la Commune et de la Milice de Nantes*, dont le 1.er volume vient de paraître, et où les éléments de notre ancienne statistique locale se trouvent réunis. Ainsi qu'il a fait à l'égard de nos devanciers, nos descendants le feront pour nous avec les matériaux que nous rassemblons aujourd'hui, et il en sera de notre histoire locale comme de l'histoire du monde, où, à travers les temps, la grande unité humaine cherche à réunir ensemble ses membres disperses.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

Matières diverses, travaux individuels.

Ce n'est pas seulement, Messieurs, par les travaux mêmes de ses membres qu'une Société savante accomplit sa mission ; il lui appartient aussi d'appeler l'attention sur ce qui, en dehors d'elle, mérite louange ou récompense. A l'égard de l'agriculture, notamment, un devoir tout particulier nous est imposé, placés que nous sommes entre l'autorité, dont la main bienveillante répand avec largesse les encouragements aux agriculteurs, et ceux-ci qui ont besoin qu'on leur fasse connaître le bienfait qui les attend et qu'ils ignorent, et les moyens de l'obtenir. Dès votre première séance de l'année, M. Neveu-Derotrie vous a fait connaître le montant des primes accordées en 1839, et leur intelligente distribution, à laquelle, comme Inspecteur d'Agriculture, il a puissamment concouru. En cette année, le Conseil-Général a porté ses allocations pour cet objet à 17,400 fr., et le gouvernement a accordé, sur les fonds généraux du budget, une somme de 2200 fr. ; la distribution de ces fonds a donné lieu à l'obtention de 560 primes, qui sont venues apporter autant de fois assistance au cultivateur intelligent, ou récompense aux travaux et à la vieille probité de ces bons serviteurs ruraux, bien surpris, le plus souvent, d'avoir été distingués dans leur obscurité modeste.

La Société n'a pas non plus négligé une autre manière de se rendre utile à l'agriculture : une allocation accordée à celle de ses sections plus spécialement vouée à cette étude, avait été employée par elle à l'acquisition d'un mo-

Digitized by Google

dèle anglais d'une machine à battre les grains, à bras d'homme; la bienveillance de l'administration a facilité l'admission en franchise de droit de cette machine-type, et il a été dès lors possible à la Société Académique de vérifier par elle-même, et de faire apprécier aux cultivateurs les avantages de cette nouvelle invention. Ce n'est pas qu'il n'existât précédemment dans le département un certain nombre de machines à battre les grains; mais toutes de vastes dimensions et d'un haut prix, ne pouvaient convenir qu'aux grandes exploitations rurales. La machine anglaise paraît devoir être celle de la moyenne propriété; il résulte de son usage, économie de temps et de dépense, et surtout l'on évite la dépréciation des grains, causée par la mauvaise préparation des aires, ou par leur détérioration à la suite des pluies.

Ces résultats, Messieurs, ont été constatés par les cultivateurs et les mécaniciens qui, appelés par vous, ont pu examiner la structure de cette machine et en apprécier les effets. Ils ont été reconnus d'une manière positive dans des essais sur grande échelle, faits sur les propriétés de MM. Lamaignère et Cornau, nos collègues; et, récemment encore, un agriculteur des environs de Nantes, M. Garnier-Joubert, nous témoignait de sa gratitude du prêt qui lui avait été fait de la machine et de son admiration pour les succès de son emploi. Les rapports successifs de MM. Neveu-Derotrie, Cornau et Chérot (1) sont propres à éclairer d'une manière complète sur les avantages de cette

(1) Ces rapports ont été faits au nom de plusieurs commissions composées de MM. Jollan, Lamaignère, Francheteau, Cornau, Neveu-Dérotrie, Chérot et Huette.

Digitized by Google

importation, et ont contribué à déterminer un certain nombre de propriétaires à faire exécuter des copies de cette machine, dont vous avez ordonné le dépôt au Musée Industriel.

Nous vous avons déjà rendu compte de l'obtention d'une prime de 600 francs, accordée par M. le Ministre du Commerce, en faveur de la culture du chanvre dans le département. Une commission a été nommée par vous, pour déterminer le meilleur emploi à faire de cette somme, et, sur la proposition de M. Chérot, rapporteur de cette commission, (1) vous avez cru devoir ordonner un concours dont les conditions ont été soigneusement déterminées. Ce concours a eu lieu le samedi 31 octobre, et, quoique annoncé dans nos campagnes depuis bien peu de temps, ses résultats ont été des plus satisfaisants, tant par le nombre des cultivateurs qui s'y sont présentés, que par la qualité des chanvres produits. Les prix ont été accordés aux sieurs Rivière, d'Anetz; Joussiaume, de la Chapelle-Basse-Mer et Joubert, de Saint-Julien. Un prix spécial avait été réservé aux chanvres du bas de la Loire, culture récemment introduite dans les communes de Donges et autres environnantes, et à laquelle un grand avenir paraît réservé; ce prix a été décerné à M. Vallée-Martinière. Des primes de petite culture ont enfin été attribuées à divers producteurs de Saint-Sébastien, Saint-Herblain et Bouguénais. M. le Préfet a voulu encourager nos cultivateurs de sa présence, en cette circonstance; et leur a témoigné de ses bonnes dis-

(1) Membres de cette commission, MM. Chérot, Hectot, de Robineau, Edelin de la Brandière, Ferdinand Favre et Neveu-Derotrie.

positions pour obtenir du Gouvernement, en leur faveur, continuation de protection.

L'intérêt que vous avez attaché à la question des chanvres a porté M. Hectot à vous lire, dans une de vos dernières séances, deux notes sur la culture du chanvre et sur celle du lin. Il appelle surtout l'attention des propriétaires et des fermiers sur la variété de lin, dite lin de Flandre, qui paraît présenter des avantages particuliers.

Les travaux intérieurs de la section d'agriculture, qui n'ont pas d'éclat au dehors, n'en sont pas moins utiles peut être aux progrès de la science. Parmi les questions intéressantes dont ses membres se sont occupés, on a remarqué les explications de M. Desvaux sur l'influence du tannin, et le développement de l'ulmine par la décomposition de cette substance; les observations de M. Paquer sur plusieurs faits d'empoisonnement de bestiaux par la Jusiandre aquatique sur les bords de l'Erdre; celles de M. Hectot sur les propriétés vénéneuses d'un champignon qui croît sur le *Poa fluitans*, et sur les effets pernicieux de l'*Aira cespitosa*.

M. G. Demangeat a fait connaître des faits curieux sur la météorisation des bestiaux. Une commission, dont la création a été provoquée par M. Chaillou, s'occupe de la recherche des meilleurs procédés de fabrication des vins; elle pourra sans doute tirer avantage des découvertes chimiques de M. Hectot sur la quantité d'alcool contenue dans chacune des espèces principales de vignes cultivées dans le département. Nous devons à MM. Desvaux et Lamagnère l'introduction en France et la culture d'une nouvelle espèce de froment, connue en Angleterre sous le nom de *froment Victoria*. Enfin, M. Neven-Demarie

a communiqué à la section d'agriculture un rapport sur la situation agricole du département, première base d'un travail qu'il doit continuer de manière à ce qu'il devienne d'année en année le tableau fidèle des progrès dans lesquels notre honorable collègue peut à juste titre s'attribuer une grande part.

Si cette énumération de travaux peut paraître aride, que l'on songe qu'il n'en est pas un seul qui ne puisse devenir une source de richesse pour le cultivateur laborieux, ou au moins une source d'émotions bien douces pour le cultivateur instruit; et, s'il est en effet quelque chose au monde qui puisse se comparer au sentiment paternel, n'est-ce pas la jouissance de celui qui voit croître la moisson qu'il a confiée à la terre, ou l'arbre qu'il a planté?

La botanique, qui tient de près à l'agriculture, et qui comme elle trouve sa récompense en elle-même, continue d'être cultivée avec succès par plusieurs de nos collègues, et vous avez apprécié la satisfaction avec laquelle M. Leboterf a reconnu l'existence, dans notre département, de la plante, dite *Serapias Triloba Vaiqui*, nouvelle conquête de la Flore Française, que les maîtres de la science se sont empressés de constater avec lui.

Dans le rapport qui vous fut présenté l'année dernière, mon prédécesseur, M. Bonamy, vous rendit compte du mémoire important de M. Vallin, sur la canalisation de la France, et de son projet de jonction de l'Erdre à la Mayenne, en prolongeant jusqu'à Angers le canal de Bretagne; ce travail était alors soumis à l'examen d'une Commission, dont le rapport vous a été présenté par M. Cottin de Melville, dans une des séances de

Digitized by Google

cette année. (1) D'accord avec M. Vallin, sur la nécessité de suppléer par des voies de canalisation à l'insuffisance de notre navigation fluviale, la Commission diffère de son avis, en ce qu'elle pense que cette communication nouvelle doit plutôt s'établir à l'aide d'un canal latéral, qu'au moyen de la nouvelle ligne navigable proposée par M. Vallin qui, passant dans l'intérieur du pays, déshériterait plusieurs villes importantes, et Nantes même, des avantages du parcours. Il nous appartient moins qu'à tout autre de nous poser comme arbitre dans cette divergence d'opinions; mais le rapport de la Commission et le mémoire de M. Vallin sont insérés l'un et l'autre aux Annales, et nous croyons pouvoir affirmer que les vues de notre collègue appelleront les méditations de ceux mêmes qui ne leur accorderaient pas un assentiment immédiat.

Les moyens de surmonter les difficultés de la navigation de notre fleuve avaient naguère fixé, sous un autre point de vue, l'attention de l'un de nos collègues, dont la mort a laissé dans nos rangs un grand vide, et de profonds regrets dans le cœur de ceux qui l'ont connu. M. Athenas avait, en 1821, conçu le projet d'un bateau mécanique, pour remonter les fleuves et rivières. Ce projet n'étant pas, selon son auteur lui-même, parvenu à l'état d'élaboration complète, fut déposé, sous cachet, dans vos archives, pour n'être ouvert qu'après sa mort. Cette ouverture a eu lieu sur la demande de la famille de M. Athenas, dans votre séance du 5 fé-

(1) Cette commission était composée de MM. Cottin de Melville, Chaillou, de Chappotin, Robineau de Bougon et Vallin.

vrier dernier, et vous avez accueilli avec une pieuse reconnaissance ce dernier legs d'un collègue qui avait voulu que la mort elle-même ne mît pas un terme aux communications qu'il aimait à entretenir avec vous. Sans doute depuis 1821 la science a marché, et quelques hypothèses de M. Athénas ont été renversées par les événements; mais son œuvre n'en restera pas moins dans nos archives, susceptible d'être consultée avec fruit par ceux qui s'occupent de mécanique pratique.

Toutefois, il faut bien reconnaître que depuis le temps où écrivait M. Athénas, il s'est opéré en mécanique une révolution, et l'étude des machines à vapeur a fourni à l'homme un nouveau et puissant levier pour agiter le monde. La puissance de ce moteur, en lui-même, a peut-être été égalée par le génie avec lequel la science en a modifié et varié les applications; mais, dans cette route, les derniers pas ne sont pas faits, et il était réservé à un de nos jeunes concitoyens de nous en offrir une preuve. M. Callaud a soumis à votre appréciation le modèle d'une nouvelle machine à vapeur rotative : l'examen qu'une de vos Commissions (1) a fait de ce modèle, et dont M. Huette vous a rendu compte, a constaté : en premier lieu, que la machine de M. Callaud n'est la reproduction d'aucune des machines rotatives déjà connues, mais que c'est réellement une invention nouvelle et lui appartenant en propre; en second lieu, que cette invention mérite notre attention, non-seulement comme ingénieuse en elle-même, mais

(1) Membres de cette Commission : MM. Guilley, de Villarsy, Chérot et Huette.

Digitized by Google

comme pouvant donner lieu à un progrès réel dans la construction de ces sortes de machines. Nous devons dire pourtant que le modèle soumis à l'appréciation de vos commissaires, était d'une si petite dimension, qu'ils ont été forcés de garder, sur quelques points, une réserve que dissiperait, sans doute, l'exécution de la machine de M. Callaud, dans des proportions plus convenables. Ce jeune inventeur a dû adresser à l'autorité départementale une demande pour être mis à même de démontrer par l'exécution, non sa découverte, qui est une chose bien reconnue, mais les avantages qui en résulteraient. Votre Commission a sollicité votre appui en faveur d'une demande fondée sur des motifs aussi honorables que légitimes, et cet appui ne faillira pas à M. Callaud.

La science politique et législative a trouvé parmi vous, en M. Lorieux, un représentant laborieux et éclairé; dans l'une de vos premières séances vous avez entendu la lecture de son travail sur le pouvoir des rois à Lacédémone. Dans cette ancienne monarchie, à formes si particulières dans l'histoire., M. Lorieux retrouve cependant une partie des caractères de la royauté, telle que nous l'entendons aujourd'hui, et particulièrement les avantages d'hérédité et de stabilité qui rattachent les bons esprits à cette haute institution. Ce travail sur la royauté à Lacédémone, n'est aujourd'hui qu'un annexe d'un ouvrage beaucoup plus important, que M. Lorieux a publié quelques mois plus tard, sous le titre de *Traité de la Prérogative Royale en France et en Angleterre.* Le 1.er volume de cet important ouvrage a, sur la demande de l'auteur, été soumis à l'examen

Digitized by Google

d'une de vos Commissions, dont j'ai eu l'honneur d'être le représentant auprès de vous (1) : ce premier volume, dont l'objet est la prérogative en France, tient plus encore que ne promet son titre, et l'on peut dire que c'est un cours complet de droit public français. M. Lorieux a le mérite, assez rare aujourd'hui peut-être, d'être non un publiciste systématique, mais un publiciste positif ; il définit les droits de la couronne, tels qu'ils sont établis et reconnus par les lois existantes ; il ne va pas chercher le type de la royauté dans l'ancienne royauté féodale ou dans celle de droit divin ; mais il ne donne pas davantage dans ces rêveries, prétendues parlementaires, désavouées par le bon sens et démenties par le texte même de notre constitution. Quelques divergences sur des points de détail ont pu exister entre le rapporteur et M. Lorieux ; mais la Commission a reconnu unanimement le haut mérite, et dans la conception et dans l'exécution, d'un ouvrage dont la place doit être marquée dans la bibliothèque de tout jurisconsulte et de tout homme d'état.

Descendant de ces hautes spéculations, pour traiter d'une question d'un intérêt bien senti en ces pays, M. Lorieux vous a lu aussi un écrit sur le partage des landes en Bretagne, qu'il a fait suivre d'un projet d'ordonnance, dont l'adoption pourrait contribuer à mettre un terme à des difficultés judiciaires, qui maintiennent improductive une portion considérable du sol des cinq départements, qui sont en état d'exception à la loi commune.

Ainsi que M. Lorieux, M. Macé nous a donné la pri-

(1) Membres de cette Commission : MM. Lechat, Gueraud et Halgan.

Digitized by Google

meur d'un ouvrage d'une haute importance historique, en nous faisant lecture d'un fragment sur la captivité et la mort de Marie Stuart : on aime à suivre, avec M. Macé, les vicissitudes de l'existence de cette femme si faible sur le trône et si forte devant l'échafaud, et qui apparaît dans l'histoire comme le type de la grâce embellie encore par le malheur. Si la sévérité de l'historien l'oblige à signaler des taches dans cette vie, elles sont effacées par les larmes que son talent sait faire couler ; et, avec lui, on pardonne aux erreurs de son héroïne, et on l'absout des accusations de crimes élevées contre elle par ses ennemis. — Le *Cours d'Histoire des Temps Modernes*, de M. Macé, a paru depuis, et l'on a la preuve que ce n'est pas dans ce seul chapitre que M. Macé a su réunir à l'intérêt scientifique, l'attrait dramatique du récit.

Nous devons aussi à la plume de M. Macé une notice nécrologique sur M. Querret, membre-correspondant de la Société. La vie de M. Querret, toute vouée aux études mathématiques, est celle de ces hommes dont toutes les facultés et je dirais presque tous les penchants sont dirigés vers la science ; M. Querret cependant laissait une part dans ses affections à l'amour du pays natal, et ses instances pour continuer en Bretagne ses services dans l'instruction publique lui firent perdre la chaire de mathématiques transcendantes à la faculté de Montpellier ; injustice contre laquelle le savant modeste se borna à protester en se résignant, et qui a donné lieu de votre part à une réclamation dans l'intérêt de sa veuve et de ses enfants.

Une autre notice biographique vous a été lue par M. Pacquetau sur M. Gandon, ancien président du tri-

Digitized by Google

bunal de Nantes, l'un de ces magistrats dont le souvenir toujours vivant semble inspirer même après leur mort les oracles de la justice. M. Gaudon passa ses dernières années éloigné de fonctions qu'il avait si dignement remplies, et frappé plus vivement encore par la perte d'une épouse chérie. La religion lui offrit alors des consolations qu'il accepta, et la cause du christianisme fut la dernière gagnée au tribunal de cette conscience qui n'avait jamais rendu que de justes sentences.

Vous m'excuserez facilement, Messieurs, de ne parler ici que rapidement des travaux spéciaux de votre Section de Médecine. Sans doute, nous aurions beaucoup à dire, si nous laissions un libre cours aux sentiments de reconnaissance et d'amitié qui nous animent à l'égard d'un grand nombre de ses membres; mais un examen scientifique de leurs travaux serait de notre part téméraire et déplacé. M. Thibeaud, président de cette Section, a ouvert les séances de cette année par un discours remarquable, à la suite duquel plusieurs membres se sont chargés de la solution de questions importantes de médecine pratique et d'hygiène. M. Mabot a communiqué une observation d'un cas d'apoplexie accompagné de circonstances rares, et joignant la théorie à la pratique, il a plus tard présenté des études utiles et remarquables, sur l'ouvrage célèbre de Rederer et Wagler, qui traite du principe de la fièvre muqueuse. On doit à M. Bonamy un mémoire fort étendu sur le *diabètes*. — Dans un écrit intitulé *études sur les luxations*, M. Gély s'est proposé de résumer les progrès récents de la chirurgie dans la connaissance et le traitement de ces maladies. M. Vallin a terminé la lecture de son mémoire sur le *pied-bot*,

Digitized by Google

véritable traité théorique et pratique de cette affection. M. Hignard a présenté une observation d'anévrisme de l'aorte. M. Guépin, dans un mémoire sur l'ophthalmologie a déduit de l'observation de certains effets de la lumière sur l'œil des notions précieuses sur le diagnostic et le traitement des maladies de cet organe. Il a continué ses travaux sur cette partie spéciale de la science dans un second mémoire fort étendu, intitulé: *Monographie de la pupille artificielle.* L'opération de la pupille artificielle est un des plus beaux triomphes de la chirurgie; il ne s'agit de rien moins que de rendre, quoique à un degré imparfait peut-être, la vue à celui qui l'a entièrement perdue. M. Guépin trace les règles à l'aide desquelles l'opérateur peut mettre en sa faveur toutes les chances possibles de succès; et nul certes plus que lui n'a le droit de le faire; car dix fois sur quinze cette opération si délicate a réussi entre ses mains, et huit fois il a eu le bonheur de rendre à la lumière des yeux qui sans lui y fussent restés toujours fermés.

M. Marcé continuant des travaux dont mon prédécesseur vous a rendu compte, a présenté une statistique des maladies éprouvées par les ouvriers actionnaires de la Société des secours mutuels, depuis l'origine de cette association en 1833, jusqu'à la fin de 1837; nous avons à rendre grâce tout à la fois et à l'homme de bien voué depuis tant d'années à une œuvre philanthropique et à l'observateur exact et patient qui a su réunir des documents nombreux, desquels peut résulter la connaissance de règles hygiéniques à conseiller ou à prescrire aux ouvriers des diverses professions.

Digitized by Google

Dans une des dernières séances, M. Sallion a lu un rapport de la Commission de vaccine. Cette Commission a tracé le modèle d'un nouveau bulletin de vaccination, qui sera adressé à l'autorité, avec prière de le substituer à l'ancien.

M. Cabaret, membre-correspondant de la Société, demeurant à Saint-Malo, a soumis à votre Section de Médecine, une observation d'une cure chirurgicale obtenue par lui, dans des circonstances difficiles.

Enfin, la Section de Médecine a eu à se féliciter du beau succès obtenu dans le sein de la Société Médicale d'Indre-et-Loire, par notre collègue M. Padioleau. Cette Société avait proposé un prix pour la solution de la question ainsi concue : *déterminer par des observations cliniques et des recherches nécroscopiques, ce que l'on a désigné jusqu'ici sous le nom de gastrite ;* parmi les mémoires présentés, l'un d'entre eux, dont l'auteur était notre collègue, « a paru incontestablement le pre-
» mier, par une plus juste appéciation de la question,
» par l'érudition et la méthode qui y règnent, par la clarté
» et la pureté du style; enfin, par la sagesse des dis-
» cussions et le choix des faits intéressants dont il
» abonde. » — Je ne fais ici que transcrire textuellement le rapport de la Commission chargée de l'examen de ce concours, et je n'ajouterai rien à la décision de juges aussi compétents.

En reportant notre pensée sur les divers travaux intérieurs de notre Société, nous y remarquerons une tendance toute particulière vers l'application de la science à des questions pratiques ou d'utilité positive. Les études purement littéraires ont peut-être été un peu

Digitized by Google

négligées, et, dans nos diverses séances, les lyres de nos poëtes sont restées muettes. Il est pourtant bon et utile aussi, que l'homme soit, parfois, distrait de ses travaux terrestres, et que quelques sons de la divine harmonie, parvenant jusqu'à lui, appellent ses regards vers le ciel. Pourtant, nous devons reconnaître que cette alliance des lettres et des affaires est de l'essence, en quelque sorte, des gouvernements libres. Dans les anciennes républiques, les premiers hommes de l'État étaient en même temps les écrivains les plus distingués ; et, sans aller chercher des exemples si loin, ne voyons-nous pas dans ce même pays, où Racine exposant les misères du peuple, ne reçut de Louis XIV qu'un sourire de dédain ; ne voyons-nous pas l'art d'écrire devenu, peut-être, le premier pouvoir social, et nos colléges électoraux se disputant l'honneur d'appeler à la législature notre plus illustre savant et notre plus grand poète ?

La Société Académique ne borne pas son avoir scientifique aux lectures faites dans ses séances mensuelles, par les membres-résidants, elle y ajoute, avec reconnaissance, les communications qui lui sont faites par ses membres-correspondants. Il y a peut-être un peu d'orgueil à nous, à citer parmi ceux-ci, en première ligne, le célèbre sir John Herschell, qui semble avoir voulu multiplier à notre égard les témoignages de son souvenir; soit que, s'unissant à nos modestes études, il nous communique des documents sur l'agriculture anglaise, soit que, nous initiant à ses savantes spéculations, il nous envoie son mémoire, récemment publié, sur l'action chimique du spectre solaire sur les préparations d'argent; soit enfin que, nous associant plus par-

Digitized by Google

ticulièrement encore à sa vie intime et à ses affections, il nous adresse le récit d'une fête de famille, et des vers composés par lui, en consécration des restes de l'ancien télescope du grand Williams Herschell, son père. Nous sommes heureux de nous redire à nous-mêmes ces divers gages de la continuation d'une sympathie qu'il nous avait témoignée l'année dernière avec cette bienveillance qui va si bien aux génies supérieurs, et nous nous glorifions de pouvoir ajouter à tous les titres scientifiques de notre illustre collègue, le titre du plus exact de nos correspondants.

MM. A. Jussieu, Scudo, Duchâtellier, Rieffel et Richelot, ont bien voulu nous adresser des écrits, publiés par eux sur des matières diverses; vous avez encouragé l'entreprise faite par M. Thomas, de publier un manuscrit de feu M. Rolland, sur le système du monde; vos Sections d'Agriculture et de Médecine examinent en ce moment deux mémoires, qui vous ont été adressés par M. le docteur de Beaunez; enfin, une Commission s'occupe de vous faire un rapport, demandé par M. Boubée, sur l'ouvrage publié par lui, et qui traite du rapport de la géologie, avec l'agriculture et l'économie politique. Aux dons qu'il nous avait déjà faits, dans les années précédentes, M. Cholet a ajouté celui de sa belle gravure de la bataille de Hanau; il travaille en ce moment à la gravure de la prise de Constantine, dont il se propose également d'enrichir nos collections.

Notre correspondance avec les autres Sociétés Savantes, a continué avec activité; les villes nous appellent à leurs fêtes scientifiques. L'éloignement des lieux nous a empêchés de nous faire représenter à la solennité

Digitized by Google

célébrée à Strasbourg en l'honneur de Guttemberg; mais, pour l'année qui va commencer, Tours nous invite déjà à son exposition industrielle; Angers nous convie à un congrès archéologique. Nous prendrons, sans doute part à ces réunions, dont nous avons à Nantes donné l'exemple, et qui tendent à rapprocher encore ces villes, entre lesquelles existent par la nature des choses des relations nécessaires d'intérêts et d'idées.

N'avons-nous pas eu nous-mêmes, dans le courant de cette année, une fête consacrée aux arts, grave il est vrai et solemnisée par la religion, dans la cérémonie de la pose de la première pierre des nouveaux travaux de notre église cathédrale? et, sous ces voûtes nouvelles, j'aime à me figurer d'avance voir apparaître la grandiose figure du *Christ bénissant le peuple*, ouvrage capital que termine en ce moment M. Ménard, et dont nous jouirions entièrement aujourd'hui, si un accident déplorable n'était venu briser l'œuvre presque achevée dans l'atelier du sculpteur. Heureusement pour nous, M. Ménard n'a pas perdu courage, et, avec cette patience, qui est une des conditions du génie, il a reproduit une seconde fois le modèle de cette belle statue, qui sera tout à la fois un objet de vénération pour les fidèles et d'admiration pour les amis des arts.

Notre autre sculpteur, M. Suc, nous a présenté cette année une nouvelle moisson de chefs-d'œuvre, et nous engageons vivement ceux d'entre vous qui n'ont pas eu ce bonheur, à visiter son atelier. Les suffrages se partageront entre son *guerrier franc*, qui semble être la traduction en marbre d'un des plus beaux chants des martyrs, et le modèle de la statue de *La Chalotais*, destinée au

Digitized by Google

Palais de Justice de Rennes, et dont l'énergie calme contraste d'une manière heureuse avec l'énergie sauvage du guerrier. Quelques-uns s'arrêteront devant le buste de *Bouffé*, qui rappelle d'une manière si heureuse et si vive les traits de cet habile acteur; mais toutes les mères accorderont un regard à cette charmante tête d'enfant qui sourit, simple fantaisie de M. Suc, qui se trouve peut-être une de ses plus gracieuses productions.

Je n'achèverai pas ce tableau de nos richesses sans rappeler les ouvrages importants, publiés par plusieurs de nos collègues, en dehors des travaux de la Société. J'ai déjà eu l'occasion de signaler les ouvrages publiés dans l'année par MM. Macé, Lorieux et Mellinet. — Ce dernier, mettant en action ses récits historiques, a publié un drame intitulé : *la Saint-Barthélemy à Nantes* ; M. Verger a publié un écrit sur les fouilles faites à Jublains ; M. Carou vous a fait hommage de son traité sur la *Juridiction des Juges-de-Paix*, et d'une *Dissertation sur la saisie immobilière*, et M. Colombel, président du tribunal, vous a également adressé son traité de la *Juridiction administrative en France*. Le nom de ces deux magistrats est une garantie de l'esprit de clarté et de méthode, qui se réunit dans ces ouvrages à la profondeur de la science ; enfin, un autre de nos collègues, M. Impost, a livré à la presse deux volumes de fables, à la lecture desquelles j'ai vu les enfants s'attacher et se plaire, triomphe le plus complet peut-être qu'un successeur de Lafontaine puisse obtenir.

Heureuse, Messieurs, la Société qui, indépendamment de travaux intérieurs importants, voit ses membres s'honorer par de telles productions, résultats d'une seule

Digitized by Google

année, et honneur à la cité commerçante dans laquelle l'esprit des affaires n'exclut point le mouvement intellectuel, et qui voit éclore dans son sein de pareilles publications.

Admissions. — Décès.

Dans le cours de cette année, la Société a admis au nombre de ses membres, comme correspondants : MM. Jacques Bresson, auteur d'une histoire financière de la France; Bouvier, membre de l'Académie Royale de Médecine, dont les ouvrages sur l'orthopédie ont éclairé cette branche nouvelle de l'art médical, et Doussault, peintre, dont le tableau de la *Vierge aux Anges* est admiré, dans notre cathédrale, par ceux qui aiment à voir l'art chrétien chercher à se revivifier en remontant aux traditions des anciens maîtres. Nos nouveaux membres résidants sont : MM. Guéraud et Pecoot, auteurs de recherches curieuses, l'un sur l'usage des marches communes de la Bretagne et du Poitou; l'autre, sur les questions les plus élevées de la linguistique et de la philologie; M. Lequerré, ancien chirurgien de marine, dont les travaux sur les maladies des Indiens offrent un intérêt de curiosité en même temps que de science; M. Bertin, l'un de nos chimistes les plus distingués; enfin, Messieurs, M. Chaper, nouveau Préfet du département, a témoigné avec une instance toute bienveillante le désir d'entrer dans vos rangs. Vous auriez ambitionné de vous associer en lui l'ancien élève de l'École polytechnique, l'ancien directeur du premier établissement industriel de France, mais vous avez été plus heureux encore de répondre à la sollicitude éclairée de l'administrateur; par un té-

Digitized by Google

moignage de reconnaissance, et en hâtant sa réception, vous avez voulu qu'il pût prendre place à cette séance, non-seulement comme magistrat, mais comme collègue (1).

MM. Lebuen et Genevois ont cessé d'habiter Nantes et ont dû échanger leur titre de Membre-résidant contre celui de correspondant. Les regrets que nous inspirent leur absence seront adoucis par la continuation de leurs relations.

Mais quelle consolation nous offrir à nous-mêmes pour les pertes que la mort nous a causées? Jamais la liste funèbre que le secrétaire est condamné à vous dérouler

---

(1) En cet endroit de son rapport, le Secrétaire s'est interrompu pour donner lecture de la lettre suivante, reçue par lui quelques heures avant la séance.

« Nantes, le 7 novembre 1840.

« Monsieur, veuillez recevoir tous mes remercîments pour l'empressement que vous avez bien voulu mettre à m'annoncer que la Société Royale Académique m'avait admis au nombre de ses membres. La bienveillance que m'a témoignée la Société, en me dispensant des épreuves ordinaires, m'impose des devoirs que je m'efforcerai d'accomplir. Comme administrateur, je devais à cette réunion d'hommes de bien et de mérite un appui constant et des encouragements de tout genre; comme collègue, je lui dois un concours affectueux et le tribut d'un travail intellectuel; mais sur ce dernier point, sur celui-là seulement, je crains bien d'être obligé de demander à l'indulgence de la Société une nouvelle exception à la règle commune. Seul parmi tous les membres, je ne pourrai sans doute offrir qu'une bonne volonté stérile en fait d'études et de travaux; mais je m'efforcerai du moins de me faire pardonner l'apparente négligence du confrère par l'active coopération de l'administrateur à tout le bien que la Société réclamera de moi.

» Agréez, etc.

» *Le Préfet de la Loire-Inférieure*, A. Chaper. »

Digitized by Google

chaque année ne fut plus longue ni plus douloureuse. Parmi nos correspondants à M. Querret, dont la notice de M. Macé vous a fait connaître la vie, nous devons ajouter les noms suivants : M. Caillet, examinateur de la marine, homme de vertu et de science; M. Lenoir, le créateur du Musée des Monuments français; M. Richerand, l'une des lumières de la science médicale ; M. Rossel, ancien négociant, qui avait quitté Nantes laissant un nom respecté dans le commerce et regretté dans les administrations publiques; M. Louis Say, qui, par ses ouvrages sur l'économie politique, s'était placé non loin de son frère, Jean-Baptiste Say; enfin, M. Bigot de Morogues, pair de France, et l'un de nos agriculteurs les plus distingués.

Parmi nos collègues résidants, nous avons vu mourir MM. Robinot-Bertrand et Scheult oncle, dont les œuvres comme sculpteur et comme architecte décorent la cité et frappent les regards de l'étranger; et M. Danilo, ancien chirurgien-major de notre immortel bataillon de Bellegarde, mort pauvre comme il avait vécu désintéressé.

Des notices sur chacun de ces membres ont été lues dans vos séances par M. Mellinet, et je l'engage vivement à ne pas les refuser à l'impression, mais je le conjure surtout de livrer à la publication la Biographie qu'il vous a lue sur M. Louis Levêque, et dans laquelle se reflète d'une manière vivante, pour ainsi dire, la carrière si pleine de cet ancien collègue. Maire de Nantes et ancien député, la vie publique de M. Louis Levêque est trop connue pour qu'il soit besoin de la rappeler ici; homme de dévouement et de charité, si l'on cherche dans son existence les jours où il rendit des services, on y comptera

Digitized by Google

beaucoup de beaux jours; mais il eut ses mauvais jours aussi, et ils furent longs! L'orage des préventions souffla sur sa tête, il en supporta les coups avec cette résignation pieuse qui faisait autrefois la force des martyrs; il fut vainqueur dans cette lutte, mais il ne triompha qu'en mourant, et le jour de la justice fut celui de ses funérailles. En cette journée historique pour notre cité, placé près de sa tombe et versant des larmes sur celui dont j'eus l'honneur d'être l'ami, écoutant cette voix franche et militaire (1) qui, s'élevant à sa louange, se mêlait au bruit des armes lui rendant les derniers honneurs, voyant ce long cortége composé d'hommes de tous les rangs et de toutes les opinions, je me rappelais ces belles paroles de notre président (2), un jour que, dans cette enceinte, il nous dépeignait les bannières rivales des partis s'inclinant à l'heure suprême sur le cercueil de l'homme de bien.

Messieurs, ce rapport était terminé, quand, il y a trois jours, dans votre dernière séance, M. le colonel Guilley vous a lu une opinion développée sur les fortifications de Paris. Partant de la nécessité admise de fortifier contre une invasion de l'ennemi la capitale de la France, il met en parallèle les deux systèmes proposés pour parvenir à ce but: l'enceinte continue et les forts détachés; et, bien que le premier de ces systèmes ait en sa faveur les autorités imposantes de Vauban et de Napoléon, il n'hésite pas à se déclarer pour le second.

---

(1) M. le colonel de Bréé.

(2) Discours prononcé à la séance publique de la Société industrielle, le 24 décembre 1837.

Digitized by Google

Il voit, dans la construction des forts par préférence à l'enceinte continue, économie de temps et d'argent, diminution de la gêne à imposer aux habitants de Paris, et plus de facilité pour la défense, avec emploi d'un moins grand nombre de défenseurs. Vous avez entendu la lecture de ce mémoire, dont le savant auteur a su rendre l'intelligence facile aux personnes les plus étrangères à l'art de l'ingénieur, avec tout l'intérêt que doit inspirer la discussion d'un point aussi important pour le pays en cas de guerre. — La guerre, Messieurs, pour la première fois depuis bien long-temps ce mot retentit sous ces voûtes accoutumées à des accents pacifiques, et tout aussitôt nos regards se reportent, avec une respectueuse confiance, vers cet illustre chef (1) qui a vu tant et tant de batailles, et qui est resté bienveillant et modeste comme Turenne, après avoir comme lui placé son nom parmi les grandes gloires de la France. Oui, sans doute, et j'en atteste aux sentiments de chacun de nous, si celui qui seul doit apprécier ce que réclame l'honneur national, si le Roi faisait un appel au courage du pays, il est au fond des cœurs les plus calmes une fibre guerrière qui vibrerait à cet appel. Mais, toutefois, nos vœux ne peuvent être pour qu'il en soit ainsi : hommes d'études, nous devons désirer la paix, sous laquelle les études fleurissent ; hommes de foi, nous devons espérer que celui qui sait briser aux mains de l'assassin l'arme meurtrière, saura de même répandre l'esprit de conciliation dans les assemblées des peuples et dans les conseils des rois.

---

(1) M. le lieutenant-général comte d'Erlon.

Digitized by Google

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 4 novembre 1840.

PRÉSIDENCE DE M. C. MELLINET.

M. Chaper, Préfet de la Loire-Inférieure, est admis comme membre-résidant.

M. Verger adresse à la Société la relation imprimée de nouvelles fouilles faites à Jublains. Il annonce en même-temps qu'il se livre à des recherches suivies dans l'arrondissement de Paimbœuf.

La Société reçoit de M. H. Richelot, membre-correspondant, les ouvrages suivants :

1.° Visite à l'École des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne.

2.° Notice sur le Mont-de-Piété de Paris, et les institutions de crédit à l'usage du pauvre.

3.° Notice sur M. Boursaint de Saint-Malo.

A la suite d'un rapport de M. Simon, au nom d'une Commission, M. Doussault, peintre, est admis comme membre-correspondant.

M. le colonel Guilley donne lecture d'un travail sur le choix d'un système de défense dans les fortifications de Paris.

A la suite d'un rapport de M. le docteur Guépin, au nom d'une Commission, M. G. Bertin, pharmacien, est admis comme membre-résidant.

Digitized by Google

Séance du 9 novembre 1840.

PRÉSIDENCE DE M. CHAILLOU, VICE-PRÉSIDENT.

Cette séance est consacrée aux élections annuelles dont voici le résultat :

BUREAU.

MM. CAMILLE MELLINET, réélu *Président.*
CHAILLOU, réélu *Vice-Président.*
GÉLY, D.-M., *Secrétaire-Général.*
MACÉ, *Secrétaire-Adjoint.*
NUAUD, *Trésorier.*
LE RAY, D.-M., *Bibliothécaire-Archiviste.*

COMITÉ CENTRAL.

Pour la Section de l'Agriculture et de l'Industrie :

MM. HECTOT, NEVEU-DEROTRIE, LAMAIGNÈRE et GEORGES DEMANGEAT.

Pour la Section de Médecine :

MM. E. BONAMY, PALOIS, THIBEAUD et SALLION.

Pour la Section des Lettres, Sciences et Arts :

MM. LECHAT, HUETTE, GUILLEY et HALGAN.

Comité de rédaction des Annales, nommé par le Comité Central, dans la séance du 7 décembre 1840.

Le Président.

Le Secrétaire-Général.

Le Bibliothécaire-Archiviste.

MM. Neveu-Derotrie et Chaillou, pour la Section de l'Agriculture et de l'Industrie.

MM. Palois et Sallion, pour la Section de Médecine.

MM. Huette et Guilley, pour la Section des Lettres, Sciences et Arts.

Digitized by Google

OPINION

SUR LES

FORTIFICATIONS

DE PARIS,

PAR

A. GUILLEY,

COLONEL DU GÉNIE, EN RETRAITE.

Beaucoup de gens, en France, paraissent être d'accord aujourd'hui, touchant la nécessité de fortifier Paris. La dissidence n'existe que sur les moyens de la fortification : on en a proposé deux :

L'un, l'enceinte bastionnée continue ;

L'autre, un système de forts détachés, qui comprend aussi la mise en état défensif du mur de l'octroi.

Tous deux ont pour but d'arrêter l'ennemi qui, après une bataille rangée perdue à la frontière du nord ou de

Digitized by Google

l'est, arriverait, en huit ou dix jours, devant la capitale, et tenterait d'y entrer par un coup de main.

Avant tout, il faut concevoir qu'après le désastre, l'armée battue, ayant laissé vingt mille hommes à Paris, pour soutenir la garde nationale, se retirerait à 30 ou 40 lieues sur la Loire, y recevrait les réserves du pays, et devrait dans un temps donné, qu'on évalue à trente jours, reprendre l'offensive contre l'investissement de l'ennemi, qui, ayant entrepris le siége, serait délayé sur un développement de 15 lieues. En pareil cas, on peut affirmer que le retour offensif de l'armée, libre dans ses mouvements, concentrée et opérant vers un point d'attaque à son choix, obtiendrait des chances presque certaines de succès.

Si l'ennemi suivait l'armée sur la Loire, il ne le ferait qu'avec une partie de ses forces, parce qu'il faudrait contenir la garnison de Paris; il se diviserait pour vivre et allongerait outre mesure ses communications, déjà précairement établies depuis la frontière. En effet, sa marche rapide sur la capitale n'est possible qu'autant qu'il se sera débarrassé de sa grosse artillerie, et qu'il aura négligé et tourné les places fortes dont les garnisons, de concert avec les partisans, tourmenteront la ligne des communications dont il s'agit. Les militaires apprécieront une pareille position, qui ne semble pas tenable pendant vingt jours. Dans cette hypothèse, Tours, point central où les secours en personnel et matériel seraient dirigés, devrait être mis à l'abri d'insulte : c'est une nécessité étroitement liée à la résistance de Paris.

Maintenant, il est question du mode de la fortification arrêtée en principe.

Digitized by Google

ENCEINTE.

L'enceinte bastionnée a pour elle l'autorité du plus célèbre ingénieur et du plus grand capitaine des temps modernes. On pense, toutefois, que si Vauban eût connu le Paris actuel, il aurait renoncé à l'opinion qu'il a émise il y a un siècle et demi; celle de Napoléon est plus récente.

Elle rassure les Parisiens et couvre matériellement leur ville mieux que tout autre système de fortification, cela est incontestable, voilà les avantages de l'enceinte continue; quels sont ses inconvénients? On se propose de les indiquer.

1.° Son immense développement.

Le gouvernement a annoncé que l'enceinte occuperait l'emplacement des forts primitivement projetés. Partant de cet avis officiel et joignant sur la carte de ces forts, leurs centres par des lignes droites, on forme un polygone dont le périmètre est de dix lieues ou de quarante kilomètres, qui, divisés par trois cent-soixante mètres, maximum du côté extérieur d'un front de fortification, donnent cent-dix fronts pour l'enceinte de Paris. Le développement de l'escarpe, en ajoutant un cinquième, selon le contour du bastionnement, sera alors de quarante-huit kilomètres ou de douze lieues. C'est vraiment une place monstre.

2.° Cinquante magasins à poudre, chacun de quatre cents quintaux métriques, pour un approvisionnement total de deux millions de kilogrammes.

3.° Les parcs et établissements de l'artillerie pour plusieurs milliers de bouches à feu.

Digitized by Google

4.° Vingt casernes neuves à construire à proximité du rempart, pour quarante mille hommes de ligne qui, suivant le programme des publications ministérielles, doivent se joindre à la garde nationale, dans la défense de ses foyers.

Effectivement, il est impossible de disperser ces troupes chez l'habitant, et les casernes actuelles étant éloignées d'un kilomètre du mur de l'octroi, dont la distance à l'enceinte serait double, les défenseurs auraient trois kilomètres à parcourir pour se porter sur le rempart ; cette disposition est inadmissible. Il est vrai que ces vieilles casernes seraient utilisées comme magasins de vivres ou hôpitaux ; mais elles ne pourraient être occupées par les troupes.

A l'objection qui sera faite sans doute, à cet égard, que ces quarante mille hommes bivouaqueront ou seront baraqués, on répondra qu'un bivouac de 30 jours n'est pas sain pour des soldats fatigués par la campagne et la retraite, et que le baraquement démonté et mis en magasin après la guerre, s'y pourrirait en quelques années. Un tel état de choses n'est pas d'ailleurs compatible avec la permanence de la fortification.

Si, à ces immenses travaux, on ajoute ceux de quatorze postes fermés et indépendants de l'enceinte, dont l'un, Saint-Denis, par exemple, aura l'étendue de Valenciennes, on sera tenté de reculer devant le temps et la dépense, que l'on ne connaîtra, au reste, même approximativement, qu'à l'époque où les expropriations et les indemnités pour servitudes auront été définitivement réglées. Un publiciste a dit : *Le Français commence vite, paie cher, et n'achève rien.* Il est à craindre

Digitized by Google

que la fortification de Paris ne justifie ce trait exagéré de notre caractère national.

Il a été question d'un chemin de fer au pied du rempart pour le transport rapide des hommes et des munitions. Certes, il serait très-nécessaire, puisque le diamètre de l'enceinte est de 12 kilomètres; mais il n'est pas rigoureusement indispensable, c'est pourquoi on doit tenir compte seulement pour mémoire, de cette dépense extraordinaire de 10 à 12 millions.

5.e La force de la garnison.

Il s'agit ici de quarante mille hommes de la ligne pour Paris, et de vingt-cinq environ pour les quatorze postes fermés, extérieurs à l'enceinte, dont plusieurs seront de véritables places de guerre. Voilà donc soixante-cinq mille hommes enserrés entre des murailles, perdus pour la campagne, et Dieu sait si l'armée battue en fournira un plus grand nombre. Où trouver alors les cadres de vieilles troupes auxquelles les réserves composées en partie de jeunes soldats, doivent se réunir, et qui formeront tête de colonne dans le retour offensif? Cette éventualité est sérieuse et mérite d'être prise en considération.

6.e La difficulté des communications.

On présume que la contrescarpe sera supprimée, comme le veut Carnot, et remplacée par un terrassement à un et demi pour un, que l'on pourra gravir, afin de faciliter les sorties; toutefois, pour se rassembler dans le fossé, ensuite dans le chemin couvert, les troupes débouchent par d'étroites poternes, et leur passage exigerait beaucoup plus de temps que celui qui aurait lieu de plein pied par les barrières actuelles. Dans

Digitized by Google

ce dernier cas, les troupes, dès qu'elles seraient dehors, conserveraient dans la zone protégée par les forts, toute leur liberté d'action, avantage que l'enceinte ne procurera jamais à un aussi haut degré.

Et les communications civiles :

Se figure-t-on pour Paris, les départs, les arrivages de voitures et charrettes de toute espèce, arrêtées par les visiteurs de l'octroi et menées au pas sur un défilé de cent soixante mètres de longueur, formé par les profils du glacis, le pont et le terre-plein de la demi-lune, le pont de la courtine, par la porte et un pont-levis de quatre mètres de largeur. C'est inextricable, c'est impossible.

Pour rendre le passage praticable à la rigueur, on sera forcé d'affecter les ponts d'un front à tout ce qui entre, et ceux du front collatéral à tout ce qui sort. Et même alors, le bourgeois de Paris sentira bientôt la gêne de cheminer, en arrière des voitures, sur ce défilé qui sera fangeux en hiver (1). Il résulte de cette difficulté des communications, qu'il faudra construire 110 portes; 220 corps de garde; 110 ponts de courtine; autant de demi-lunes, 110 profils de glacis, c'est-à-dire qu'il faudra dépenser 110 fois 200 mille francs, parce que les portes de Paris doivent annoncer la capitale de

(1) On pourrait établir deux lignes de ponts sur la même courtine, comme cela se voit à Brest; mais cette disposition est vicieuse, en ce qu'elle masque les vues des flancs sur le fossé, et qu'elle ouvre les deux faces de la demi-lune. Au reste, elle ne diminue en rien la dépense, puisque le nombre des ponts à construire ne change pas.

Digitized by Google

l'Europe, et n'être pas de simples coupures voûtées sous le rempart.

Il resterait encore à traiter beaucoup de détails coûteux de l'enceinte continue; mais ce qui vient d'être dit semble suffisant pour apprécier les sommes énormes qui y seraient enfouies.

FORTS DÉTACHÉS.

Ceux projetés, au nombre de quinze, sont des pentagones avec escarpe et contrescarpe, casematés, afin d'abriter les vivres, les munitions, une partie des mille hommes de leur garnison, ainsi que les rechanges dont une armée a besoin pour entrer en campagne.

Leur développement total, suivant l'escarpe, cinquième en sus compris pour le bastionnement, sera de trente-quatre kilomètres, celui de chaque front étant de trois cent vingt mètres de côté extérieur.

La différence sera donc de quatorze kilomètres, trois lieues et demie, avec le développement de l'enceinte que l'on a dit être de quarante-huit kilomètres, douze lieues.

Dans le projet, les intervalles entre certains forts paraissent trop étendus; il est convenable d'en ajouter deux sur la rive droite par laquelle l'ennemi arrivera, et un troisième sur la rive gauche, ce qui portera leur nombre à dix-huit; on a eu égard à cette augmentation dans le calcul de leur développement. On sait bien qu'il ne peut y avoir rien de symétrique relativement à leur distribution sur le terrain, cela dépend de ses accidents et regarde les ingénieurs. En général, il faut que les intervalles à franchir par les colonnes qui marcheraient à

Digitized by Google

l'assaut du mur d'octroi, mis en état défensif, soient réduits à quinze cents mètres, ce qui permettra à la mitraille et aux boulets de 24 de s'y croiser efficacement. Cette condition est majeure pour la défense.

Il importe aussi de soigner parfaitement la construction de ces dix-huit forts et de leurs casemates, pour la conservation des approvisionnements de toute espèce et de leurs défenseurs. On remarquera qu'un seul de leurs bastions, celui en saillie vers la campagne, sera susceptible d'être attaqué ; c'est donc le cas de l'améliorer par une contre-garde et une galerie de mines.

Sur tout le terrain soumis aux forts, les sommets seront écrêtés, et les pentes adoucies vers leur rempart; c'est le premier remblai trouvé.

La défense des forts sera passive, et principalement confiée au canon, parce que leur garnison de mille hommes n'est pas en position de faire des sorties et que d'ailleurs, du moment où l'ennemi aura paru, les entrées de la demi-lune et de la courtine, qui ne sont que des coupures revêtues, seront murées.

La citadelle d'Anvers, exagone comparable aux forts, a tenu vingt-et-un jours contre 75 bouches à feu de siége et un habile ingénieur : c'est un fait de guerre accompli, qui vaut mieux que toutes les prévisions souvent hasardées et démenties par l'expérience. On peut espérer que l'un des forts détachés tiendra vingt-cinq jours, parce qu'il est flanqué par ceux de droite et de gauche qui, ayant des vues sur le cheminement du bastion de la campagne, en retarderont le progrès.

Les mêmes soins doivent être pris pour la mise en état du mur d'octroi à deux rangs de créneaux. Son dévelop-

Digitized by Google

pement est de vingt-quatre kilomètres, il sera bien flanqué par les 65 tours ou petits bastions et par les 325 pièces d'artillerie du projet. Un épaulement ou un redan en glacis masquera chaque barrière actuelle dont les portes en forte charpente, s'ouvriront et se fermeront comme celles d'une écluse; on établira, si l'on veut, une palanque en arrière ; cela posé, il est facile de suivre les opérations de l'ennemi.

Victorieux à la frontière, il ne traînerait aucune grosse artillerie, et il arriverait en huit ou dix marches forcées devant Paris. Il établirait son camp à trois kilomètres des forts détachés, et se déciderait, ayant confectionné 600 échelles, à escalader le mur de l'octroi. Aussitôt que les colonnes ont parcouru un kilomètre, les boulets de deux forts les atteignent à bonne portée ; plus elles avancent, plus ils les labourent ; les voilà sous la mitraille de 60 ou 80 bouches à feu placées sur quatre fronts de fortification qui découvrent les assaillants de la guêtre au shako. Enfin les colonnes traversent l'intervalle des deux forts et sont encore escortées par les boulets jusqu'au mur de sûreté. Là, on dresse les 200 échelles, et autant d'hommes d'élite y montent successivement. Les premiers sont tués à brûle pourpoint et tombent sur ceux qui les suivent ; plusieurs échelles se renversent, la ligne est coupée, et, pendant ce désordre, les colonnes arrêtées au pied du mur sont encore mitraillées par les tours et les petits bastions. Que l'on se représente cette escalade, et avant d'y parvenir, une marche de quatre kilomètres sous un pareil feu, contre de tels obstacles, et l'on ne doutera pas du succès.

Que serait-ce en outre, si Paris, ayant des quartiers de

Digitized by Google

cavalerie, on chargeait les flancs des colonnes qui déboucheraient sur la zone comprise entre les forts et le mur d'octroi avec quinze ou vingt escadrons abrités par le massif des forts collatéraux, et qui auraient leurs libres mouvements sur les issues de plein pied des barrières ?

On fera observer, à ce sujet, que l'enceinte continue, avec le défilé de ses ponts, ne permettra jamais sans de grandes difficultés, cet emploi de la cavalerie.

On ne s'arrêtera pas à cette idée que l'ennemi pourrait amener des pièces de 12 pour faire brèche au mur de sûreté qui n'a pas la consistance d'un rempart, ou bien encore construire des plate-formes en fascines afin de l'escalader sur une ligne de cent mètres de longueur et de six de hauteur. En effet, cette artillerie n'arriverait probablement pas intacte devant le mur, et d'ailleurs l'épaulement en sacs à terre pour l'y placer dans le premier cas, comme l'arrangement des fascines dans le second, exigeant beaucoup plus de temps, le désastre serait aussi plus complet.

On dira, peut-être, que l'ennemi, au lieu de l'escalade du mur, fera mieux d'aborder directement celle de deux forts, afin de se frayer un passage sur l'espace intermédiaire où il ne sera plus inquiété. Cela paraît rationnel ; mais il est sans exemple qu'une pareille escalade ait réussi contre un seul, et à plus forte raison, contre deux fronts de fortification moderne, indépendants l'un de l'autre, et dont l'escarpe a dix mètres de hauteur. Si cette impossibilité n'était pas matériellement constatée, il faudrait renoncer aux places fortes, parce que c'est sur ce principe que leur construction repose.

Digitized by Google

Si l'ennemi, moins aventureux et pourtant négligeant toujours la frontière, se faisait accompagner de grosse artillerie tirée de ses arsenaux de Mayence, de Luxembourg ou de Landau, et se proposait d'enlever Paris autrement que par coup de main, on gagnerait au moins dix jours sur le temps de sa marche; le siége d'un fort en exigerait vingt-cinq et peut-être trente; car il y a nécessité d'éteindre complétement le feu des forts collatéraux qui verraient à dos son cheminement du fort dont il se serait emparé, vers l'enceinte de sûreté. Celle-ci ne résisterait pas, il est vrai, à cette artillerie et serait bientôt ouverte; mais Paris n'en aurait pas moins, dans cette hypothèse, environ cinquante jours pour attendre l'armée de secours, et le but serait atteint avec le système des forts détachés.

Il ne serait pas même impossible de défendre la brèche dont l'emplacement serait déterminé d'avance par la direction du cheminement, parce que, dans l'état actuel de Paris, plusieurs prolongements de rues aboutissent au mur d'octroi.

Pour cela, il suffirait : 1.° de joindre ce mur aux maisons voisines par de fortes palanques crénelées, de cinq mètres de hauteur, dont les bois seraient préparés et tenus en réserve; 2.° de fermer la rue par une barricade armée de quatre pièces de canon, et d'établir ainsi un cul-de-sac garni de herses et de chevaux de frise, liés avec des chaînes en fer, où la colonne qui franchirait la brèche, serait exposée au feu de cette artillerie, à la mousqueterie des créneaux et à tous les projectiles lancés des maisons latérales. Les habitants de Sarragosse ont disputé pied à pied leur sol par de semblables moyens. C'est

Digitized by Google

un exemple à proposer aux Parisiens jusqu'au moment du retour offensif de l'armée de la Loire. Ils ont pour repousser un assaut, des ressources inépuisables, s'ils sont résolus à les employer avec le sang-froid du courage intelligent.

Le résultat capital de la fortification de Paris, c'est de forcer l'ennemi à revenir à la guerre méthodique et à faire des siéges. Les places fortes reprendraient alors l'importance que les invasions de 1814 et de 1815 leur ont enlevée. Il ne s'agirait plus de quelques semaines, souvent trop courtes, pour la défense du pays, mais de plusieurs campagnes pendant lesquelles, comme en 92 et 93, on leva douze cent mille hommes, on fabriqua du salpêtre jusque dans les bourgades. Si, dans ce siècle de lumières et de raison, mais aussi d'égoïsme et de jouissances matérielles, les Français n'étaient plus capables de ces héroïques efforts en face d'une nouvelle coalition de l'Europe, ils subiraient la peine de leur dégradation.

Avant de terminer ce plaidoyer en faveur des forts détachés, il faut bien aborder la question de ce qu'on appelle l'embastillement de Paris; car les déclamations n'ont jamais manqué à la France. Cela signifie sans doute que les forts menaceraient toujours les libertés publiques, et qu'ils aideraient un gouvernement oppresseur et déchu à reprendre le pouvoir : c'est ici qu'il est nécessaire de s'expliquer clairement. Si les forts sont puissants contre le désordre et l'anarchie, on ne saurait trop les multiplier. Dans le cas, au contraire, où ils pourraient comprimer l'élan unanime de la nation qui revendiquerait ses droits, il faudrait les raser, s'ils étaient édifiés. On a dit

Digitized by Google

encore que, à l'époque de juillet, la garde royale, occupant de pareils forts, aurait anéanti la révolution. Hé bien, il faut le répéter hautement : c'est une fâcheuse préoccupation, c'est une erreur. Lorsque le mouvement des esprits est généreux et national surtout, il pénètre aussi dans l'armée. A Dieu ne plaise que l'on veuille porter atteinte à la discipline! Mais on affirme que les défenseurs des forts, dont quelques-uns au moins auraient des familles et des intérêts dans Paris, se refuseraient à consommer un acte de désespoir et de barbarie en incendiant ses faubourgs. Comment concevoir d'ailleurs, à cet égard, un odieux accord entre dix-huit officiers généraux? Si le nouveau gouvernement, maître de la capitale et soutenu par les provinces, partageait les terreurs d'une population abusée, il aurait le moyen infaillible de les dissiper, en déclarant les incendiaires traîtres et hors la loi. Par cette seule déclaration, il couperait bras et jambes aux plus forcenés, car les séides sont moins nombreux qu'on ne le pense.

Enfin, si la contagion de la peur continuait à régner à Paris, le dernier remède consisterait à ne placer dans les forts, ni bombes, ni mortiers, à les faire garder, en temps de paix, par la banlieue et à y jeter, à l'approche de l'ennemi, le reste de ses quatre légions, qui formeraient les trois cinquièmes de leur garnison complétée par les artilleurs et l'infanterie de la ligne. Ces dispositions ne nuiraient en rien à la défense passive de chacun des forts; il y aurait même à cela un avantage, celui de conserver à Paris douze mille hommes de cette dernière troupe pour les sorties et les actions de vigueur.

Digitized by Google

EN RÉSUMÉ.

Le développement des forts détachés est à celui de l'enceinte bastionnée comme 34 est à 48, leurs terrassements coûteront moins suivant ce rapport.

Il n'y aura probablement pas d'économie sur leurs maçonneries, parce que celles de l'exhaussement du mur d'octroi, des 65 tours ou petits bastions qui le flanquent, et des casemates qui logeront le personnel et le matériel des forts, compenseront l'excédant des maçonneries de l'escarpe de l'enceinte, lequel est, comme on sait, de quatorze kilomètres.

Les forts dispenseront de la construction,

1.° Des quatorze postes extérieurs qui, portés à l'extrémité de rayons fort allongés, laisseront entre eux des intervalles beaucoup plus étendus que ceux des forts, et sur lesquels l'artillerie agira avec moins d'intensité. Ces postes semblent être une véritable superfétation.

2.° De 30 magasins à poudre, puisque vingt, au lieu de cinquante, suffiront à l'approvisionnement du mur de sûreté, le reste étant contenu dans les casemates sans danger pour Paris.

3.° De la plus grande partie des parcs et établissements de l'artillerie, pour le même motif.

4.° Des casernes neuves pour 40 mille hommes de la ligne, auxiliaires de la garde nationale.

5.° De 92 portes de ville, puisque 110 sont nécessaires pour l'enceinte, et seulement 18 pour les forts, celles-ci n'étant encore que de simples coupures voûtées et revêtues.

Digitized by Google

6.° De 92 ponts de courtine et de demi-lune, dans la même proportion.

7.° De 220 corps de garde.

8.° Enfin, du chemin de fer projeté.

Les forts ont sur l'enceinte continue l'immense avantage de maintenir dans leur état actuel les communications de Paris.

Ils n'exigent pour leur défense que vingt mille au lieu de soixante-cinq mille hommes de troupes de ligne.

Ils favorisent les sorties et l'emploi de la cavalerie mieux que l'enceinte.

Ils forment le meilleur dispositif d'un camp retranché pour recevoir une armée en retraite.

L'acquisition des terrains de l'enceinte coûtera trois ou quatre fois plus.

La dépense des forts est appréciable; les états estimatifs en ont été dressés; ils s'élèvent en somme à 80 millions, savoir :

1.° 18 forts à 3 millions l'un, ci.	54 millions
2.° exhaussement et flanquement du mur de sûreté, ci.	12
3.° achat de terrain, 450 hectares à 20,000 l'un, ci.	9
Frais imprévus.	5
TOTAL.	80

Le temps nécessaire à l'établissement de ce système n'est pas indéterminé; on mettrait d'abord en état défensif le mur de l'octroi; on bâtirait ensuite les forts de n.° impair et l'on finirait par la construction de ceux de n.° pair.

Digitized by Google

On aurait ainsi un élément de défense pour chaque élément de dépense, et le tout pourrait être terminé en quatre ans.

Dieu seul connaît la durée des travaux de l'enceinte et de ses 14 postes extérieurs, qui n'auront de valeur qu'au moment où ils seront clos et achevés.

A moins que l'on ne démontre la fausseté ou l'exagération de ces avantages des forts sur l'enceinte, il semble que le choix ne peut être douteux.

Il existe, en dehors de l'un et de l'autre système, deux questions tellement importantes, que, sans leur solution rationnelle et préparée d'avance, la fortification serait au moins inutile, si elle n'était dangereuse; on comprend qu'il s'agit des approvisionnements de vivres et de l'organisation des réserves.

Il est certain que l'ennemi, dès qu'il aura terminé l'investissement de Paris, n'y laissera entrer aucun convoi de subsistances; parmi celles-ci, il y a beaucoup d'objets d'alimentation journalière qui ne peuvent être conservés, tels que le poisson, la volaille, les œufs et les légumes. Heureusement, ces objets ne font point partie de l'approvisionnement de siége d'une place de guerre, qui consiste principalement en farine, viande, vin, eau-de-vie, lard salé, légumes secs et riz. Tout cela se trouve à Paris pour trois mois, à l'exception de la viande sur pied, dont la consommation mensuelle est de 5,800 bœufs, 3,000 vaches, 12,000 veaux, 50,000 moutons et 15,000 porcs. Des quantités doubles suffiront ainsi pour cinquante jours, et cela d'autant mieux que tous les étrangers et cent mille individus de la classe riche ou simple-

Digitized by Google

ment aisée, vieillards, femmes, enfants, s'éloigneront de Paris lorsque l'ennemi s'en approchera. On répartirait ce bétail et le fourrage nécessaire à sa nourriture, en vingt parcs établis à l'extrémité des faubourgs. Il n'y a rien là d'impraticable, ni de dispendieux. On peut même présumer que les bouchers et charcutiers se chargeraient de cet approvisionnement, parce qu'il est vraiment peu considérable pour chacun d'eux.

Le gouvernement continuera et augmentera, s'il y a lieu, les sacrifices d'argent qu'il a toujours faits pour maintenir le pain au même prix, la population ne manquera donc point du nécessaire, et si, après quinze jours de siége, le renchérissement se faisait sentir sur certains aliments de luxe, les Parisiens sauraient s'y résigner, et certes ils ne défendraient pas moins courageusement leur ville, parce qu'ils éprouveraient quelques privations.

Dans le cas où l'on adopterait les forts détachés qui auraient un four de munition voûté à l'épreuve, leur garnison recevrait la viande fraîche aussi long-temps que leurs communications avec Paris ne seraient pas interceptées; mais, par précaution, il faudrait y renfermer 30 mille rations de lard salé et de liquides, comme on les distribue à bord des bâtimens de l'État.

Quant à l'organisation des réserves, cela touche aux personnes et présente plus de difficultés. On s'occupe maintenant de former la garde nationale mobile; bientôt on connaîtra le temps que l'on y aura employé. Cette garde se composera en majeure partie, des hommes que la conscription n'aura pas atteints, c'est-à-dire, de

Digitized by Google

recrues qui n'auront encore été ni équipées, ni exercées, et qui ne seront mises en ligne que dans un intervalle de six ou huit mois. On se convaincra alors que l'ennemi pourrait faire trois fois le siége de Paris, avant d'avoir été inquiété et combattu par l'armée de réserve. On ne songe pas assez que c'est ici une affaire de temps et que les jours sont comptés. Ce qu'il faut impérieusement dans la circonstance critique où la bataille perdue à la frontière placerait la capitale, c'est une force réelle, rassemblée à Tours, capable d'entrer immédiatement en campagne.

On s'est appliqué à rechercher le moyen d'obtenir cet immense avantage, d'où dépend le salut du pays, et l'on pense qu'on y parviendrait en opérant de notables changements à la loi actuelle du recrutement. Dans ce but, on proposerait de garder les jeunes soldats sous les drapeaux, seulement pendant quatre ans, au lieu de sept; mais, à leur libération, on les assujétirait à demeurer à la disposition du gouvernement, six ans de plus, c'est-à-dire, jusqu'à leur trentième année révolue. Il est probable qu'ils échangeraient volontiers trois ans de leur service actif contre six ans d'une éventualité de guerre, dont leur mariage ne les affranchirait pas plus qu'il ne les exempte aujourd'hui de la conscription.

Le contrôle de ces hommes serait tenu par les maires, les sous-préfets et les préfets, et afin de leur rappeler qu'ils ne cessent pas d'être soldats, on les réunirait aux chefs-lieux de canton, où les conseils de recrutement et de révision les passeraient en revue, après avoir constaté les décès et prononcé les dispenses que les infirmités

Digitized by Google

pourraient motiver. Les effets d'habillement, d'équipement et d'armement seraient conservés aux chefs-lieux de département, sous la surveillance d'une commission composée du préfet, du sous-intendant militaire et d'un officier d'artillerie. Les agents subalternes de cette conservation ne coûteraient pas cher; on en chargerait un Capitaine et quelques sous-officiers en retraite, auxquels on allouerait une indemnité annuelle de quatre ou cinq mille francs. Pour prévenir la dégradation de ces effets, le ministre les expédierait aux divers corps à l'époque où ils devraient être renouvelés, mais il pourvoirait sans délai à la confection de ceux destinés à les remplacer dans les magasins.

Maintenant, on suppose que la guerre est déclarée et qu'il est urgent d'appeler la réserve de l'armée. Le gouvernement ordonne aussitôt que les contingents de chaque arrondissement soient réunis à des jours déterminés au chef lieu du département. Là, ils sont habillés, équipés, armés, mis en marche, et, dans le terme d'un mois, ils arrivent, soit à Paris, soit sur la frontière menacée. On dispose ainsi de soldats exercés et disciplinés, que l'on peut immédiatement présenter à l'ennemi.

Cette mesure ne concerne que l'infanterie, base fondamentale de toute armée, elle ne serait pas directement applicable aux armes spéciales, parce qu'il est impossible d'entretenir d'avance au chef-lieu des départements, l'artillerie, le train, les chevaux; mais on dirigerait les hommes de ces armes sur les dépôts de leurs régiments, où ils recevraient ce matériel au fur et à mesure de son organisation; l'armée active qui supporterait les

Digitized by Google

premiers efforts de l'ennemi, ne serait pas toutefois prise au dépourvu, car elle aurait déjà son contingent de chaque arme spéciale, qui suffirait au moins à disputer le terrain entre la frontière et Paris.

Suivant ces propositions et en levant, conformément à la loi actuelle, 80 mille hommes chaque année, l'armée permanente serait portée à 320 mille hommes, et la réserve à 400 mille, défalcation faite d'un sixième pour les décès et les infirmités. Une pareille armée est la garantie la plus complète contre l'invasion de l'étranger.

On n'ose pas affirmer que les détails d'exécution, par exemple, la confection et l'entretien de l'habillement aux chefs-lieux de département, ne rencontreront pas d'obstacles; mais l'administration les modifiera au besoin, et finira par en triompher, dès qu'elle sera convaincue de cette vérité : que Paris succombera, s'il n'est secouru à temps, et pour ainsi dire à jour fixe. C'est là le principe qui doit dominer tout système d'organisation des réserves.

Ces dispositions ne changeraient absolument rien à la formation de la garde nationale mobile, qui se composerait d'abord de l'excédant de chaque conscription sur les 80 mille hommes levés annuellement, puis de tous les citoyens âgés de moins de 40 ans.

Tel est sommairement le projet que l'on a conçu pour soustraire la capitale à l'occupation de l'ennemi, et pour assurer au pays cette indépendance qui nous est si chère à tous.

Nantes, le 10 septembre 1840.

Digitized by Google

EN FRANCE.

Dans ma patrie... en France.. Ah! rendez-lui ma cendre!..
J'ai souffert si long-temps sur ces rochers affreux,
Loin de mes vieux amis qui veillent pour m'attendre ;
Qu'au moins je repose près d'eux.

Ce fut ton dernier vœu, quand s'éteignait ta vie;
Et, de ton œil mourant, observant la pâleur,
L'étranger s'enivrait de ta longue agonie
Qui l'affranchissait de la peur.

Quand ta mort, de ces rois r'affermit la puissance,
Ce dernier cri, par eux, sera-t-il écouté ?
Non, non; il faut encore à leur lâche vengeance
Un luxe d'inhumanité.

Ces chaînes qui, vivant, te liaient sus ces rives,
Enlaceront ta tombe à l'aride rocher;
Tu verras envier à tes cendres captives
Le simple hommage du nocher.

Mais que peut contre toi leur basse jalousie,
Quand l'immortalité, soulevant ton linceul,

Digitized by Google

A dit : Restes sacrés, moi, je vous rends la vie;
Moi, je vous arrache au cercueil.

Laisse-les exploiter leur honteuse victoire;
Laisse-les insulter à d'augustes revers;
Eux-mêmes, à genoux, révèreront ta gloire,
Eux-mêmes briseront tes fers.

Tes fers... Qui put donner des fers à ton génie?
Manqua-t-il en Juillet à nos longues douleurs?
Qui combattit pour nous contre la tyrannie?
Qui releva les trois couleurs?

Oui, nous l'avons revu, planant sur la colonne,
Elever jusqu'à toi notre sol respecté,
Quand l'ordre, au despotisme arrachant la couronne,
Ressuscita la liberté.

Lorsque des jeux sanglants vint s'ouvrir la barrière,
De nos jeunes Français t'appelèrent les vœux,
Tu revins : la victoire accompagnant leur père,
Au combat marchait devant eux.

L'Afrique, en revoyant nos guerriers intrépides,
A frémi de nouveau sous leurs pas triomphants;
Devant ta gloire encor les vieilles Pyramides
Trembleraient sur leurs fondements.

De l'émir orgueilleux les cohortes serviles
Tombent, à Mazagran, devant nos fiers soldats;
Cédez, leur criais-tu, ces nouveaux Thermopyles
A ces nouveaux Léonidas.

Digitized by Google

Oui, tu conserveras notre belle conquête ;
Si jamais l'étranger tentait de la ravir,
Qu'il tremble, car ta main balance sur sa tête
La foudre prête à le punir.

Viens, le temple t'attend ; viens consoler la France ;
Honneur à ce vaisseau qui va briser tes fers ;
A lui que consacra ta divine présence,
A lui seul le sceptre des mers.

Taisez-vous devant lui, vagues tumultueuses ;
Aquilons, retenez votre souffle orageux ;
Doux zéphyrs, enflez seuls ses voiles orgueilleuses
Et rendez la gloire à nos vœux.

Mais déjà vers le port court la foule enivrée ;
C'est lui ! Bronzes, tonnez... Fumez divins autels...
Et vous qui l'attendez sous la voûte sacrée,
Levez-vous mânes immortels !...

Le saint palladium a franchi la frontière ;
Il touche des héros le seuil religieux :
Grandis, sainte coupole, aujourd'hui ta lumière
Peut défier l'éclat des cieux.

Complices d'une ignoble et triste parodie,
Irons-nous froidement dépouiller notre honneur,
Irons-nous soutenir la hideuse anarchie
Qui frappe notre France au cœur ?

Ah ! si jamais, cédant à la sainte alliance,
D'un traité désastreux nous subissions les lois,

Digitized by Google

Parle, Napoléon... fais appel à la France,
Et la France entendra ta voix.

A tous les citoyens inspire ton génie ;
Unis tous les partis sous le même drapeau ;
Point de paix sans honneur, honte à qui la mendie ;
Mieux vaudrait descendre au tombeau.

Et vous qu'encourageaient de timides alarmes,
Respect au nom français, gardez de le flétrir ;
Contre vous, le passé, pour protéger nos armes
S'unirait avec l'avenir.

Nous saurons retrouver notre vieille énergie ;
On ne nous verra point, dégradant notre nom,
Aux yeux de l'univers accepter l'infamie,
Et mentir à Napoléon.

Veille avec lui, grand Dieu, sur l'élu de la France ;
Confonds des factieux les perfides desseins ;
Étouffe dans les cœurs la haîne et la vengeance,
Brise l'arme des assassins.

PUYSÉGUR.

Digitized by Google

68.e LIVRAISON DE LA 1.re SÉRIE.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 2 décembre 1840.

PRÉSIDENCE DE M. C. MELLINET.

L'installation du nouveau bureau a lieu dans cette séance.

« Messieurs, dit M. Mellinet, l'honneur que vous m'aviez fait en m'appelant à la Présidence de la Société Académique, était au-dessus de mon ambition : je vous l'ai déjà dit, toute cette ambition s'était bornée à me rendre utile dans vos rangs, et, permettez-moi de l'avouer, à m'y

Digitized by Google

faire des amis dans cette sympathie laborieuse qui nous rassemble. Laissez-moi croire que cette dernière vanité est satisfaite; car à quel autre sentiment pourrais-je attribuer les suffrages qui me retiennent à ce bureau.

» Cependant tout me disait de refuser cette nouvelle marque de confiance, par mon insuffisance à pouvoir la justifier. En effet, Messieurs, accablé de travaux au-dessus de mes forces, voyant ma santé altérée par ces mêmes travaux, et désirant achever l'ouvrage que j'ai commencé sur Nantes, il me serait impossible de m'imposer la continuation de votre Présidence, si je ne comptais pas sur le zèle trop complaisant de M. Chaillou, votre Vice-Président, qui a bien voulu, dans l'année écoulée, partager ma tâche. Je sollicite de lui la continuation de sa coopération : je la sollicite avec cette vieille affection de collége qui survit à tout dans le monde. Nous avons commencé sur les mêmes bancs, où ses condisciples ont gardé la mémoire de ses succès, qui sont indissolublement liés à la plus mémorable journée du Lycée Impérial : nous nous retrouvons, après trente ans, assis au même bureau. Qu'il veuille me permettre de lui céder souvent ce fauteuil où, sans son appui, l'assurance m'eût manqué trop de fois, et je n'hésiterai pas alors à garder le souvenir d'une seconde présidence de vos travaux.

» Je n'ai rien à vous demander pour ces travaux, sinon, Messieurs, la continuation de l'activité laborieuse qui a si bien rempli les séances générales de l'année écoulée, et fourni à votre secrétaire un compte-rendu auquel, vous en avez été les témoins, l'adhésion unanime de vos concitoyens a répondu.

Digitized by Google

» Aussi, Messieurs, je suis sûr que j'interprète vos sentiments, en remerciant M. Halgan, en votre nom, pour le souvenir impérissable qui restera de lui dans notre Société, et en le priant de nous continuer, dans vos rangs, cet appui qui nous a donné tant de confiance pendant son secrétariat.

» Il laisse à son successeur une tâche difficile à remplir : nous avons l'assurance que, sans oublier l'un, nous aurons à adresser les mêmes regrets au successeur de l'autre.

» Je ne serai que l'interprète de la reconnaissance commune, en témoignant à MM. Nuaud et Leray combien nous leur savons gré d'avoir accepté une tâche, peu brillante, mais qui est de tous les jours, et dans laquelle il est honorable d'être maintenu par une unanimité qui ne se lasse pas plus que le zèle des deux membres qui l'obtiennent chaque année.

» Votre bureau, Messieurs, s'est complété par un des professeurs les plus distingués de notre Collége Royal, où vous aimez à recruter souvent des collègues instruits : nous vous remercions de cette adjonction : il n'est aucun de nous qui ne l'accepte avec la satisfaction la plus complète.

» J'appelle M. le docteur Gély à venir prendre le registre, et je prie M. Halgan, qui va le lui céder, d'être persuadé que jamais je n'oublierai cette douce confraternité, où nos sentiments se sont toujours manifestés avec la même sympathie dans le travail en commun d'une année, cette année où une vanité que j'ose avouer, puisque je la dois à vos suffrages, et une amitié que j'ai contractée

Digitized by Google

par ces suffrages mêmes, resteront ineffaçables dans ma vie. »

La Société reçoit de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce la statistique de la France pour l'année 1840.

M. Desvaux, rapporteur d'une commission, composée de MM. Chaillou, Ursin, G. Demangeat et Hectot, et chargée d'examiner un mémoire de M. Leboterf, sur les diverses espèces de froments cultivés dans le département de la Loire-Inférieure, est appelé à donner lecture de son rapport.

M. Puységuir communique à la Société une pièce de vers sur le retour des cendres de Napoléon.

M. Mellinet donne ensuite lecture d'un chapitre de l'histoire de Nantes, à l'époque de nos premiers mouvements politiques, en 88.

Séance du 6 janvier 1841.

M. Chérot est appelé à donner lecture du rapport de la commission chargée de la distribution des primes, pour la culture du chanvre, et composée de MM. Hectot, de Robineau, Edelin, Favre et Neveu-Derotrie.

M. Macé communique ensuite un fragment de ses études sur l'histoire moderne, comprenant exclusivement le règne de Henri IV.

M. Bouchet lit une notice sur M. Esquirol, membre-correspondant de la Société, décédé depuis peu.

Séance du 3 février.

Lady J. Power est admise comme membre-corres-

Digitized by Google

pondant, à la suite d'un rapport d'une commission, composée de MM. Bar, Francheteau et Cailliaud, rapporteur.

M. le comte Horti di Manara est admis comme membre-correspondant, à la suite d'un rapport d'une commission, composée de MM. Francheteau, Caillaud et Bar, rapporteur.

M. G. Bertin lit une notice sur l'utilité des mesures de répression contre la fraude des engrais pulvérulents, et sur la meilleure classification à leur appliquer pour y parvenir.

M. Neveu-Derotrie communique ensuite le résultat de la distribution des primes à l'agriculture par les divers comités de canton du département, résultat qu'il est chargé de recueillir et de transmettre à l'autorité, en qualité d'inspecteur d'agriculture.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LA DISTRIBUTION DES PRIMES

POUR

LA CULTURE DU CHANVRE.

MESSIEURS,

Sur la proposition de la Commission nommée pour établir le meilleur emploi de la somme de cinq cents francs accordée par le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, pour l'amélioration de la culture du chanvre dans notre département, votre Société avait fixé au samedi 31 octobre 1840 le jour du concours, et chargé la même Commission de procéder à l'examen des produits et à la répartition des primes.

Le concours a eu lieu au jour fixé, dans la salle basse de la Bourse, mise à la disposition de votre Commission par M. le Président de la Chambre de Commerce.

La Commission s'est réunie sous la présidence de

Digitized by Google

M. Gheilleu, vice-président de la Société; après avoir procédé à l'examen des chanvres exposés et déterminé les droits des cultivateurs exposants aux primes, elle s'est transportée auprès de M. le Préfet du département, qui a bien voulu venir distribuer les primes obtenues, et encourager, par sa présence et sa parole, les efforts d'amélioration des cultivateurs qui avaient répondu à votre appel.

L'époque très-avancée de l'année où le concours a pu être porté à la connaissance des cultivateurs, diverses réclamations parvenues à votre Commission sur la difficulté qu'éprouveraient beaucoup d'entre eux à préparer pour le jour déterminé la quantité de chanvre exigée, enfin la connaissance des habitudes d'inertie si difficiles à vaincre chez ces mêmes cultivateurs, lorsqu'on leur demande un travail en désaccord avec des coutumes invétérées, formaient une réunion de causes qui devaient faire craindre à votre Commission que, pour un premier concours, la lutte ne fût point aussi sérieuse qu'elle le désirait.

Il n'en a point été ainsi.

Douze cultivateurs se sont présentés pour disputer les quatre primes proposées par votre Société.

Chacun d'eux s'étant conformé aux prescriptions du programme, a présenté un certificat en règle, qui nous a permis d'établir le tableau synoptique suivant, que nous considérons comme un premier document pour la statistique de la culture du chanvre dans le département, statistique qui, nous le croyons, pourrait fournir des enseignements précieux aux cultivateurs et propriétaires fonciers de notre département.

Digitized by Google

TABLEAU des Chanvres présentés au concours du 31 novembre 1840.

NOMS des CULTIVATEURS.	COMMUNE.	SURFACE de CULTURE.	NOMBRE DE BOTTES de chanvre.	POIDS approximatif en chanvre marchand.	LIEU du ROUISSAGE.	ORIGINE de LA GRAINE.
Martin.	Ile d'Ancenis. . .	4 hectares.	5400	2150 kil.	Loire (eau courante)	St.-Mathurin.
Collineau.	Ile Bourbon [Ancenis]. . . .	5 hectares.	4200	2150 »	d.°	Beaufort et Dagueuière
Rivière [Jean]. . . .	Anetz.	3 hectares.	3900	1850 »	d.°	St.-Mathurin.
Jousseaume.	Chap.-Basse-Mer.	1 hect. 6 ares.	»	1100 »	d.°	Brémont.
Joubert.	S.-J.-de-Concelles	1 h. 9 a. 36 c.	»	750 »	d.°	Brémont.
Briant.	S.-J.-de-Concelles	65 ares.	»	1200 »	d.°	»
Cant leu.	Saint-Sébastien. .	»	»	75 »	Riv. de Sèvre.	» .
Lerous.	Saint-Sébastien. .	11 ares 67 c.	»	72 »	Sèvre.	Brémont.
Bertaud.	Bouguenay. . . .	1 h. 35 ares.	270	1200 »	Loire [eau courante avec marée.]	St.-Mathurin.
Ouillon et Benoit. .	Bouguenay. . . .	1 h. 43 ares.	285	1300 »	d.°	Dagueuière.
Durance.	Saint-Herblain. .	15 ares.	»	»	eau dormante.	Saint-Julien.
Vallée [Louis]. . . .	Prinquiau [Marais de Dongeé]. . .	3 hectares.	3500 de 3 kil.	»	eau dormante.	Brémont.

Sur les douze concurrents inscrits à ce tableau, neuf prétendaient aux primes proposées à la grande culture; les trois autres appartenaient à la catégorie de la petite culture. Leur présence au concours offrait cette particularité intéressante, que leurs produits provenaient d'essais de culture du chanvre dans des localités où cette culture était nouvelle, et annonçaient qu'elle pouvait s'y développer avec succès.

L'admission et vérification des pièces closes, la Commission a procédé à l'examen comparatif des produits exposés au concours.

Leur appréciation a fait ressortir, pour votre Commission plusieurs faits généraux.

Au lieu de deux grandes divisions des terrains cultivés et cultivables en chanvre, auxquelles elle avait cru devoir se borner dans son travail pour la répartition des primes, elle a reconnu que, pour placer les cultivateurs dans des conditions équivalentes, il était nécessaire de porter à trois le nombre de ces divisions, savoir:

Une première circonscription comprenant toutes les localités dont les chanvres peuvent être rouis en eau courante, en dehors de l'influence des marées.

Une deuxième, comprenant toutes les localités dont les chanvres peuvent être rouis en eau courante, mais sous l'influence des marées.

Une troisième, enfin, comprenant les localités dont les chanvres ne peuvent être rouis qu'en eau dormante.

La présence au concours de chanvres préparés dans ces trois conditions, a fait ressortir, pour chacune de ces divisions, des caractères propres qui rendaient nécessaire

Digitized by Google

un classement particulier pour tenir compte exactement des qualités et défauts des produits.

Ainsi, chacune de ces circonstances de rouissage crée pour le chanvre une couleur spéciale; une des qualités requises par le programme étant la blancheur, il n'était évidemment possible de tenir compte que d'une blancheur relative dans chaque circonscription, sous peine d'exclure des chanvres présentant, du reste, à un haut degré, des qualités au moins aussi importantes.

En second lieu, votre Commission a reconnu que, si plusieurs cultivateurs avaient incontestablement droit à des éloges et à des récompenses, aucun chanvre cependant ne présentait les qualités requises au programme d'une manière assez absolue pour mériter le premier prix de 200 fr.; elle a jugé convenable de le diviser en deux prix égaux qu'elle a décerné aux deux cultivateurs dont les produits lui ont paru se rapprocher le plus du degré de qualité auquel elle eût attribué la prime unique.

Enfin, les conditions imposées pour le troisième prix, ou prix unique de 50 fr., n'ont point été remplies par les trois concurrents qui se sont présentés; aucun d'eux n'offrait au concours une quantité de chanvre suffisante pour être considérée autrement qu'un essai de culture: toutefois, ces essais présentaient cet intérêt particulier qu'ils avaient été faits dans des localités nouvelles où la culture du chanvre n'avait pas encore été introduite, et que les résultats qu'ils accusaient étaient de nature à faire désirer à votre commission que cette culture s'y propageât; dans le but de l'y encourager, elle a cru devoir repartir entre les exposants la somme attribuée à la petite culture.

Digitized by Google

Modifiant donc, d'après ces considérations, la répartition des primes annoncées au programme, votre commission a arrêté la suivante.

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION.

1.er *Prix.*

La Commission n'ayant pas jugé les conditions exigées pour le premier prix remplies d'une manière absolue, ne le décerne pas.

Elle le divise en deux prix égaux qu'elle décerne à

Collineau, d'Ancenis. . . . . 100 fr.

Joussiaume, de la Chapelle-Basse-Mer. 100 fr.

2.e *Prix.*

Le second prix est attribué à

Joubert, de Saint-Julien. . . . . 100 fr.

3.e *Prix.*

Le 3.e prix ne pouvant être accordé aux concurrents qui n'ont pas satisfait aux conditions du programme, est réparti à titre d'encouragement aux personnes suivantes :

25 fr. à Durance, de Saint-Herblain.

15 fr. à Leroux.

10 fr. à Cantaleu.

2.e CIRCONSCRIPTION ET 3e.

Aucun concurrent n'ayant rempli les conditions pour le prix unique de 150 fr., il n'y a pas lieu à le décerner.

A titre d'encouragement, il est accordé :

Une prime de 75 fr. à M. Vallée.

Id. 50 fr. à Bertaud, de Bouguenay.

Digitized by Google

Une prime de 25 fr. à Benoist et Onillon, de Bouguenay.

Des mentions honorables sont accordées :

A Martin, d'Ancenis.

A Rivière, d'Ancenis.

Briant, cultivateur à Saint-Julien, n'a pu être admis au concours, parce que la quantité de terrain, certifiée mise en culture par lui, ne répondait pas à la quantité de chanvre récolté exigée par le programme.

Relativement au sieur Briant, je dois ajouter que postérieurement des réclamations ont été adressées à votre commission tendant à établir qu'elle avait commis une erreur au préjudice de ce cultivateur, dont le chanvre pouvait concourir avec les plus beaux ; ces réclamations étaient appuyées d'une rectification par le Maire de Saint-Julien, de la pièce sur laquelle avait été basée en partie la décision de la commission ; le fait étant consommé, ce n'est que pour mémoire que j'en fais mention ici, d'autant que ces pièces nouvelles ne sont pas de nature à prouver d'une manière incontestable le fait qu'elles prétendent établir.

Monsieur le Préfet a bien voulu se charger de proclamer les noms des cultivateurs auxquels les primes ont été décernées, et de leur remettre ces primes. Avant de leur en faire la distribution, M. le Préfet s'est attaché à faire ressortir aux yeux de tous l'importance de la culture du chanvre dans notre département, culture dont les avantages seront autrement intéressants pour les cultivateurs que la prime accordée par le Ministre pour l'encourager, s'ils répondent par son extension et son amé-

Digitized by Google

lioration aux vues du gouvernement. Il leur a rappelé qu'autrefois le commerce des chanvres était d'une haute importance pour Nantes, et leur a fait sentir qu'il dépendait d'eux de l'y rappeler en attachant à leurs produits une réputation, que le sol leur donne tant de facilités de procurer à nos chanvres; il leur a fait voir ensuite que dans un port de mer, où la consommation des produits du chanvre est immédiate, l'industrie ne pouvait manquer de devenir un puissant consommateur de cette matière, du moment que la qualité en serait constatée. M. le Préfet a terminé en promettant de s'employer auprès de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, pour obtenir de lui, dans l'année qui vient de s'ouvrir, une nouvelle somme et d'une plus grande importance, s'il est possible.

Votre Commission désire vivement que la demande de M. le Préfet soit réalisée le plus tôt possible, les primes qui viennent d'être l'objet de ce concours ayant été accordées très-tard, la connaissance n'a pu en être portée aux cultivateurs qu'à une époque très-avancée, et votre commission s'est vue dans la nécessité de n'en point attribuer à *l'extension de la culture*, c'est-à dire au plus grand producteur; elle désirerait que cette année les conditions du concours, s'il y en a un, pussent être publiées dans les communes avant l'époque des semailles, afin de donner aux cultivateurs toute latitude dans leur travail en vue de l'obtention de ces primes.

Elle forme donc le vœu que votre société renouvelât près de l'autorité administrative la demande d'une nouvelle allocation, avec prière d'avoir connaissance, dans le plus court délai possible, de la somme accordée.

Digitized by Google

Il n'est peut-être pas indigne de remarque que, dès ce jour, votre commission peut vous signaler un résultat réel dû au concours que vous avez établi.

La distribution des primes, en effet, paraît devoir en général produire un double résultat, celui d'apporter, dans la nature du produit qui est primé, une amélioration qui ne peut être que lente et successive; et, par conséquent, ne peut être signalée qu'avec le temps;

Secondement, celui de porter dans l'esprit du producteur la conviction que l'amélioration à laquelle on l'encourage, doit établir, à son profit, un avantage réel et permanent.

Cette conviction, les cultivateurs présents au concours ont pu l'emporter le jour même et sans attendre la consacration de l'avenir; car les chanvres préparés par eux, conformément aux prescriptions de la commission, ont été enlevés, séance tenante, à des prix de 15 à 20 0/0 supérieurs à ceux du marché.

Il reste maintenant à assurer l'exécution des conditions prescrites par le programme, pour que le cultivateur primé ait droit à l'obtention du reste de la prime, dont la moitié seulement lui a été remise; ces conditions sont la constatation officielle que la totalité de la récolte aura été livrée au commerce au même degré de bonne préparation que la partie amenée au concours; votre commission pense que la position de M. l'inspecteur d'agriculture du département lui donnerait plus de facilité qu'à qui que ce soit d'opérer cette constatation, s'il veut bien en prendre la charge.

ROBINEAU DE BOUGON, *Président;* FERDINAND FAVRÉ, EDELIN DE LA PRAUDIÈRE, HECTOT, NEVEU-DEROTRIE, A. CHÉROT, *Secrétaire.*

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA CULTURE DU CHANVRE,

Cannabis Sativa;

PAR M. HECTOT.

Cette plante, dont l'usage est très-connu, est cultivée depuis bien du temps; mais on n'a pas encore assez senti les besoins d'y porter une plus grande attention. Nous sommes encore tributaires vis-à-vis des étrangers, puisque nous en achetons encore tous les ans pour des sommes immenses, en raison de l'emploi que nous en faisons.

Il y a plusieurs années que la Société Académique avait senti la nécessité de proposer des encouragements pour cette culture, et personne n'y répondit. Mais comme cette culture offre en elle-même des bénéfices assez avantageux, il n'est pas nécessaire de chercher à l'encourager. Ces années-ci, il y avait dans le voisinage de Saint-Sébastien, Basse-Goulaine, et plus haut, et en 1839, des

Digitized by Google

propriétaires, de la Tourbière de Montoire, viennent d'en faire un essai qui a très-bien réussi; ainsi, il faut espérer que cette culture est lancée vers son augmentation.

Je ne puis passer sous silence un mot à dire sur le rouissage, tant du lin que du chanvre. Cette opération d'une haute importance a besoin d'être signalée, puisqu'elle influe sur la qualité des filasses. Si le lin ou le chanvre sont rouis dans de l'eau stagnante, il en résulte souvent de la coloration et une altération dans la filasse, dont la fermentation putride la rend tendre ou colorée, défaut qu'il faudrait prévenir, sans compter tous les résultats des inconvénients des miasmes délétères qui sont une suite de cette opération.

Autant qu'on pourra, je conseille de rouir à l'eau courante. Un moyen qu'on pourrait employer, qui consiste quand on arrache son lin, de le faire sécher après en avoir enlevé les graines, et en former des bottes qu'on dépose dans un grenier pour le faire rouir plus tard, quand on aura de l'eau à discrétion; car à l'époque de la maturité du lin, on est souvent privé d'eau pour les besoins pressants.

Le rouissage du lin et du chanvre dans la Loire est en général sans danger, tant pour les poissons que pour le monde, surtout quand le lin ou le chanvre sont placés dans un courant continuel, la chlorophyle et les autres matières solubles dans l'eau sont entraînées par les courants et n'occasionnent point de fermentation putride. Le rouissage dans les eaux stagnantes, ou peu agitées, est sujet à bien des inconvénients; le premier,

Digitized by Google

c'est que si le routoir est entouré de terre franche contenant des oxides ou des carbonates de fer, et qu'il se trouve des feuilles ou des racines d'arbres qui soient en contact avec l'eau du routoir, il y aura plus ou moins formation de galates de fer, et la filasse sera teinte en noir plus ou moins foncé, et il faudra que la filasse soit plus ou moins usée pour perdre sa couleur; ajoutez à cela tous les gaz délétères qui infecteraient le voisinage par leurs dégagements abondants et mal sains.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA CULTURE DU LIN,

Linum Usitatissimum;

PAR M. HECTOT.

Cette plante, une des plus utiles, n'est pourtant pas cultivée autant qu'on pourrait le désirer. Les fermiers, les propriétaires et tous ceux qui ont la facilité d'en tirer un parti avantageux, n'en récoltent que de petites quantités, à peu près ce qu'ils en ont besoin pour leurs usages. Mais peu en cultivent pour en vendre les produits.

D'abord, il existe plusieurs variétés de cette plante; je ne veux parler que de celle qu'on a l'habitude de cultiver dans notre département.

1.° Celui qu'on nomme lin d'hiver. Cette variété est semée en octobre et novembre;

2.° Le lin d'été. Cette autre se sème au printemps.

Voilà celles qu'on a l'habitude de semer, et dont les produits sont connus de tous les cultivateurs, ainsi que la différence dans la qualité de l'une et l'autre variété.

Digitized by Google

Mais il en existe une troisième variété, bien différente sous tous les rapports, c'est celle nommée lin de Flandre, ou *Linum flammense* ou *belgicum*. Cette variété, peu connue ou peu répandue, est pourtant cultivée dans quelques localités; mais il semble qu'on la cultive en cachette. Une plante d'une aussi grande importance devrait pourtant stimuler les désirs des cultivateurs; car ses produits sont si différents de ceux du lin d'été et de celui d'hiver ancien, que je ne conçois pas comment on n'a pas abandonné ces deux variétés, pour ne cultiver que celle dite de Flandre.

Ce lin n'exige rien de particulier. On le sème à la fin d'avril ou au commencement de mai. Il lui faut une bonne terre meuble et profonde, point trop mouillée. Il lève très-promptement; on est obligé de passer des fils ou autres liens, pour l'empêcher de verser ou de se coucher, et on est étonné de le voir s'élever de 1 mètre 50 centimètres à 1 mètre 67 centimètres. S'il est un peu dru, les brins sont très-simples, très-peu rameux et au sommet seulement. Les fleurs en sont petites, ainsi que les capsules, et ses graines bien plus étroites et un peu rondes, ce qui les fait différer de celles des deux variétés connues sous les noms d'hiver ou d'été ordinaires.

La filasse qu'il produit est longue comme celle du chanvre; mais d'une finesse et d'une douceur extraordinaire.

Il faut, néanmoins, prévenir les cultivateurs que la graine du lin de Flandre conserve son type deux années de suite sans subir aucune dégénérescence; mais que la

Digitized by Google

troisième année, il commence à dégénérer. C'est pourquoi il serait bon de ne semer que de la variété tirée de Belgique tous les ans. Il est certain que tous les printemps il vient à Nantes une quantité de marchands de la Vendée, qui achètent et enlèvent tout ce qu'ils peuvent trouver de graines de lin de Flandre. Ils vont même jusqu'à Châlonne, et dans les environs pour se procurer cette variété.

Si on veut avoir une historique sur les lins, on peut consulter le journal nommé l'*Echo du Monde Savant*, mercredi 31 janvier 1838. — Extrait d'une des leçons.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE DE M. LEBOTERF,

SUR LES FROMENTS

CULTIVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Messieurs,

Vous avez d'autant mieux présumé de l'importance du travail qui vous était soumis par notre collègue, M. Leboterf, que vous avez appelé à l'examen de cette intéressante élucubration, une commission nombreuse(1). C'est le résultat de l'examen fait par cette commission, du mémoire sur les espèces de froments cultivés dans ce département, que nous avons l'honneur, Messieurs, de vous transmettre ici : examen sollicité par l'auteur du mémoire lui-même.

(1) MM. Chaillou, président de la commission, Hostet, Urvoy, Desvaux et G. Demangeat.

Digitized by Google

L'exposé fait par M. Leboterf, n'est point le résultat d'un travail précipité; d'une idée mise au jour en quelques heures de recherches et de rédactions; c'est le fruit de plusieurs années de travaux, d'expériences et d'observations. L'auteur a cherché à mettre en application dans ce département, des vues émises par l'un de vos commissaires, dans un travail général qui fait partie du 10.e volume du nouveau Cours d'agriculture (1).

Pour poser les bases de ses recherches, M. Leboterf s'est procuré, par ses propres soins et par correspondance, les échantillons des diverses modifications de froments cultivés sur tous les points de ce département; et, pendant plusieurs années, il a semé, étudié et comparé tout ce qu'il avait pu réunir. Le résultat de ses études prouve en réalité la présence de vingt-neuf variétés de froments, toutes bien distinctes, bien caractérisées, et par là susceptibles d'être reconnues au besoin : sans compter un certain nombre de sous-variétés. Ces vingt-neuf variétés se rattachent à quatre races ou espèces principales : Quatorze au *froment sans barbe*, onze au *froment barbu*, trois au *froment plat*, et une au *froment renflé*.

Au moyen d'une clef analytique, les personnes les moins habituées aux recherches de ce genre, peuvent reconnaître, presqu'à l'instant, les races ou espèces principales de froments, que toutes les recherches ne peuvent élever à plus de dix, et de là arriver sans dif-

(1) *Cours complet d'Agriculture*, 17 vol. in-8.°, Pourrat frères, 1838; par MM. de Morogues, Mirbel, Bouvier, Payen, Tollard, etc.

Digitized by Google

ficiels, à la modification ou à l'espèce secondaire qui s'offre à la vue, et enfin même à la sous-variété, si l'on veut arriver à plus de précision.

Sans cette première partie du travail, il serait impossible de faire une application précise de la portion la plus importante des recherches de M. Leboterf, à raison de la variation dans l'application des noms des principales modifications de froments reconnues par le vulgaire des agriculteurs. Au surplus, un tableau indicatif par commune, des espèces qui s'y trouvent cultivées, aidera beaucoup ceux qui voudront faire l'application des observations de M. Leboterf.

S'étant bien assuré des diverses modifications du froment, dans le département de la Loire-Inférieure, c'est alors que notre collègue a pu s'occuper des qualités particulières à chacune de ces modifications, et c'est là surtout qu'existe la partie la plus importante de son travail. Il fallait statuer, d'après des résultats obtenus, sur les qualités de chacune des modifications observées; et, pour cela, il fallait en semer des quantités semblables dans des conditions identiques, c'est ce qu'a fait M. Leboterf. A la vérité, ses essais n'ont porté que sur un trente-deuxième de litre en semences, pour chaque espèce; mais, quand bien même il n'y aurait que des conséquences approximatives à tirer de ses tentatives, elles sont d'un assez haut intérêt pour mériter, Messieurs, votre attention, et toutes préparatoires seulement qu'elles pourront paraître, vu les bases restreintes sur lesquelles elles reposent, elles n'en sont pas moins d'une véritable importance.

Digitized by Google

Le grain pour chaque espèce ou variété de froment, dans sa qualité, soit marchande, soit pour le poids, soit pour la nature de la farine, soit pour sa quantité, soit pour la beauté du pain qui en résulte, soit pour la quantité de farine; la paille, pour sa quantité et sa qualité, étaient autant de solutions à obtenir par des expériences sur lesquelles on pût compter, et qui pussent servir de point de départ pour les agronomes qui voudraient faire des applications en grand. Ce sont de tels résultats que nous offrent les travaux de M. Lebœuf. Ainsi, d'un coup d'œil, on peut voir quelles sont les variétés qui fournissent le plus de paille, le plus de grain; celles dont le poids du grain est le plus élevé, sur des quantités égales pour la mesure solide; celles enfin qui donnent la plus belle farine et la fournissent en plus grande proportion.

On sait l'importance du rôle que joue le gluten dans la panification et dans la nutrition, à raison de sa nature azotée, il était naturel de constater quelles étaient les espèces fournissant ce principe en plus, et c'est encore ce qu'a fait M. Lebœuf, et avec plus de précision que nous ne l'avions fait nous-même, dans notre travail sur les froments.

Nous trouvons jusqu'à des expériences comparatives sur les espèces plus ou moins susceptibles de carie, et sur les mélanges d'espèces différentes dans une même culture; mais les résultats sur ces dernières expériences étant en oppositions avec ce que l'on a cru remarquer, il reste encore à faire des expériences comparatives et plus en grand. On avait dit que les mélanges d'espèces ou variétés donnaient un moindre produit

Digitized by Google

moyen, et, M. Leboterf l'a trouvé plus productif.

Dans un tableau, qui suit l'exposé de tous les travaux entrepris par l'auteur, pour arriver à un résultat général, se trouvent disposés ces mêmes résultats, tableau au moyen duquel on peut se faire une idée, en un seul instant, des qualités comparatives de chaque espèce de froment cultivée dans ce département.

Un moyen précieux de constatation pour toutes les bases des expériences présentées, reposera, Messieurs, dans vos archives, c'est une collection méthodique de toutes les modifications ou espèces de froment sur lequel repose le travail de M. Leboterf : collection disposée de manière à pouvoir servir de termes de comparaison, puisqu'elle se compose d'un épi de chaque espèce, au bas duquel se trouve un sachet du grain de cette même espèce.

Des considérations sur l'origine des espèces primitives de froments, terminent le mémoire de M. Leboterf; et, sans trop s'écarter probablement de la vérité, on peut avec lui l'aller chercher dans le genre *Œgylops*, ainsi qu'on l'a déjà fait. On se rappellera que même encore de nos jours, en Sicile, dans les campagnes, on mange grillé simplement le grain de l'*ægylops ovata*, qui avoisine beaucoup le grain du froment, et enfin que la plante prise pour l'*ægylops squarrosa*, par M. Leboterf, et souvent donnée comme telle dans les jardins de botanique, est une véritable espèce de froment regardée comme un froment, même par Palisot de Beauvois, et qui est publiée sous le nom d'*ægylops ventricosa*, par Tausch, ainsi que nous nous en sommes assuré. Ces rapprochements curieux, sur l'origine du

Digitized by Google

froment, sont susceptibles plus tard d'une démonstration rigoureuse, si l'on veut revenir aux expériences de Latapie, faites il y a plus de soixante années, et contre lesquelles s'étaient élevés les préjugés d'alors.

M. Leboterf, n'ayant fait ses essais que sur une sorte de terrain, il restera, pour plus de certitude, à constater comment pourront se comporter chacune des espèces signalées comme préférables, lorsqu'elle sera cultivée dans un sol ou argileux, ou calcaire, ou sablieux. C'est aux agriculteurs instruits à continuer ce genre d'observations et à les faire sur une plus grande échelle, afin de rassurer les cultivateurs, toujours naturellement timides pour les essais nouveaux : L'expérience de bien des déceptions n'ayant eu lieu que trop souvent pour eux!

En résumé, Messieurs, non-seulement votre commission, tout en étant d'opinion que le travail de M. Leboterf ne peut être une donnée rigoureuse pour son expression générale, vu l'exiguïté des expériences sur chaque espèce, votre commission, disons-nous, pense cependant que le mémoire de notre collègue a, non-seulement une importance remarquable comme travail consciencieux et fait avec soin, mais qu'il peut être d'un haut intérêt pour le département de la Loire-Inférieure, si l'on donne suite aux inductions naissant de l'ensemble des observations qu'il renferme; en conséquence, il vous est proposé, Messieurs, d'admettre le mémoire de M. Leboterf au nombre de vos publications les plus prochaines.

DESVAUX, *rapporteur.*

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR LES FROMENTS CULTIVÉS

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

SUIVI

DE QUELQUES OBSERVATIONS

SUR L'ORIGINE DU FROMENT CULTIVÉ;

PAR J.-B. LE BOTERF,

BOTANISTE ET MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

PRÉFACE.

Un savant distingué, M. Desvaux, ex-directeur du Jardin des Plantes d'Angers, a dit : « Lorsqu'on réfléchira que l'adoption dans les cultures de telle ou

Digitized by Google

» telle variété, sachant en modification de froment peut
» augmenter ou diminuer de plusieurs millions pour
» chaque année, la valeur des récoltes en France, on
» verra qu'il n'est point indifférent de pouvoir s'entendre
» sur le signalement des froments soumis à la culture ;
» qu'il n'est point indifférent de poser des bases ration-
» nelles pour classer toutes les variétés agricoles. C'est
» en ce sens que nous croyons d'une haute importance
» tout travail qui tendra à éclairer la confusion existant
» encore sur cette matière. »

Quand on vient à considérer que le même champ renferme souvent huit et dix variétés différentes de froment qui échappent à l'œil inattentif de la plupart des cultivateurs, que plusieurs de ces variétés mûrissent avant les autres ; que les unes prospèrent sur un sol et dans une situation qui ne convient pas à d'autres ; que toutes sont loin de produire la même quantité de paille, de grain, de farine, de gluten, et d'avoir un grain également pesant sous le même volume ; que telle quantité donnée de froment d'une espèce très-farineuse nourrira une nombreuse famille pendant un an, tandis que la même quantité d'une autre espèce ne nourrira cette famille que pendant neuf mois ; ne devra-t-on pas avec le professeur Lagasca, recommander aux cultivateurs plus d'attention, de choisir les variétés mêlées dans leurs champs et de mettre à part celles qui se distinguent par leur pureté et leurs qualités ?

Ces observations ne prouvent elles pas que, dans la culture importante du froment qui est la base essentielle de la subsistance des peuples, les cultivateurs sont en-

cure loin d'avoir atteint le but auquel doivent tendre les efforts de l'industrie agricole ?

Pénétré de ces idées et sentant qu'un travail qui aurait pour objet d'étudier les diverses variétés de froments cultivées dans le département de la Loire-Inférieure, de les distinguer entre elles par des caractères ou diagnostics faciles à saisir, et de signaler ensuite les qualités relatives de chacune, ne lui serait pas que d'offrir quelque utilité à nos cultivateurs bretons surtout, et pourrait même étant fait avec conscience, donner l'impulsion à des perfectionnements et à des améliorations avantageuses ; je ne me suis point laissé abattre par les difficultés ; je me suis mis à l'œuvre, ai parcouru moi-même en plusieurs sens le département, établi des correspondances, et suis parvenu à réunir des échantillons suffisants des froments cultivés dans un bon nombre de nos communes.

Il m'a fallu plusieurs années de semis pour arriver à débrouiller ce chaos ; j'en ai fait sortir vingt-neuf variétés bien déterminées et fixes, dont quelques-unes sont surtout remarquables par la beauté de leur grain très-productif, pesant, rendant beaucoup de farine et de gluten.

De ces vingt-neuf variétés, trois appartiennent au froment plat, une au froment renflé, quatorze au froment sans barbe, et onze au froment barbu.

D'après cette énumération succincte, on voit déjà que nos cultivateurs attachent plus d'importance aux froments barbus et sans barbes qu'à ceux de la race des froments plats et renflés, vulgairement connus sous le

Digitized by Google

nom de *blés de la Providence*. Ce mémoire apprendra si cette préférence est fondée.

On cultive probablement encore quelques autres variétés de froments dans l'étendue de ce département; car je n'ai pu me procurer d'échantillons de toutes ses communes ; néanmoins, je crois avoir observé la grande majorité de ces variétés qui se répètent sans doute dans plusieurs localités. Il serait pourtant à désirer d'étudier toutes les communes sous ce rapport, afin de généraliser davantage, mais le temps et les moyens d'y parvenir nous ont manqué. D'autres, je l'espère, viendront compléter l'œuvre que nous avons commencée, en combler les lacunes, corriger et rectifier les erreurs, c'est le plus vif de nos désirs. Nous ne prétendons point avoir fait un travail parfait ; ce n'est point en agriculture qu'on arrive d'un premier jet à la vérité et à la perfection qu'on cherche. Que nous trouvions des imitateurs laborieux et patients ainsi que de sages critiques, et nous serons satisfaits ! Nous inviterons seulement ceux qui voudront suivre notre exemple à procéder par la même méthode, c'est-à-dire la description des variétés à comparer avant les expériences comparatives sur ces mêmes variétés; c'est là le seul moyen d'être entendu des autres et d'éviter toute erreur.

Pour rendre notre travail plus utile aux agriculteurs qui voudront se donner la peine de le consulter, nous avons composé deux fascicules d'échantillons : l'un de ces fascicules contient des échantillons de chacune des races connues du froment cultivé en général, et l'autre des échantillons des variétés et sous-variétés départe-

Digitized by Google

mentales que nous avons décrites; en outre, on trouvera dans ce dernier fascicule des échantillons des trois farines de la race des froments dits de Providence, du froment sans barbe de talavera, et des autres froments barbus et sans barbes du département.

Ces fascicules seront déposés, soit à la Bibliothèque de la Société Royale Académique de Nantes, soit à la Bibliothèque publique. (1)

A la fin de ce mémoire, et sous forme d'appendice, nous publions quelques observations sur l'origine tant controversée du froment.

PREMIÈRE PARTIE.

DESCRIPTION DES VARIÉTÉS.

CHAPITRE PREMIER.

Des races de Froment cultivé en général.

Avant de passer à la description des froments cultivés dans le département de la Loire-Inférieure, nous croyons indispensable de donner les caractères des diverses races de froment qu'on cultive généralement en Europe et ailleurs, afin que le lecteur puisse y rapporter nos variétés départementales qui lui tomberont entre les mains, ou qu'il voudra observer.

On peut, avec M. Desvaux, distinguer tous les fro-

(1) Ils sont déposés à la bibliothèque de la Société Académique.

Digitized by Google

ments cultivés connus en dix races ; mais il nous semblerait plus rationnel de n'en reconnaître que six, en supprimant le froment plat et le froment renflé, qui rentrent dans le froment d'Afrique ; le froment faux-engrain, qui n'est qu'une sous-race du froment amidonnier, et réunissant le froment barbu et sans barbe, qui ne diffèrent entre eux que par la présence ou l'absence des barbes, caractère insuffisant pour établir deux races. Néanmoins, comme nous ne voulons point, dans un travail aussi peu étendu que le nôtre, faire aucune innovation ni multiplier les difficultés en changeant la nomenclature, nous adopterons purement et simplement les races établies par M. Desvaux, et suivrons sa méthode de classification, qui est commode et facile.

§ I.er — ANALYSE DES RACES DE FROMENT CULTIVÉ.

1. Glumes persistant sur le grain. . . . . 1.
   Glumes ne persistant pas sur le grain. . . . . 3.

1. Epi très-comprimé . . . . . 2.
   Epi non comprimé. . . . . F. Épeautre.

2. Glumes presque à 3 dents aiguës, une seule barbe et un seul grain par étage. F. engrain.
   Glumes obtuses, 2 barbes, l'une longue, l'autre presque nulle et 2 grains par étage. F. faux-engrain.
   Glumes à pointe recourbée, 2 barbes longues et 2 grains par étage . . . F. amidonnier.

3. Chaume plein au sommet, articulations de l'épi très-velues . . . . . 4.
   Chaume creux au sommet, articulations de l'épi peu velues . . . . . 7.

Digitized by Google

4. { Glumes foliacées ne s'appliquant pas exactement sur le grain. . . . . F. de Pologne.
Glumes non foliacées, s'appliquant exactement sur le grain . . . . . 5.

5. { Grain long et très-dur, glumes peu velues. . . . . F. d'Afrique.
Grain gros et renflé, glumes glabres ou très-velues. . . . . 6.

6. { Glumes glabres . . . . . F. plat.
Glumes très-velues. . . . . F. renflé.

7. { Epi barbu . . . . . F. barbu.
Epi sans barbes. . . . . F. sans barbes.

§ II.e — DESCRIPTION DES CARACTÈRES DES RACES.

N.o 1. *Froment Engrain.* (*Triticum Monococcum.* Lin.)

Epi fragile, très-comprimé dans le sens du tranchant de l'axe de l'épi, à deux rangs opposés de grains très-rapprochés; glumes presque à trois dents aiguës, velues ou glabres; barbes verticales, une seule par étage de grains; un seul grain par étage; grain restant enfermé dans les balles, petit, aplati, à sillon peu marqué, comme trigone, et plus large vers le milieu; axe de l'épi à articulations glabres; toute la plante d'un vert d'herbe, avant la maturité.

Cette race est connue sous le nom de *Petit Epeautre, Ingrain, Engrain, Froment Lourdat, Riz sec, Riz de Montagne.* C'est sous ces deux derniers noms qu'on a essayé, mais sans succès, de cultiver une variété de

cette race dans notre département. (Voyez Ann. Soc. Acad. Nantes, année 1825. Extrait de la let. de M. Baleth.)

N.° 2. *Froment Faux-Engrain.* (*Triticum unibarbe.* Desv.)

Epi fragile, très-comprimé dans le sens du tranchant de l'axe; à épilets imbriqués de très-près; glumes obtuses; barbes verticales, une seule très-longue, et une autre très-courte par étage; deux grains par étage; grain restant renfermé dans les balles, allongé, trigone, pointu aux extrémités, à sillon bien marqué; axe de l'épi à articulations glabres; toute la plante d'un vert bleuâtre, avant la maturité.

N.° 3. *Froment Amidonnier.* (*Triticum Farrum.* Bar. — *Triticum Dicoccon.* Schreb. — *T. Cienfugos.* Lag. — *T. Amyleum.* Sering. — *Zea Dicoccon* et *Far*, des anciens.)

Epi fragile, barbu ou sans barbes, très comprimé dans le sens du tranchant de l'axe; à épilets très-rapprochés; glumes velues ou glabres, à nervure dorsale bien marquée, à pointe courte et recourbée; deux grains et deux barbes longues, inégales et verticales (lorsqu'elles existent) par étage; grain restant renfermé dans les balles, allongé, trigone, à sillon bien marqué; axe de l'épi à articulation à peine velues; toute la plante d'un vert glauque, avant la maturité.

Cette race est connue sous le nom d'*épeautre serré*.

N.° 4. *Froment Plat.* (*Triticum compressum.* Desv.)

Épi non fragile, aplati et plus large dans le sens du

Digitized by Google

tranchant de l'axe ou subtétragone, à épillets imbriqués de très-près, barbu ou sans barbes, à barbes longues et verticales (lorsqu'elles existent); glumes glabres, à nervure dorsale bien marquée et saillante à la manière d'une quille de navire, à pointe plus ou moins aiguë, droite ou un peu recourbée; 2 à 5 graines par étage, quittant quelquefois la balle assez difficilement; balles ne persistant pas sur le grain, mais s'y appliquant exactement; graines gros, oblongs ou courts; axe de l'épi à articulations très-velues; chaume ordinairement plein au sommet; toute la plante d'un vert glaucque, avant la maturité.

N.° 5. *Froment Renflé.* (*Triticum turgidum.* Lin. — *T. satiei sp.* Lam.)

Épi subtétragone, glumes très-velues, grains gros et courts; les autres caractères comme dans le froment plat.

Observation. Les variétés du froment plat à épi subtétragone, à grains gros et courts, rentrent évidemment dans cette race : la présence ou l'absence de poils sur les glumes n'étant point un caractère suffisant pour les séparer en deux races.

N.° 6. *Froment d'Afrique.* (*Triticum durum.* Desf. — *T. Gallicum.* Arduini. — *T. Tomentosum.* Bar. — *T. Barelle.* Mazz. — *T. Maximum.* Tournon. *Flore de Toulouse.*)

Épi aplati et plus large dans le sens du tranchant de l'axe, barbu, à barbes longues et verticales; à épillets

Digitized by Google

imbriqués de très-près ; glumes peu velues, allongées, à pointe courte ; moins robuste que dans les froments plat et renflé ; 4 ou 5 fleurs par étage, dont deux toujours fertiles ; grain allongé, corné, presque trigone, très-dur ; les autres caractères comme dans les froments *Plat et Renflé*.

Observation. Les variétés du froment Plat à épi comprimé et à grain oblong rentrent dans cette race.

N.° 7. *Froment de Pologne* (*Tritic. Polonicum*, Lin.— *Trit. Lamarkeum*, Mazz.) Épi comprimé et plus large dans le sens du tranchant de l'axe, barbu ou sans barbes, à barbes longues et verticales (lorsqu'elles existent) ; à épilets très-rapprochés ; glumes un peu velues ou glabres, striées longitudinalement, très-allongées, grandes, foliacées, ne persistant pas sur le grain, mais ne s'y appliquant pas exactement comme dans les autres races ; à pointe peu saillante ; grain très-long, jaune, dur ; les autres caractères comme dans le froment d'Afrique.

Cette race est connue sous le nom de *froment de blé de Pologne, seigle de Pologne, seigle de l'Ukraine*.

N.° 8. *Froment Epeautre*. (*Triticum Spelta*. Lin.)

Épi fragile, allongé, non comprimé dans le sens du tranchant de l'axe, et plus large par les faces que par les côtés ; à épilets espacés ; barbu ou sans barbes ; barbes médiocrement allongées, écartées, égales, et deux par étage (lorsqu'elles existent) ; glumes à 3 ou 4 fleurs, dont deux seules fertiles ; glabres ou velues, tronquées, à courte épine ou pointe ; grain restant renfermé dans les balles ; axe de l'épi à articulations peu velues, chaume creux

Digitized by Google

Cette race est connue sous le nom d'*Epeautre*, *grande Epeautre*, *Spéoula*, *Poutre*.

N.° 9. *Froment barbu.* (*Triticum aestivum.* Lin. Desv. — *Trit. sativum.* Vill. — *T. sativi sp.* Lam.)

Épi non fragile, plus ou moins allongé, non comprimé dans le sens du tranchant de l'axe, et plus large par les faces que par les côtés, barbu, à barbes écartées et divergentes; épillets le plus souvent espacés, très-rarement imbriqués de très-près; glumes glabres ou velues, ovales, à nervure dorsale, souvent comme effacée vers la base, plus ou moins tronquées au sommet, à pointe plus ou moins longue; balles ne persistant pas sur le grain, mais s'y appliquant exactement; graine ovoïde ou oblongue; axe de l'épi à articulations peu velues; chaume creux.

N.° 10. *Froment sans barbe.* (*Triticum imberbe.* Desv. — *Trit. hybernum.* Lin. — *Trit. sativi sp.* Lam.

Épi sans barbes; tous les autres caractères comme dans le froment barbu.

CHAPITRE II.

Des froments cultivés dans le département de la Loire-Inférieure.

Les froments cultivés dans ce département appartiennent à quatre des races dont nous venons de tracer les caractères: le froment Plat, le froment Renflé, le froment Barbu et le froment Sans-Barbes.

Digitized by Google

§. 1.er VARIÉTÉS APPARTENANT A LA RACE DU FROMENT PLAT.

N.° 1. *Froment Plat Poulard.* — Epi barbu, entièrement et très-blanc, subtétragone, barbes caduques à la maturité; grain gros, tendre ou dur; stature, 1 mètre 78 centimètres.

SOUS-VARIÉTÉS.

Sous-variété A. — Grain subtétragone, tendre, pointu aux deux extrémités, à écorce rouge.

— F. Plat Poulard (F. *compressum vulgare*), épis et barbes médiocres, glumes blanchâtres, renflées, à pointe médiocre, grain rougeâtre. Desv., article Froment, Dict. d'Agric., tom. II, p. 242, édition de Pourrat, ann. 1836. — F. Barbu, à épi blanc, long, carré, à barbes blanches; gros grains, couleur ordinaire, tige pleine. Tessier, Ency. Méth. Agric., article Froment, tom. 4, p. 485, n.° 16. — *Triticum sativum autumnale, spicâ albâ, crassâ, subquadratâ, aristis partim deciduis.* Lam., Ency. Méth. Bot., tom. 2., p. 556, let. g.

Sous-variété B. — Elle diffère de la sous-variété A, par son grain non anguleux, plus long, plus gros, dur, à écorce grisâtre.

Observations. — J'ai reçu cette sous-variété du Jardin des Plantes de Paris, sous le nom de *froment du Nord.*

Le froment Plat Poulard est connu dans notre département sous le nom de *Trigné Blanche*; on le connaît ailleurs sous le nom de *Blé de Providence.*

Digitized by Google

N.° 2. *Froment Plat Rouge.* — Épi barbu, très rouge, grain gros, anguleux, tendre, à écorce rouge; stature, 1 mètre 78 centimètres.

— Froment Plat Rouge (*Triticum compressum rubrum*), épis et barbes très-rouges, grain rougeâtre. Desv., l. c., p. 242. — F. Barbu, à épi rougi, carré, long; gros grains, tige pleine. Tessier, l. c., p. 486, n.° 17. — F. Barbu, épi rouge, non relu, un peu étroit; barbes rouges, gros grains, tige pleine. Tessier, l. c., p. 485, n.° 13. — *Triticum sativum autumnale spicâ rufâ aristis per multitudinem decidiis.* Lam., l. c., p. 555; let. f.

Observations. — J'ai reçu cette variété de Paris, sous le nom de Froment Poulard Rouge. Elle est connue dans ce département sous le nom de *Frique dibuge.*

§. 2.e VARIÉTÉ APPARTENANT A LA RACE DU FROMENT RENFLÉ.

N.° 3. *Froment Renflé Blanc* — Épi barbu, entièrement blanc, relu, grains gros, anguleux, tendre, à écorce rouge; stature, 1 mètre 78 centimètres.

— F. Renflé Blanc (*Triticum turgidum album*), épi blanc, barbes blanches, Desv., l. c., p. 243. — F. Barlu, à épi blanc, relu, presque carré, barbes blanches, grains gros et bombés, tige pleine. Tessier, l. c., p. 486, n.° 19. — *Triticum sativum autumnale, spicâ aristisque albicantibus.* Lam., l. c., p. 556, let. o * *.

§. 3.e VARIÉTÉS APPARTENANT A LA RACE DU FROMENT SANS-BARBES.

* *Épis glabres, allongés, blanchâtres ou blancs, grains blancs.*

Digitized by Google

N.° 4. *Froment Sans-Barbe*, de Talavera. — Épi blanc, à bord et sommet des glumes et des balles légèrement roussâtre, allongé, médiocrement serré; grains court, arrondi, tendre ou dur, blanc, étoilé, à mitée, 45 centimètres.

—. Froment Sans-Barbe, de Talavera (*Triticum imberbe lutescens*); épis blancs, allongés, serrés, grains tendres, d'un blanc jaspé-clair. Desv., l. c., p. 249. —. F. Sans-Barbe, à balles blanchâtres, peu serrées; grains petits, blancs, ronds; tige creuse. Tessier, l. c., p. 485, n.° 4. — *Triticum sativum aestivum, spicis albis, mutticis, seminibus albidis.* Linn., l. c., p. 555, int. c.

Observations. — Cette variété précédente est cultivée dans la commune de Basse-Goulaine, sous le nom de *Froment Blanc*, mais jamais on ne voit son grain à la halle de Nantes; il se consomme tout dans la commune où il reste cantonné.

Le froment des moines de la Meilleraye, dont parle M. Daleth dans sa lettre à M. Athenas, An. Soc. Acad. de Nantes, année 1825, p. 70 et 71, ne serait-il pas le Froment de Talavera?

Le froment Sans-Barbe, de Talavera et le froment Sans Barbe Blanc Zée, Desv., l. c., diffèrent à peine l'un de l'autre, d'après la comparaison que nous en avons faite sur des échantillons authentiques.

* * *Épis blancs ou blanchâtres, glabres, grains rouges.*

N.° 5. *Froment Sans-Barbe, Saint-Laud.* — Épi gros, court, serré-compacte, à bord et sommet des glumes et des balles roussâtre, glumes courtes, tronquées

Digitized by Google

sensiblement grain gros, court, entier, tendre ou dur, rouge; paille grosse, pleine, 1 mètre 45 centimètres.

— Froment Sans-Barbe Saint-Laud (*Triticum imberbe andegavense*), épi court, compact, blanchâtre, grain de moyenne grosseur. Desv., l. c., p. 250.

Observations. — Nous ne pouvons pas rapporter notre variété à d'autre qu'au froment Saint-Laud, Desv.; néanmoins, M. Desvaux m'a envoyé sous les noms de Saint-Laud: Froment Rouge, d'Anjou; Froment Sans-Barbe; de Normandie; des graines de froment qui ont reproduit par le semis des individus en tous points parfaitement semblables entre eux et à notre variété. Cette dernière est connue, dans les communes de Rezé et de Bouguenais, sous le nom de *Froment Bureau.*

N.° 6. *Froment Sans-Barbe, ordinaire.* — Épi entièrement blanc, ou d'un blanc légèrement roussâtre, médiocrement serré, allongé, subtétragone, grain gros, assez court, tendre ou dur; entier, 1 mètre 45 centimètres à 1 mètre 62 centimètres.

SOUS-VARIÉTÉS.

Sous-variété A. — Épi très-blanc.

— Froment Sans-Barbe ordinaire (*Triticum imberbe vulgare*). Desv., l. c., p. 150, et d'après des échantillons communiqués par l'auteur.

Sous-variété B. — Épi médiocrement allongé, à teinte générale roussâtre, très-claire.

Observations. — Le Froment Sans-Barbe Royal d'hiver. Desv., l. c., p. 250, à épis blancs, longs, serrés, grain gros, et comme bossus; est-il bien distinct de la sous-variété *A.* ci-dessus?

Digitized by Google

N.° 7. *Froment Sans-Barbe Gris.* — Épi blanc ou à teinte roussâtre très-claire, très-allongé, lâche, étroit, grain quittant très-facilement les balles, un peu moins gros que dans la variété n.° 6, plus long, tendre ou dur, paille fine; stature, 1 mètre 65 centimètres.

SOUS-VARIÉTÉS.

Sous-variété A. — Épi très-blanc.

— Froment Sans-Barbe Gris (*Triticum imberbe subglaucum*): épis allongés, lâches, blanchâtres ou blanc-grisâtre; grain gros et tendre. Desv., l. c., p. 250. — F. Sans-Barbe, à balles blanches, peu nervées, graine jaunes, moyens, tige creuse, Tessier, l. c., p. 485, n.° 1. *Triticum sativum autumnale, spica alba, mutica, seminibus aureis*, Lam., l. c., p. 555, lit. a.

Sous-variété B. — Épi à teinte rousse très-claire.

N.° 8. *Froment Sans-Barbe, Bleu.* — Épi blanc, large, très-aplati dans le sens des deux de l'axe, valves des glumes plus longues que dans les précédents, à épillets très-espacés; grain gros, allongé, dur; stature, 1 mètre 62 centimètres. Toute la plante est d'un vert glauque avant la maturité.

Observations. — Cette variété est plus tardive que les autres de la même race. Nous la rapportons au Froment Bleu Sans-Barbe (*Triticum imberbe cæruleum*). Desv., l. c., p. 250, à épis allongés, blancs, à étages écartés, à chaume élevé, grain un peu allongé, gros, à tige glauque; mais ce n'est qu'avec doute, n'ayant pas eu sous les yeux d'échantillons assez authentiques de ce dernier.

Digitized by Google

* * * *Épis roux, glabres, grains rouges.*

N.° 9. *Froment Sans-Barbe Grillé.* Épi court, dressé, carré, serré-compacte, glumes courtes, tronquées, grain comme bossu, gros, court, obtus, tendre ou dur; paille grosse; stature, 1 mètre 13 centimètres.

— Froment Sans-Barbe Grillé (*Triticum imberbe rufescens*); épis grisâtres, tirant sur le roux, gros, pressés; grain gros, comme bossu; chaume petit. Desv., l. c., p. 251.

Observations. — Cette variété remarquable est précoce, mais son épi est très-souvent sous le fléau. Elle est connue dans le département sous le nom de *Blé anglais*.

N.° 10. *Froment Sans-Barbe, d'Alsace.* — Épi médiocrement allongé, peu serré, souvent subtétragone, grain gros, assez court, tendre ou dur; paille fine; stature, 1 mètre 45 centimètres à 1 mètre 62 centimètres.

— Froment Sans-Barbe, d'Alsace (*Triticum imberbe Alsaticum*); épis rougeâtres, courts, pressés; grains moyens, oblongs; chaume élevé. Desv., l. c., p. 251. — F. Sans-Barbes, à balles rousses et peu saillées, grains jaunes, moyens, tige creuse. Tessier, l. c., p. 495, n.° 2. — *Triticum vulgare autumnale, spica rufâ mutica, seminibus aureis.* Lam., l. c., p. 555, let. b.

Observations. — J'ai reçu cette variété du Jardin des Plantes de Paris, sous le nom de *Froment Lamma*; *de Chen*. Je soupçonne que c'est le blé Lamma dont il est parlé avantageusement par M. Thouin: An., Soc. Acad. de Nantes, année 1825, p. 66.

* * * * *Épis roux ou roussâtres, velus, grains rouges.*

N.° 11. *Froment Sans-Barbe, de Crète, Rouge.* Épi très-allongé, très-aplati dans le sens des dents de l'axe, à épilets distants, grain gros, court, obtus, tendre ou dur; stature, 1 mètre 45 centimètres à 1 mètre 62 centimètres.

— Froment Sans-Barbe, de Crète, Rouge (*Triticum imberbe, Creticum, rufescens*); épis lâches, allongés, rougeâtres, tige élevée, grain court, gros, brun-rougeâtre, tendre. Desv., l. c., p. 247.

N.° 12. *Froment Sans-Barbe, Grand, Velu.* — Épi médiocrement long, non aplati, souvent subtétragone, à épilets rapprochés sans être compactes, grain comme dans le précédent; chaume aussi élevé.

— Froment Sans-Barbe, à épi velu, grisâtre ou roux, grains moyens, tige creuse. Tessier, l. c., p. 485, n.° 7. — *Triticum sativum autumnale, spicâ mutiâ, glumis villosis cinereis, culmo fistulosa.* Lam., l. c., p. 556, let. m. — (Froment Sans-Barbe, Grand, Velu (*Triticum imberbe elatior*)? Épis allongés, rouges, chaume élevé; grain rougeâtre, allongé.

Observations. — Ce n'est qu'avec doute que nous citons le synonyme de M. Desv., quoique les graines qu'il nous ait envoyées sous les noms de Froment Sans-Barbe, Grand, Velu; Froment Sans-Barbe, Petit-Velu, aient reproduit exactement notre variété.

* * * * * *Épis blancs, velus; grains rouges.*

N.° 13. *Froment Sans-Barbe, Gros, Kœler.* — Épi très-allongé, aplati dans le sens des dents de l'axe, à épilets très-distants, grains gros, obtus, tendres ou durs; stature, 1 mètre 45 centimètres.

— Froment Sans-Barbe, Gros, Kœler (*Triticum im-*

Digitized by Google

berbe, Kœleri major); épis très-longs, médiocrement velus; grains rougeâtres. Desv., l. c., p. 248.

N.° 14. *Froment Sans-Barbe, Blanc, Velu.* — Épi gros, serré, assez court, plus velu que dans le précédent, grain aussi beau, et chaume de même taille; ce chaume est parfois demi-plein.

C'est le Froment Sans-Barbe, Blanc, Velu (*Triticum imberbe villosum album medium*); Desv., l. c., p. 248, dont l'épi est velu, blanc, un peu compacte.

N.° 15. *Froment sans Barbe, presque glabre.* N. — Epi assez court, plus étroit que dans le précédent, médiocrement serré, presque glabre (le sommet des glumes et des balles est seulement légèrement velu); grain plus petit que dans les deux numéros qui précèdent, tendre ou dur. Chaume délié; stature, 1 mètre 29 centimètres à 1 mètre 62 centimètres.

§ IV.e VARIÉTÉS APPARTENANT A LA RACE DU FROMENT BARBU.

* *Épis roux, velus, grains rouges.*

N.° 16. *Froment Barbu, rouge, velu.* — Epi allongé, robuste, à épilets plus ou moins rapprochés, glumes à pointe plus ou moins longue, barbes plus ou moins robustes, très-divergentes, grain gros, obtus, tendre ou dur; stature, 1 mètre 45 centimètres.

SOUS-VARIÉTÉS.

Sous-variété A. — Epi très-long, aplati dans le sens des dents de l'axe, à épilets très-distants, glumes à pointe allongée et souvent très-longue. N.

Digitized by Google

Sous-variété. B. — Epi comme dans le précédent, mais à pointe des glumes très-courte. N.

Sous-variété. C. — Epi plus court, à épilets plus rapprochés, moins aplatis, glumes à pointe allongée, grain tendre. — Froment barbu-rouge, velu. (*Triticum sativum rubrum villosum.*) Desv. l. c. p. 247.

C'est la sous-variété à épi velu du froment barbu à épi roux, large, à barbes rousses, divergentes, grains moyens, tige creuse, calices peu serrés. Tessier, l. c. p. 485, n.° 10; et le froment à barbes divergentes, sous-variété à épi roux et velu. Lam., l. c. p. 556, let. H.

** *Épis velus, blancs, grains rouges.*

N.° 17. *Froment barbu, velu blanc.* — Epi allongé, robuste, à épilets plus ou moins rapprochés, glumes à pointe plus ou moins longue, barbes plus ou moins robustes, très-divergentes, grain gros, obtus, tendre ou dur; stature, 1 mètre 45 centimètres à 1 mètre 62 centimètres.

SOUS-VARIÉTÉS :

Sous-variété A. — Epi long, comprimé dans le sens des dents de l'axe, barbes robustes, épilets lâches, pointe des glumes très-longue. — Froment barbu, blanc, velu. (*Triticum sativum album villosum.*) Epis blanchâtres, glumes pubescentes, grain gros et long. Desv., l. c. p. 247.

— Froment barbu à épi blanc, large, à barbes divergentes, blanches, grains moyens, tige creuse, calices peu serrés, sous-variété velue. Tessier, l. c. p. 485, n.° 9. Froment à barbes divergentes, sous-variété à épi blanc et velu. Lam., l. c., p. 556, let. H.

Digitized by Google

Sous-variété B. — Épi comme dans la sous-variété A, mais à pointe des glumes courte. N.

Sous-variété C. — Épi serré, court, barbes délicates, pointe des glumes allongée, grain plus petit, plus long que dans les deux variétés précédentes. N.

Cette sous-variété a du rapport avec le froment trémois velu. Desv., l. c., p. 247.

*** *Épis glabres, blancs ou blanchâtres, grains rouges.*

N.° 18. *Froment barbu, blanchâtre.* — Épi allongé, médiocrement serré, barbes très-divergentes, glumes à pointe plus ou moins allongée, grain gros, tendre ou dur; stature, 1 mètre 45 centimètres à 1 mètre 62 cent.

SOUS-VARIÉTÉS :

Sous-variété A. — Épi et barbes robustes, blanchâtres, pointe des glumes très-longue, grain gros.

— Froment barbu, blanchâtre. (*Triticum sativum vulgare.*) Épi médiocrement dense, blanchâtre, glumes à pointe très-allongée, grain gros, renflé, gris-âtre, tendre ou dur. Desv., l. c., p. 245, n.° 2. — F. barbu à épi blanc, large, à barbes divergentes, blanches, grains moyens, tige creuse, calices peu serrés, sous-variété lisse. Tessier, l. c., p. 485, n.° 9. — Froment à barbes divergentes, sous-variété à épi blanc et glabre. Lam., l. c., p. 556, let. H.

Sous-variété B. — Épi et barbes moins robustes, très-blancs, pointe des glumes plus courte, grain plus petit.

Cette sous-variété se distingue à peine de la variété

Digitized by Google

que j'ai reçue de M. Desvaux ; sous les noms de *Froment barbu de Naples* et de *blé du Caucase*.

**** *Épis glabres, roux ou roussâtres, grains rouges.*

N.° 19. *Froment Barbu Rouge* — Épi allongé, à épilets plus ou moins rapprochés, barbes robustes, très-divergentes ; pointe des glumes plus ou moins longue, grains gros, obtus, tendre ou dure ; stature, 1 mètre 29 centimètres à 1 mètre 62 centimètres.

SOUS-VARIÉTÉS :

Sous-variété A. — Épi très-long, très-coloré, à épilets distants, pointe des glumes allongée, grain gros et glacé ; stature élevée.

Sous-variété B. — Épi comme dans la précédente, mais moins coloré, à pointe des glumes courte, chaume élevé.

Sous-variété C. — Épi plus court, à épilets plus rapprochés, pointe des glumes très-longue, grain tendre ; stature moins élevée.

F. barbu rouge (*Triticum sativum rubrum*), Desv., l. c., p. 246. — F. barbu, à épi roux, large, à barbes rousses, divergentes, grains moyens, tige creuse, calices peu serrés, sous-variété lisse. Tessier, l. c., p. 465, n.° 10. — F. à barbes divergentes, sous-variété à épi roux et glabre, Lam. l. c., p. 556, let. h.

Sous-variété D. — Épi comme dans la sous-variété C, mais moins robuste, moins coloré, à pointe des glumes courte, grain moins gros que dans les trois sous-variétés précédentes.

Observation. — J'ai reçu cette sous-variété de M.

Digitized by Google

Desvaux sous le nom de *froment rouge de Roussillon*, et du Jardin des Plantes de Paris, sous le nom de *froment rouge du pays de Foix*.

Nota. Nous n'avons point, à la fin de la description de chaque variété, indiqué la commune où on la cultive, pour éviter des répétitions fastidieuses de noms de lieux. Nous y suppléons, en donnant à la fin de cette première partie de notre mémoire un tableau synoptique des variétés et sous-variétés que nous avons décrites, avec l'indication en regard des communes de ce département où elles sont cultivées.

Digitized by Google

TABLEAU synoptique des Communes du département de la Loire-Inférieure où sont cultivées les variétés et sous-variétés de Froment ci-devant décrites.

ARRONDISSEMts.	COMMUNES.	NOMS DES FROMENTS.
Nantes. . .	Chapelle-Heulin.	F. plat-poulard, s.-var. A. » » » B.
Id.	Rezé.	F. plat-rouge.
Ancenis. . .	Varades.	F. renflé-blanc.
Nantes. . .	Basse-Goulaine.	F. s. barbe, de Talavera.
Savenay. . .	Couëron. Herbignac. Donges.	F. sans barbe, St.-Laud.
Châteaubt. .	Rongé. Les Touches.	
Ancenis. . .	Varades.	
Nantes. . . .	Nantes. Chantenay. Bongnenais. Orvault. Chapelle-Heulin. Monnières.	
Savenay. . .	Savenay. Boué. Lavau. Malleville. St.-Etienne-de-M.-Luc.	F. sans barbe, ordinaire, sous-variété A.

Digitized by Google

Savenay. . . (*Suite.*)	Vigneux.	F. sans barbe, ordinaire, sous-variété. A. (*Suite.*)
	Donges.	
	Batz.	
Châteaub^l. .	Nozay.	
	Erbray.	
Nantes. . .	Nantes.	
	Chantenay.	
	Pont-S^t.-Martin.	
	Thouaré.	
	Chapelle-sur-Erdre.	
	Grand-Champ.	
	Orvault.	
	Sautron.	
	Treillères.	
	La Marne.	
	Gorges.	
	Verton.	
Paimbœuf. .	Paimbœuf.	
	S^t. Breven.	
	Ste Marie.	
Savenay. . .	S.t Molf.	F. sans barbe, ordinaire, sous-variété B.
Nantes. . .	Bouguenais.	F. sans barbe, gris, sous-variété A.
	Chapelle-Heulin.	
Idem. . . .	Bouguenais.	F. » » » B
Idem. . . .	Chantenay.	F. sans barbe, bleu.
	Machecoul.	
	La Marne.	
	Paulx.	
	St. Mars-de-Coutais.	

Digitized by Google

Savenay. . .	Guerande.	F. sans barbe, grillé.
Nantes. . .	Chapelle-Heulin.	
	Savenay.	F. sans barbe, d'Alsace.
	Bouë.	
	Lavau.	
	Malleville.	
	Blain.	
	Fay.	
	St.-Etienne-de-M.-Luc.	
	Cordemais,	
	Couëron.	
	Vigneux.	
Savenay. . .	Herbignac.	
	St. Lyphard.	
	Pontchâteau.	
	St. Joachim.	
	St. Nazaire.	
	Donges.	
	Montoire.	
	Le Croisic.	
	Batz.	
	St Molf.	
	Piriac.	
Châteaubl. .	Derval.	
	Nozay.	
	Saffré.	
	Héric.	
	Les Touches.	
Paimbœuf. .	Paimbœuf.	
	St. Breven.	

Digitized by Google

Paimbœuf. (*Suite.*)	Fresnay.	F. sans barbe, d'Alsace. (*Suite*)
	Sainte-Pazane.	
	Port-Saint-Père	
	Sainte-Marie.	
	Chauvé.	
Nantes.	Nantes.	
	Chantenay.	
	Saint-Herblain.	
	Pont-Saint-Martin.	
	Rezé.	
	Bouguenais.	
	Saint-Aignan.	
	Carquefou.	
	Thouaré.	
	Chapelle-sur-Erdre.	
	Grand-Champ.	
	Orvault.	
	Sautron.	
	Vallet.	
	Chapelle-Heulin.	
	Machecoul.	
	La Marne.	
	Paulx.	
	St.-Mars de-Coutais.	
	Gorges.	
	Vertou.	
Savenay.	Savenay.	F. sans barbe, de crête rouge.
	Lavau.	
	Malleville.	
	Blain.	

Digitized by Google

Savenay. (*Suite.*)	Fay. St-Etienne-de-M.-Luc. Couëron. Saint-Liphard. Saint-Joachim. Saint-Nazaire. Donges. Montoire. Le Croisic. Batz. Piriac.	F. sans barbe, de crête rouge. (*Suite.*)
Châteaubl.	Soudan. Dorval. Nozay. Saffré. Héric. Petit-Marc.	
Paimbœuf.	Paimbœuf. Saint-Brevin. Sainte-Pazane. Port-St.-Père. Chauvé.	
Nantes.	Nantes. Chantenay. Saint-Herblain. Pont-St.-Martin. Bouguenais. Saint-Aignan. Carquefou. Thouaré. Machecoul. Gorges.	

Digitized by Google

	Cultivé dans les mêmes communes que le précéd.	F. sans barbe, grand-velu.
Savenay. . .	Savenay.	
	Boué.	
	Lavau.	
	Malleville.	
	Blain.	
	St.-Etienne-de-M.-Luc.	
	Couëron.	
	Herbignac.	
	Saint-Joachim.	
	Saint-Nazaire.	
	Donges.	
	Montoire.	
	Saint-Molf.	
Châteaub. .	Nozay.	F. sans barbe, gros Kœler.
	Héric.	
Nantes. . .	Nantes.	
	Chantenay.	
	Pont-St.-Martin.	
	Rezé.	
	Bouguenais.	
	Orvault.	
	Sautron.	
	Machecoul.	
	Gorges.	
Paimbœuf. .	Paimbœuf.	
	Saint-Breven.	
	Fresnay.	
	Port-St.-Père.	
	Saint-Père-en-Retz.	

Digitized by Google

Savenay. . .	Pontchâteau.	F. sans barbe, blanc, vel.
	Missillac.	
	Donges.	
Châteaubr. .	Petit-Mars.	
Ancenis. . .	Varades.	
	Joué.	
Nantes. . .	Saint-Herblain.	
	Bouguenais.	
	Saint-Aignan.	
	Thouaré.	
	Orvault.	
	Machecoul.	
	La Marne.	
	Paulx.	
	St.-Mars-de-Coutais.	
	Vertou.	
Paimbœuf. .	Paimbœuf.	
	Sainte-Pazane.	
	Sainte-Marie.	
	St.-Père-en-Retz.	
Savenay. . .	Donges.	F. sans barbe presque glabre.
Nantes. . .	Bouguenais.	
	Chapelle-sur-Erdre.	
Savenay. . .	Lavau.	F. barbu-rouge, velu, sous-variété A.
	Blain.	
	Cordemais.	
	Saint-Nazaire.	
Nantes. . .	Chantenay.	
	Bouguenais.	
	Vallet.	
	Gorges.	

Digitized by Google

Savenay. . .	Boué.	F. barbu-rouge, velu, sous-variété B.
	Malleville.	
	St.-Etienne-de-M.-Luc.	
	Saint-Joachim.	
	Donges.	
	Montoire.	
	Le Croisiè.	
Châteaubr. .	Nozay.	
	S.-Julien-de-Vouvantes.	
Ancenis. . .	Varades.	
Nantes. . .	Saint-Herblain.	
	Pont-St.-Martin.	
	Thouaré.	
	Orvault.	
	La Marne.	
Paimbœuf. .	Saint-Breven.	
	Fresnay.	
	Sainte-Pazane.	
	Port-St.-Père.	
	St.-Père-en-Retz.	
Nantes. . .	Nantes.	F. bar. roug., vel. s.-v. C.
Savenay. . .	Blain.	F. barbu-velu, blanc, sous-variété A.
	Pouchâteau.	
	Saint-Joachim.	
	Saint-Nazaire.	
	Donges.	
	Montoire.	
	Le Croisic.	
	Batz.	
	Saint Molf.	
	Piriac.	

Digitized by Google

Châteaubl.	S.-Julien-de-Vouvantes.	F. barbu-velu, blanc, sous-variété A. (*Suite.*)
	Erbray.	
	Héric.	
	Petit-Mars.	
Ancenis.	Jouée	
Nantes.	Nantes.	
	Pont-St.-Martin.	
	Bouguenais.	
	Sautron.	
	Vallet.	
	La Chapelle-Heulin.	
	Machecoul.	
	Gorges.	
Paimbœuf.	St.-Brevin.	
	Port-St.-Père.	
	St.-Père-en-Retz.	
Savenay.	Lavau.	F. barbu-velu, blanc, sous-variété. B.
	St.-Etienne-de-M.-Luc.	
	Herbignac.	
	St.-Joachim.	
	Monteiro.	
	Batz.	
Châteaubl.	Les Touches.	
	Petit-Mars.	
Ancenis.	Varades.	
Nantes.	Gorges.	
Paimbœuf.	St.-Père-en-Retz.	
	St.-Brevin.	
	Orvault.	

Digitized by Google

Nantes. . .	Nantes. Orvault.	F. barbu blanchâtre, sous-variété A.
Savenay. . .	Savenay. Boué. Lavau. Blain. Fay. Conëron. Vigneux. St.-Joachim. Donges. Le Croisic. St.-Molf.	F. barbu blanchâtre, sous-variété B.
Châteaubl'. .	Rougé. Derval. Nozay. S.-Julien-de-Vouvantes. Petit-Mars.	
	Pont-St.-Martin.	
Nantes. . .	Bouguenais. St.-Aignan. Thouaré. Grand-Champ. Orvault. Sautron. Treillières. Vallet. Machecoul. St.-Mars-de-Coutais.	
Paimbœuf .	St.-Père-en-Retz.	

Digitized by Google

Savenay. . .	Savenay.	F. barbu-rouge, sous-variété A.
	Bouê.	
	Blain.	
	St.-Etienne-de-M.-Luc.	
	St.-Joachim.	
	Le Croisic.	
	Batz.	
Châteaubl. .	Ruffigné.	
	Soudan.	
	Rougé.	
	Grand-Auverné.	
	S.-Julien-de-Vouvantes.	
	Erbray.	
	Héric.	
	Petit-Mars.	
Nantes. . .	Bouguenais.	
	St.-Aignan.	
	Chapelle-sur-Erdre.	
	Grand-Champ.	
	Vallet.	
	Monnières.	
Paimbœuf. .	St. Breven.	
	Port St.-Père.	
Savenay. . .	Lavau.	F. barbu-rouge, sous-variété B.
Châteaubl. .	Ruffigné.	
	Soudan.	
	Grand-Auverné.	
	S.-Julien-de-Vouvantes.	
Nantes. . .	Chantenay.	
	Gorges.	
	Vallet.	
Paimbœuf. .	Chauvé.	

Digitized by Google

Savenay. . .	Herbignac.	F. barbu-rouge, sous-variété C.
	St.-Lyphar.	
	St.-Nazaire.	
	Donges.	
	Fay.	
	Montoire.	
	Le Croisic.	
	Batz.	
	St-Molf.	
	Piriac.	
Châteaub^t. .	Ruffigné.	
	Sondan.	
	Nozay.	
	Erbray.	
Ancenis. . .	Varades.	
Nantes. . .	Chantenay.	
	Orvault.	
	La Marne.	
	Paulx.	
	St.-Mars-de-Coutais.	
Paimbœuf. .	Paimbœuf.	
	St.-Breven.	
	Fresnay.	
	Ste-Pazane.	
	St.-Père-en-Retz.	
	Chauvé.	

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

EXPÉRIENCES COMPARATIVES.

CHAPITRE PREMIER.

Énumération et explication des expériences.

Après avoir décrit avec le plus de soin et d'exactitude qu'il m'a été possible les variétés et sous-variétés de froments que j'avais observées, afin de permettre aux cultivateurs de les retrouver et reconnaître au besoin, et de ne pas être induits en erreur par des noms divers donnés à des espèces identiques, ou des noms semblables donnés à des espèces très-distinctes, comme il arrive trop souvent dans le commerce, ce qui expose l'agriculteur à de graves et fâcheux mécomptes, il restait à étudier comparativement ces mêmes variétés et sous-variétés sous plusieurs rapports, afin d'arriver à la connaissance de leurs qualités respectives, au moyen d'expériences faites avec soin.

Par une première expérience, j'ai cherché à connaître le produit comparé de chaque variété en paille et en grain. A cet effet, j'ai mesuré à mesure rase et sans tassement un trente-deuxième de litre de semence provenue de la même récolte, de chacune des variétés à comparer.

Après le mesurage, chaque trente-deuxième de litre de

Digitized by Google

semence a été chaulé séparément et par le même procédé de chaulage. Ensuite, chaque quantité a été semée en automne, en rayon, le même jour, en plein champ, dans une terre ordinaire de lande, mise en culture depuis vingt ans, fumée modérément avec du fumier ordinaire d'étable.

Les froments sur lesquels j'avais à expérimenter appartenant au département de la Loire-Inférieure, où la terre de lande domine comme dans toute la Bretagne, j'ai dû arrêter mon choix sur un sol de cette nature, afin que le résultat de mon expérience eût un degré d'utilité plus général.

Comme on le voit, toutes les précautions pour cette première expérience, dont les autres devaient être la conséquence, ont été prises pour que, à influences atmosphériques égales, la différence des produits après la récolte, ne pût être attribuée qu'à la nature même de chaque variété, et non à d'autre cause.

Après la récolte, résultat de l'ensemencement comparatif ci-dessus, j'ai fait battre et vaner séparément la gerbe produite par chaque variété. Il a été mesuré et pesé de chacune un demi-litre de semence, dont les produits par la mouture à la grosse ont été constatés scrupuleusement. Pour opérer cette mouture, je me suis servi, et j'en ai été très-satisfait, du même moulin, ce petit moulin à bras dont on fait usage habituellement pour moudre le café. J'ai fait usage, dans les diverses opérations du pesage, des mêmes balances et des mêmes poids. Le blutage a été fait aux mêmes tamis : les tamis de crin, de fil d'ortie et de soie. Le battage et le van-

Digitized by Google

nage ont été faits sous mes yeux, et c'est moi-même qui ai procédé aux opérations de la mouture, du pesage, du blutage et de la séparation du gluten.

J'ai joint, à la fin de cette seconde partie du présent mémoire, un tableau synoptique, présentant d'un seul coup d'œil le résultat et les détails des cinq plus importantes expériences comparatives effectuées. En parcourant la première et la deuxième colonne de ce tableau, on est tout d'abord étonné du rendement extraordinaire de chaque variété, tant en paille qu'en grain; néanmoins, ce produit est réel, et je ne puis l'attribuer qu'au mode d'ensemencement employé; l'ensemencement en rayon, dont la supériorité a été déjà reconnue en Angleterre.

Les variétés qui, en général, ont le moins rendu en grain, appartiennent à la race du froment barbu; mais leur produit inférieur doit être attribué à un accident particulier. En effet, peu de temps après la floraison, de grandes pluies et de grands vents étant survenus, leur action réunie a fait éprouver à ces variétés une surcharge telle que leur tige n'a pu supporter le poids des épis, et qu'elles ont versé. Sans ce fâcheux contre-temps, on peut penser qu'elles eussent donné autant ou presque autant que les autres variétés de la même race qui n'ont pas subi le même sort, et dont le produit a été de 56 à 83 fois la semence. Toutefois, comme ces variétés se sont trouvées soumises aux mêmes conditions de terrain et aux mêmes influences atmosphériques que leurs voisines qui sont restées de bout, leur versement exceptionnel s'explique rationnellement par un défaut tenant à leur nature, celui

Digitized by Google

d'avoir le chaume trop long et trop grêle en raison de la force de l'épi. Dans les froments de la race du *froment barbu*, la propriété hygrométrique puissante et la divergence de leurs longues barbes les exposent à une grande surcharge, tant de la part de l'humidité que de celle des vents, auxquels donne prise la disposition en éventail de leurs nombreuses barbes. Cette dernière considération explique pourquoi, dans notre expérience, aucune des variétés de la race du *froment sans barbe* et de celles du *froment plat* et du *froment renflé* n'a versé. Cependant, toutes les variétés de ces deux dernières races que j'ai semées, sont barbues; mais, outre que leur chaume est plein et robuste, jamais leurs barbes ne divergent en éventail; elles restent droites et verticales, et, dans cette direction, présentent une moindre surface au vent. D'ailleurs, à l'époque de la floraison, ou peu après, leurs épis très-longs et très-lourds se recourbent et s'inclinent au sommet de la tige, et permettent, par cette direction, à l'eau dont ils ont pu se charger, de s'égoutter promptement.

Je ne doute pas que, dans les années favorables, les froments barbus donnent un produit supérieur ou au moins égal, tant en paille qu'en grain, à celui des froments sans barbe; mais comme ces derniers paraissent plus rustiques, qu'ils résistent mieux à l'action des pluies et des vents, et qu'ils donnent par suite toujours un produit moyen satisfaisant, je crois plus prudents ceux qui cultivent de préférence le froment sans barbe.

Digitized by Google

§ I.er PREMIÈRE EXPÉRIENCE.

Elle a pour objet, comme nous l'avons déjà dit, le rendement comparatif en paille et en grain de chaque espèce. Les première et deuxième colonnes du tableau synoptique, dont nous avons aussi parlé, en donnent le résultat détaillé.

On peut, d'après cette expérience, ranger les froments que nous avons observés, en cinq classes, sous le rapport du rendement en paille, et également en cinq classes, sous l'autre rapport.

* Classification d'après le rendement en paille.

1.re *Classe, comprenant les variétés qui ont rendu de 5 kilog. à 5 kilog. 5 hectog. de paille.*

Au 1.er rang, le Froment sans barbe, grand-velu.
Au 2.e » le » » d'Alsace.
Au 3.e rang, les Froments... Sans barbe, bleu. Barbu, rouge, sous-variété A. » sous-variété B.

2.e *Classe, comprenant les variétés qui ont rendu de 4 kilog. 250 gram. à 4 kilog. 5 hectog. de paille.*

Au 1.er rang, les Froments... Barbu, rouge-velu, sous-variété A. » blanc-velu, sous-variété B. » rouge, sous-variété D.
Au 2.e rang, les Froments... Sans barbe, de Talavera. » de Crète-rouge. » blanc velu. Barbu, blanchâtre, sous-variété A.

Digitized by Google

3.e *Classe, comprenant les variétés qui ont rendu de 3 kilog. 750 gram. à 4 kilog. de paille.*

Au 1.er rang, les Froments. . .	Sans barbe, ordinaire, sous-var. B.
	» gris, sous-variété A.
	» presque glabre.
	Barbu, blanchâtre, sous-variété B.
	» rouge velu, sous-variété B.

Au 2.e rang, le Froment sans barbe, gris, sous-var. B.

4.e *Classe, comprenant les variétés qui ont rendu de 3 kilog. 250 gram. à 3 kilog. 5 hectog. de paille.*

Au 1.er rang, le Froment sans barbe, ordinaire, sous-variété A.

Au 2.e rang, les Froments. . .	Sans barbe, velu blanc.
	» gros kœler.
	Barbu, velu blanc, sous-variété A.
	Renflé, blanc.
	Plat, poulard, sous-variété A.

5.e *Classe, comprenant les variétés qui ont rendu de 2 kilog. 5 hectog. à 3 kilog. de paille.*

Au 1.er rang, les Froments. . .	Sans barbe, Saint-Laud.
	» grillé.
	Plat, rouge.
Au 2.e rang, les Froments. . .	Barbu, rouge velu, sous-variété C.
	Barbu, rouge, sous-variété C.

Au 3.e rang, le Froment plat, poulard, sous-variété B.

** Classification d'après le rendement en grain.

1.re *Classe, comprenant les variétés qui ont rendu de 79 à 83 fois leur semence.*

Digitized by Google

Au 1.er rang, les Froments... { Barbu, rouge, sous-variété B.
Sans barbe, grand velu.

Au 2.e rang, les Froments... { Barbu, rouge velu, sous-variété A.
Renflé, blanc.

2.e *Classe, comprenant les variétés qui ont rendu de 69 à 76 fois la semence.*

Au 1.er rang, les Froments... { Sans barbe, de Talavera.
Plat, poulard, sous-variété A.

Au 2.e rang, le Froment sans barbe, bleu.

Au 3.e rang, le Froment » gris, sous-variété A.

Au 4.e rang, le Froment » de crète rouge.

3.e *Classe, comprenant les variétés qui ont rendu de 59 à 67 fois leur semence.*

Au 1.er rang, les Froments... { Sans barbe, grillé.
» Saint-Laud.
» blanc velu.

Au 2.e rang, les Froments... { Sans barbe, presque glabre.
Plat, rouge.
Barbu, rouge velu, sous-variété C.

Au 3.e rang, les Froments... { Sans barbe, ordinaire, sous-var. A.
» ordinaire, sous-var. B.

Au 4.e rang, le Froment barbu, rouge, sous-var. A.

4.e *Classe, comprenant les variétés qui ont rendu de 49 à 57 fois leur semence.*

Au 1.er rang, les Froments... { Plat, poulard, sous-variété B.
Sans barbe, gros kœler.
» d'Alsace.
Barbu, rouge velu, sous-variété B.
» rouge, sous-variété C.

Digitized by Google

Au 2.e rang, les Froments. . .	Sans barbe, gris, sous-variété B.
	Barbu, rouge, sous-variété D.

5.e *Classe, comprenant les variétés qui ont rendu de* 33 *à* 46 *fois leur semence.*

Au 1.er rang, les Froments. . .	Barbu, blanchâtre, sous-variété A.
	» blanchâtre, sous-variété B.
Au 2.e rang, les Froments. . .	Barbu, velu blanc, sous-variété B.
	» velu blanc, sous-variété A.

§ II. DEUXIÈME EXPÉRIENCE.

Elle a pour objet la connaissance du poids comparé du grain de chaque variété. La cinquième et la quatrième colonne du tableau synoptique en expriment le résultat pour l'année 1838, année défavorable, et l'année 1837, année favorable.

On peut, d'après cette expérience, ranger en trois classes les froments que nous avons observés :

Classification d'après le poids comparé du grain, à mesure égale :

1.re *Classe, comprenant les variétés pesant, au demi-litre, de* 339 *gram.* 84 *centig. à* 359 *gram.* 37 *centig, au minimum.*

Au 1.er rang, les Froments. . .	Sans barbe, ordinaire, sous-var. B
	» grillé.
	Barbu, rouge, sous-variété C.
	Sans barbe, grand, velu.
	» d'Alsace.
	» Saint-Laud.
	Renflé, blanc.
	Sans barbe, de Talavera.
	» de Crète, rouge.

Digitized by Google

Au 2.e rang, le froment sans barbe, blanc, velu.

Au 3.e rang, les Froments. . .	Barbu rouge, sous-variété B.
	» sous var. D.

2e *Classe, comprenant les variétés pesant, au demi-litre, de* 312 *grammes* 50 *centigrammes à* 335 *grammes* 93 *centigrammes, au* minimum.

Au 1.er rang, les Froments . .	Sans barbe, presque glabre.
	» gros-Kœler.
	» bleu.
	» ordinaire, sous-var. A.
	» gris, sous-var. A.
	» gris, sous-var. B.
	Barbu rouge, velu, sous-var. B.
	» velu, sous-var. A.
	Barbu rouge, sous-variété A.
	Barbu blanchâtre, sous-var. B.
	Plat rouge.
Au 2.e rang, les froments. . .	Plat poulard, sous-variété A.
	» sous-var. B.
	Barbu, rouge, velu, sous-var. C.
	Barbu, velu, blanc, sous-var. B.

3.e *Classe, comprenant les variétés pesant, au demi-litre, de* 281 *grammes* 25 *centigrammes à* 304 *grammes* 59 *centigrammes, au* minimum.

Les Froments. .	Barbu, velu, blanc, sous-var. A.
	Barbu, blanchâtre, sous-var. A.

§. 3.e TROISIÈME EXPÉRIENCE.

Elle a pour objet la connaissance des variétés dont le

Digitized by Google

grain est le plus sujet à présenter des variations dans le poids, selon que l'année est ou non favorable. Les 4.e, 5.e et 6.e colonnes combinées du tableau synoptique en présentent le résultat détaillé.

D'après cette expérience, les Froments que nous avons observés se classent comme suit :

Classification d'après la différence comparée que le grain présente dans son poids, à mesure égale, selon que l'année est favorable ou défavorable.

1.re *Classe, comprenant les variétés dont le grain perd moins de* 31 *grammes* 25 *centigrammes par demi-litre.*

Au 1.er rang, le Froment sans barbe, grillé.
Au 2.e rang, le Froment barbu, rouge, sous-var. C.
Au 3.e rang, le Froment renflé, blanc.

2.e *Classe, comprenant les variétés dont le grain perd entre* 31 *grammes* 25 *centigrammes et* 62 *grammes* 50 *centigrammes par demi-litre.*

Au 1.er rang, le Froment sans barbe d'Alsace.

Au 2.e rang, les Froments . . { Sans barbe, Saint-Laud.
Sans barbe, ordinaire, sous-var. B.
» grand, velu.
Barbu, rouge, sous-var. D.

Au 3.e rang, les Froments . . { Sans barbe, bleu.
» de Crète, rouge.
» blanc, velu.
Barbu rouge, sous-var. A.
» sous-var. B.

Digitized by Google

Au 4.e rang, les Froments. . .	Sans barbe, ordinaire, sous-var. A.
	» de Talavera.
	» gris, sous-var. A.
	» gris, sous-var. B.
	» gros-Kœler.
	» presque glabre.
	Barbu rouge, velu, sous-var. B.
	Plat, poulard, sous-var. B.

3.e *Classe, comprenant les variétés dont le grain pesait entre* 62 *grammes* 50 *centigrammes et* 93 *grammes* 75 *centigrammes par demi-litre.*

Au 1.er rang, les Froments . .	Plat, rouge.
	Barbu, blanchâtre, sous-var. B.
	Barbu, rouge, velu, sous-var. A.
Au 2.e rang, les Froments . .	Plat, poulard, sous-var. A.
	Barbu rouge, velu, sous-var. C.
Au 3.e rang, les Froments . .	Barbu, blanc, velu, sous-var. A.
	» blanc, velu, sous-var. B.
	» blanchâtre, sous-var. A.

§. 4.e QUATRIÈME EXPÉRIENCE.

Elle a pour objet de faire connaître le rendement comparatif d'une même mesure de grain de chaque espèce, en son, gruau ou sous-sas, 2.e farine et 1.re farine ou fine-fleur. Les 7.e, 8.e, 9.e, 10.e et 11.e colonnes du tableau synoptique en offrent le détail.

D'après cette expérience, les variétés que nous avons décrites se classent ainsi :

Digitized by Google

* Classification d'après le rendement en son (1).

1.re *Classe, comprenant les variétés qui, sur un demi-litre de grain, ont rendu entre* 93 *gram.* 75 *centigr. et* 125 *gram. de son.*

Au 1.er rang, les Froments. . .	Barbu, velu-blanc, sous-variété A. » velu-blanc, sous-variété B. » rouge, sous-variété A. » rouge-velu, sous-variété C. Sans barbe de crête rouge.
Au 2.e rang, les Froments. . .	Sans barbe d'Alsace. » gris, sous-variété B. » grillé. » grand-velu. » presque glabre. Barbu, rouge-velu, sous-variété A. » velu, sous-variété B.
Au 3.e rang, les Froments. . .	Sans barbe, Saint-Laud. » gros, Kœler. » blanc-velu. Barbu-rouge, sous-variété C.

2.e *Classe, comprenant les variétés qui, sur un demi-litre de grain, ont rendu entre* 125 *gram. et* 156 *gram.* 25 *centig. de son.*

Au 1.er rang, les Froments. . .	Barbu, rouge, sous-variété A. Sans barbe, bleu. » ordinaire, sous-var. A. » ordinaire, sous-var. B.

(1) *Nota.* Nous réunissons ici le son au gruau sous la dénomination de son.

Digitized by Google

Au 2.e rang, les Froments. . .	Barbu, rouge, sous-variété B. Sans barbe, gris, sous-variété A. Sans barbe, de Talavera. Plat, poulard, sous-variété B.
Au 3.e rang, les Froments. . .	Plat, poulard, sous-variété A. Barbu, blanchâtre, sous-variété A. Barbu, rouge, sous-variété D.

3.e *Classe, comprenant les variétés qui, sur un demi-litre, ont rendu entre* 156 *gram.* 25 *cent. et* 187 *gram.* 50 *centig. de son.*

Les Froments. . .	Plat, rouge. Renflé, blanc.

** *Classification d'après le rendement en farine* (1).

1.re *Classe, comprenant les variétés qui, sur un demi-litre de grain, ont rendu entre* 218 *gram.* 75 *centig. et* 250 *gram. de farine.*

Au 1.er rang, les Froments. . .	Sans barbe, grand, velu. » d'Alsace.
Au 2.e rang, les Froments. . .	Sans barbe, Saint-Laud. » ordinaire, sous-var. B. » grillé. Barbu, rouge, sous-variété C.

Au 3.e rang, le Froment sans barbe de crête rouge.

2.e *Classe, comprenant les variétés qui, sur un demi-litre de grain, ont rendu entre* 187 *gram.* 50 *centig. et* 218 *gram.* 75 *centig. de farine.*

---

(1) *Nota.* Nous réunissons ensemble ici la 1.re et la 2.e farine.

Digitized by Google

Au 1.er rang, les Froments. . .	Sans barbe, presque glabre.
	» gris, sous-variété B.
	» blanc, velu.
	Barbu, rouge, velu, sous-var. B.
Au 2.e rang, les Froments. . .	Barbu, rouge, sous-variété A.
	» sous-variété B.
	» velu, sous-variété A.
	Sans barbe de Talavera.
Au 3.e rang, les Froments. . .	Sans barbe, bleu.
	» gros, Kœler.
	» gris, sous-variété A.
	» ordinaire, sous-var. A.
	Barbu, rouge, velu, sous-variété C.
	Barbu, velu, blanc, sous-variété B.

3.e *Classe, comprenant les variétés qui, sur un demi-litre de grain, ont rendu entre* 156 *gram.,* 25 *centigrammes et* 187 *grammes* 50 *centigrammes de farine.*

Au 1.er rang, les Froments. . .	Barbu, blanchâtre, sous-var. B.
	» velu, blanc, sous-var. A.
	» rouge, sous-var. D.
Au 2.e rang, les Froments. . .	Renflé, blanc.
	Plat, poulard, sous-var. B.

Au 3.e rang, le Froment plat, rouge.

4.e *Classe, comprenant les variétés qui, sur un demi-litre de grain, ont rendu entre* 125 *gram. et* 156 *grammes* 25 *centigrammes de farine.*

Les Froments. . .	Barbu, blanchâtre, sous-var. A.
	Plat, poulard, sous-var. A.

Digitized by Google

§. 5.e CINQUIÈME EXPÉRIENCE.

Elle a pour objet de faire connaître le rendement comparé de chaque variété en gluten. Les douzième et treizième colonnes du tableau synoptique en offrent le résultat détaillé.

Suivant les données de cette expérience, les Froments que nous avons observés se classent comme suit :

CLASSIFICATION D'APRÈS LE RENDEMENT EN GLUTEN.

1.re *Classe, comprenant les variétés qui, sur* 31 *grammes* 25 *centigrammes de farine fine fleur, ont rendu* 15 *grammes* 62 *centigrammes de gluten.*

Les Froments. . . { Barbu, rouge, velu, sous-var. B.
» velu, blanc, sous-var. B.

2.e *Classe, comprenant les variétés qui, sur* 31 *grammes* 25 *centigrammes de farine fine fleur, ont rendu* 11 *grammes* 71 *centigrammes de gluten.*

Les Froments. . . { Sans barbe, presque glabre.
Barbu, blanchâtre, sous-var. B.
» rouge, sous-var. A.
» sous-var. B.
» sous-var. D.

3.e *Classe, comprenant les variétés qui, sur* 31 *grammes* 25 *centigrammes de farine fine fleur, ont rendu entre* 7 *grammes* 81 *centigrammes et* 11 *grammes* 71 *centigrammes de gluten.*

Digitized by Google

Au 1.er rang, les Froments. . .	Sans-barbe, Saint-Laud. » blanc, velu. Barbu, rouge, velu, sous-var. A. » velu, sous-var. C. Barbu, blanc, velu, sous-var. A. » blanchâtre, sous-var. A.
Au 2.e rang, les Froments. . .	Sans barbe, de Talavera. » ordinaire, sous-var. A » » sous-var. B. » gris, sous-var. A. » bleu. » grillé. » d'Alsace. » grand, velu. » gros Kaler. Barbu, rouge, sous-var. C.

4.e *Classe, comprenant les variétés qui, sur* 31 *grammes*, 25 *centigrammes de farine fine fleur, ont rendu entre* 3 *grammes* 90 *centigrammes et* 7 *grammes* 81 *centigrammes de gluten.*

Au 1.er rang, les Froments. . .	Plat, poulard, sous-var. A. Sans barbe, gris, sous-var. B. » de Crète, rouge.
Au 2.e rang, les Froments. . .	Plat, poulard, sous-var. B. Plat, rouge. Renflé, blanc.

Observations. — L'expérience faite par M. Tessier, sur le gluten, en 1791, s'accorde parfaitement avec la nôtre : (Voy. article Farine; *Ency. Méth. Agric.*, tom. 4,

Digitized by Google

2.e partie.) Il a trouvé que les Froments de la race dite de *Providence* (*blés durs*, Tessier), contenaient beaucoup moins de gluten que ceux de la race du *Froment Barbu* et du *Froment Sans Barbe*. (*Blés tendres*, Tessier.)

§. VI.e SIXIÈME EXPÉRIENCE.

Dans cette sixième expérience, nous avons eu pour objet la recherche des qualités physiques de la farine résultant de la mouture à la grosse des diverses variétés décrites.

Nous avons examiné ces farines comparativement, en raison de leur couleur et de leur finesse.

* *Couleur.*

La farine *la plus blanche* a été produite par le froment sans barbe de Talavera.

La farine *la moins blanche* a été produite par les froments : Plat Poulard, sous-var. A. et sous-var. B., Plat-Rouge et Renflé-Blanc. Ces froments ont une farine identique entre eux.

La farine *d'une blancheur intermédiaire* entre les deux précédentes, a été produite exclusivement par les autres variétés de la race du froment barbu et du froment sans barbe, qui ne nous ont pas offert entre elles de différences appréciables sous ce rapport.

** *Finesse.*

Quant à la finesse, la farine de toutes nos variétés de la race du froment barbu et du froment sans barbe, se ressemble parfaitement, et est, sans contredit, bien supérieure à celle des quatre variétés ci-dessus mention-

Digitized by Google

nées de la race dite de Providence. Dans ces quatre dernières, la farine se ressemble; mais elle est piquée et d'une rudesse remarquable quand on la passe entre les doigts, et elle ne se floconne point; tandis que la farine des autres variétés de la race du froment barbu et du froment sans barbe, surtout la fine fleur, n'est point piquée, est au tact d'une douceur très-agréable et se floconne parfaitement. Il faut ajouter que cette dernière farine se pétrit et s'allonge mieux aussi que l'autre, ce qui tient à ce qu'elle renferme plus de gluten.

§. VII.e SEPTIÈME EXPÉRIENCE.

Par une septième expérience, nous nous sommes demandés si la carie aurait une action différente sur les diverses variétés que nous avons observées. A cet effet, à l'automne de 1838, nous avons semé comparativement une quantité donnée de grains de chaque espèce, dans un même terrain bien aéré d'une vaste tenue, après avoir roulé exactement chaque quantité de grains dans la poussière de carie, jusqu'à ce que la houpe de poils qui termine le sommet du grain fût entièrement noire.

Le froment sans barbe grillé, le froment plat Poulard sous var. A. et le froment plat Poulard sous-var. B. n'ont pas levé, peut-être parce que leur semence était trop vieille; mais les autres ont bien levé, et le résultat de l'expérience tentée a été, à leur égard, celui-ci :

§. 1.er *Variété qui n'a pas donné d'épis cariés.*

Le froment barbu velu-blanc, sous-var. A.

Digitized by Google

§. 2. *Variétés qui ont donné le quart d'épis cariés.*

Les froments...
- Sans barbe, gris sous-var. B.
- Renflé-blanc.
- Barbu-blanchâtre, sous-var. B.
- Barbu velu-blanc, sous-var. C.

§. 3. *Variétés qui ont donné la moitié d'épis cariés.*

Les froments...
- Sans barbe, Saint-Laud.
- » bleu.
- » presque glabre.
- Barbu rouge-velu, sous-var. A.
- Barbu rouge-velu, sous-var. B.
- Id. Id. sous-var. D.

§. 4. *Variétés qui ont donné les trois quarts d'épis cariés.*

Les froments...
- Sans barbe, de Talavera.
- » ordinaire, sous-var. A.
- » gris, sous-var. A.
- » d'Alsace.
- » grand-velu.
- » gros Kœler.
- » blanc-velu.
- Barbu rouge-velu, sous-var. C.
- Barbu velu-blanc, sous-var. B.

§. 5.e *Variétés qui ont donné les sept huitièmes d'épis cariés.*

Les froments...
- Plat rouge.
- Sans barbe ordinaire, sous-var. B.
- » de crête rouge.
- Barbu rouge-velu, sous-var. B.
- Barbu-blanchâtre, sous-var. A.
- Barbu-rouge, sous-var. C.

Digitized by Google

Observation. — M. Tessier, que nous avons cité à l'article Gluten, s'est aussi demandé si toutes les espèces de froment étaient susceptibles de carie. (Voyez son article Carie, *Ency. Méth. Agric.*, tom. 2, 2.e partie.) Mais nous considérons désormais comme plus curieuses qu'utiles toutes expériences faites ou à faire sur la carie, puisque le chaulage est le moyen sûr d'en préserver les blés.

§. VIII.e HUITIÈME ET DERNIÈRE EXPÉRIENCE.

Enfin, nous nous sommes livrés à une dernière expérience, dans le but de constater s'il est plus avantageux de cultiver et d'ensemencer, mêlées ensemble, plusieurs variétés différentes de froment, que d'en cultiver une seule, pure et bien appropriée à un terrain donné.

En conséquence, dans une bonne terre à froment, préparée sans fumier, nous avons semé en automne, le même jour, après chaulage de la semence, et en rayons, savoir :

Dans une plate-bande, 1/32 litre de froment sans barbe grillé, et, dans une autre plate-bande, 1/32 litre de froment sans barbe de Talavera ;

Dans deux autres plates-bandes, 1/32 litre de froment sans barbe grillé et 1/32 litre de froment sans barbe de Talavera, mêlés ensemble.

Le résultat de l'expérience a été celui-ci :

Le mélange a donné.. . . .	En paille..	11 kilogrammes.
	En grain. .	224 fois la semence.
Le non mélange a donné.. . .	En paille..	11 kilog. 250 gramm.
	En grain. .	211 fois la semence.

Digitized by Google

Balance.

Rendement en grain. . . .	Du mélange.. . .	224	semences.
	Du non mélange.	211	»
Différence en faveur du mélange.		13	semences.
Rendement en paille. . . .	Du non mélange.	11	kilog. 250 gr.
	Du mélange.. . .	11	»
Différence en faveur du non mélange.		»	250 gr.

Il résulterait donc de cette expérience que le mélange serait plus avantageux seulement pour le rendement en grain, la différence du rendement en paille en faveur du non mélange n'étant pas assez sensible pour motiver, sous ce rapport, une préférence entre les deux méthodes de culture. Cependant, nous ferons observer que, pour la beauté du grain et la vente, le mélange des variétés est défavorable. En effet, quand le grain est mélangé, il n'est pas uniforme, il ne coule pas aussi bien à la main, son aspect et sa couleur ne sont pas semblables et flattent moins l'œil, et il a moins de prix pour le connaisseur et l'acheteur. En outre, au bout d'un an ou deux de culture d'après cette méthode, il se produit un grand nombre d'hybrides et de variations qui amènent une dégénérescence telle dans le grain, qu'il devient nécessaire de changer cette semence pour en avoir de plus pure. En cultivant une seule espèce bien appropriée à un terrain donné, on n'aura que peu de variations et jamais besoin de changer la semence. Pour que la culture en grand des variétés mélangées fût avantageuse, il faudrait aussi avoir l'at-

Digitized by Google

tention de ne mêler ensemble que des espèces également tardives ou également hâtives, ce que la production des hybrides rendra toujours impossible ; aussi, voit-on toujours dans le grain mélangé, des grains retraits ou moins bien nourris que les autres, ce qui nuit nécessairement à la vente. Il faut alors avoir recours au criblage, qui permet de ne conserver que le gros grain, mais réduit de beaucoup le produit de la récolte en bon grain marchand. Nous invitons donc les agriculteurs, avant de se décider pour l'adoption de l'une ou de l'autre des méthodes ci-dessus mentionnées, à répéter en grand notre expérience, qui n'a pu être faite que sur une petite échelle.

CHAPITRE DEUXIÈME.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

En combinant entre eux tous les résultats obtenus par les expériences qui précèdent, on arrive à cette conclusion :

Les froments *sans barbe*, *grand velu* et *barbu rouge*, *sous-variété* B, sont, sous tous les rapports, nos meilleures variétés départementales ; elles occupent, sans contredit, le premier rang parmi les autres.

Viennent ensuite :

Au deuxième rang, *le froment sans barbe*, *de Talavera*, remarquable par l'éclatante blancheur de sa farine ;

Digitized by Google

Au troisième rang, les froments *sans barbe, bleu; sans barbe, d'Alsace; sans barbe, de Crète rouge;* et *barbu, rouge, sous-variété A;*

Au quatrième rang, les froments *sans barbe, ordinaire, sous-variété B; sans barbe, blanc velu; et barbu, rouge velu, sous-variété A;*

Au cinquième rang, les froments *sans barbe, gris, sous-variété A; sans barbe, grillé; sans barbe, presque glabre; barbu, rouge velu, sous-variété B;* et *barbu, rouge, sous-variété D;*

Au sixième rang, les froments *renflé, blanc; sans barbe, Saint-Laud; barbu, velu blanc, sous-variété B;* et *barbu, rouge, sous-variété C;*

Au septième rang, le froment *sans barbe, ordinaire, sous-variété A;*

Au huitième rang, les froments *sans barbe, gris, sous-variété B;* et *sans barbe, gros Kœler;*

Au neuvième rang, les froments *barbu, rouge velu, sous-variété C;* et *barbu, blanchâtre, sous-variété B;*

Au dixième rang, les froments *plat, poulard, sous-variété A;* et *barbu, blanchâtre, sous-variété A;*

Enfin, au onzième et dernier rang, les froments *plat, poulard, sous-variété B; plat, rouge;* et *barbu, velu blanc, sous-variété A.*

Les froments de Providence, qu'on a tant préconisés, ne sont donc en réalité que des variétés très-inférieures, et qui ne peuvent rivaliser avec la plupart de celles de la race du froment barbu et du froment sans barbe qui, nonobstant les frais de main-d'œuvre que ne nécessite point leur paille, quand il s'agit de l'employer

Digitized by Google

comme fourrage, l'emportent de beaucoup par les qualités de la farine.

Par le tableau rapide qui termine la première partie de ce mémoire, on voit que des froments y décrits, ceux dont la culture est le plus répandue dans le département de la Loire-Inférieure, sont :

1.° *Parmi les froments sans barbe,*

Les Froments. . .	Sans barbe,	d'Alsace.
	»	grand velu.
	»	de Crète rouge.
	»	gros Kœler.
	»	ordinaire, sous-var. A.
	»	blanc velu.

2.° *Parmi les froments barbus,*

Les Froments. . .	Barbu,	rouge, sous-variété D.
	»	blanchâtre, sous-variété B.
	»	rouge, sous-variété C.
	»	velu blanc, sous-variété A.
	»	rouge, sous-variété A.
	»	rouge velu, sous-variété B.

Et que ceux dont la culture y est le moins répandue, sont :

1.° *Parmi les froments sans barbe,*

Les Froments. . .	Sans barbe,	Saint-Laud.
	»	bleu.
	»	presque glabre.
	»	grillé.
	»	gris, sous-variété A.
	»	de Talavera.
	»	ordinaire, sous-var. B.
	»	gris, sous-variété B.

Digitized by Google

2.° *Parmi les froments barbus*,

Les Froments. . .	Barbu, velu blanc, sous-variété B.
	» rouge, sous-variété B.
	» rouge velu, sous-variété A.
	» blanchâtre, sous-variété A.
	» rouge velu, sous-variété C.

3.° *Parmi les froments plat et renflé, ou de la race dite de Providence*,

Les Froments. . .	Renflé, blanc.
	Plat, rouge.
	Plat, poulard, sous-variété A.
	Et plat, poulard, sous-variété B.

Si l'on compare ce résultat de l'expérience de nos cultivateurs avec celui que nous avons obtenu de nos propres expériences comparatives, on remarquera que nous nous accordons sur le plus grand nombre des points, ce qui est de nature à donner quelque confiance à notre travail.

En effet, nous reconnaissons la supériorité des froments barbu et sans barbe sur ceux de la race dite de Providence; et, parmi les froments barbus et sans barbes entre eux, la supériorité des suivants : Froments *sans barbe, grand velu; sans barbe, d'Alsace; sans barbe, de Crète rouge; sans barbe, blanc velu; barbu, rouge, sous-variété A; barbu, rouge, sous-varité D*; et la médiocrité de ceux-ci : *Sans barbe, gris, sous-variété B; sans barbe, Saint-Laud; barbu, blanchâtre, sous-variété A; barbu, rouge velu, sous-variété C*; et *barbu, velu blanc, sous-variété B*. Mais nous ne som-

Digitized by Google

mes pas d'accord en ce qui concerne les autres variétés, ce qui tient peut-être à ce que quelques-unes de ces dernières en ont été trop préconisées ou ont été méconnues et trop négligées chez nous jusqu'à présent. Ainsi, nous n'osons croire à l'infériorité du froment *barbu, rouge, sous-variété B;* du froment *sans barbe, de Talavera;* et des froments *sans barbe, bleu; sans barbe, grillé; sans barbe, presque glabre; sans barbe, ordinaire, sous-variété B; sans barbe, gris, sous-variété A; barbu, rouge velu, sous-variété A;* et nous ne saurions avoir confiance dans la supériorité des froments *sans barbe, gros Kæler; sans barbe, ordinaire, sous-variété A; barbu, blanchâtre, sous-variété B; barbu, rouge, sous-variété C;* et *barbu, velu blanc, sous-variété A.* Cependant, comme notre travail n'est qu'un essai, nous n'exprimons notre opinion qu'avec doute et réserve, en recommandant aux agriculteurs et aux botanistes expérimentateurs, l'étude comparée et plus approfondie de ces variétés, d'une qualité pour nous litigieuse.

Digitized by Google

TABLEAU SYNOPTIQUE présentant le résultat d'expériences comparatives faites sur 29 variétés de froment cultivées dans le département de la Loire-Inférieure.

NOMS DES VARIÉTÉS.	Produit comparatif d'un 32e litre de sem.e en paille.		Produit comparatif d'un 32e litre de sem.e en semence.		Poids comparatif d'1/2 litre de semence après la récolte de 1837.		Poids comparatif d'1/2 litre de semence après la récolte de 1838.		Différence entre les deux récoltes.		Produit comparatif d'1/2 litre de semence par la mouture à la grosse en son.		en gruau.		en deuxième farine.		en première farine.		Perte.		Produit comparatif de 31 gram. 25 centig. de 1re farine en gluten.		en amidon et mat.res soluble dans l'eau	
	kil.	gram.			gra.	cent.	gra.	cent.	gra.	cent.	gra.	cent.	gra.	cent.	gra.	cent.	gra.	cent.	gra.	cent.	gra.	cent.	gra.	cent.
F. Plat Poulard S.-V. A.	3	250	76	fois.	393	22	320	51	78	91	50	78	105	51	88	83	63	47	15	66	5	85	25	38
F » » S.-V. B.	2	500	57	»	382	26	320	31	68	93	58	30	75	18	95	75	76	16	16	30	5	90	27	34
F » rouge.	3		85	»	397	58	332	3	66	55	62	84	101	56	85		79	9	6	50	5	90	27	34
F. Roulé blanc.	3	250	79	»	376	73	355	46	21	27	74	21	105	46	84	95	85		7	81	5	90	27	34
F S. Bolle de Talavera.	4	270	76	»	401	4	351	58	49	46	79	42	60	86	78	77	121	9	11	54	7	81	25	43
F. » S.-Laud.	3		86	»	393	22	355	46	37	76	64	45	57	60	84	95	142	57	5	85	9	76	21	48
F. » ordi.re S.-V. A.	3	500	60	»	385	41	328	12	57	29	66	40	58	91	85		111	32	8	78	7	81	25	43
F. » » S.-V. B.	4		60	»	397	56	339	37	58	19	70	51	55	5	96	67	130	85	5	85	7	81	25	43
F. » gris S.-V. A.	4		72	»	381	94	330	7	51	87	68	55	65	47	85		111	32	5	90	7	81	25	43
F. » » S.-V. B.	3	750	52	»	385	41	330	7	55	34	64	45	55	70	84	95	125	4	5	90	5	85	25	38
F. » bleu.	3		75	»	375	»	330	7	44	93	66	40	59	56	85		113	28	7	81	7	81	25	43
F. » grillé.	3		67	»	384	54	359	37	25	17	64	45	55	70	96	67	152	81	11	71	7	81	25	43
F. » d'Alsace.	6	250	54	»	387	15	335	46	51	69	62	50	52	70	96	62	138	81	7	81	7	81	25	43
F. » de Crète rouge	4	250	69	»	397	56	354	58	43	98	62	50	49	79	94	72	150	85	15	66	5	85	25	38
F. » grand velu.	3	500	82	»	394	9	355	46	38	63	64	36	55	70	98	62	134	76	5	90	7	81	25	43
F. » gros Kotor.	3	250	55	»	387	15	353	98	33	17	70	31	53	70	84	95	113	28	11	71	7	81	25	43
F. » blanc velu.	4	250	87	»	387	15	345	73	41	40	68	53	53	70	84	95	125	4	15	66	9	76	21	48
F. » presque glabre	4		64	»	388	2	336	18	51	84	60	54	57	60	84	95	126	95	5	85	11	71	19	53
F. Barbu rouge velu S.-V. A.	4	500	80	»	397.	56	331	5	65	56	68	35	41	79	88	85	117	18	7	81	9	76	21	48
F. » » » S.-V. B.	4		55	»	394	9	336	18	57	91	64	36	49	79	84	95	130	85	5	85	15	62	15	62
F. » » » S.-V. C.	2	750	62	»	380	20	312	50	69	70	60	34	49	79	75	18	49	15	7	81	8	78	27	78
F. » velu blanc S.-V. A.	3	270	85	»	379	31	296	47	82	69	58	39	45	95	75	25	105	51	17	57	9	76	21	48
F. » » » S.-V. B.	4	500	59	»	412	77	312	50	99	27	56	65	49	79	7	57	125	4	15	62	15	62	15	62
F. » blanchâtre S.-V. A.	4	270	46	»	390	62	302	73	87	89	80	7	64	51	67	57	85	95	7	81	9	76	21	48
F. » » S.-V. B.	4		42	»	390	62	328	16	64	46	80	7	49	88	73	23	111	32	15	62	11	71	19	53
F. » rouge S.-V. A.	5		59	»	371	32	332	5	39	49	58	89	55	70	86	90	117	18	15	62	11	71	19	53
F. » » S.-V. B.	3		85	»	381	7	341	79	39	28	74	21	55	65	84	95	115	25	11	71	11	71	19	53
F. » » S.-V. C	2	750	56	»	381	94	339	37	42	57	60	34	65	47	97	76	136	71	5	15	7	81	25	43
F. » » S.-V. D	4	500	49	»	378	47	339	84	38	65	91	79	61	51	79	9	97	65	15	66	11	71	19	53

Digitized by Google

APPENDICE.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ORIGINE DU FROMENT CULTIVÉ.

Nous ne devons plus chercher aujourd'hui la patrie du Froment cultivé. L'Orient est la région que lui assignent à la fois les données de la science et de l'histoire combinées (1); c'est là que le type ou plutôt les types sauvages de cette importante céréale doivent végéter, à moins qu'ayant été détruits lors du déluge universel, la nature, depuis ce cataclysme, se soit refusée à reproduire l'espèce dont Noë, *vir agricola*, comme le dit la Genèse, ne nous aurait conservé et transmis que la forme modifiée déjà de son temps par la culture; en sorte qu'on ne pourrait espérer rencontrer nulle part aujourd'hui ces types à jamais perdus. Nous aimons mieux à penser qu'il en a été autrement et que, dans le cas même où les types auraient disparu dans le grand naufrage du monde, la nature, après cet événement, a eu encore assez de puissance créatrice pour les reproduire.

(1) Voyez Recherches sur l'Histoire ancienne, l'Origine et la Patrie des Céréales, par Dureau de la Malle. (*Ann. Sc. Nat.* tom. 9, p. 61, 1826.

Digitized by Google

Mais si les naturalistes et les savants s'accordent maintenant sur la patrie du Froment, ils sont loin de s'entendre sur son type originaire et le signalement de ce dernier. Une première question à s'adresser, est celle-ci: Existe-t-il un ou plusieurs types, une ou plusieurs espèces sauvages distinctes d'où soient sorties les nombreuses formes et variétés que nous cultivons? Des auteurs ont fait dix espèces de nos Froments cultivés; d'autres en ont fait sept, puis cinq; enfin, il en est qui n'en veulent reconnaître qu'une seule. Comment démêler la vérité au milieu de toutes ces opinions diverses? Il n'y a pourtant que l'observation et la comparaison des organes qui puissent nous faire sortir de ce dédale.

On ne peut nier que les formes si nombreuses de Froment, cultivées de nos jours, ne soient le résultat de modifications cosmiques apportées à l'espèce originaire par le concours des influences combinées diversement du mode de culture, de l'exposition, de la nature du sol et du climat. Ces Froments que nous avons comparés en très-grand nombre de tous pays, peuvent se ramener sans contrainte et très-naturellement aux six formes ou races suivantes: *Triticum monococcum*, Lin.; *Triticum farrum*, Bar.; dont le *Triticum unibarbe*, Desv., n'est qu'une sous-race; *Triticum durum*, Desv.; dont les *Triticum compressum*, Desv., et *Triticum turgidum*, Lin., ne sont aussi que des sous-races; *Triticum polonicum*, Lin.; *Triticum sativum*, Lam.; (Excl. Syn. *Turgidum*, Lin.) et le *Triticum spelta*, Lin. Ces six races sont-elles représentées dans la nature par autant de types agrestes, ou sont-elles elles-mêmes ces types? C'est la seconde

Digitized by Google

question et la véritable difficulté ; comparer, raisonner par analogie, et procéder par la méthode d'exclusion, sont les seuls moyens qui soient à notre disposition pour répondre à cette question et dégager l'inconnue. Les *Triticum polonicum, durum, farrum* et *monococcum* ont un caractère commun de ressemblance frappante, qui rappelle un auteur commun : ce caractère est l'aplatissement de l'épi dans le sens du tranchant de l'axe, son plus de largeur par les côtés que par les faces et l'imbrication très-serrée des épilets. Les *Triticum spelta* et *Triticum sativum* ont aussi entre eux un caractère commun de ressemblance rappelant un même type : ce caractère est l'opposé de celui des races précédentes. En effet, l'épi est plus étroit par les côtés que par les faces, et son aplatissement a lieu, non dans le sens du tranchant, mais dans le sens des dents de l'axe de l'épi ; les épilets sont alternes, lâches et distants, les glumes sont tronquées au sommet.

On peut donc, d'après leur organisation et sans contrarier leur nature, séparer en deux lignées ou séries naturelles, ayant chacune un type originaire distinct, les six races bien reconnues du Froment généralement cultivé à notre époque :

Première lignée, comprenant les races à épi très-aplati, plus large par les côtés, à imbrication très-serrée ; ex. : *Triticum monococcum, Triticum farrum, Triticum durum* et *Triticum polonicum*.

Deuxième lignée, comprenant les races à épi plus large par les faces que par les côtés, à épilets alternes et lâches ; ex. : *Triticum spelta, Triticum sativum*.

Digitized by Google

Chacune de ces lignées se subdivise naturellement en races dont le grain persiste et races dont le grain ne persiste pas dans la balle : ainsi, dans la première lignée, les *Triticum durum* et *Triticum polonicum*, et dans la seconde lignée, le *Triticum sativum*, appartiennent à la subdivision dont le grain ne persiste pas dans la balle.

L'espèce type des deux lignées doit-elle avoir le grain persistant ou non persistant dans la balle?

Le caractère de la non persistance du grain dans la balle n'étant qu'un caractère de pure variété dans certaines espèces du genre orge et du genre avoine, n'en doit-il pas être de même pour le genre *Triticum?* Conséquemment, nous pensons, par analogie, que le type des deux lignées que nous avons signalées doit avoir le grain persistant dans la balle, ce qui nous réduit à chercher le type des *Triticum monococcum* et *Triticum farrum*, pour une lignée, et le type du *Triticum spelta* pour l'autre :

§. 1er. DU TYPE DE LA PREMIÈRE LIGNÉE.

Ce type sera-t-il plus voisin du monococcum *que du* farrum?

Si l'on considère que le *Triticum unibacle*, Desv., n'est qu'une sous-race intermédiaire entre le *Triticum monococcum* et le *Triticum farrum*, et que certaines formes du Froment plat, Desv., sont les intermédiaires entre le *Triticum farrum* et le *Triticum durum*, on sera naturellement conduit à admettre que le type originaire doit être plus rapproché de la forme *monococcum* que de

la forme *farrum*; et comme le *Triticum monococcum* se trouve sauvage, en Tauride, nous ne voyons pas de raison pour qu'il ne soit pas lui-même ce type.

§. IIe. DU TYPE DE LA SECONDE LIGNÉE.

Ici, nous n'avons pas à choisir, il faut que le type soit ou le *spelta* lui-même, ou un froment agreste très-voisin.

Michaux père, botaniste très-distingué, a trouvé, et cela est bien certain, le *Triticum spelta* avec tous ses caractères essentiels, en Perse, sur une montagne, à quatre journées au nord d'Hamadan. Les graines de ce Froment, envoyées et semées par M. Bosc, ont reproduit le véritable épeautre. Michaux n'était pas homme à se tromper sur l'indigènat d'une plante; pourquoi révoquerait-on en doute sa découverte, et n'admettrait-on pas le *Triticum spelta* lui-même comme le type agreste de la seconde lignée?

Il est pourtant une espèce agreste que l'on pourrait, mais c'est moins probable, considérer comme ce type. C'est l'*Ægilops squarrosa*, Lin., qui n'est point un *Ægilops*, mais bien un véritable *Triticum*, ainsi que l'a fait remarquer, avec juste raison, Palissot de Beauvais, dans son *Agrostographie*. Ce *Triticum*, originaire d'Orient, a, en effet, beaucoup de rapport avec le *spelta*, et quoique, jusqu'à présent, la culture en ait été fort négligée et qu'elle ait seulement eu lieu dans les jardins de botanique, il a néanmoins donné une variété qui se rapproche davantage encore il paraît du *spelta*, puisque le professeur *Tausch* vient de la distinguer et de la décrire sous le

Digitized by Google

nom d'*Ægilops spelloïdes*. (Voyez *Ann., Sc. Nat.*, tom. 9, p. 313; 1838.) Il serait très-intéressant de donner des soins particuliers de culture à cette dernière variété obtenue, et de suivre avec attention ses diverses modifications. Nous invitons les botanistes expérimentateurs à s'occuper de cette étude, puisqu'elle est de nature à résoudre le problème de l'origine du *Triticum sativum* ou, au moins, à jeter beaucoup de lumières sur ce point encore obscur. Quant à nous, nous croyons, en définitive, ainsi que nous venons de l'établir, que tous les Froments cultivés jusqu'à présent, n'ont que deux types agrestes; que l'un de ces types est le *Triticum monococcum*, et l'autre, le *Triticum spelta*, Mich., ou le *Triticum Ægilops*, Palias. Beauv. — *Ægilops squarrosa*, Lin.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

SUR ESQUIROL,

LUS PAR M. LE DOCTEUR BOUCHET,

DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU 6 JANVIER 1844.

Messieurs,

Je viens vous parler d'Esquirol, mort le 12 décembre dernier, à l'âge de 68 ans, membre-correspondant de notre Société Royale Académique, médecin en chef de la maison royale de Charenton, médecin honoraire de la Salpêtrière, inspecteur-général honoraire de l'Université, membre de l'Académie Royale de Médecine, correspondant de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, membre du Conseil de Salubrité, etc.

D'autres diront ses titres à la reconnaissance de la

Digitized by Google

postérité, en analysant ses écrits, et en signalant par de nombreux faits cette haute influence qu'exercèrent ses travaux sur le sort des aliénés dans toute l'Europe. Moi, je ne veux que raconter les impressions qui me sont restées des rapports que j'ai été si heureux d'avoir avec cet homme de bien, qu'entourait une gloire si justement méritée, et qui fut mon maître et mon bienfaiteur.

Etienne-Dominique Esquirol est né à Toulouse. Voué d'abord au sacerdoce, il puisa de bonne heure, dans les études philosophiques, cette puissance d'observation et cette habitude d'analyse qui, l'entraînant vers la médecine, à l'époque de la révolution, déterminèrent la spécialité de ses études médicales et donnèrent un cachet particulier à tous ses travaux.

Distingué de bonne heure par l'illustre Pinel, il fut son élève et son ami. Je n'ai connu Pinel que par ses écrits, et lorsque, déjà brisée par deux attaques de paralysies, cette intelligence, autrefois si vaste et si élevée, ne se manifestait plus que par des travaux imaginaires, et un semblant de visites médicales dans une des salles de la Salpêtrière; mais il était impossible, en entendant Esquirol parler de son maître avec tant de respect et de dévouement, de ne pas se représenter tout ce qu'il y avait de science et de bonté dans cet homme si renommé, et de ne pas être touché de la reconnaissance et de l'amour que lui vouait son élève, déjà héritier d'une partie de sa gloire. Esquirol racontait avec attendrissement que, venu à Paris sans fortune et sans aucun appui, il avait été aidé et soutenu par Pinel, qui lui fit créer sa maison de santé : cette maison de santé qui depuis

Digitized by Google

est devenue si célèbre, et dont l'histoire a compris toute l'histoire de notre société, dans ses principaux caractères et ses tourmentes politiques. Esquirol n'avait que six cents francs ; il loua à l'administration du Jardin des Plantes, sous la garantie de son maître, une maison et un jardin sur le Boulevard, vis-à-vis la Salpêtrière ; Pinel et Chaussier lui donnèrent ses deux premiers malades, et il resta quatre ans sans presque dépasser le seuil de sa porte.

C'est qu'il préludait déjà à cette vie de patience et de résignation, nécessaires à l'homme qui se dévoue aux soins des aliénés; c'est qu'il comprenait déjà que, pour bien étudier ces malades, il faut vivre avec eux de toute leur vie, pour ainsi dire, et assister à toutes leurs émotions.

Sous les auspices de Pinel, Esquirol avait été nommé médecin ordinaire des aliénés à la Salpêtrière, et, plus tard, attaché comme collaborateur aux articles de folie du *Dictionnaire des Sciences Médicales*. Le traité de la Manie servait alors de règle : c'était ce traité qui, traduit dans toutes les langues de l'Europe, avait fait tomber les fées des mains des aliénés, et substitué la douceur et la bienveillance aux mauvais traitements qui tourmentaient alors ces malades, mais l'immortel ouvrage de Pinel n'avait fait qu'ouvrir la carrière, en traçant à grands traits l'histoire de la folie ; négligeant beaucoup de symptômes différentiels, et laissant encore dans les nuages quelques-unes de ces aberrations de la raison humaine, dont les nuances si variées échappent si facilement à l'analyse et à la classification. Esquirol, esprit

Digitized by Google

d'examen et de détail, en même temps qu'observateur attentif, tenta, par le rapprochement et la comparaison des faits nombreux de sa pratique, sur laquelle il s'appuya toujours, de grouper, de séparer ces nuances analogues ou dissemblables, et de constituer sur les aliénations mentales une sorte de doctrine médicale et philosophique, dont il déduisit le traitement dans sa partie la plus essentielle. Sa classification a le défaut de toutes les classifications : elle est quelquefois démentie, dans ses détails, par les faits ; parce que la nature ne s'assujétit pas à nos règles, et que ses phénomènes, s'enchaînant les uns aux autres par des liens continus, ne présentent aucune transition qui justifie rigoureusement nos prétentions de classement. Toute classification doit être considérée dans le sens de son utilité pour l'étude, et non dans le sens d'une vérité absolue. Sous ce rapport, la méthode simple et rationnelle d'Esquirol me paraît meilleure que les méthodes plus modernes qu'ont donné pour l'étude de la folie, des médecins anglais, belges et français, qui manquent aussi des caractères de la vérité absolue.

Ses articles du *Dictionnaire des Sciences Médicales* sont pleins de faits intéressants et de rapprochements ingénieux ; ils contribuèrent beaucoup à fonder la réputation de cet ouvrage, véritable monument élevé de nos jours à la science, et ils acquirent à leur auteur une juste célébrité.

Dans le même temps, un nombreux auditoire se pressait, dans un simple réfectoire des folles de la Salpêtrière, aux leçons du médecin que ses travaux venaient de placer

Digitized by Google

au premier rang dans l'étude de la folie. Esquirol était entouré d'élèves, de jeunes médecins nationaux et étrangers, avides de sa parole, et cherchant à surprendre dans ses leçons quelques-uns de ses secrets, que la renommée avait faits si nombreux et si étonnants. Des étrangers allaient jusqu'à acheter, à prix d'argent, des notes rédigées à la hâte pendant le cours, pour en faire profiter leur nation.

Les leçons d'Esquirol étaient des narrations sans faste, mais claires et concises, des faits de sa pratique. Il attachait ses auditeurs par sa parole facile et ses ingénieuses déductions; il excitait leur intérêt, et s'en faisait aimer par cette douce sensibilité dont l'expression accompagnait tous ses récits.

Esquirol ne repoussait pas l'anatomie pathologique, mais on lui a reproché d'y apporter un esprit trop sceptique et la réserve de la prévention. Cela tenait sans doute à la direction de son esprit, que l'analyse conduisait à la coordination des faits, sans l'entraîner nécessairement à leur conclusion. L'anatomie pathologique lui faisait peur, par la hardiesse de ses déductions, et il restait volontiers dans la simple contemplation des altérations plus ou moins évidentes des organes. Cependant, il poussait ses élèves dans cette voie; il ne cessait de les encourager dans cette nature de recherches, et plusieurs d'entre eux fondent encore à présent la plus belle partie de leur réputation sur leurs premiers travaux entrepris sous cette impulsion. Ce fut aussi pour exciter en eux cette émulation qui commande le travail en lui donnant un but immédiat, qu'Esquirol avait fondé, de ses deniers, un prix annuel

Digitized by Google

de trois cents francs, pour le meilleur mémoire sur un sujet quelconque de l'aliénation mentale. C'est à lui, c'est à ce simple encouragement qu'on doit peut-être la consécration aux études spéciales de la folie, de presque tous les médecins qui sont en ce moment à la tête de ce genre de pratique et d'études : les Georgel, les Foville, les Fabret, les Voisin, les Calmeil, les Delaye, ont préludé par les travaux du concours fondé par Esquirol.

On lui dut aussi de nombreuses améliorations dans le service des aliénés de la Salpêtrière, où fut mis en pratique, pour la première fois peut-être, d'une manière régulière, ce principe si utile dans le traitement des aliénés : la vie commune dans des dortoirs surveillés et dans des réfectoires convenablement tenus. C'était avec une prédilection toute particulière qu'Esquirol attachait une très-haute importance à la disposition des lieux, dans le traitement moral et physique des aliénés. Ses écrits sont pleins de préceptes à cet égard. Il formula même le plan d'une maison-modèle, dont le dessin fut imprimé, pour la première fois, dans un ouvrage russe, destiné à tracer les bases d'un établissement d'aliénés en Russie. Il voulut enfin, à ses frais, mettre en pratique ses principes de construction : l'administration du Jardin des Plantes voulant lui retirer les locations qu'il avait d'elle sur le Boulevard, il exécuta immédiatement son projet au village d'Ivry, dont la célébrité a, depuis ce moment, pris un caractère spécial. Rien ne fut négligé dans l'ensemble et les détails de son établissement : il savait bien que jamais il ne serait indemnisé complétement de ses dépenses, vraiment très-considérables ; mais

Digitized by Google

il voulait, disait il, lui, simple particulier, donner aux administrations la mesure de l'application de ses préceptes.

C'est qu'alors la France ne comptait encore aucun asile d'aliénés disposé convenablement; c'est que le Conseil des Bâtiments publics conjurait Esquirol de lui donner un programme, pour le diriger dans l'appréciation des projets isolés, incomplets, que quelques administrations départementales proposaient, dans leur zèle encore peu éclairé, pour l'amélioration du sort des aliénés.

Esquirol a parcouru plusieurs fois la France, distrait de la beauté des sites et des monuments par l'examen sérieux des fous et de leurs asiles, dont l'état le fit monter si souvent à des considérations sociales de l'ordre le plus élevé.

Ce fut dans un de ces voyages que, dans l'année 1819, il vint à Nantes, et fut reçu par la Commission administrative des hospices avec une distinction qui le toucha excessivement. Il racontait avec bonheur cette réception, et en conserva toujours un souvenir de gratitude : aussi, lorsqu'en 1825, MM. de Tollenare et Douillard lui soumirent les premiers plans de l'asile des aliénés de Saint-Jacques, il se considéra comme acquittant une dette, en traçant dans ses détails le programme qui devait présider à l'exécution du projet. Plus tard, il en proposa lui-même le médecin, après que M. Tréluyer, médecin en chef titulaire, son ancien condisciple et ami, eut déclaré ne vouloir pas en continuer les fonctions.

Il ne faut pas considérer seulement dans Esquirol l'homme de science analysant froidement les symptômes

Digitized by Google

de la folie, et méditant soigneusement les indications curatives dont chaque nuance donne l'éveil ; il faut voir aussi en lui l'homme sensible, entrant dans les douleurs des familles, communiquant à ses malades cette douce sympathie qui entraînait l'abandon d'une confiance absolue, et lui gagnait tant de cœurs reconnaissants ; il faut encore voir en lui le médecin philantrope donnant toutes ses pensées, toutes les actions de sa vie, à l'amélioration du sort des hommes, dans leur partie la plus malheureuse et la plus digne de pitié. Long-temps avant les derniers travaux législatifs sur les aliénés, et pendant que les gouvernements organisaient la société par des lois d'intérêt politique et matériel, Esquirol élevait souvent la voix pour réclamer en leur faveur toute la protection qui manquait à leurs infirmités ; et quand, dans un salon, il cherchait à intéresser le monde à ses pauvres fous, selon son expression, à remuer, à entraîner l'influence des hommes puissants, pour généraliser ses généreuses pensées, ses paroles coulaient avec attendrissement ; et c'était d'une voix émue, qu'il terminait ordinairement son chaleureux plaidoyer par ces mots : Pardon de ne vous entretenir que de ce sujet, mais il est le rêve de ma vie.

Ce n'était pas seulement en France que les administrations demandaient les conseils d'Esquirol. Un jour qu'il passait à Turin, le roi du Piémont et les hautes notabilités du royaume voulurent l'accompagner dans une visite à un asile d'aliénés récemment créé. Quelle fut leur surprise, quand il leur eut déclaré que l'établissement ne pouvait être bon qu'à faire une caserne d'infan-

Digitized by Google

terie. L'architecte le suivit à Paris, et, à l'aspect de la maison d'Ivry, il s'écria loyalement : Je ne savais pas ce qu'était un asile d'aliénés!

Esquirol était arrivé au plus haut point de sa célébrité. De toutes parts il était consulté; des médecins anglais, allemands, italiens, lui envoyaient des malades; il était entouré de jeunes médecins, qui proclamaient dans leurs écrits la science de leur maître, et lui formaient une glorieuse auréole; plusieurs asiles d'aliénés avaient été ouverts, dans des départements, sous ses auspices; on venait enfin de le nommer inspecteur-général de l'Université, et il présidait dignement, en cette qualité, les concours de professeurs de la Faculté de Médecine de Paris, lorsque la place de médecin en chef de la maison royale de Charenton vint à vaquer, par la mort de Royer-Collard jeune. Un instant il hésita à se mettre sur les rangs : il lui en coûtait d'abandonner ses pauvres qu'il avait eu tant de peine à régénérer, ses élèves qui l'aimaient tous, le sol de la Salpêtrière auquel il avait identifié son nom et sa célébrité. Il s'y décida cependant par le sentiment de sa propre dignité, et le Ministre le nomma avec empressement.

Si, en acceptant ce poste, Esquirol se berçait encore de quelques illusions, il ne tarda pas à les voir détruites. Il sentit bien vite que ses efforts seraient superflus pour changer complétement les habitudes d'un service, où il fallait lutter tout d'abord contre le sol, et des dispositions de constructions essentiellement vicieuses. Esquirol regretta souvent la faveur qu'il avait ambitionnée; d'abord, il fit même quelques tentatives pour retourner soi-

Digitized by Google

gner ses pauvres, mais la maladie l'avait déjà frappé. En vain essaya-t-il, à plusieurs reprises, quelques séjours sur son sol natal de Provence, dans les Pyrénées et à Naples, il comprit bientôt, sans aucun effroi, que ses derniers moments étaient arrivés, et ne pensa plus qu'à faire ses adieux au monde.

Il réunit en un seul corps d'ouvrage tous les articles épars qu'il avait écrits sur la folie, y ajouta de nombreuses notes, et le livra à la publicité; puis, il revint visiter plusieurs des établissements d'aliénés récemment créés, l'accomplissement du rêve de sa vie; et un jour de l'année 1836, la ville de Nantes le reçut encore dans ses murs, non plus comme autrefois, montrant en rougissant les cabanons infects du Sanitat, et ses malheureux fous gisant sur la paille, mais étalant à ses yeux satisfaits les belles lignes de Saint-Jacques, ses distributions harmonieuses et un sol couvert d'aliénés qui le remuaient dans tous les sens.

Il venait donner ses derniers conseils à son élève, revoir ses anciens amis, ses condisciples, qui tous brillent encore à la tête de l'enseignement et de l'exercice de la médecine à Nantes. Puis enfin, et ce fut son dernier ouvrage, il conçut et exécuta le plan d'une nouvelle maison royale de Charenton, dont il fut le seul architecte, selon l'heureuse expression du Ministre de l'Intérieur.

Les pouvoirs de l'État l'ont adopté; et, quand l'établissement sera achevé, il sera le modèle où les autres villes viendront puiser leurs programmes.

Esquirol était d'une taille moyenne, bien proportion-

Digitized by Google

née. Sa tête, un peu forte, était remarquable par l'intelligence et le mouvement de sa physionomie. Ses yeux étaient vifs ; son regard, profond et observateur. Au premier abord, son aspect était grave et sévère, mais il y avait dans l'épanouissement de ses traits tant de bienveillance et de douce indulgence, qu'on était bien vite disposé à l'affection et au dévouement. Sa conversation était facile, spirituelle et toujours instructive. Son caractère était essentiellement bon, et il ne fut jamais accusé que de faiblesse contre l'injustice et la calomnie, qui, du reste, ternirent peu sa vie, tant il avait d'amis parmi ses confrères et de dévouement parmi ses élèves. Généreux sans ostentation, il aida souvent de sa bourse de jeunes médecins que la fortune ne favorisait pas, ou des élèves que distinguaient déjà des titres à un avenir scientifique. Non-seulement il tolérait la contradiction, mais il l'aimait et la faisait souvent naître à dessein pour l'examen plus complet du sujet qu'il mettait en avant. Je n'oublierai jamais que son premier témoignage d'affection me fut donné à la suite d'une discussion contradictoire dans une de ces hautes questions que la jeunesse est toute prête à décider, et que l'âge mûr couvre ordinairement du voile de l'incertitude.

Esquirol est peut-être le seul médecin qui ait conservé aussi constamment et aussi unanimement l'affection de ses élèves. Il ne cessait de les aider de ses conseils, en facilitant de toute son influence leurs débuts dans le monde, et en les retenant sur la pente d'une mauvaise direction. Quand, par ses soins, ils étaient arrivés aux positions qu'ils ambitionnaient, il les

Digitized by Google

encourageait, les soutenait encore contre les difficultés de leur situation. Il aimait à s'en entourer sans cesse, à les réunir dans une même famille; et jusqu'à ses derniers moments, chaque dimanche voyait asseoir à sa table 10 à 12 jeunes médecins, à 20 années de distance, dans leurs études médicales, mais tous rassemblés par une tendresse égale pour leur maître, et dans une même affection paternelle. Esquirol n'avait point d'enfants, mais il a élevé près de lui le fils de sa sœur, M. le docteur Mitivié, aujourd'hui médecin en chef de la Salpêtrière, et qui, depuis long-temps, a pris la direction de la maison d'Ivry. Sur son lit de mort comme pendant toute sa vie, M.me Esquirol lui a prodigué les soins les plus touchants, et la religion, qu'il avait toujours vénérée, lui a donné ses dernières consolations.

Digitized by Google

69.e LIVRAISON DE LA 1.re SÉRIE.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 3 mars 1841.

PRÉSIDENCE DE M. CHAILLOU, VICE-PRÉSIDENT.

M. Musset, docteur-médecin à Paris, est admis au nombre des membres-correspondants, sur le rapport d'une commission composée de MM. Marcé, Bonamy et Mahot, rapporteur.

M. Hélie, secrétaire de la Section de Médecine, donne lecture de son rapport sur les travaux de cette Section pendant le second semestre de 1840.

Digitized by Google

M. Desvaux donne lecture de la première partie d'un travail sur les marnes.

Séance du 7 avril.

PRÉSIDENCE DE M. C. MELLINET.

La Société reçoit de son associé-correspondant, M. Chollet, la gravure du siége de Constantine, peinte par M. H. Vernet.

2.° Un envoi de S. J. Herschell, qui ne laisse passer aucune occasion de lui prouver qu'il se souvient de l'accueil qu'il y a reçu.

3.° Un tableau dû au zèle de M. Neveu-Derotrie, et renfermant l'indication détaillée de tous les produits du sol, pour chaque canton du département.

4.° Des manuscrits sur l'histoire archéologique du département, que leur auteur, M. Charles Saint-Amour, chef de division à la Préfecture, offre à la Société.

M. Neveu-Derotrie donne lecture d'un résumé sur les travaux de la Section d'Agriculture pendant les dix dernières années.

Séance du 5 mai.

PRÉSIDENCE DE M. C. MELLINET.

La Société reçoit deux exemplaires d'une brochure intitulée : Résultats généraux du Commerce et de la Navigation pendant l'année 1840, publiée et envoyée par M. Gallois-Mailly, directeur des douanes.

Digitized by Google

Une lettre de M. Billault annonçant que M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce a promis de continuer l'allocation de 500 fr., pour prime de la culture du chanvre.

M. Candeau, professeur d'hydrographie à Nantes, est admis comme membre-résidant, sur les conclusions d'une commission composée de MM. Huette, Plihon et Halgan, rapporteur.

La commission chargée d'examiner un instrument inventé par M. Phelippe-Beaulieu, et désigné sous le nom d'arrosoir nantais, fait un rapport favorable sur cet instrument.

M. Neveu-Derotrie, rapporteur de la commission chargée d'examiner un mémoire de M. Gamo, sur le déboisement du sol, donne lecture d'un rapport très-favorable au travail de notre compatriote.

M. Guéraud donne lecture d'une notice relative à des actes de dévouement et de charité qui lui paraissent établir, en faveur de Marie Huchet, son auteur, des titres aux prix distribués par la Société Industrielle et l'Académie Française.

Après cette intéressante lecture, la Société décide que son Président poursuivra, en son nom, l'accomplissement des vues bienveillantes de M. Guéraud.

M. Mellinet donne ensuite lecture d'un chapitre de son Histoire de Nantes, relatif à l'attaque de la Saint-Pierre, en 1793.

Digitized by Google

Séance du 2 juin.

PRÉSIDENCE DE M. C. MELLINET.

La Société reçoit une lettre de M. le Préfet annonçant que M. le Ministre de l'Agriculture lui accorde un crédit de 500 fr., pour encouragement à la culture du chanvre.

MM. Simonin et A. Lorieux, membres-correspondants, venant habiter Nantes, seront inscrits sur la liste des membres-résidants.

M. Chevas est admis comme membre-résidant, sur le rapport favorable d'une commission composée de MM. Demangeat, Verger, et Bar, rapporteur.

M. Thomas Louis, sculpteur, est admis comme membre-résidant, sur le rapport favorable d'une commission composée de MM. Marion-de-Procé, Malherbe, et Simon, rapporteur.

M. Peccot donne ensuite lecture du rapport sur un travail de linguistique dû à M. Lorieux, membre-résidant.

M. Leloup donne connaissance des conclusions d'une commission composée de MM. Dufeillay, Legall, Huette, Legrand, chargés d'examiner un nouvel alliage imitant l'argent, et proposé par M. Noording.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1840,

PAR M. HÉLIE, D.-M.,

SECRÉTAIRE.

J'ai quelque temps hésité, Messieurs, à vous communiquer ce sommaire des travaux de la Section de Médecine, pendant la seconde moitié de l'année 1840. Dans votre séance publique du 8 novembre dernier, M. le Secrétaire-Général a bien voulu mentionner quelques-uns de ces travaux. Je craignais qu'il ne vous parût fastidieux d'entendre une seconde fois traiter le même sujet. En vous présentant ce rapport, j'obéis à un usage que les convenances ont établi, et auquel j'au-

Digitized by Google

rais regretté de ne m'être pas conformé. C'est un devoir pour chaque Section de la Société d'offrir à la Société entière un exposé de ses travaux : c'est par ces relations que s'entretiennent des liens que nous aimons à resserrer.

M. Marcé nous a présenté une statistique des maladies éprouvées par les ouvriers actionnaires de la Société des Secours Mutuels, fondée par la Société Industrielle, depuis l'origine de cette association, en 1833, jusqu'à la fin de 1837.

Ce tableau comprenant, pendant une période de cinq années, les maladies qui ont affecté un grand nombre d'individus (l'association en comptait de 500 à 1000) appartenant tous aux classes ouvrières, M. Marcé a pu en déduire quelques données sur les maladies qui attaquent plus spécialement telle ou telle profession.

Ce travail, poursuivi pendant quelques années encore, fournira des documents précieux sur l'hygiène des classes ouvrières, il pourra mettre en évidence les circonstances défavorables qui compromettent plus spécialement leur santé, et servir aussi à rectifier des erreurs sur l'influence nuisible attribuée à tort à diverses professions industrielles.

M. Marcé, dans sa statistique, a toujours mis en regard, et les conditions hygiéniques de chaque classe d'ouvriers, et les maladies dont ils ont été atteints; de sorte que les conclusions se produisent d'elles-mêmes.

Dans la seconde partie de son travail, M. Marcé a considéré les mêmes documents sous un autre point de vue, qui rentre tout à fait dans le domaine de la médecine.

Digitized by Google

Sur un grand nombre d'individus observés avec soin, dans une période de cinq années, il a été possible de saisir la prédominance de telle maladie, de telle forme de maladie, de tels ou tels symptômes, pendant chacune de ces années successives ; en un mot, de signaler les constitutions médicales qui ont régné à Nantes durant cette période, traversée par trois grandes épidémies : en 1834, le choléra; en 1836, les fièvres typhoïdes; en 1837, la grippe. M. Marcé a cherché à faire voir l'enchaînement de ces épidémies qui se sont succédé en si peu de temps, ou au moins à faire ressortir dans la constitution médicale des caractères qui établissent une sorte de transition de l'une à l'autre.

Cette étude des épidémies était l'un des sujets de prédilection des médecins des deux derniers siècles. De là, les beaux travaux qu'ils nous ont laissés, et qui serviront toujours de modèles. Mais, aujourd'hui, obligés de connaître les nombreux ouvrages que chaque année voit paraître, le temps manque, et plus encore peut-être le goût des études sérieuses, à la plupart des praticiens, pour méditer ces grands travaux des siècles passés, écrits d'ailleurs presque tous dans une langue qui ne leur est plus assez familière.

Aussi, M. Mahot a-t-il fait une œuvre utile, en nous présentant des études sur l'ouvrage célèbre de Rœderer et Wagler sur la fièvre muqueuse. Ce travail a encore le mérite de l'à-propos, l'attention de tous les médecins étant fixée aujourd'hui sur cette maladie si commune, si souvent funeste, qui se développe quelquefois épidémiquement, et qui frappe ses victimes à tous les âges de la vie, dans tous les rangs de la société.

Digitized by Google

M. Mahot a soin de rapprocher toujours de l'ouvrage de Rœderer les travaux récents sur cette maladie, qui réclame encore sur bien des points de nouvelles recherches.

Il termine son mémoire en décrivant la marche d'une épidémie de fièvres typhoïdes, qu'il a observée l'année dernière dans la commune de Gétigné.

M. Sallion nous a lu un rapport de la commission de vaccine sur la nécessité de modifier le cadre trop incomplet des bulletins de vaccination que la Mairie adresse chaque année aux médecins de la ville.

Le haut intérêt qui s'attache à la solution de toutes les questions, aujourd'hui si controversées, relatives à la vertu préservatrice de la vaccine, appelle sur ce point l'attention de tous les médecins. Tous observent avec soin et recueillent des faits qu'il est important de réunir et de conserver. Ce n'est qu'avec des masses de faits et à l'aide d'une observation soutenue pendant longues années, que l'on peut arriver à résoudre les questions sur lesquelles beaucoup de médecins conservent encore de l'incertitude, à confirmer dans toute son étendue, comme nous en avons la conviction, ou à restreindre dans certaines limites, la faculté préservatrice de la vaccine.

L'Académie des Sciences a proposé, sur ce sujet, un prix de 10,000 fr. à décerner en 1842, époque évidemment trop rapprochée. Qu'ajouteront, en effet, ainsi que le fait remarquer M. Sallion, une ou deux années aux quarante années d'expérience que l'on regarde comme insuffisantes pour permettre d'établir une opinion définitive?

Digitized by Google

C'est dans le but de préciser les points sur lesquels doit se porter l'observation des praticiens, que la Section de Médecine a demandé que le cadre des bulletins de vaccination reçût un plus grand développement.

M. le Maire s'est empressé d'accéder au désir de la Section, en faisant imprimer les bulletins d'après le modèle proposé ; et M. le Préfet a bien voulu en envoyer à tous les médecins du département.

Je passe rapidement sur diverses autres communications qui ont été faites à la Section de Médecine.

M. Bonamy a lu trois observations d'accès de convulsions qui lui ont paru évidemment déterminés par la présence de vers oxyures dans les intestins. Chez les trois malades, l'expulsion d'une grande quantité de ces vers, par l'effet des purgatifs, fit cesser immédiatement les accidents, qui ne se sont plus reproduits.

M. Hignard nous a présenté une observation d'amorysme de l'artère aorte à son origine, observation intéressante en ce que la congestion sanguine considérable des parties supérieures du corps, habituelle pendant plusieurs mois, et l'état sub-apoplectique qui mit fin aux jours de la malade, s'expliquèrent à l'ouverture du corps, par la compression que la tumeur amorysmale exerçait sur la veine-cave supérieure, qui ne pouvait plus transmettre librement au cœur le sang de la tête et des membres thorachiques.

J'ai consigné, dans une note, les résultats de quelques recherches que j'ai faites ces années dernières sur les anomalies de la disposition de l'un des nerfs du bras, le musculo-cutané, et sa tendance à s'unir à un autre nerf, le médian.

Digitized by Google

Ce ne seraient, comme beaucoup de points d'anatomie, que des objets de pure curiosité, s'ils n'expliquaient, par la communication fréquente de ces deux nerfs, comment une piqûre du premier a pu déterminer la contraction spasmodique des muscles animés par le second.

M. Malherbe nous a communiqué un fait de monstruosité consistant en une terminaison anormale du rectum et des organes génito-urinaires. Il me serait impossible, Messieurs, de vous décrire cette monstruosité fort curieuse, qui rappelait en quelques points, la disposition de ces organes chez les oiseaux. Aussi, ne parlerai-je de ce fait que sous le point de vue chirurgical. L'enfant était né vivant; l'anus était imperforé, cause nécessaire de mort, si l'art ne vient ouvrir une voie aux matières. M. Gély, appelé par M. Malherbe, pratiqua une incision sur la région de l'anus; mais ses recherches pour découvrir l'extrémité inférieure de l'intestin, furent infructueuses. L'enfant mourut. L'ouverture du corps fit voir dans l'état insolite de vacuité de l'intestin et sa situation très-élevée, la cause qui l'avait dérobé à toutes les recherches; elle fit reconnaître aussi que lors même que l'opération eut obtenu un succès complet, le vice d'organisation des parties intérieures rendait bien difficile la continuation de la vie.

Cette lecture a fourni l'occasion à plusieurs membres de rapporter des opérations semblables qui, pratiquées dans des circonstances plus favorables, ont eu un meilleur résultat.

M. Rouillard, après avoir rappelé le succès si connu de Duret, chirurgien distingué de Brest, a cité celui

Digitized by Google

qu'il a obtenu lui-même en opérant, non-sur la région de l'anus, mais à l'exemple de Duret, sur celle du colon. L'enfant, qui semblait prêt d'expirer, revint à la vie dès que l'intestin ent été ouvert. Il vécut trois mois, et mourut d'une maladie étrangère à l'opération.

M. Marchand a cité trois enfants opérés avec succès par l'incision faite sur la région de l'anus, comme on la pratique généralement aujourd'hui. L'un, opéré par l'un de vos collègues, M. Lafond, a vécu plusieurs années. Des deux autres, opérés par M. Marchand, l'un a succombé à une pneumonie, le lendemain de l'opération; l'autre, parfaitement guéri, a vécu un an.

M. Guépin nous a lu un mémoire fort étendu sur la pupille artificielle.

L'opération de la pupille artificielle, l'une des plus belles conquêtes de la chirurgie, est une dernière ressource de l'art, dans certaines circonstances où la vue est entièrement perdue.

La vision qu'elle procure, en général bien imparfaite, est encore un grand bienfait.

M. Guépin a tracé un examen historique des procédés opératoires proposés pour la pupille artificielle, depuis Chéselden, qui a imaginé cette opération, jusqu'aux chirurgiens contemporains. Il rapproche et compare ces différents procédés, les soumet à une critique approfondie, et en déduit leur valeur respective, en faisant observer que chaque cas nécessite une modification aux méthodes opératoires admises dans la pratique, et exige en quelque sorte un procédé spécial.

Cette revue présente très-exactement l'état de la chi-

Digitized by Google

rurgie sur ce point difficile, et les progrès successifs qu'elle a faits entre les mains des plus habiles opérateurs.

Dans la seconde partie de son mémoire, M. Guépin a exposé les causes qui font échouer si souvent l'opération de la pupille artificielle. Il les analyse avec beaucoup de soin, parce qu'elles ne sont pas toutes bien connues, ni surtout bien appréciées. Il insiste plus particulièrement sur l'inflammation de l'iris et ses diverses conséquences, et sur le danger des écoulements de sang dans l'intérieur de l'œil pendant l'opération. Il pose quelques préceptes propres à prévenir l'un et l'autre accident.

Sa pratique a été heureuse : sur quinze opérations, pratiquées sur douze yeux, huit ont rendu la vue. Ce sont là de beaux succès; car il faut se rappeler que l'opération qui, dans ces circonstances malheureuses, peut seule rendre la vue, est entourée de nombreuses difficultés, qui la font bien souvent échouer.

Tels ont été, Messieurs, les principaux travaux de la Section de Médecine, pendant la seconde moitié de l'année dernière. La séance de décembre a été consacrée au renouvellement annuel du bureau.

M. Hignard a été élu président ;

M. Leray, vice-président;

M. Bonamy, secrétaire;

M. Mahot, secrétaire-adjoint.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA SECTION D'AGRICULTURE

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE NANTES,

DE 1827 A 1837.

« Quand, par vos invitations souvent répétées, » vous aurez arraché à la stérilité une grande par- » tie des 60,000 hectares de landes qui couvrent » encore le sol de notre département, vous aurez » assurément beaucoup fait; toutefois, vous serez » loin d'avoir rempli votre tâche. »

(*Discours de M. Thomine, président de la Société Académique*, 18 *décembre* 1825.)

Il avait bien compris les besoins de notre époque, cet illustre président de la Société Royale Académique

Digitized by Google

de Nantes, lorsqu'en 1825, s'adressant aux membres de cette Société, qui, par leurs goûts, par la nature de leurs travaux, par leur position sociale, étaient portés à seconder la tendance vers les améliorations de la culture du sol, il les engageait à se réunir pour former une Section spécialement dévouée aux intérêts de l'agriculture dans le département de la Loire-Inférieure. Que de questions présente l'industrie agricole qui ont besoin d'être mûries, discutées, approfondies! Que de problèmes à résoudre, dont la solution ne peut être que le résultat d'études sérieuses, d'expériences faites avec soin, avec persévérance! Que de secrets admirables de la nature enveloppés encore dans une profonde obscurité! C'est pour marcher à leur découverte, pour en saisir les fils et les mettre entre les mains des hommes qui se livrent à une pratique journalière, que sont instituées les Sociétés d'Agriculture, mission sublime, si elle est bien comprise, puisque d'elle seule dépend la prospérité du pays.

C'est vers ce but si honorable que tendent les efforts de la Section d'Agriculture de la Société Académique de Nantes, fondée au mois de mai 1827.

Ses premiers soins durent avoir pour objet la création d'un règlement qui donnât à ses travaux la régularité nécessaire.

Les principales dispositions de ce règlement furent : la formation d'un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint.

L'article 2 porte que la Section d'Agriculture s'occu-

Digitized by Google

pera, non-seulement de l'agriculture proprement dite, mais encore de toutes les sciences, de tous les arts qui se rattachent à l'économie rurale; ainsi ses travaux embrassent : *la géologie* en ce qui concerne la connaissance de la formation des diverses espèces de sol et l'influence de certaines matières minérales sur la végétation.

La physique, dans ses rapports avec la végétation. *La chimie* en ce qui concerne la décomposition des substances et leur action sur la vie végétale, source intarissable d'études curieuses qui tendent à dévoiler les causes des plus étonnants phénomènes de la nature.

La botanique, la physiologie végétale, l'art vétérinaire, l'architecture rurale, etc., etc., etc. Quel vaste champ pour l'homme laborieux! La Section d'Agriculture en a compris toute l'étendue; aussi, a-t-elle appelé toutes les spécialités à concourir à cette œuvre immense, et s'est-elle empressée de faire connaître qu'elle recevrait avec reconnaissance tous les documents qui lui seraient transmis.

Le zèle de ses membres n'avait pas besoin d'être stimulé, sans doute; cependant, il fallait tout prévoir; et, pour conserver au feu sacré qui les animait, un aliment durable, la Section d'Agriculture décida que tous les trois mois le secrétaire rendrait compte des travaux exécutés, des découvertes faites, des améliorations accomplies.

C'est sur ces bases, et animée du patriotisme le plus dévoué, que s'est constituée la Section d'Agriculture de la Société Royale Académique de Nantes en 1827. Elle

Digitized by Google

fit choix alors de M. Greslier, pour son président, et confia les fonctions de secrétaire à M. Chaillou.

Projet d'établissement agricole de bienfaisance.

Sa première année fut marquée par des communications d'un haut intérêt; deux surtout fixèrent toute son attention; la première fut un mémoire de M. Duchâtellier, de Quimper, sur un projet d'établissement agricole de bienfaisance en Bretagne. Un sujet aussi important ne pouvait être traité par une main plus habile. Dans la première partie de son mémoire, M. Duchâtellier aborde les questions philanthropiques de l'ordre le plus élevé; il cherche les meilleurs moyens d'être utile, d'une part, aux classes pauvres et laborieuses, en leur fournissant des moyens d'existence; et, de l'autre, à la société tout entière, en lui rendant des membres que leur état actuel d'abjection et de misère entraîne souvent dans le vice et le désordre d'où les détourneraient l'habitude du travail unie à l'espoir d'une aisance honnête. La seconde partie est consacrée à démontrer la possibilité de l'exécution par l'exemple de nos voisins les Hollandais, qui, près d'Anvers, ont fondé un établissement analogue sous le nom de *Champ Frédéric*.

Peut-être que ce travail remarquable et les idées grandes et généreuses qu'il renferme, ont contribué à la fondation, en France, de plusieurs établissements qui, sans être en tout semblables à celui dont M. Duchâtellier a eu la pensée, s'en rapprochent du moins sur bien des points; tels sont: la colonie d'orphelins, fondée en 1833 au Menil Saint-Firmin (Oise, par M.

Digitized by Google

Bazin; la ferme expérimentale de Grand-Jouan (Loire-Inférieure); celle de Coëtbó (Morbihan); la colonie des jeunes détenus, à Mettray (Indre-et-Loire), etc., etc.... Dès 1775, l'abbé Rozier, et après lui le comte François de Neufchâteau, avaient tenté la fondation d'Écoles Nationales gratuites d'Agriculture; il était réservé à notre siècle de réaliser ce projet. Nous vivons dans un temps où, plus que jamais, le besoin d'une instruction spéciale se fait sentir dans toutes les classes de la société.

Projet de statistique agricole.

La seconde communication fut faite par M. Greslier, président; elle avait pour objet de mettre la Section d'Agriculture en rapport avec toutes les localités du département, en choisissant un correspondant dans chaque commune; d'arriver par ce moyen à la transmission des connaissances agronomiques, et en même temps à la formation d'une statistique agricole exacte et complète.

Ce projet reçut l'approbation de la Section d'Agriculture. Des efforts furent faits pour l'exécuter; mais ils demeurèrent sans résultat : le moment n'était pas venu où une organisation uniforme et régulière devait réaliser les vues de M. Greslier. Le rapport sur cette proposition fut fait par M. Luminais.

Foudre Jochaud-Duplessix.

Parmi les autres mémoires importants adressés à la Section d'Agriculture; nous ne devons pas omettre de

Digitized by Google

citer : 1.° Un rapport (4 décembre 1827), par M. Chaillou, au nom d'une commission composée de MM. Athénas, Chaillou et Nuaud, sur un foudre construit par M. Jochand-Duplessix, à la Pilardière, en la commune d'Oudon. Ce foudre, de forme cubique, creusé dans une cour, présentait un diamètre de 4 mètres 50 centimètres sur la profondeur de 2 mètres 50 centimètres, et pouvait contenir environ 460 hectolitres de vin. Une couverture flottante posée à sa surface et suivant les degrés d'élévation du liquide, offrait l'avantage de ne pas laisser d'air interposé, et de rendre plus facile le dégagement des gaz pendant la fermentation. Les côtés du foudre étaient composés de madriers de sapin brut assemblés à joints carrés et enfoncés de force dans des coulisses pratiquées dans quatre poteaux. Une remarque importante faite par la commission, est que le vin renfermé dans ce foudre produisait à la distillation 1/10.e de plus d'eau-de-vie que celui extrait des barriques. Un foudre, ainsi construit, offre, dans les années abondantes en vin, d'immenses avantages.

Herbe de Guinée.

2.° Une notice de M. Athénas sur la culture d'une graminée nommée *l'herbe de Guinée* (*panicum altissimum*).

3.° Un mémoire de M. Chevalier de Lauzières, contenant la statistique de la commune du Loroux-Bottereaux, l'une des plus importantes du département de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

Sapin cabocle.

4.° Une notice de M. Vigneron de la Jousselandière sur le *sapin cabocle*, nom provenant d'une peuplade sauvage du Brésil qui se nourrit des fruits de cet arbre. M. Vigneron croit être le seul qui possède ce végétal sur le continent européen. (Cette espèce existe encore chez M. Charles Mellinet.)

Mémoire sur la pomme de terre.

5.° Un mémoire sur la pomme de terre, par M. Chaillou.

Ce mémoire présente des documents précieux sur les résultats que l'on peut obtenir de ce tubercule : ainsi M. Chaillou a remarqué qu'en moyenne, la pomme de terre contient :

Fécule.	14,50 °/o
Pulpe desséchée.	2,12
Eau de végétation.	75,38 »
Total.	100 »

Plus tard, de nouvelles expériences ont été faites par l'auteur de ce mémoire (1) et par M. Lamaignère, qui a recherché les causes du météorisme occasionné par les pommes de terre crues ; l'influence de ces tubercules cuits sur la production du lait et sa conversion en beurre, etc., etc.

6.° Enfin, une note de M. Vigneron de la Jousselan-

(1) Un second mémoire a été lu à la séance de la Section d'agriculture du 18 mars 1830, et inséré dans les Annales de la Société Académique.

dière, sur la panification de la pomme de terre. Le procédé indiqué par cet agronome mérite d'être consigné textuellement dans cette notice, en raison de l'utilité dont il peut être dans l'économie domestique.

Panification de la pomme de terre.

Il consiste à « peler les tubercules, à les râper au-
» dessus d'un vase rempli d'eau qui les reçoit en dé-
» bris ; à laver cette pulpe dans plusieurs eaux qu'on
» décante successivement ; on y ajoute le levain et la
» farine de céréales qu'on doit mettre en volume égal à
» celui des pommes de terre ; on verse sur le tout de
» l'eau assez chaude pour qu'après le mélange la masse
» ait la température convenable à la fermentation pa-
» naire, et on boulange comme lorsque la farine de
» céréales est pure. Le pain que l'on obtient par cette
» manipulation a la croûte mais comme celle des gâ-
» teaux, et moins cassante que celle du pain de fro-
» ment. Ce pain est plus frais à la coupe, s'émiette
» moins que celui de froment, et n'est pas adhérent au
» fer comme celui de seigle. Il est léger et homogène,
» et rien n'annonce la présence des pommes de terre, si
» ce n'est une légère odeur acidulée. La manipulation
» un peu plus longue que pour le pain de farine de
» céréales, ne présente pas néanmoins plus de diffi-
» culté. »

Le 10 janvier 1828, la Section d'Agriculture procéda au renouvellement de son bureau, conformément au règlement. Les suffrages se réunirent une seconde fois sur M. Greslier pour la présidence, et sur M. Cheillon pour les fonctions de secrétaire.

Digitized by Google

Race bovine.

A l'occasion des primes d'encouragement accordées par la Section d'Agriculture, pour l'amélioration de la race bovine, M. Pâquer (1), artiste vétérinaire, et l'un des membres de la Section, lut un mémoire détaillé et plein d'intérêt sur la situation de la race bovine dans la Loire-Inférieure. A plusieurs époques différentes, M. Pâquer a cru devoir appeler l'attention de la Section d'Agriculture sur l'état de la race bovine; il a signalé les abus qui existent dans les moyens employés pour amener des améliorations, et ceux qu'il conviendrait d'admettre pour obtenir des résultats plus certains.

Il ne paraîtra pas inutile de jeter avec M. Pâquer un coup d'œil rapide sur l'état de la race bovine en 1828, afin de pouvoir comparer plus tard ce document avec les renseignements qui sont parvenus à la Section d'Agriculture dans les années suivantes, juger les changements qui se seront opérés, ou constater, s'il y a lieu, l'état stationnaire des bestiaux, malgré les primes d'encouragement. De cette comparaison ressortira naturellement l'influence des primes sur l'amélioration des races.

Le département de la Loire-Inférieure possède deux espèces bien distinctes de bœufs; les premiers ne sont pas élevés dans le département; mais on les tire de la Vendée et du Bocage, et ils sont mis à l'engrais dans

(1) Autre notice du même, lue à la séance du 22 avril 1830.

Digitized by Google

les marais qui s'étendent de Machecoul à Buzay. On les nomme bœufs maraichers; ils sont caractérisés par une tête forte, de grandes et longues cornes, une taille élevée, les jambes longues, la démarche pesante, l'air inquiet et ombrageux. Des accouplements prématurés, dit M. Pâquer, souvent dirigés par le caprice ou la cupidité et fait sans discernement, la qualité des pâturages et des autres aliments, la nature du travail, les soins, etc., etc...., sont autant de circonstances qui contribuent à établir des nuances dans la conformation extérieure des individus.

La seconde espèce comprend les bœufs proprement dits *bœufs nantais*, recherchés aux marchés de Sceaux et de Poissy. Leur conformation diffère essentiellement de ceux dont nous venons de parler; elle est aussi agréable qu'avantageuse; ils ont la tête courte, le front large et carré, le chanfrein droit ou légèrement aquilin, le mufle gros, quelquefois camus; les cornes blanches à leur base et noires vers la pointe, la poitrine ouverte et très-descendue, le fanon prononcé, le corps vaste et cylindrique, les épaules longues chargées de chair, le dos, les reins et le cimier sur la même ligne, les membres larges, courts, nerveux et d'aplomb; le poil est ordinairement bai.

A ce portrait il sera facile de reconnaître les bœufs de l'ancien comté Nantais. Cette race se conserve dans sa pureté primitive, particulièrement dans les communes situées sur la rive gauche de la Loire. Les veaux, à l'âge de deux ans, sont vendus souvent pour la rive droite et les départements voisins, et, au bout de huit à neuf

Digitized by Google

ans, reviennent dans les contrées qui les ont vus naître. On cite à ce sujet une anecdote assez curieuse : un fermier vendit un jeune taureau, à l'une des foires de Nantes; plusieurs années après, il acheta un bœuf d'une beauté remarquable. A peine arrivé dans la cour de la ferme, le bœuf se rendit de lui-même dans l'étable et à la place qu'il avait jadis occupée. Ce fut alors que le fermier le reconnut, tout surpris de rencontrer tant de mémoire dans un animal qui ne paraît pas pourvu de cette faculté.

Les vaches, dit M. Pâquer, sont très-nombreuses sur les rives de la Loire; mais aux environs de Nantes, où la production du lait et du beurre est une branche importante de l'industrie agricole, on s'attache moins à la beauté des formes qu'à la qualité de bonnes laitières.

M. Pâquer jette un coup-d'œil rapide sur les moyens employés pour l'amélioration des races, et conclut en disant que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de faire un bon choix de taureaux, pris dans les pâturages de la Vendée, et de mettre tous ses efforts à rendre le système alimentaire plus en rapport avec les besoins des bonnes espèces de bestiaux. Nous verrons, plus tard, ces principes reproduits de nouveau, et développés sous l'appui de l'expérience.

Carie du Froment. — Vitriol bleu.

Au mois de mai 1828, M. de Rolleau signale à la Section d'Agriculture l'emploi qu'il fait, avec succès, d'une dissolution de vitriol bleu (sulfate de cuivre), comme préservatif de la carie du froment, maladie qui, dès-lors, commençait à étendre ses ravages sur nos mois-

Digitized by Google

sons. Sept hectogrammes de vitriol suffisent pour deux hectolitres de semence, et la dépense, dit M. de Rolleau, ne s'élève pas à plus d'un franc vingt centimes.

Quelques jours plus tard, un échantillon d'une poudre dite *anti-charbonneuse*, composée par le sieur Nicolet, de Fribourg, est remis à la Section d'Agriculture, qui s'empresse de nommer une commission chargée d'examiner quelle peut être son influence sur les froments. Après avoir analysé cette poudre, l'avis de la commission fut qu'il était plus convenable, pour les cultivateurs, de s'en tenir à l'emploi du vitriol bleu indiqué par M. de Rolleau, en recommandant les plus grandes précautions pour éviter les accidents qui pourraient résulter d'une imprudence, cette matière étant un poison violent. Un autre procédé offrant les mêmes avantages sans avoir les mêmes inconvénients, fut publié dans le département à quelque temps de là.

Cours d'agriculture de Thouin.

M. Bertrand-Geslin avait eu l'heureuse idée d'analyser le cours d'agriculture professé à Paris par M. Thouin, dont il avait suivi les cours. L'offre qu'il fait à la Section d'Agriculture de lui communiquer ses notes, revues par le savant professeur lui-même, ne pouvait manquer d'être accueillie avec reconnaissance. Il est bien à regretter que ces documents précieux ne se retrouvent pas dans les archives de la Société.

Froment Ballard.

Une variété de froment nommée *froment Ballard* avait

Digitized by Google

été donnée à la Section d'Agriculture par M. Le Sant. Cette céréale paraît être d'une qualité supérieure à celles cultivées dans le pays. Nous manquons de renseignements pour savoir à quelle classe l'attribuer.

Questions sur les laines.

A la même époque, la Section d'Agriculture fut appelée à émettre son avis sur l'état des laines produites par les troupeaux élevés dans le département. Un rapport sur ce sujet, par M. Grestier, au nom d'une commission spéciale, n'est mentionné dans les procès-verbaux que pour mémoire ; cependant, il obtint l'assentiment général. M. Robineau de Bougon présenta aussi quelques observations. Après avoir examiné quel est le prix moyen des laines du pays comparativement aux laines mérinos, il voit que ces dernières n'ont point de cours régulier qui puisse servir de base à une spéculation un peu importante, et il en tire la conséquence que l'influence de la baisse des laines a été de faire disparaître entièrement le petit nombre de troupeaux mérinos qui existaient dans quelques cantons. Du reste, l'éducation des mérinos ne saurait être avantageuse dans le département, selon M. Robineau de Bougon, qu'autant que la laine se maintiendrait au prix moyen de 1 fr. 75 c. le 42 kilogramme en suint, prix qui permettrait de remplacer par 100,000 moutons mérinos, les 200,000 petits moutons qui paissent dans la partie nord du département. Le mémoire de M. Robineau de Bougon renferme des vues élevées sur les avantages commerciaux que pourrait retirer le département de la Loire-Inférieure

Digitized by Google

de la substitution des mérinos à notre race indigène. Mais, pour les obtenir, il serait à désirer : 1.° Qu'un lavoir public pour les laines fut établi sur Erdre; 2.° que le gouvernement encourageât la création d'un vaste établissement comprenant tous les modes de préparation et fabrication des tissus de laine. Ce serait un moyen de rendre en partie à Nantes, ville essentiellement industrielle, une portion de ce qu'elle a perdu par la privation de son commerce avec Saint-Domingue.

Chou-arbre de Laponie.

Un journal avait parlé avec beaucoup d'emphase d'un chou cultivé dans les environs de Lyon sous le nom de chou-arbre de Laponie. Une demande de la graine de ce chou fut adressée à M. de Bresse, préfet du Rhône, ancien préfet de la Loire-Inférieure. La Section d'Agriculture ne tarda pas à reconnaître que ce chou décoré d'un nom pompeux, n'était autre que celui cultivé depuis long-temps dans le Poitou et la Vendée.

Le renouvellement du bureau, pour 1829, appela M. Robineau de Bougon à la présidence, et M. Huetjens à remplir les fonctions de secrétaire.

Arracacha.

La première séance de cette année fut remplie par des observations de M. Mallard sur une plante originaire de la Colombie, où elle est cultivée sous le nom de *arracacha*. Suivant les détails consignés dans le n.° 22 du Recueil industriel, manufacturier et commercial de 1828, cette plante, qui appartient à la classe des ombellifères,

Digitized by Google

donnerait des produits au moins égaux à ceux de la pomme de terre. Il paraît cependant que les démarches faites pour obtenir quelques-unes de ces plantes comme essais sont demeurées sans résultat.

En s'adressant à M. de Brosse pour obtenir des graines du prétendu chou de Laponie, la Section d'Agriculture n'avait pas trop présumé de la bienveillance de ce magistrat. Au mois de mars, elle en reçut, non-seulement ce qu'elle avait démandé, mais encore une assez grande quantité de graines et d'arbustes provenant de la pépinière royale de Lyon.

Chanvres et lins.

Des questions ayant été adressées à la Section d'Agriculture par la Société Centrale d'Agriculture de Paris sur la culture du lin et du chanvre, une commission fut chargée de les examiner. Un rapport sur cet important sujet fut fait par M. Thomine et transmis à la Société Centrale de Paris. A propos de la culture de ces plantes textiles, M. Robineau de Bougon donna communication d'une lettre de M. Ternaux, qui se proposait de créer dans les environs de Nantes une fabrique de toile avec des chanvres et des lins non rouis, préparés par des procédés dont lui seul possédait le secret. Sans doute qu'une entreprise de ce genre eût pu être avantageuse pour le département en fournissant un débouché considérable aux produits de notre sol si propre à la culture des plantes textiles. Cependant, elle est restée en projet.

L'année 1829 a été féconde en communications impor-

Digitized by Google

tantes faites à la Section d'Agriculture : Après celles dont nous venons de parler, on remarque :

Patate sucrée.

1.° Une note sur la patate sucrée ; et, à cette occasion, la Section d'Agriculture déplore l'absence d'une serre chaude au Jardin des Plantes et invite son président à s'adresser à l'Autorité municipale pour en obtenir cette création indispensable. Dix ans se sont écoulés, et cependant le Jardin des Plantes n'a pas encore de serre.

Sel employé comme engrais.

2.° Une note de M. Robineau de Bougon sur l'emploi du sel marin comme engrais. Le sel, dit M. Robineau de Bougon, offre de grands avantages que rien ne peut compenser. Plusieurs demandes ont été adressées au gouvernement pour obtenir l'exemption des droits pour le sel employé comme engrais ; si elles étaient accueillies, elles fourniraient un débouché considérable aux marais salants, et l'augmentation de consommation pourrait compenser et bien au-delà la diminution momentanée des revenus publics. Cette question a paru d'un si haut intérêt, sous le rapport de l'agriculture et même de l'économie politique, que la Section d'Agriculture n'a pas hésité à nommer une commission spéciale chargée de faire, sur cet important sujet, un rapport circonstancié. Cette commission devait, sur la proposition de l'un des membres, M. Vigneron de la Jousselandière, rechercher les moyens de faire subir au sel une transformation qui le rendît impropre aux usages domesti-

Digitized by Google

ques, sans lui faire rien perdre de ses propriétés fertilisantes. Cette proposition avait pour but de calmer les inquiétudes exagérées que pouvait faire naître la demande d'une diminution de l'impôt sur le sel, dans l'intérêt de l'agriculture, et des abus qui pourraient en résulter. Des circonstances particulières ont empêché cette commission de faire son rapport. Elle se composait de MM. Vigneron de la Jousselandière, Le Sant, Prevel, Dubochet et Luminais. Combien, cependant, ne devons-nous pas désirer que les hommes qui ont des connaissances spéciales, s'empressent de jeter quelques rayons de lumière sur une matière qui fait, de nos jours, la préoccupation de tous les économistes?....

Brouette hollandaise.

A la même époque, il fut donné connaissance à la Section d'Agriculture de l'introduction à Nantes d'une brouette hollandaise faite par la Société Nantaise d'Horticulture.

Race chevaline.

L'amélioration de la race chevaline, dans le département de la Loire-Inférieure, dont une partie offre tant de ressources pour l'éducation des chevaux, préoccupait dès lors très-sérieusement la Section d'Agriculture de la Société Académique. Des pourparlers entre M. Bay, agent-général des remontes des haras, et M. Robineau de Bougon, alors président de la Section d'Agriculture, donnèrent pendant quelque temps l'espoir de voir se réaliser le vœu plusieurs fois exprimé de posséder des

étalons mieux appropriés aux besoins de la localité que ceux des haras. Il s'agissait d'obtenir du gouvernement des étalons réformés dans les haras pour défaut de taille. De nombreuses démarches furent faites dans ce but, sur la promesse de M. Bay de les appuyer. C'eût été, en effet, un immense bienfait pour le département de la Loire-Inférieure, et un sûr moyen d'améliorer progressivement la race commune des chevaux qui, ne pouvant profiter des avantages offerts par les étalons du gouvernement, demeure dans un état déplorable d'abjection. Malheureusement, tous les efforts de la Section d'Agriculture, ainsi que la bonne volonté de M. Bay, n'eurent aucun résultat, et le 28 septembre 1829, le Ministre de l'intérieur écrivit au président de la Section d'Agriculture que le projet qu'elle avait formé ne s'accordait pas avec les règles de l'administration....

Les travaux de l'année 1829 ont été clos par une dissertation du plus haut intérêt sur la fabrication du sucre de betterave. Une commission, composée de MM. Robineau de Bougon, Chaillou, Dubochet, Vigneron de la Jousselandière, Le Sant et Hectot, a été chargée du soin d'étudier cette importante question, de faire analyser des betteraves récoltées dans divers cantons, d'examiner la quantité de sucre qu'elles contiendront dans chaque localité, afin de pouvoir apprécier en parfaite connaissance de cause, les avantages qui peuvent résulter, pour les départements de l'Ouest, de l'établissement des sucreries indigènes. Les avis, partagés en raison de l'étendue des exploitations consacrées à la culture de la betterave, ont été unanimes sur ce point, qu'une fabri-

Digitized by Google

que à laquelle serait jointe une exploitation d'au moins trois cents hectares, offrirait des chances de bénéfices assez considérables, si l'on en juge par les calculs suivants de M. Dubochet aîné: « Pour atteindre toute la » prospérité dont une sucrerie est susceptible, dit-il dans » son rapport, il faut qu'elle soit montée sur un produit » annuel de 100,000 kil. de sucre brut, ce qui suppose » une production de 2,000,000 kil. de racines à récolter » sur 100 hectares de terres alternant avec celles culti- » vées en céréales ; qu'il y ait une assez grande étendue » de prairies pour nourrir les bœufs nécessaires à l'a- » griculture et au manége, et pour concourir avec les » pulpes à l'engraissement de plus de 100 bœufs. Les » frais de fabrication peuvent être évalués comme suit » par mille kil. de sucre brut :

20,000 kil. de racines à 20 fr.	400	»	543	30
47 journées d'ouvriers à 1 fr. 50 c. . .	70	50		
Dépense journalière du manége. . . .	8	80		
Combustible en houille ou en bois. . .	40	»		
Noir animal.	10	»		
Sang de bœuf, chaux et acide sulfuriq^e.	12	»		
Eclairage.	2	»		

Le produit: 1000 k. de sucre brut serait de	1000	»	1190	»
1000 k. de melasse à 10 f. les 100 k	100	»		
6000 k. de pulpe.	90	»		

Perte de p.^ds 12,000.

» D'où il résulte que le bénéfice serait par 1,000 kilog. » de sucre brut de. 646 70

Duquel il faudrait toutefois déduire l'intérêt proportionnel des frais de premier établissement et achat d'usten-

Digitized by Google

sies de fabrication, que M. Dubochet élève à la somme de 40,000 francs.

Mais ces résultats applicables à une grande exploitation, le seraient-ils également aux plus petites? M. Robineau s'est livré à des recherches sérieuses pour la solution de cette question, et de ses raisonnements ressort la conséquence que la culture de la betterave à sucre est moins avantageuse pour les fermiers de nos départements que celle de la pomme de terre, tant qu'il n'y aura pas d'usine créée sur une grande échelle comme celle indiquée par M. Dubochet. Les expériences faites par plusieurs chimistes, membres de la Commission, ont démontré que le *maximum* de la quantité de sucre brut que l'on pouvait extraire des betteraves, n'excédait jamais 6 °/₀ et que souvent on n'atteignait pas 5 °/₀.

Dans un moment où l'on s'occupe beaucoup de la question des sucres, ces documents présentent quelque intérêt. Nous ajouterons que M. Chaillou a revendiqué en faveur d'un chimiste nantais (M. Bertin), la découverte d'un procédé ayant pour but d'enlever, au sucre brut de betterave, le goût particulier qu'il conserve avant le raffinage, et d'obtenir, du premier jet, du suc de la betterave, du sucre en pain raffiné. Un procédé analogue était déjà employé dans les départements du Nord, dit M. Robineau de Bougon, mais on en faisait grand mystère, et cette circonstance ne diminue en rien le mérite de notre compatriote.

Les séances de l'année 1830 ont été remplies, dès le commencement, par des communications intéressantes; jetant un regard attristé sur l'état de souffrance dans le-

Digitized by Google

quel languit l'agriculture du département, M. Robineau de Bougon jeune, dans un mémoire lu à la séance du 21 janvier, recherche les causes de cet état de malaise et les moyens d'introduire dans nos fermes les améliorations dont elles ont un si pressant besoin. Dans l'opinion de ce savant agronome, on devrait commencer par établir des fermes-modèles, non pas sur une grande échelle comme les Instituts agricoles, dont il ne conteste pas la puissante influence, mais simples et modestes comme les fermes de notre pays. Plût-à-Dieu que cette pensée puisse recevoir une large exécution !

Il pourrait, sans doute, paraître étrange à quelques esprits que les progrès de l'agriculture soient si lents, si difficiles à obtenir, quand on voit les autres branches de l'industrie prendre un essor aussi rapide. M Chaillou a développé les motifs de cette différence en établissant le parallèle entre l'agriculteur et le manufacturier : le premier rencontre dans la nature même de ses travaux des obstacles dont le second peut aisément s'affranchir ; l'agriculture, soumise aux chances des saisons, doit se ressentir de leur incertitude, lorsque l'industrie, par les procédés qu'elle sait appeler à son aide, peut braver les intempéries, et si l'on peut dire que la ferme doit être considérée comme une fabrique de matières premières, on est cependant forcé de reconnaître que l'atelier est placé généralement dans des conditions beaucoup plus avantageuses pour le progrès.

Jusqu'au 21 avril 1831, les principales communications faites à la Section d'Agriculture, ont été :

1.° Instruction rédigée par une commission de la Sec-

Digitized by Google

tion d'Agriculture et adoptée par le Préfet de la Loire-Inférieure sur les moyens d'utiliser les terres qui n'ont pas été ensemencées en automne et celles dont les produits auraient été trop endommagés par les rigueurs de l'hiver de 1829;

2.° Lettre du Président de la Société Industrielle de Mulhouse, avec un rapport par l'un des Membres de cette Société sur l'amélioration de la race chevaline;

3.° Plusieurs rapports faits à la même Société sur la culture du mûrier blanc, de la chicorée sauvage, et l'emploi, dans la teinture, de l'écorce de châtaignier;

4.° Rapport de M. Robineau de Bougon sur les expériences par lui faite pour la dessication des pommes de terre gelées;

5.° Considérations sur la culture des fermes dans l'arrondissement d'Ancenis, culture qui diffère essentiellement de celle adoptée dans quelques autres parties du département, par M. Robineau de Bougon;

6.° Procédé économique indiqué par le même, pour la clarification des eaux sales et fangeuses, afin de les rendre potables. Ce procédé consiste à broyer du charbon de bois et à placer cette poussière dans un filtre de papier gris. L'eau filtrée par ce moyen est limpide et parfaitement saine. M. Robineau de Bougon fait remarquer combien il serait important pour la salubrité publique, de donner la plus grande publicité à ce procédé: plusieurs points du département étant, chaque année, en proie à des fièvres intermittentes par suite de l'emploi fait d'eaux de mauvaise qualité.

7.° Notice très-détaillée et très-importante, de M.

Digitized by Google

Chaillou, sur la culture des pommes de terre. Sans entrer dans le détail des expériences curieuses auxquelles s'est de nouveau livré M. Chaillou, nous dirons que l'essai comparatif qu'il a fait de plusieurs engrais, est du plus haut intérêt pour les cultivateurs.

Six rangs de pommes de terre, de l'espèce nommée Petite-Ronde-Hollandaise, et renfermant chacun un kilogramme et demi de tubercules, ont été traités de la manière suivante :

1.er	Rang.	Sans engrais.
2.e	d.o	Fumier de vache pour environ 25 0/0.
3.e	d.o	8 litres de poudrette.
4.e	d.o	12 litres de cendres neuves.
5.e	d.o	16 litres de charrée (cendre lessivée).
6.e	d.o	4 litres de noir de raffinerie.

A la suite de ces six rangs, M. Chaillou a doublé, dans deux autres rangs, la quantité de fumier et de poudrette; et, dans un troisième, il a employé la plus forte dose possible de fumier.

Les résultats ont été constatés dans l'ordre suivant :

1.er	Rang.	12	kilogrammes de tubercules.	
2.e	d.o	18	d.o	Id.
3.e	d.o	15	d.o	Id.
4.e	d.o	21	d.o	Id.
5.e	d.o	14	d.o	Id.
6.e	d.o	6	d.o	Id.

1.er	Rang.	Avec fumier doublé . . .	21	kilog.
2.e	d.o	Avec poudrette doublée .	20	Id.
3.e	d.o	Avec maximum de fumier.	30	Id.

Il suit de ces remarques de M. Chaillou, que de tous

Digitized by Google

les agents employés par lui, le plus énergique pour la production des pommes de terre a été la cendre neuve.

8.° Lettre de M. le Préfet, relative à la culture des betteraves.

9.° Notice de M. Pâquer, sur l'état des bestiaux dans plusieurs cantons de la Loire-Inférieure (1), lue à la séance du 22 avril 1830. Dans cet intéressant travail, M. Pâquer indique les procédés les plus convenables pour gouverner les bestiaux de la race bovine, tant à l'étable qu'aux pâturage. Il développe les causes des principales maladies qui les affectent, et enseigne les moyens de les guérir. A cette occasion, M. Pâquer s'élève avec force contre le charlatanisme, si commun dans les campagnes et si préjudiciable aux cultivateurs. Il déplore l'ignorance dans laquelle sont plongés les habitants des campagnes, concernant les plus simples préceptes de l'hygiène, et appelle l'attention de l'administration sur cet objet important de l'instruction rurale. La Section d'Agriculture a réclamé l'impression de ce travail dans les Annales de la Société Royale Académique.

10.° Communication de M. Ch. Haentjens, relativement à plusieurs instruments d'agriculture, importés d'Angleterre par M. le comte de Serrant.

11.° Lettre de M. Verger, concernant le semoir Barreau.

1831. — Du 1.er janvier au 30 avril 1831, trois communications seulement ont fixé l'attention :

---

(1) Voir précédemment, pag. 217.

Digitized by Google

La première fut une lecture faite par M. le docteur Mareschal d'un mémoire de François de Neuf-Château, sur la fertilisation des dunes;

2.° Le compte-rendu par M. Ch. Haëntjens du système de culture adopté par lui à son établissement agronomique de Grand-Jouan. (Ce domaine est devenu plus tard l'institut agricole dirigé par M Jules Rieffel.)

3.° Un mémoire de M. Hectot sur les avantages que présente la culture du *Blé Lama*, variété qu'il semble important de multiplier dans le département de la Loire-Inférieure.

1832 — Les séances de la Section d'Agriculture ont été ouvertes, pour l'année 1832, par un rapport de M. Verger sur la culture des céréales, dans le département de la Loire-Inférieure. Ce mémoire, rempli de détails curieux, pourrait être consulté avec fruit pour l'étude de la statistique agricole. Il contient des renseignements sur le prix des diverses céréales, le revenu des terres, le taux des fermages, l'importation et l'exportation, etc. M. Verger y a joint quelques considérations générales sur les causes de l'état de langueur dans lequel se traîne péniblement l'industrie agricole, question déjà précédemment abordée par M. Robineau de Bougon jeune, qui l'avait envisagée sous un autre point de vue, non moins intéressant. La pauvreté du paysan, les mauvais instruments dont il se sert, la brièveté des baux à ferme, et par-dessus tout les exigences outrées des propriétaires pour avoir un haut prix de fermage, semblent à M. Verger les principaux motifs du retard qu'éprouve notre agriculture.

Digitized by Google

Une lettre adressée à la Société Royale Académique de Nantes, par M le Président de la Société d Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente, demandant des renseignements sur l'emploi du noir animal, a fourni à la Section d'Agriculture matière à recueillir des documents importants sur ce précieux agent de la végétation. Il est résulté des éclaircissements fournis par MM. Ch. Haëntjens, Vigneron de la Jousselandière et Hectot :

1.° Qu'en 1832, le prix moyen du noir de raffinerie était, à Nantes, de fr. 7 l'hectolitre pris en raffinerie, et 6 fr. 50 c., pris à bord des navires qui apportent cette substance de l'étranger;

2.° Que le noir animal agit toujours avec succès dans les nouveaux défrichements, et dans les sols ou l'alumine et l'argile prédominent; mais qu'il ne réussit pas aussi bien dans les terrains calcaires;

3.° Que l'effet du noir est plus sensible sur les ensemencements de printemps que sur ceux d'automne : M. Vigneron de la Jousselandière ajoute que l'emploi du noir exerce également une grande influence sur la production du seigle et de l'orge, pour lesquels il est un préservatif contre l'ergot;

4.° Que le noir conserve, pendant plusieurs années dans le sol, sa propriété fertilisante, lorsqu'il a été employé dans de justes proportions. En trop grande abondance, il brûle et arrête toute végétation;

5.° Que la dose à employer peut s'élever jusqu'à 14 hectolitres par hectare, dans les défrichements de landes.

L'expérience de plusieurs années est venue confirmer ces remarques.

Digitized by Google

Les travaux du reste de l'année ont présenté peu d'intérêt.

1833. — En commençant l'année 1833, la Section d'Agriculture, présidée alors par M. Dubochet, sentant le besoin de donner plus d'action à ses travaux, décida, sur la proposition de M. Vigneron de la Jousselandière, que des questions seraient posées sur les points les plus intéressants de la science agronomique et de l'agriculture pratique, et que dans une séance qui suivrait, chacun des membres serait invité à soumettre à l'assemblée le résultat de ses méditations et de ses expériences. Malheureusement, ce projet ne reçut pas d'exécution, et les travaux continuèrent d'être languissants, quoique les séances fussent plus remplies que dans les deux années précédentes.

Echenilloir Lafont.

Le 1.er mai, M. Lafont fils, présenta un échenilloir de son invention. Cet instrument fort simple et d'un prix peu élevé, méritait et obtint l'approbation de la Section d'Agriculture. A la même séance, le même membre indiqua comme moyen assuré de préserver les grains des ravages des charançons, dans les greniers, de déposer des oignons communs sur le plancher et de retourner les blés avec une pelle de bois imprégnée du suc de cette même plante. Quelques années plus tard, et après de nouvelles observations, M. Lafont confirma les résultats avantageux de ce procédé.

Projet de flore des prés.

Une question d'un haut intérêt fut soumise par M.

Digitized by Google

Haëntjens. Elle avait pour objet d'inviter la Section d'Agriculture à faire l'analyse des différentes plantes qui croissent dans les prairies du département; de déterminer celles qui contiennent des principes nutritifs abondants, et de signaler l'existence des végétaux renfermant des substances délétères et nuisibles. La Section d'Agriculture s'est vue forcée, bien à regret, de ne pouvoir se livrer à ce travail important et immense dans ses détails. Après avoir fait remarquer que plusieurs auteurs et notamment un nantais, M. Huet, dans sa statistique de la Loire-Inférieure, commencée en l'an IX, avaient jeté les bases d'une œuvre semblable, elle a exprimé le vœu que quelque homme laborieux et ami de la science en entreprenne la continuation.

Météorisation.

En s'occupant des prairies et de la qualité des fourrages, la Section d'Agriculture a été amenée à examiner quelle était la cause de la terrible maladie qui fait périr tant de bestiaux, et que l'on connaît sous le nom de *Météorisation*. Les accidents fâcheux auxquels elle donne lieu sont dus, selon l'opinion la plus généralement adoptée, à un dégagement considérable de gaz acide carbonique. Les procédés curatifs doivent avoir pour objet, soit de faciliter l'expulsion de ce gaz, soit de le neutraliser. L'expérience d'un grand nombre de cultivateurs, prouve que l'un des meilleurs remèdes est l'ammoniaque liquide ou alcali-volatil fluor, à la dose de deux centilitres dans vingt centilitres d'eau. A défaut d'alcali, M. Vigneron de la Jousselandière a obtenu un

Digitized by Google

résultat satisfaisant de l'emploi de la poudre de chasse, à la dose d'un centilitre dans un verre d'eau-de-vie pour un bœuf, en diminuant de moitié pour une vache, et des trois quarts pour un mouton (1).

Toutefois, il est reconnu que ces divers procédés sont insuffisants, lorsque la météorisation est arrivée à un degré trop avancé, et que dans ce cas il ne reste d'autre ressource que de donner une issue au gaz, en pratiquant une ouverture dans le flanc de l'animal météorisé.

Projet d'un établissement agronomique dans la forêt du Gâvre.

A la même époque, la Section d'Agriculture a écouté avec un vif intérêt une proposition faite par M. Edelin de la Prandière, tendant à demander au gouvernement qu'il mit à la disposition de la Société Académique une étendue de terres vagues dans la forêt royale du Gâvre, d'environ 300 hectares, pour y fonder une ferme-modèle et y établir un haras destiné à l'amélioration des chevaux du département. Une allocation de 40,000 fr. serait en même temps sollicitée pour faire face aux premiers frais d'établissement. Malheureusement, cette de-

(1) En 1839, M. la Maignère a signalé à l'attention de la Section d'Agriculture l'emploi de la mixture suivante comme infaillible contre la météorisation :

Chlorure de chaux.	30	» grammes.
Huile.	» 50	centilitres.
Eau	» 50	id.

Digitized by Google

mande remplie de vues d'une haute portée pour l'avenir de notre agriculture, a subi le sort commun de tant d'autres projets utiles.....

Drague terrestre.

Un mémoire de M. de la Boessière, de Ploërmel, sur un instrument de son invention, qu'il nomme *drague terrestre*, a été entendu avec plaisir. Le but de cette invention est de pouvoir labourer le sol à la profondeur d'un mètre, et d'ameublir la terre en la débarrassant des pierres, cailloux et autres corps durs qui font obstacle à la production des végétaux.

Sur les indications données par M. de la Boessière, M. Bertand-Fourmand a fabriqué une *drague terrestre* et a constaté les avantages que l'on peut retirer de cet utile instrument.

Ergot du seigle.

Les séances de l'année 1833 se terminèrent par la lecture de détails fort curieux donnés par M. Hectot sur la nature de l'ergot du seigle, et d'une proposition tendant à obtenir de l'administration municipale l'autorisation de se livrer à des expériences sur la carie des blés dans un terrain réservé à cet effet au Jardin des Plantes. Quelques mois plus tard, l'un des membres de la Société communiqua un procédé fort simple pour détruire la carie, dû à M. Bessard du Parc. Il consiste à baigner la semence dans une forte lessive, au sortir de laquelle on la saupoudre de chaux vive.

Digitized by Google

Éducation des chevaux.

1834 — Une communication importante fut faite à la Section d'Agriculture, dans la 1.re séance de 1834, par M. Vigneron de la Jousselandière Elle avait pour objet l'éducation des chevaux, l'amélioration des races, et la recomposition des haras sur de nouvelles bases. L'auteur de ce grand travail s'est étudié à rechercher les causes du défaut de progrès dans l'espèce chevaline, et les moyens les plus propres à y remédier. Il est à remarquer que cette grave question a souvent préoccupé les membres les plus actifs de la Section d'Agriculture, et ceux qui en raison de leur position ont été le plus à même de connaître les qualités et les vices du mode d'encouragement jusqu'ici adopté pour cette partie importante de l'industrie agricole.

Propolis artificielle.

M. Hectot s'occupait depuis long-temps de recherches sur les abeilles. Déjà on lui devait des découvertes fort curieuses. Le 5 mars 1834, il soumit à la Section d'Agriculture le résultat de ses observations sur la *Propolis*, cette gomme fabriquée par les abeilles, pour fermer hermétiquement tous les jours qui se rencontrent dans l'intérieur de la ruche et attacher les rayons. Après avoir, par de nombreuses opérations chimiques, reconnu la nature de cette substance, M. Hectot a été amené à composer une propolis artifficielle en tout conforme à celle des abeilles, gluante et odorante comme elle, avec des bourgeons de peupliers macérés dans de l'al-

Digitized by Google

cool. Avec du galipot et de la résine fondus ensemble, auxquels il ajoute de l'essence de térébenthine, M. Hectot obtient un vernis résineux ayant les mêmes effets que la propolis elle-même, et pouvant être employé très-utilement à garnir l'intérieur des ruches nouvelles dans lesquelles on reçoit les essaims.

Comices agricoles d'arrondissement.

Dès cette même année, la Section d'Agriculture, en répondant à une lettre de M. le Préfet qui demandait son avis sur les moyens à prendre pour encourager les cultivateurs à entrer dans la voie du progrès, jeta les fondements d'une organisation agricole qui, plus tard, se réalisa avec certaines modifications devenues nécessaires. Déjà elle exprima le désir de voir des conseils ou comités d'agriculture créés dans chaque canton du département, formant une sorte d'association agricole dont la Société Académique serait le centre, et des primes d'encouragement accordées à ceux dont le zèle se manifesterait par des améliorations réelles introduites dans les diverses branches de l'industrie agricole, en ayant égard aux besoins de chaque localité.

Nappœa-Levis.

La culture de la nappée, *nappœa-levis*, a fourni à M. Hectot la matière d'une instruction intéressante sur l'emploi que l'on peut faire de cette plante et le parti qu'il est possible d'en tirer. Cette malvacée vivace qui se reproduit aisément et croît dans les plus mauvais sols, pourrait, en raison de ses racines longues et traçantes, contribuer puissamment à la consolidation des dunes

Digitized by Google

en même temps qu'elle donnerait un produit avantageux. Ses jeunes racines fournissent un aliment agréable, ses feuilles tendres peuvent remplacer les épinards. De l'écorce des tiges on extrait une assez bonne filasse; ses fleurs procurent aux abeilles une abondante récolte de miel, enfin la médecine trouve dans ses feuilles un excellent mucilage. Il en faudrait beaucoup moins sans doute pour déterminer les habitants du littoral à cultiver la nappée.

Charrue-Grangé.

Une invention récente, la charrue Grangé, due à un simple ouvrier du département des Vosges, avait excité l'enthousiasme de tous les amis de l'agriculture. La Section d'Agriculture de la Société Académique de Nantes ne devait pas être la dernière à faire jouir le département de la Loire-Inférieure de cette précieuse découverte. Aussi s'est-elle empressée d'acheter une charrue Grangé qui a été déposée au Musée industriel.

1835. — La demande de cet instrument faite à l'inventeur lui-même a donné lieu à une correspondance qui ne manquait pas d'intérêt. Dans une lettre, du 12 avril 1835, M. Grangé rend compte des essais auxquels il a soumis la charrue envoyée par lui à la Société Académique, pour sa *propre tranquillité et satisfaction*. Afin que la personne à laquelle on la confiera, puisse aisément se familiariser avec le mécanisme et apprenne à régler cette charrue, il ajoute quelques observations particulières aux instructions imprimées qui l'accompagnent.

Digitized by Google

Proposition d'un concours de charrues.

L'arrivée de cette charrue paraissait une circonstance favorable pour faire un concours dans lequel on pourrait mieux juger de la supériorité des instruments aratoires modernes sur ceux du pays. La proposition en fut faite par M. Le Cadre et accueillie par la plupart des membres de la Section d'Agriculture: La position financière de la Société ne permit pas de lui donner suite, et la dépense faite pour l'acquisition de la charrue Grangé est demeurée en pure perte, puisqu'elle n'a point été produite aux regards des cultivateurs.

Multiplication extraordinaire d'un grain de froment.

Une note traduite de l'ouvrage anglais, *les Transactions Philosophiques*, par M. Plihon, signale un fait de multiplication extraordinaire par suite de la séparation et de la transplantation successive des tiges provenues d'un grain de blé. La première division donna 18 tiges, qui, transplantées, en produisirent 67; transplantées à leur tour au mois de mars suivant, elles en donnèrent 100 autres; total: 185 épis. Le nombre de grains s'éleva, dit cette note, à 21,109.

A la même époque, la Section d'Agriculture entendit un rapport de M. Hectot, sur une espèce d'anthracite présentée par M. Rouy aîné, fabricant d'engrais. Il fut démontré, par les expériences faites, que cette substance n'était autre chose qu'une vase alumineuse déposée par les grandes eaux de la Loire.

Amélioration des fumiers.

Des détails fort intéressants sur la conservation et

Digitized by Google

l'amélioration des fumiers dans la Savoie, le Tyrol, la Lombardie et la Suisse, furent communiqués par M. Bertrand-Geslin. Une commission chargée d'examiner ce qu'il y aurait d'utile à importer, dans la méthode dont M. Bertrand-Geslin faisait la description, décida, qu'eu égard aux mœurs et coutumes des cultivateurs de notre département et à l'état de son agriculture, il convenait d'indiquer le procédé suivant pour l'amélioration des fumiers:

« Placer les fumiers dans la partie la plus basse et la » plus éloignée de la cour de la ferme, enceindre cette » partie d'un petit mur ou d'un rejet de terre pour em- » pêcher le tas de se dessécher dans ses parties latérales. » Le sol sur lequel le dépôt est établi doit être plus bas » que le terrain environnant, et pavé ou fortement tassé. » Pour empêcher la dessication des couches supérieures » et arrêter l'évaporation, on recouvre légèrement de » bonne terre le dessus du tas; dans un des angles est » pratiqué un trou, où le purin est recueilli, et dans lequel » on puise pour arroser la masse entière lors des sé- » cheresses, afin d'humecter le fumier sans le laver. Une » vanne, ou trop-plein, laisse échapper la surabondance » des eaux lors des grandes pluies, et une rigole les » dirige dans un champ voisin ou dans une prairie. Si » les localités ne permettaient pas de pratiquer des » rigoles d'arrosement, on devrait, pour tirer parti de » ces eaux grasses, les recevoir dans une citerne, où l'on » mettrait à macérer, en couches superposées, des pailles, » des débris de végétaux et des terres meubles. On » augmenterait ainsi considérablement la masse des » engrais. »

Digitized by Google

Essai d'un ensemencement d'orge et de froment.

M. Mareschal, docteur-médecin, avait lu, dans le numéro de mai 1834 du journal des Connaissances Utiles, qu'un ensemencement de froment et d'orge, mêlés par égales portions, fait au printemps, pouvait, dans le cours d'une année, produire une coupe abondante de fourrage et une bonne récolte en grains. A la séance du 16 mai 1835, il rendit compte à la Section d'Agriculture de l'expérience faite par lui : les grains ont été semés le 15 juin 1834; au 1.er octobre de la même année, l'orge ayant atteint sa maturité, lorsque le froment était encore en herbe, on faucha le tout à la hauteur de 6 à 8 centimètres au-dessus du sol, et, à l'époque de la communication faite par M. Mareschal, l'orge et le froment avaient repoussé et se trouvaient plus avancés que les ensemencements faits par les procédés ordinaires.

1836. — *Note sur l'introduction de la menthe poivrée.* — *Procédé de greffe.*

Au commencement de 1836, M. Hectot, président de la Section d'Agriculture, lut une notice historique sur l'introduction en France des menthes poivrées, et un mémoire sur la greffe en fente des poiriers et des pommiers. A la suite d'expériences plusieurs fois réitérées, M. Hectot a été conduit à reconnaître qu'il est beaucoup plus avantageux de greffer à la fin d'avril, ou le commencement de mai, que dans le mois de février, comme cela se pratique ordinairement. Voici comment il opère : en février, il coupe ses greffes et les place en terre contre un mur au nord jusqu'au mois de mai. Quelques jours avant d'en faire usage, il prépare ses sujets en leur

Digitized by Google

enlevant une partie des branches. La fente doit être suffisante pour y introduire la greffe à la longueur d'au moins trois centimètres, en prenant la précaution de laisser subsister un œil dans la partie de la greffe placée dans la fente, et deux ou trois au plus dans la partie supérieure. Le tout est mastiqué immédiatement avec la composition suivante:

Résine commune. . . .	5 hectogrammes.	
Axonge ou graisse. . . .	»	63.
Ocre rouge en poudre. .	1	26.

Faire fondre la résine et l'axonge sur un feu doux et dans un vase de terre; ajouter ensuite l'ocre et mêler exactement.

Telle est l'analyse sommaire des principaux travaux de la Section d'Agriculture jusqu'au commencement de l'année 1837.

Dans cette période de dix années, elle a été successivement présidée par MM. Greslier, Robineau de Bougon, Vigneron de la Jousselandière, Charles Haëntjens, Dubochet et Hectot.

Quoique de nombreux et nouveaux travaux aient été faits depuis le commencement de la seconde période décennale, nous bornerons ici l'aperçu que nous avons entrepris pour servir de mémoire, avec l'intention de donner suite à ce travail à l'expiration de la cinquième année, en raison de l'importance des matières qui ont été soumises aux délibérations de la Section d'Agriculture de la Société Royale Académique.

E. NEVEU-DEROTRIE.

Secrétaire, inspecteur d'agriculture de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR L'ARROSOIR NANTAIS,

INVENTÉ

PAR M. PHELIPPE-BEAULIEUX.

Nommés membres de cette commission au nom de la Section d'Agriculture, dans la séance du 9 avril dernier, nous avons l'honneur de vous faire notre rapport sur un instrument d'horticulture, inventé en 1839 par un membre de cette Société, M. Phelippe-Beaulieux, propriétaire à Sautron, arrondissement de Nantes.

Ce nouvel instrument, auquel l'inventeur a donné le nom d'*arrosoir nantais*, représente, d'un côté, la forme d'un fer de lance, et de l'autre, un tube qui, large à la hampe, s'étend en s'amincissant jusqu'à l'extrémité du fer (1). Une douille surmonte la hampe et reçoit un manche

(1) Une baguette mobile en fil de fer descend dans le tube au-

Digitized by Google

qui permet d'enfoncer perpendiculairement cet instrument dans le sol, à la profondeur nécessaire pour atteindre les racines sans remuer ni soulever la terre au pied de l'arbre. On verse l'eau dans le tube d'où elle s'écoule sans déperdition jusqu'aux racines.

Ce mode d'arrosement, inconnu jusqu'à ce jour, présente, sur l'arrosement pratiqué avec l'arrosoir à gerbe, quelques avantages importants que la commission s'empresse de faire connaître, tels que moindre quantité d'eau, facilité dans le choix des eaux d'arrosement, pratique de l'arrosement sous terre, enfin réduction de dépenses et de travaux.

En effet, dans l'arrosement avec l'arrosoir à gerbe, on emploie une grande quantité d'eau qui rafraîchit ordinairement la superficie du sol sans pouvoir pénétrer aux racines, et dont l'effet est souvent d'être plus nuisible qu'utile, surtout quand la chaleur, trop âpre du soleil, vient à dessécher tout à coup ce terrain humide. De là résulte la brûlure, vulgairement nommée coup-de-soleil, accident qui produit assez fréquemment la mort des végétaux.

L'usage de l'arrosoir Nantais peut empêcher la brûlure en évitant l'emploi d'une grande quantité d'eau. L'arrosoir nantais exige environ le 10.e de l'eau employée pour l'arrosage ordinaire, distribué à de plus longs intervalles, et

---

delà de l'ouverture ; cette baguette, à la partie supérieure, forme un anneau, passe dans un écrou ; et, à la partie inférieure, elle forme une sorte de pommette qui, en remontant, empêche l'introduction de la terre dans le tube.

Digitized by Google

cette eau s'écoule sans perte jusqu'aux racines, où elle porte et entretient une fraîcheur favorable à la végétation, sans nul travail pénible, et surtout sans remuer ni soulèver la terre qui entoure l'arbre. Après cette opération, la terre reste sèche à la superficie, tandis qu'elle demeure fraîche dans le sol auprès des racines, effets qui, avec les variations atmosphériques, constituent les éléments les plus favorables à la végétation.

S'il ne faut plus, comme l'expérience le démontrera, qu'une faible quantité d'eau pour alimenter la végétation et préserver les arbres du dépérissement et de la mort avant l'époque indiquée par la nature pour la caducité, il deviendra maintenant facile à l'horticulteur de se pourvoir des eaux les plus convenables en épargnant les dépenses, le temps et les travaux de rigueur pour l'arrosement pratiqué sur la superficie.

Dès-lors, les arrosements composés, soit avec les matières animales, minérales, et végétales, arrosements si utiles, mais si négligés, parce qu'ils sont toujours dispendieux avec l'arrosoir à gerbe, deviendront plus faciles à l'aide de l'arrosoir nantais, et ces arrosements produiront de grands avantages au printemps et dans l'été, où ils seront employés avec succès non-seulement comme aliments, mais encore comme stimulants pour ranimer les arbres languissants auxquels ils pourront redonner, en peu de jours, la vigueur de la végétation.

Enfin, par l'arrosement avec l'arrosoir nantais, on introduit, dans l'horticulture, l'arrosement sous terre, mode nouveau, qui, après avoir été mis en pratique, d'abord pour les arbres fruitiers et arbustes

Digitized by Google

d'agrément, sur un petit domaine, peut ensuite être essayé sur des domaines plus étendus, tels que les tenues de légumiers, auxquels il peut procurer des avantages semblables. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de calculer les dépenses pour puiser, voiturer, porter, et répandre l'eau à la surface de la terre, suivant l'usage, le nombre d'hommes pour ces travaux, le peu d'instants convenables chaque jour pour l'arrosement à gerbe, les fatignes continuelles et surtout les maladies.

Quand on vient à comparer ces détails et ces frais si grands aux frais si minimes que demande l'usage de l'arrosoir nantais, qui, sur une moyenne étendue de terrain peut être manœuvré avec succès par deux enfants, l'un qui enfonce l'instrument au pied de l'arbre et l'autre qui verse l'eau, opération facile, rapide, on doit être persuadé de l'utilité de cet instrument, dont les effets seront démontrés ci-après, par quelques exemples tirés de diverses cultures.

A l'appui, la commission croit devoir citer les résultats que l'inventeur a obtenus en 1839 et 1840 sur un sol desséché par le soleil, où les légumes étaient demeurés flétris et les arbres tellement fatigués, qu'on se disposait à les arracher à l'automne.

D'abord, notre collègue a fait quelques expériences sur des plantes légumineuses de la famille des Crucifères, des Flosculeuses et des Cucurbitacées cultivées dans les mêmes carrés à l'aide de l'arrosoir nantais, avec des arrosements composés, soit de plâtre, soit de purin, d'urate ou de poudrette, chaque arrosement

Digitized by Google

exécuté en petite quantité et à plusieurs jours d'intervalle. Il est parvenu à obtenir des légumes plus volumineux que ceux arrosés à la superficie et de moitié plus volumineux que ceux qui n'avaient pas reçu d'arrosement. Ces légumes lui ont semblé avoir acquis une saveur plus agréable ; et le résultat de ces expériences, faites dans l'été, a été obtenu après un laps de temps d'environ 60 jours (1).

Ensuite il a appliqué ce mode d'arrosement, mais seulement avec de l'eau, à quelques arbres de la famille des Amentacées mis en pépinière, tels que le peuplier avec ses variétés blanches, le peuplier d'Italie, le peuplier du Canada, et le bouleau ordinaire. Le succès a été de rechef prouvé par une végétation rapide donnant des sèves supérieures, une écorce plus lisse, un feuillage plus brillant.

Et appliqués enfin à des arbres fruitiers en espaliers, en plein vent, et à de vieilles vignes en treilles, les arrosements composés de matières animales et minérales ont produit encore les mêmes résultats; la végétation s'est ranimée avec énergie, et l'engrais liquide, introduit jusque sous les racines, s'est manifesté par la beauté des formes, le coloris et la saveur des fruits.

---

(1) L'arrosement sous terre, pratiqué dans nos provinces méridionales, et surtout dans nos colonies, en Afrique et au-delà de l'Océan, où l'évaporation est plus considérable, devra produire des effets plus énergiques que dans le climat tempéré de la Bretagne.

Digitized by Google

La commission reconnaît, dans cet arrosoir, plusieurs avantages ; savoir : usage facile, utilité pour la culture des arbres fruitiers, emploi d'une petite quantité d'eau, abréviation des travaux, facilité pour les arrosements composés et mode d'arrosement sous terre, innovation en horticulture qu'elle regarde comme très-avantageuse.

Par ces motifs, la commission croit devoir indiquer l'arrosoir nantais aux amateurs et aux praticiens.

CHAILLOU, PHELIPPE-BEAULIEUX,
G. DEMANGEAT.

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS

GÉNÉRALES

SUR LES VOIES DE TRANSPORT

APPLIQUÉES

AUX VILLES DE NANTES ET DU HAVRE.

Les canaux, les rivières, les rails-routes et les routes ordinaires ne doivent point s'exclure mutuellement. Toutes ces voies de communication sont les compléments les uns des autres.

La France, située sous deux zones d'une température sensiblement différente, peut être considérée comme un assemblage de régions qui diffèrent entre elles par la nature diverse de leurs produits, sources d'é-

Digitized by Google

changes continuelles entre les provinces du midi et celles du nord.

Ce vaste royaume, enceint sur plus de la moitié de son périmètre, à l'ouest, au nord et au midi par l'Océan et la Méditerranée, possède plusieurs beaux fleuves qui semblent destinés à en rapprocher les points les plus extrêmes avant de se jeter dans l'une ou l'autre des deux mers. Cependant, malgré ces grands avantages et nos quatre mille rivières, nous avons à ambitionner à nos voisins d'outre-Manche une position géographique plus heureuse.

L'Angleterre, en effet, placée au milieu de l'Océan, est environnée de toutes parts par la mer qui baigne tous ses flancs et qui pénètre dans l'intérieur des terres par des baies profondes, se trouve ainsi enveloppée d'une grande voie extérieure naturelle, dont de nombreux canaux et chemins de fer ne sont que des embranchements. Aussi, depuis des siècles on a voulu créer pour la France, par des moyens artificiels, ce que la nature a départi à l'Angleterre.

L'idée simple et grande de réunir les deux mers, remonte à une haute antiquité. Sous les Romains, on vit naître l'idée de réunir la Saône et la Moselle, et de cette manière le Rhône au Rhin.

Huit siècles après, en 793, Charlemagne, concevant la même idée, mais en lui donnant une nouvelle extension, voulait faire communiquer l'Océan au Pont-Euxin, en opérant leur jonction en Allemagne. Enfin, après plus de seize siècles, la France eut l'honneur de voir ouvrir sous Louis XIV la première communication de

Digitized by Google

l'Océan à la Méditerranée, qui prit le nom du canal de Languedoc. On ne saurait donc trop insister sur la nécessité de tracer sur le territoire de la France, dont l'étendue est considérable, des grandes voies de communication, qui seraient en quelque sorte comme le prolongement de la mer, et qui permettraient aux villes les plus éloignées de communiquer entre elles avec économie et facilité.

Par là, on établirait entre toutes les parties du royaume une heureuse communauté de besoins et d'intérêts; ce serait faire cesser l'infériorité à laquelle certaines portions de la France semblent vouées. En bonne justice distributive, il convient de léguer à celles-ci de plus grands avantages; les secours doivent être proportionnés aux besoins.

S'il existe une France de l'est, les Chambres législatives ne doivent point oublier qu'il y a aussi une autre France qui est celle de l'ouest, composée de quarante-trois départements qu'on doit songer à doter équitablement, comme l'a dit un honorable député, M. Jaubert (1).

---

(1) Voici comment s'exprime à ce sujet Michel Chevalier dans son intéressant ouvrage des Intérêts Matériels en France. « Entre » les deux moitiés de la France le partage des travaux publics » semble avoir été fait d'après le principe de ce seigneur féodal » qui avait pris pour devise : (*Tout d'un côté et rien de l'autre.*) » P. 24. Plus loin, il ajoute : « La part de l'est a été tellement ample, tellement disproportionnée à celle des départements de » l'ouest, qu'il y a de quoi vivement exciter le mécontentement » de ces derniers. » Enfin, page 103 : « Exhortons l'ouest à faire » valoir ses droits, à les articuler avec modération, mais avec

Digitized by Google

C'est en créant de grandes lignes de communication, que les extrémités du royaume se relieront entr'elles, que ses différentes régions ne deviendront plus qu'une province unique dont les intérêts se confondront mutuellement.

L'Angleterre comprend depuis long-temps tout ce que les améliorations, dans les voies de transport, peuvent avoir d'influence et de puissance sur l'agriculture, l'industrie, le commerce et les sciences morales. Son étonnante progression, dans son commerce extérieur, elle la doit en grande partie à son excellent système de navigation intérieure.

Quelle utilité, quelle nécessité pour la France de se créer de pareilles ressources avec des productions plus variées, des communications navigables plus importantes, une superficie plus que double, une population d'un tiers plus considérable!

Mais, dans la répartition des divers moyens de transport, il convient de traiter toutes les parties de la France avec la même égalité. Quand il y aura des routes

---

» une *inébranlable persévérance*. Recommandons par-dessus » tout, aux départements de l'Ouest, de se tenir étroitement unis » pour réclamer ce qui leur est dû, ce à quoi le trésor peut suffire; » car le succès d'une requête aussi juste ne sera pas douteux, lors- » que les populations des quarante-trois départements de l'Ouest » la présenteront avec une imposante unanimité. Qu'ils s'entendent » pour imposer silence à de mesquins intérêts de petite ville; » qu'ils demandent avec une imperturbable insistance la canalisa- » tion générale de l'Ouest, et ils obtiendront infailliblement cette » satisfaction, à laquelle ils ont un droit sacré. »

Digitized by Google

bien entretenues, et des canaux navigables pour tous, si on juge convenable de couvrir la France d'un réseau de chemins de fer, que ce soit une mesure générale; car serait-il juste et politique de donner aux uns des chemins de fer gratuitement, tandis qu'on condamnerait ceux mêmes qui n'en profiteraient en rien, ceux mêmes qu'ils ruineraient, à les payer ou à les attendre pendant plusieurs générations. Toutefois, comme les intérêts de certaines localités réclament plutôt une voie de communication que telle autre, que ceux-ci soient le véritable guide dans le choix de l'état, lorsqu'il s'agira de doter un département d'une de ces grandes lignes qui deviennent toujours une source nouvelle de prospérité pour le pays qu'elles sont destinées à desservir. Ainsi, qu'on n'ouvre point aux frais de la communauté entière une voie rapide de transport dans un point privilégié de la France, au préjudice d'une autre province, sous prétexte que celle-ci ne sent pas au même degré le besoin de communications aussi rapides, etc., etc. Je le répète, l'intérêt local devra toujours être consulté; lui seul, mieux qu'une économie mesquine, ou une révoltante partialité, fera connaître les véritables intérêts des départements.

S'agit-il de faire communiquer entre elles plusieurs villes dont le commerce principal a pour objet le transport de marchandises encombrantes, celles d'une valeur qui n'est pas grande relativement à leur volume, il devra y avoir toujours préférence pour un canal.

Si, au contraire, il est question d'établir un système de viabilité entre plusieurs grands centres de population

Digitized by Google

qui font le commerce de marchandises peu volumineuses et précieuses par rapport à leurs poids, un chemin de fer conviendra mieux; car, dans le premier cas, ce qu'il importe, c'est que le transport se fasse à bas prix et à jour fixe; tandis que, dans le second, la vitesse est une condition plus essentielle, et l'élévation du tarif est d'une importance secondaire.

Cette considération, dont la loi sur les canaux, de 1822, et la discussion de la loi proposée en 1838 sur les chemins de fer, ne disent pas un mot, est d'un ordre élevé et susceptible de faire adopter, pour la France, mieux que tout ce qu'on a pu dire, un système mixte, c'est-à-dire un vaste réseau composé à la fois de canaux et de chemins de fers. Qu'on le remarque bien, ceci est applicable, non-seulement aux lignes secondaires ou d'embranchements, mais encore aux grandes voies de communication.

« Dans un grand territoire comme celui de la France (ici j'emprunte les paroles remarquables du ministre des travaux publics en 1838), il faut que les grandes distances puissent être parcourues à bon marché, sous peine de rester infranchissables, sous peine d'isoler les unes des autres les diverses régions dont le royaume se compose, sous peine d'arrêter les échanges et les relations qui doivent élever notre pays à un si haut degré de prospérité. »

Or, dans cette partie de la France qu'on appelle la France de l'ouest, qui est arrivée à un moindre degré de prospérité que celle de l'est, et où se fait sentir plus impérieusement qu'ailleurs le besoin de voies peu dispen-

Digitized by Google

dieuses, il y aurait imprévoyance de ne créer que des routes ordinaires et des canaux. Avant tout, cette grande fraction du pays devra être consultée, bien qu'en thèse générale on puisse dire que les communications par eau conviennent mieux à la France, dont le territoire est moins étendu que celui des États-Unis, et d'une position géographique moins heureuse que celui de l'Angleterre, qui a l'Océan pour ceinture.

Mais, avant de rien conclure, tâchons de réduire les avantages que chaque moyen de communication peut promettre au pays, à leur valeur réelle et non à leur valeur d'imagination.

Un bon système de communications intérieures doit être envisagé sous le double rapport de l'économie et de la célérité, et, sans aucun doute, il peut devenir le principal élément de la richesse et de la prospérité nationale.

Mais, pour atteindre ce double but, l'économie et la célérité, il y a de grandes difficultés à vaincre. Cependant, par la combinaison de divers moyens de transport, on peut arriver à des résultats très-satisfaisants ; ainsi, d'une part, les routes ordinaires ; de l'autre, les rails-routes et les canaux peuvent se prêter utilement un précieux concours.

La plus grande difficulté, à notre avis, est de n'attacher, à chacun de ces moyens de communication, que l'importance qu'il mérite, et de ne les admettre que dans une proportion relative, et en rapport convenable avec les besoins des localités.

Les routes royales de la France ont huit mille six cents

Digitized by Google

lieues de longueur, et sur ces routes viennent s'embrancher dix mille lieues de route départementales, une égale longueur de chemins de grandes communications se lie aux routes démartementales et aux routes royales (1).

Malheureusement, ce mode de viabilité est peu avantageux. Cependant, qu'on se reporte à l'époque où les transports se faisaient à dos de cheval, et on les appréciera mieux; car le même cheval, qui ne pouvait porter que 100 kil., peut traîner, à une égale distance, sur une bonne route ordinaire empierrée, 1000 kil. L'auteur inconnu de la substitution du roulage, ou du transport en voiture au transport par bête de somme, fût donc un bienfaiteur de l'humanité, en réduisant, par son invention, le prix des transports au dixième de leur valeur primitive.

Sur les routes de terre, pour la presque totalité des marchandises, le transport s'opère au pas de chevaux: la vitesse est d'environ une lieue par heure, l'espace parcouru est de huit lieues par jour pour le roulage ordinaire, et de dix-huit à vingt lieues moyennement pour le roulage accéléré.

Le prix moyen du transport par le roulage ordinaire est aujourd'hui environ de 0 fr. 80 c. par tonneau ou par mille kil. de marchandises, et par lieue de 4,000 mètres; et de 1 fr. 50 c. par tonneau et par lieue pour le roulage accéléré.

---

(1) M. Martin (du Nord), Ministre des Travaux Publics en 1838.

Digitized by Google

Le transport au trot des chevaux, ou de deux lieues 1/2 à l'heure, vitesse moyenne des diligences en France, s'élevant à 4 francs par tonneau et par lieue, n'est à peu près d'aucune ressource pour le commerce; ainsi quelque belles et quelque bien entretenues que soient nos routes sur certains points surtout, il est évident que les transports par terre, si dispendieux et si lents, lorsqu'ils s'appliquent à des objets d'un poids et d'un volume considérables, ne peuvent suffire aux besoins du commerce intérieur.

Chez une nation, où les voies de transports ont subi de grandes améliorations, on doit considérer les routes de terre comme indispensables au petit roulage, il est vrai; mais aussi comme des embranchements aux canaux et aux rails-routes.

Le prix moyen de construction des routes royales est en pavé de 176,000 fr. par lieue; en empierrement, de 72,000 fr. (1), et pour entretien de 2,200 fr. pour 4,000 mètres. Or, leur étendue, qui va toujours croissante, doit faire craindre une augmentation de plus en plus effrayante dans les dépenses d'entretien.

Dès 1822, le comte de Marescot s'exprimait ainsi à la Chambre des Pairs : « A peine chaque année l'administration des ponts-et-chaussées a-t-elle les moyens suffisants pour l'entretien des routes existantes. »

Il importe donc, à plus forte raison, aujourd'hui, que le nombre des routes en France a considérablement

(1) Des Intérêts matériels de la France, par Michel Chevalier.

Digitized by Google

augmenté, et où l'activité du commerce en rend l'entretien plus onéreux, qu'on songe sérieusement à la nécessité de l'économie plus impérieuse qu'elles exigent. Il reste aussi à démontrer que le besoin d'autres voies de communication se fait sentir, non-seulement parce que les routes ordinaires n'offrent au commerce qu'un moyen de transport dispendieux, mais encore parce qu'il est reconnu qu'en ouvrant des canaux et des chemins de fer, il en résulterait une économie considérable sur leur entretien annuel; car, moins fatiguées par les transports, elles exigeraient moins de réparations, et les matériaux qui leur sont nécessaires, fort rares et fort chers, pourraient être transportés à peu de frais. Les chemins à rails seraient à cet égard d'un faible secours; mais, sous d'autres rapports, ils ont peut-être une valeur réelle que nous allons essayer de faire connaître.

Considérés comme simple moyen de transport, ces sortes de chemins peuvent permettre à un cheval de traîner dix milliers de marchandises; mais quand on les combine avec les machines locomotives, c'est alors qu'ils constituent, sous le rapport de la vitesse, une des plus ingénieuses découvertes de notre époque, surtout lorsqu'il s'agit de franchir de petites distances.

Aussi la vitesse, qui est leur principal avantage, offre un moyen très-vite de voyager, ce qui a fait définir les chemins de fer ou de vapeur une voie de transport rapide de l'homme pour l'économie du temps. Leur utilité n'existe pas au même degré au point de vue commercial; car les chemins de fer sont peu propres au transport des marchandises, à l'exception de quelques-unes qui

Digitized by Google

trouveront rarement dans la vitesse une compensation à des frais de transport plus considérables; ils ne conviennent guère que pour transporter des voyageurs, des dépêches et de certains objets précieux, dont l'arrivage rapide est tellement avantageux, que la considération du plus ou du moins de dépense qui peut en résulter, entre de certaines limites, n'est plus que secondaire.

Parmi le petit nombre de marchandises qui peuvent se charger sur les chariots de ces sortes de chemins, il en est d'espèces différentes demandant beaucoup de précaution dans le déchargement, et qui ne sauraient être transportées par cette voie à des distances partielles, sans des pertes de temps considérables, sans des dérangements fréquents dans la marche des convois, qui deviendraient ruineux pour les compagnies.

Lorsqu'il s'agit du transport des denrées de première nécessité, tels que les blés, toutes les espèces de grains, les bois de chauffage, les houilles, les engrais, etc., etc., il faut renoncer aux chemins de fer; or, il est démontré que les productions agricoles de la France sont aux produits industriels comme 63 est à 1. (1)

Par conséquent, on voit que ce mode de communication est privé d'une grande ressource; d'ailleurs, les frais de transport, pour les marchandises surtout, seront toujours très-considérables, si l'on tient compte des dépenses énormes qu'exigent de semblables entreprises.

En Angleterre, sur le meilleur chemin de fer, sur

(1) Statistique de la France par Chaptal.

Digitized by Google

celui de Liverpool, la dépense est de quarante centièmes de la recette brute; cependant là, mieux qu'en France, ces entreprises doivent réussir, puisque les matières premières à leur construction y sont à bien meilleur marché, que le charbon de terre y est à bas prix, et que les tarifs y sont moitié plus élevés.

Le chemin de fer de Paris à Saint-Germain coûte annuellement en frais de traction, en dépense d'entretien et d'administration, 600 à 700,000 fr. (1) Celui de Saint-Etienne à Lyon, parcouru chaque année par 500,000 tonneaux de marchandises et par plus de 200,000 voyageurs qui descendent continuellement de Saint-Etienne au Rhône, et c'est dans ce sens que s'opère la presque totalité des transports; de là une diminution considérable de frais. Eh bien! malgré ces avantages uniques, ce chemin de fer est loin de prospérer; aussi les illusions qu'avaient fait concevoir les rails-routes se dissipent promptement. Leur construction est tellement dispendieuse, que les hommes les plus entreprenants commencent à reculer devant les frais d'installation et d'entretien qu'ils entraînent.

La question de l'exécution des chemins de fer se complique de plus en plus aujourd'hui; les évaluations dans les dépenses sont si différentes, on est si peu d'accord sur les pentes, sur les courbes et sur les tarifs, qu'il

(1) On estime, en France, la dépense annuelle d'une machine à vapeur, y compris la moins-value, de 1,000 à 1,500 fr. par cheval de vapeur. (Michel Chevalier.)

Digitized by Google

importe que le gouvernement vienne à l'aide des compagnies, pour que la France ne se voie pas privée de ce mode de transport.

D'ailleurs, il n'est pas encore démontré que deux voies, l'une pour aller, l'autre pour revenir, soient nécessaires à tout chemin de fer. Aux États-Unis et en Belgique, ces sortes de chemins ont les deux tiers de leur parcours à une seule voie. En France, le chemin de fer de Saint-Germain était primitivement dans le même cas, et fit ainsi, pendant quelque temps, un service très-régulier.

Le doublement des voies paraît donc n'être indispensable que dans une portion du parcours, où des voitures, à départs fixes, se croiseraient avec facilité, et peut-être aussi aux abords des grandes villes, où, par prudence, il conviendrait de l'adopter. Il n'y a, du reste, que l'expérience qui puisse nous servir de guide dans cette industrie encore au berceau, puisqu'on ne sait pas encore où s'arrêteront ses dépenses, où commenceront ses bénéfices.

Mais ce qu'on peut affirmer, c'est que les chemins de fer qui n'étaient destinés d'abord qu'aux transports des marchandises, tendent chaque jour à n'être parcourus que par des voyageurs.

Leur utilité n'existe, à bien dire, que pour les points de départ et d'arrivée, les transbordements sont trop dispendieux, causent des avaries trop considérables, et surtout une trop grande perte de temps, pour qu'ils puissent être avantageux aux lieux intermédiaires, alors même qu'ils seraient reconnus propres au transport des marchandises.

Digitized by Google

Le commerce doit donc peu compter sur cette voie de communication, qui ne convient réellement qu'aux voyageurs. Il y a plus, la vitesse, qui est le principal avantage des chemins de fer, et qui a été jusqu'à ce jour suffisante sur la plupart des petites lignes, est encore une chose très-problématique sur les grandes.

L'expérience n'a point encore appris si une grande vitesse de parcours est possible sur une grande ligne, de Paris à Nantes par exemple. On sait qu'une locomotive ne peut pas faire plus de 25 lieues par jour, et que ce serait folie d'exiger davantage Le transport des personnes pourrait être, dans ce cas, beaucoup moins rapide qu'on ne l'a fait espérer.

Déjà, aux États-Unis, on a imposé l'obligation aux compagnies, pour ne pas exposer les voyageurs à sauter, de ne pas dépasser sur les chemins de fer une vitesse de six à sept lieues à l'heure; or, dans ce pays, les bateaux à vapeur marchent avec cette même vitesse.

En présence de tels faits ne serait-il pas temps qu'on songeât en France à perfectionner la navigation intérieure, qui laisse beaucoup à désirer; il serait temps aussi que l'interminable question des canaux reçût une solution définitive à laquelle le bien-être de la France entière est intéressé.

Car les canaux ont une grande supériorité sur les chemins de fer, en ce qu'ils peuvent supporter un poids presque indéfini; tandis que, sur un chemin de fer, la charge de chaque roue doit être limitée, ce qui oblige de répartir les marchandises sur un grand nombre de chariots. Cette circonstance augmente beaucoup le ma-

Digitized by Google

tériel; et, par suite, les tarifs sont plus élevés des deux tiers au moins que sur un canal. La France, par sa position géographique, par l'étendue de son territoire, par l'insuffisance de ses voies de communication et la cherté des transports, a donc, plus qu'aucune autre nation, besoin des avantages inappréciables qu'offre l'établissement des canaux.

Pourquoi, après avoir eu la gloire de donner le premier exemple de ce genre de communication, ne chercherait-elle pas à mettre la dernière main à ceux qui ont été ouverts en vertu de la loi de 1822?

L'industrie particulière, qui tendrait chaque jour à se développer, si elle était encouragée par le gouvernement, et que celui-ci consentît à marcher avec elle, achèverait bientôt bon nombre de canaux, qui ont coûté pour leur entretien des sommes qui auraient suffi à leur achèvement. S'il en était ainsi, on verrait des compagnies sérieuses se former, et l'agiotage, cette plaie de l'époque, ne viendrait plus se jeter à la traverse de travaux entrepris dans l'intérêt du pays.

Ces travaux seraient faits alors avec simplicité, solidité et célérité, par conséquent avec économie; car si le canal de Bourgogne a coûté près de 54 millions, celui du Nivernais 28 millions, et celui du Rhône au Rhin la même somme que ce dernier, c'est qu'il a fallu, pour achever le canal de Bourgogne, 57 ans; celui du Nivernais, 55 ans, et 34 années pour le canal du Rhône au Rhin.

Une compagnie de capitalistes, pour la plupart riverains de ces canaux, les eût construits avec ou sans sub-

Digitized by Google

vention de l'État, en six fois moins de temps et à un tiers meilleur marché. Voyez ce qui s'est passé chez nos voisins d'outre-Manche depuis 1758, où la navigation intérieure s'est considérablement améliorée; des compagnies ont fait faire à leur compte près de 1,100 lieues de canaux, pour lesquelles on a dépensé 425 millions, somme énorme souscrite par des particuliers.

C'est ici le cas de faire connaître une observation fort remarquable faite, lors de la discussion de la loi sur les canaux, par M. Becquey, alors commissaire du Roi.

Cet ingénieur fit la remarque que, sur 98 canaux anglais concédés à des associations particulières, il n'y avait que 25 canaux qui fussent plus longs que le canal d'Aire à la Barrée (le seul qui ait trouvé un concessionnaire en 1822), et que parmi ces 25 canaux, 4 seulement ont une longueur au-dessus de cent mille mètres, et pas un seul n'égale en développement le canal de Bourgogne ou le canal de Nantes à Brest.

M. Muret de Bort, dans la discussion sur les chemins de fer de Paris à Orléans et de Paris à la mer, a exprimé une opinion qu'il a sans doute tirée de ce fait important.

Voici ces propres paroles : « Je déclare les grandes » compagnies incapables de faire de grandes lignes, » si, après leur en avoir concédé toute l'exécution, on » ne fractionne pas cette exécution en plusieurs sec- » tions, si on ne leur interdit pas la faculté d'émettre » au début des actions pour la totalité de l'entreprise, » si on ne restreint pas cette faculté à la section en cours

Digitized by Google

» d'exécution. Cette mesure, ajoute-t-il plus loin, aura » l'avantage de ne pas livrer à l'agiotage une masse » d'actions flottantes dont le versement est fort éloigné. »

Mais, revenons aux avantages des canaux dont cette digression nous a éloignés, et, sans aller chercher des preuves de leur influence sur la prospérité d'un pays, soit en Angleterre, en Hollande ou aux États-Unis, il nous suffira de voir ce qui se passe en France.

La plupart de nos fabriques ne sont établies que sur des canaux, des rivières navigables, et près des mines Paris, Lyon, Rouen, Nantes et Lille, situés sur des fleuves ou sur un canal, ont ensemble plus de fabriques que le reste de la France, et Lille, proportion gardée, en a beaucoup plus que ces quatre autres villes, parce qu'elle est plus près des mines de charbon, et que la navigation d'un canal est plus prompte, plus économique et meilleure que celle d'une rivière.

Nous avons établi que, sur une route ordinaire bien empierrée, un cheval attelé à une voiture pouvait traîner, à une égale distance, deux milliers de marchandises; sur un chemin de fer, dix milliers. Eh bien! sur un canal ou sur toute nappe d'eau stagnante, une bête de somme traîne un poids six fois plus fort que sur un chemin de fer, c'est-à-dire soixante milliers!

Un ingénieur anglais, Philipps, dans une comparaison qu'il fait des routes et des canaux, s'exprime ainsi: « Un cheval sur un canal traîne le même poids que trente chevaux sur une route ordinaire, ou bien, un homme transportera sur un canal autant de marchandises que trois hommes et dix-huit chevaux. »

Digitized by Google

Les frais de construction d'un canal ouvert en grande section, est au maximum de 500,000 fr. par lieue de quatre kilomètres; tandis que, pour la même distance, un chemin de fer dépasse souvent deux millions.

Ainsi, cette dernière voie de communication, envisagée sous le rapport de nos forces naturelles, est six fois moins avantageuse qu'un canal, et six fois plus dispendieuse.

Il n'est donc pas surprenant que les droits de péage, qui ne sont que de trois centimes par tonneau et par kilomètre sur un canal, s'élèvent, sur un chemin de fer, à 10 centimes.

La voie d'un canal est par conséquent beaucoup plus économique et préférable pour le transport des marchandises.

Le commerce y trouvera d'ailleurs une grande régularité dans le service, et une vitesse qui pourra satisfaire à la plupart des exigences, lorsqu'on aura généralement adopté les chevaux pour le halage.

Depuis 1834, un service de bateaux organisé en France sur le canal du Midi (le canal des Étangs et le canal de Beaucaire), permet au commerce de faire transporter ses marchandises dans une étendue de quatre-vingt-dix lieues en six jours et soixante heures, qui se réduisent à cent dix-huit heures de marche effective, y compris même le temps des stations pour chargement et déchargement des marchandises, parce que les bateaux s'arrêtent de neuf heures du soir à quatre heures du matin; leur vitesse de déplacement est de six mille mètres (une lieue et demie de poste) à l'heure. Sur les

Digitized by Google

canaux américains, dit Michel Chevalier, le transport des marchandises s'effectue à raison de 20 lieues par 24 heures, y compris le temps nécessaire pour franchir les écluses, et à un prix dix fois moins élevé que le roulage accéléré français, dont la vitesse est la même, et au quart du prix de notre roulage ordinaire, qui va deux fois plus lentement que les accélérés d'Amérique.

Il est donc vrai de dire que les canaux en France qui ont été un peu dédaignés du public pendant un premier moment d'enthousiasme pour les chemins de fer, favoriseront beaucoup mieux qu'eux les progrès du commerce et de l'industrie: car, en admettant qu'il faille des chemins de fer pour les voyageurs, il faudra toujours des canaux pour le transport des marchandises, parce que cette voie est beaucoup plus économique.

« Les canaux ont un genre d'utilité que ne possèdent » pas les chemins de fer. Sur les chemins de fer, à » moins de renoncer à leur principal avantage, il faut » aller vite, il ne faut s'arrêter en route qu'à de longs » intervalles; les pays intermédiaires ne peuvent pas » en profiter. Un canal, au contraire, profite à tous les » propriétaires riverains; le fermier peut se servir d'un » simple batelet pour transporter ses denrées au marché » voisin et rapporter au gîte les objets qu'il a achetés. » (1)

A toutes les époques on s'est plaint de la dégrada-

(1) M. Arago, député et rapporteur de la commission sur les chemins de fer en 1838.

Digitized by Google

tion des routes et des grandes dépenses qu'il fallait faire pour les entretenir même imparfaitement: or, quand il y aura en France de nombreux canaux, les routes ne seront plus fatiguées par de trop lourds fardeaux, et les matériaux nécessaires à leur entretien pourront être transportés très-économiquement, et, pour ainsi dire, à pied d'œuvre, comme je l'ai déjà dit.

La navigation des fleuves réclame aussi le concours des canaux, car, sans eux, elle serait trop souvent entravée, les mariniers auraient trop de sinuosités à parcourir, leurs bateaux ne trouveraient pas en toute saison une quantité d'eau suffisante sans courant, et sur laquelle ils puissent glisser également dans les deux directions; d'ailleurs, les fleuves, fussent-ils en tout temps navigables, il est indispensable qu'il y ait une navigation artificielle pour passer d'une rivière dans le bassin d'une autre.

Il y a peu encore qu'on ne voulait s'occuper que de ce qui pourrait atteindre une vitesse aérienne, comme s'il n'était pas possible d'aller très-vite sur des canaux, et presque aussi vite que sur des chemins de fer dirigés par des compagnies prudentes.

En Amérique, les bateaux à vapeur atteignent une vitesse de six lieues à l'heure; on ne saurait donc trop chercher à étendre, à généraliser, à perfectionner les moyens de locomotion à l'aide desquels de grands bateaux, chargés de nombreux voyageurs, pourront franchir de grandes distances avec rapidité.

Ce mode de transport est beaucoup plus sûr que celui des diligences, plus agréable, et même aussi rapide que ce

Digitized by Google

dernier, lorsqu'on fait usage sur un canal des chevaux pour le halage des bateaux.

Dans le midi de la France, où l'emploi des bateaux-postes traînés par des chevaux est déjà fort répandu, l'on fait de cette manière près de trois lieues à l'heure, vitesse qui égale celle de beaucoup de bateaux à vapeur de nos rivières, et que ceux-ci mêmes ne peuvent atteindre en refoulant le courant; cependant, entre le Hâvre et Rouen, il existe des bateaux à vapeur qui se meuvent avec la rapidité de cinq et six lieues et demie à l'heure; mais ce n'est qu'une exception (1). Sur les canaux, au contraire, où un tirant d'eau convenable permet l'emploi de machines puissantes, qui seraient trop lourdes pour nos rivières dont les hauts fonds sont si communs, il serait facile d'atteindre habituellement, dans toutes les directions, cette même vitesse.

Déjà sur des canaux on est parvenu à parcourir cinq lieues à l'heure, et tout fait croire qu'on pourra dépasser cette vitesse, qui se rapproche de celle des chemins de fer, et qui est double de celle de nos diligences.

Le passage des écluses n'est qu'un léger obstacle à la navigation à vapeur; les cinq minutes qui suffisent pour franchir une écluse, seraient utilement employées comme *escale;* d'ailleurs, sur les canaux, où les écluses sont en certain nombre, elles ne sont pas également ré-

(1) Le bateau à vapeur la *Normandie*, de la force de 90 chevaux, qu'on peut citer comme bateau modèle, parcourt les 35 lieues qui séparent Rouen du Hâvre en cinq heures trente minutes à la descente, et sept heures 15 minutes à la remonte.

Digitized by Google

parties sur tout le parcours; et il existe des biefs ou séries de biefs très-pratiquables pour les bateaux-rapides, dont la grande vitesse couvrirait facilement ces petites pertes de temps. Sous le rapport du bon marché, cette manière de voyager est, sans contredit, la plus économique; elle peut servir à tout le monde, sur tous les points, et non pas seulement aux points de départ et d'arrivée.

Elle a de plus, sur les diligences et les chemins de fer, un avantage notable, c'est de laisser à deux cents voyageurs rangés à l'aise, à bord du même bateau, le libre usage de leurs mouvements, et d'enlever à une longue traversée tout ce qu'elle peut avoir de fatigant et de monotone; ainsi, toutes les villes, et celles du commerce en particulier, doivent préférer les bateaux-rapides des canaux et des rivières, aux roulages accélérés, aux diligences et même aux locomotives des chemins de fer, qui sont hors d'état d'en tenir jamais lieu pour le transport des marchandises.

Malheureusement, sur beaucoup de points de la France, le commerce, n'ayant point à choisir entre la voie des canaux et celle du roulage, est contraint de faire faire ses transports par terre.

Il ressort, en effet, ce fait important, des tableaux sur les produits industriels dressés par Dutens, que de 40,089,851 tonneaux de 1000 kil. en circulation dans toute la France, 4,811,191 tonneaux seulement étaient transportés par les rivières et les canaux en 1828, tandis que 41,278,160 tonneaux l'étaient par le roulage. Or, cet état de chose, qui a peu changé depuis cette époque, grève indistinctement toutes les classes des con-

Digitized by Google

sommateurs, puisqu'il a pour résultat d'élever beaucoup le prix des matières premières et des matières fabriquées, dont le transport, par roulage ordinaire, est quatre fois plus cher qu'il ne le serait par canaux.

Hâtons-nous donc d'appeler en France un système complet de navigation intérieure, lui seul peut nous donner de grandes lignes de communication, qui, réunissant l'économie et la célérité, pourront permettre aux productions du midi d'être échangées contre celles du nord; celles de l'ouest avec celles de l'est, et qui, facilitant par leurs nombreux embranchements les échanges de tous les produits de chaque nature d'industrie, jusque dans les moindres cantons des départements, augmenteraient d'autant la richesse publique.

Maintenant, si nous cherchons à faire l'application de ces données générales à la ville de Nantes et à celles du Hâvre, nous arrivons aux considérations suivantes:

La ville de Nantes est dans la plus heureuse situation pour le commerce extérieur, et intérieur sur les bords de l'Océan, à l'embouchure de la Loire un des plus grands fleuves de la France; elle est traversée par le canal de Brest et a encore devant elle les deux Amériques et l'Angleterre. Jusqu'à présent cette ville, destinée à occuper un des premiers rangs parmi les villes commerciales du royaume, n'a pas su profiter de sa position avantageuse.

Son commerce, autrefois si florissant, est à la veille de ne pouvoir supporter la concurrence avec le Hâvre pour l'approvisionnement de l'intérieur de la France et de sa capitale, dont elle est distante de 250,000 mètres environ.

Digitized by Google

Le Hâvre, sa rivale, est, il est vrai, plus rapproché de Paris, mais bien moins heureusement placé que Nantes pour son commerce extérieur. En effet, la navigation de la Manche est infiniment plus dangereuse que celle de l'Océan.

Les navigateurs surpris par le mauvais temps, dans la Manche, qui n'est en quelque sorte qu'un canal entre la France et l'Angleterre, ne pouvant prendre port, courent les plus grands dangers, tandis qu'il n'en est pas ainsi pour les autres parties de l'Océan. L'entrée en Loire est aussi bien plus facile que l'entrée en rivière de Seine.

Tous les marins connaissent les difficultés que la navigation éprouve sur la Seine, depuis le Hâvre jusqu'à Rouen, et particulièrement vis-à-vis Quillebeuf. L'embouchure de ce fleuve, par ses ensablements, est presque impraticable, même à la pleine mer, seul moment où les bâtiments peuvent la franchir, encore faut-il que le pilote le plus expérimenté ne s'y dirige que la sonde à la main.

Voici comment l'ingénieur Cochin s'exprimait à ce sujet, dans un mémoire ayant pour objet de remédier aux inconvénients de la navigation de la baie de la Seine. « Le port de Quillebeuf étant éloigné de la rade du » Hâvre d'environ 34,000 mètres, il ne se trouve sur » cette distance aucun asile où les bâtiments puissent » stationner en sûreté, de sorte que, non-seulement on » est forcé de doubler l'embouchure en une seule marée, » mais même, si le pilote ne saisit pas l'instant du flux, » ou s'il se trouve des vents contraires, il est surpris

» par le flot, s'il approche tôt, ou, par le jusant, s'il met » à la voile trop tard; dans l'un ou l'autre cas, il s'échoue » sur les bancs de sable, et son naufrage est inévi- » table. »

A ces difficultés, il faut ajouter celles qui résultent des courants violents de la Manche, surtout par les vents de nord-ouest et du sud-ouest, courants que M. Lambiardie a reconnus de force variable, ce qui permet d'expliquer la formation de ces grandes anfractuosités qui offrent, à l'embouchure de la Seine, l'image du chaos.

Aussi, l'humanité a-t-elle souvent à gémir sur de fréquents naufrages, dans cette embouchure semée d'écueils, dangereux effets de la constante lutte du courant avec la mer. Malgré ces circonstances défavorables, le commerce du Havre va toujours grandissant. De nombreux navires d'un gros tonnage bordent les quais de cette ville et couvrent ses immenses bassins aujourd'hui trop petits. Véritable entrepôt des villes du nord, sa prospérité ira toujours croissante par la multiplicité de ses magnifiques bateaux à vapeur de la force de 120 et 150 chevaux, qui traversent la Manche au milieu de nombreux écueils et y font affluer les étrangers de toute part.

Cependant, on ne saurait trop le répéter, l'arrivage des navires de l'Océan en Loire n'offre point les mêmes dangers qu'au Havre; et, si l'on rencontre quelques rochers, ils sont au moins indiqués sur les cartes, et ne varient point de place comme ces montagnes de sables de l'embouchure de la Seine, dont la mobilité en fait les écueils les plus redoutables.

Digitized by Google

Nous sommes donc fondé à avancer que le commerce du midi abandonnerait bientôt la voie lente, périlleuse et beaucoup plus chère de la Manche, du Hâvre et de Rouen, pour la voie de Nantes, si la navigation de la Loire cessait d'offrir quelques obstacles en amont de Paimbœuf; et nous n'aurions plus alors, comme aujourd'hui, la douleur de voir cette place de commerce dépossédée chaque jour par le Hâvre, d'une grande partie de ses envois sur Paris et dans l'intérieur de la France. L'amélioration du cours de la Loire est, en effet, pour la ville de Nantes, une question vitale.

Depuis long-temps des ingénieurs habiles cherchent les moyens d'améliorer cette artère sorte de la France en faisant des travaux en lit de rivière. Mais toutes ces combinaisons conduisent ordinairement à des résultats fort lents; mieux vaudrait donc adopter largement un bon système de chavalage, où des fortes machines à draguer ouvriraient un chenal suffisamment profond à l'époque des basses eaux, c'est-à-dire lorsque les eaux se seraient tracé un passage naturel. Très-probablement le travail d'une année pourra bien être détruit l'année suivante, mais du moins on remédierait au mal du moment, et les sables enlevés n'encombréraient plus la Loire sur certains points; car, il ne faut pas se le dissimuler, si Nantes reste encore quelques années en dehors de cette marche progressive de l'industrie et du commerce qui tendait chaque jour à s'ouvrir en France, son avenir est entièrement perdu comme ville de commerce; l'habitude fera oublier aux navigateurs les dangers et les difficultés qu'on rencontre à aller chercher

Digitized by Google

l'entrée du Hâvre. Le commerce du midi abandonnera complètement la voie de Nantes, quoique la plus courte, si elle ne lui offre, avant peu, des transports faciles et peu dispendieux pour expédier les marchandises sur Paris et dans l'intérieur du royaume.

Pour soutenir avec avantage la concurrence avec le Hâvre, il importe donc que le commerce de cette ville puisse faire parvenir promptement et sûrement ses marchandises jusqu'à Orléans, mais encore ce transport doit-il se faire avec économie.

Eh bien! je maintiens que ces conditions ne sauraient être complétement remplies par la navigation ascendante de la Loire améliorée, attendu la grande pente de ce fleuve.

Un seul moyen peut sortir le commerce de la ville de Nantes de la crise où l'a jeté l'ensablement de certaine partie de la haute Loire, la construction d'un bon canal jusqu'à Orléans, par lequel la navigation deviendrait régulière, le transport des marchandises sûr, prompt, à bas prix, et où les frais et le temps pourraient être calculés.

Nous avons suffisamment démontré que les chemins de fer ne conviennent que pour quelques lignes exceptionnelles, et qu'ils ne saurient rivaliser avec les canaux, surtout quand il s'agit de transport de marchandises volumineuses et d'un grand poids.

Or, le genre d'industrie de la ville de Nantes, et la nature des marchandises qui font l'objet de son commerce, ne réclament pas une grande célérité, une célérité aérienne.

Digitized by Google

Nous aimons donc à penser que les habitants de cette ville, et ses négociants en particulier, seront conduits à reconnaître l'utilité d'un canal jusqu'à Orléans, et que, par des combinaisons et des calculs exempts de passions pour les innovations, ils ne manqueront pas de reconnaître que cette voie doit avoir la priorité sur un chemin de fer; car, s'il en était autrement, l'expérience ne tarderait pas à leur révéler bien des mécomptes.

Le commerce de Nantes, je le répète, saura comprendre ses intérêts; et bientôt, espérons-le, il appréciera tout ce qu'une communication facile avec Paris, par un canal, peut avoir d'influence sur la prospérité du pays et de sa ville en particulier.

Imitons ce noble élan des Anglais pour tout ce qui est amélioration dans les voies de transports. Partageons leur conviction sur l'utilité des canaux qu'ils ne considèrent point seulement comme des chemins fluides, mais bien comme de puissantes machines dont le moteur est aux mains de l'homme qui peut en régler l'action et la force suivant sa volonté.

Il est vrai qu'on nous fait espérer, qu'en resserrant le lit de la Loire on pourra, après des années, procurer à cette rivière l'eau dont elle manque; il faut en accepter l'heureux augure. Mais les besoins du commerce de Nantes sont pressants et posent l'obligation impérieuse de suppléer au plus vite à la mauvaise navigation.

D'ailleurs, qui nous dit que les ouvrages dont on s'occupera dans la suite pour améliorer ce fleuve, sans certitude d'un succès complet, ne dépasseront pas en dépenses, par leur *étendue qu'on n'est pas toujours à*

Digitized by Google

même de limiter, ceux qu'on aurait à faire pour l'établissement d'un bon canal de Nantes à Orléans, dont les avantages ne sauraient être douteux.

Depuis long-temps on a cherché à rendre plusieurs rivières navigables; la Seine, depuis les Dames jusqu'à Porte-Joie, peut être citée entre autres. Là, comme ailleurs, on s'est trouvé dans la nécessité de proposer un canal, celui des Pecs, dont le projet a été adopté par le conseil des ponts-et-chaussées (1).

Cependant, nous ne voulons pas dire qu'il faille cesser de travailler à améliorer le lit naturel des rivières; loin de nous est cette pensée, puisque les canaux intérieurs, si précieux pour le commerce des provinces, se vivifient par le voisinage des rivières navigables qu'ils sont appelés à réunir.

Toutefois, on ne peut disconvenir que les canaux les remplacent toujours avec d'immenses avantages, dont les partisans de la navigation fluviale ne sauraient nier l'évidence.

Les services que peut rendre au commerce la navigation des rivières est loin de présenter cette continuité et cette permanence qu'on doit lui désirer; les crues, seul temps où elle est possible, sont, d'une autre part, constamment désavantageuses; car, quelque petites qu'elles soient, elles impriment, néanmoins au courant, une vitesse qui est au moins inutile en descendant, et toujours pénible à vaincre en remontant.

---

(1) Dubois, ouvrage cité.

Digitized by Google

Aussi arrive-t-il que les difficultés que rencontrent les mariniers pour remonter la Loire sont telles, qu'ils dirigent souvent leurs bateaux sur Orléans à vide, pour y prendre un chargement; ou bien ils se trouvent contraints de diviser la charge d'un bateau sur deux ou trois, afin d'éviter les hauts-fonds. Dès lors six mariniers se trouvent ainsi souvent employés au transport de quarante tonneaux de marchandises, pour lesquels un bateau et deux mariniers seraient suffisants pour l'effectuer sur un canal.

La navigation fluviale, à la remonte, est donc déjà, dans cette circonstance, beaucoup plus dispendieuse que cette dernière voie. On doit encore ajouter à ce grave inconvénient celui d'une extrême lenteur dans cette navigation, lorsque les vents ne sont pas favorables.

Il y a quelques années, et tout récemment, le même fait s'est reproduit: on compta, au-dessus de l'embouchure de la Vienne, au moins 400 bateaux de toute grandeur qui, étant partis successivement de Nantes avec un vent favorable, furent obligés de s'arrêter à ce point et d'y séjourner tout l'hiver. Cette flotille, entièrement chargée de marchandises précieuses, ne put se mettre en mouvement qu'à l'aide des premières crues de printemps; enfin, si, par un bonheur extraordinaire, on peut citer quelques bateaux qui, partis de Nantes avec un vent favorable et des eaux propices, sont parvenus à l'embouchure du canal d'Orléans en moins de huit jours, il n'en est pas moins vrai qu'on en a vu plus souvent rester six mois à faire le même trajet (1).

(1) Dutens, ouvrage cité.

Digitized by Google

Aujourd'hui, d'ailleurs, plus que jamais, la navigation à la voile devient difficile sur la Loire; chaque jour on voit naître de nouveaux obstacles à cette navigation déjà si peu avantageuse pour le commerce, et les mariniers s'en plaignent avec raison.

Ainsi, des ponts se construisent en très-grand nombre sur cette rivière, et souvent à des intervalles très-rapprochés, et, tout en reconnaissant leurs avantages, il n'en est pas moins vrai qu'il y a nécessité de baisser fréquemment les voiles et les mâts, ce qui occasionne, à cause du courant, des pertes de temps considérables.

Il y a plus, à ces difficultés déjà si nombreuses s'en joint encore d'autres. Le lit du fleuve étant rétréci par des barrages et des digues submersibles, non-seulement les mariniers ne peuvent plus tirer le même parti de leurs voiles qu'autrefois, lorsque les vents sont de côté, mais ils sont encore exposés à venir s'échouer sur ces travaux qui deviennent de nouveaux écueils à éviter.

On peut donc dire, sans craindre d'être taxé d'exagération, que, sur plus de cinq mille bateaux en circulation sur la Loire, les deux tiers au moins resteront bientôt inoccupés.

Mais qu'importe, me dira-t-on, des compagnies établiront des bateaux à vapeur remorqueurs, lorsque les eaux, par suite des travaux en lit de rivière, seront devenues plus élevées pendant l'étiage d'été.

Ce qu'il importe, c'est que le commerce de Nantes perd un moyen de transporter ses marchandises sur Paris, qui, de tout imparfait qu'il était, n'en rendait pas moins quelques services, et bien préférables, dans tous les

Digitized by Google

ces, à ce chimérique espoir de voir s'établir de nombreux bateaux remorqueurs auxquels une quantité d'eau suffisante peut manquer encore long-temps.

D'ailleurs, si nous cherchons à bien connaître les avantages attribués à ces sortes d'entreprises, nous voyons que le transport des marchandises, par cette voie, ne peut pas manquer d'être plus onéreux au commerce que celui par simple bateau, puisque, dans le premier mode de transport, il existe des frais considérables de combustibles, d'entretien des locomotives et d'administration, qui n'ont point lieu pour le second.

Que faut-il au commerce, une voie de communication facile qui permette des arrivages à jours fixes sur lesquels il puisse compter, et des tarifs au plus bas prix possible.

Or, une navigation artificielle bien entendue peut lui offrir tous ces avantages réunis; et, tout en lui étant d'un secours constant et toujours en rapport avec ses besoins, permettrait en même temps, à de nombreuses familles de mariniers, de vivre honorablement. Généralement, on comprend peu tout le parti qu'on peut tirer des chemins de halage bien entretenus, surtout lorsqu'on n'a point de courant à vaincre comme sur un canal; les chevaux qu'on peut aussi y employer permettent d'arriver à une grande célérité dans les transports des marchandises, sans que les vents contraires puissent y apporter un obstacle sérieux, par exemple, comme nous l'avons déjà dit, celle de 20 lieues par 24 heures.

En admettant qu'on aurait à parcourir une plus grande distance par un canal que par une rivière, ne sait-on pas que la ligne la plus courte est, en voyage, celle qui

Digitized by Google

offre le moins de difficultés à surmonter. Ce que nous disons des routes fluides trouve chaque jour son application sur nos routes de terre; par exemple, qui ne préfère parcourir avec une voiture six lieues sur une route royale bien macadamisée et bien broyée que deux lieues sur un chemin vicinal mal entretenu?

Le gouvernement ne saurait donc trop encourager l'établissement des canaux, alors même qu'ils ne sont pas destinés à suppléer aux rivières dont la navigation est incertaine; car les sociétés qui en deviennent concessionnaires, ne peuvent espérer de bénéfices qu'ils ne soient partagés par le public, et surtout par le pays qu'il traverse.

Quelques canaux seulement sont livrés au commerce en France; parmi eux on distingue et par rang d'ancienneté, les canaux de Briare, de Languedoc ou des deux mers, de Givors, d'Orléans, de Loing, du Centre ou du Charolais, du duc de Berri ou du Cher, et celui de Nantes à Brest avec ses embranchements sur Saint-Malo et Lorient; encore ces deux derniers sont-ils inachevés; mais un bien plus grand nombre ne sont qu'étudiés et à entreprendre, entre autres, le canal maritime de la Seine, et celui latéral à la Loire de Nantes à Orléans, qui vont fixer ici un instant notre attention.

Les habitants du Hâvre ont reconnu, depuis longtemps, qu'en établissant des communications faciles avec Paris, ils pourraient en tirer de grands avantages. Une bonne navigation entre la capitale et leur ville, par un canal d'embranchement à la mer, a surtout été l'objet de leurs désirs; aussi, les graves inconvénients attachés à la

Digitized by Google

navigation de l'entrée en rivière de Seine et du Hâvre à Rouen ont-ils depuis long-temps excité les plus vives réclamations du commerce de cette ville sans qu'il ait été possible d'y remédier. Plusieurs ingénieurs, convaincus que le port du Hâvre sera toujours exposé aux ensablements qui menacent d'en interdire un jour l'entrée, ont présenté plusieurs projets de canalisation de la Seine sur sa rive gauche et sur sa rive droite. De là ce projet gigantesque du canal maritime de la Seine, entre le Hâvre et Paris, dont l'exécution devait rendre possible l'arrivée à la capitale de bâtiments de mer du port de 400 tonneaux.

Cette grande entreprise, qui n'a pas d'exemple jusqu'à ce jour, aurait nécessité l'immense dépense de 215 millions; aussi est-elle remise indéfiniment, aujourd'hui surtout que, dans la baie de la Seine, une superficie de terrain équivalant à près de 14,000 hectares, est en proie à la dévastation de la mer et du fleuve. D'ailleurs, les sinuosités de la Seine sont telles, que, de Passy à Rouen, cette rivière décrit un parcours de 41 lieues, tandis qu'il n'y en a que 25 par la route de terre. Quoique moins sinueuse en aval de Rouen qu'en amont, la Seine décrit encore bien des courbes entre Rouen et le Hâvre. La distance de ces deux villes est de 35 lieues par eau; elle n'est que de 21 par la route royale; ainsi, pour donner suite à ce projet de canal, il eût fallu faire de nombreuses traversées en rivière de Seine (1), pour éviter les si-

(1) Voyez la carte des canaux et des rivières de la France, dressée par Dutens.

Digitized by Google

nuosités de ce fleuve et des coupures à travers les coteaux qui le bordent. Ces accidents de terrain ont contribué pour beaucoup dans l'abandon de cette entreprise. Il paraît aussi que des obstacles du même genre existent sur la ligne des plateaux comme sur celle de la vallée, et que cette fâcheuse circonstance aurait contribué pour beaucoup à faire abandonner le chemin de fer de Paris au Hâvre par la compagnie qui s'en était chargée. Or, il résulte de cet état de chose, que si Nantes, plus favorisée que le Hâvre par la nature, avait un canal, ou une suite de canaux, qui pût lui permettre d'arriver jusqu'à Paris, le commerce du midi abandonnerait immanquablement la navigation dangereuse de la Manche et de la Seine; et cette ville, n'ayant plus à redouter la concurrence de sa rivale qui l'écrase aujourd'hui, deviendrait alors une des plus florissantes places de commerce du royaume. C'est sans doute à ces immenses avantages qu'on doit le projet d'établir un canal latéral à la Loire de Nantes à Orléans, qui a été étudié par un habile ingénieur, M. Jousselin.

En 1828, M. Laisné-Villevêque, ancien député, est devenu concessionnaire de ce canal, et de nouvelles études en ont été faites par M. Surville, ingénieur des ponts-et-chaussées pendant la campagne de 1829.

L'année suivante, un projet de canal latéral fut présenté à l'administration. Aujourd'hui, M. Laisné-Villevêque a cédé la concession à une compagnie.

La ville de Nantes étant la plus intéressée à l'entreprise de tout canal ayant pour but de faciliter ses rapports avec la future métropole du commerce français, ne saurait donc rester étrangère à ce projet.

Digitized by Google

Le commerce de cette place, dont la réputation est si bien établie, ne tardera pas à reconnaître, n'en doutons pas, qu'en aidant à ouvrir de tout son pouvoir une nouvelle voie sur Paris, dont les transports seront à bas prix, c'est se créer une source puissante de prospérité, seul moyen, d'ailleurs, qui lui reste pour soutenir avec avantage la concurrence du Havre.

Si nous cherchons à nous rendre compte de l'ajournement apporté dans le projet du canal de Nantes à Orléans, nous en trouvons les causes principales dans les difficultés que présente son exécution, bien que celles-ci soient beaucoup moins grandes qu'on ne les a présentées.

La difficulté la plus importante, à notre avis, que présente la construction de ce canal, qui doit avoir près de 300 mille mètres d'étendue, tient aux débordements fréquents de la Loire, qui présenteront toujours des obstacles à vaincre, soit qu'on prenne pour ligne d'étiage les vallées qui bordent le fleuve, soit qu'on trouve prudent d'éloigner le canal le plus possible du rivage, et de le faire passer à la base des coteaux.

Dans le premier cas, surtout de Nantes à Angers, où on ne rencontre point de levée le long de la Loire comme au-delà de cette dernière ville, une double ceinture de digues devient indispensable pour mettre le canal à l'abri des crues, des eaux pluviales et des glaces; or, comme ces digues ou levées en terre doivent être garnies d'un perré du côté de la Loire, elles entraîneront à de grandes dépenses. Dans le projet, la rive gauche du fleuve étant suivie de Nantes à Angers, il y aura alors

Digitized by Google

obligation, en suivant les vallées, de faire des remblais importants sur certains points, parmi lesquels je signalerai la Loire d'Anjou, vis-à-vis Clermont; de plus, à faire de grandes coupures ou tranchées sur certains autres, par exemple à Champtoceau, Saint-Florent et Chalonne, etc., etc.

En abandonnant la vallée, on est obligé de longer, en faisant de grands circuits, des falaises et plusieurs coteaux plus ou moins abrupts que présente la rive gauche de la Loire, de Nantes à Angers. On garantit, il est vrai, bien plus sûrement de l'effet des crues et des glaces les ouvrages d'art qu'il est nécessaire d'y construire, et on en assure la stabilité; mais, en adoptant ce tracé, on allonge l'étendue du canal, qui devient par conséquent plus dispendieux.

On a cherché aussi à démontrer qu'en suivant de près les rives de la Loire, l'intérêt des riverains serait compromis parce que le canal, loin de protéger les belles vallées qu'il devait traverser contre les inondations, y retiendrait les eaux par ses digues de ceinture. Cette objection, il faut le dire, eût été peu fondée, dans le cas où le canal aurait suivi la vallée; car la plupart des riverains aurait pu, au contraire, avec quelques mises de levées en terre, mettre à profit les doubles digues de ceinture du canal pour se défendre des eaux, qui ne s'opposeraient plus comme par le passé, aux travaux de l'agriculture.

Dans les grandes chaleurs de l'été, ces mêmes terres, ainsi préservées des inondations, et dont la fertilité est reconnue, eussent été soumises, quand on l'aurait jugé

Digitized by Google

convenable, à de fréquents arrosements avec les eaux du canal.

La seconde difficulté qu'il présente dans sa construction, c'est l'obligation où l'on se trouve de le faire passer cinq fois sur la Loire d'une rive sur l'autre, circonstance fâcheuse, qui exige un curage fréquent et quelques travaux d'art.

En tenant compte des difficultés que cette entreprise présente dans son exécution, difficultés que nous venons d'aborder franchement, elle dépasserait très-probablement l'estimation de 26 millions, à laquelle on a porté primitivement sa dépense.

Mais il ressort, dit Dutens (en parlant du canal latéral à la Loire de Nantes à Orléans), des renseignements sur le mouvement du commerce, surtout dans le sens où les canaux sont destinés à rendre le plus de services, savoir à la remonte, qui attestent de la manière la plus irrécusable le succès dont serait couronnée cette entreprise, considérée sous l'aspect financier. Suivant les relevés faits avec soin, 4886 bateaux, dont 4830 à la remonte et 550 à la descente, transportent annuellement 118,500 tonneaux.

« D'après ces données, en admettant que la dépense » de ce canal s'élèverait à 30 millions, et en fixant le droit » de navigation à raison de 0 fr. 30 c. seulement par » tonneau, pour chaque distance de 5 kilomètres, on » trouvera que le produit brut sera de 2,275,200 fr., et » le produit net, en défalquant 320,000 fr. pour les frais » d'entretien, de perception et d'administration, eu égard » au produit de la pêche et des récoltes, de 1,955,200 f.,

Digitized by Google

» donnant, pour bénéfice des fonds, environ 6 5/10.e
» pour cent. »

Encourageons donc de tous nos efforts un si utile projet, et tenons compte des immenses avantages qui résulteraient de cette grande voie de communication pour le commerce de la France de l'Ouest et de la ville de Nantes en particulier; que le Gouvernement s'occupe enfin sérieusement de la canalisation générale de cette portion de la France, qui compte quarante-trois départements, et pour laquelle on a entrepris beaucoup moins de travaux publics que pour la France de l'Est! Ce sera justice.

A. F. VALLIN.

Digitized by Google

DE L'ESPÈCE BOVINE.

M. le président a informés MM. Phelippe-Beaulieux, Bertrand-Geslin, Paquer et moi, que nous étions chargés de traiter les quatre questions statistiques suivantes, savoir :

1.° *L'élève des bestiaux autour de Nantes; quelles espèces élève-t-on? et quelles seraient les plus lucratives pour le cultivateur?*

2.° *Énumération des animaux domestiques de tout genre autour de Nantes?*

3.° *Quel est l'effet de la station des étalons du dépôt royal d'Angers pour l'amélioration des chevaux dans notre contrée?*

L'armée y trouve-t-elle des remontes et pour quelle arme?

4.° *Quelles sont les maladies qui affectent le plus fréquemment les animaux?*

Après avoir discuté ces divers sujets, nous avons dé-

Digitized by Google

cidé que, dans la première partie, il ne serait question que de l'espèce bovine;

Que, dans la seconde, on parlerait en détail de toutes les autres espèces d'animaux domestiques, réservant toutefois ce qui est relatif au cheval;

Que, dans la troisième, l'histoire du cheval dans notre département serait traitée à fond;

Enfin que, dans la quatrième partie, on vous rendrait compte des diverses maladies de tous les animaux domestiques; des précautions nécessaires pour les en préserver, et des remèdes généraux capables de les guérir.

M. Paquer a bien voulu se charger de la rédaction de ce qui concerne les deux dernières questions;

M. Phelippe-Beaulieux, de la seconde.

La première m'ayant été assignée, votre Commission aura trois rapporteurs. Je commence.

Messieurs, devant vous entretenir d'une question agricole importante, je me suis demandé si je devais tout simplement vous en parler en homme-pratique, et je me suis arrêté à cette idée; car, en toute chose, et surtout en agriculture, c'est ce que je trouve de plus rationnel.

La théorie n'est rien, en agriculture, sans la pratique. La difficulté consiste à les mettre d'accord, à se servir des lumières acquises, des expériences faites pour les améliorer l'une par l'autre.

Nous crions, et souvent avec raison, contre les routines aveugles de nos paysans; et cependant, croyons-le bien, chacune a sa source dans quelque cause réelle que nous n'apercevons pas d'abord: c'est donc à rechercher cette cause, à la découvrir, que nous devons nous

Digitized by Google

appliquer au premier lieu. Ensuite, il faut tâcher de rectifier ce que peuvent avoir de vicieux les routines qu'elles ont fait naître ; tous nos efforts doivent tendre à modifier, à améliorer ces routines, et enfin à les ramener à une pratique éclairée, mais non à les remplacer par des théories et des pratiques nouvelles, souvent dangereuses et inexécutables.

Ces réflexions s'appliquent aussi bien à l'élève des animaux, aux soins qu'on en doit prendre, qu'à la culture des terres.

Ainsi, un œil exercé aperçoit de loin à la couleur, à l'aspect du poil, que l'animal qu'il examine est né dans tel enclave de terrain. Il sait que l'organisation, que les habitudes qu'il a contractées s'opposent à ce qu'il puisse faire un bon travail, à ce qu'il soit adroit, ou bien, à ce qu'il puisse engraisser. Dès lors, il ne perd pas son temps à l'examiner ; il doit même craindre de se laisser séduire par certaines beautés extérieures qui se rencontrent dans quelques-uns de ces animaux. — Pour agir de la sorte, pour s'éloigner sans examen, il faut un coup-d'œil sûr, une expérience éprouvée. Nous devons, Messieurs, rendre justice à l'homme qui en est doué, à celui qui joint à l'esprit d'observation une assez bonne judiciaire pour l'acquérir. Surtout, ne confondons pas sa pratique éclairée avec le stupide entêtement de celui qui croit aux sorciers, aux signes qui soumettent les animaux à la maligne influence de la magie, quelque similitude, quelque analogie, qu'au premier moment, puisse présenter, la manière de faire de l'un et de l'autre, au théoricien et même au praticien peu exercé.

Digitized by Google

Ne croyez pas non plus, Messieurs, que ce soit par préjugé, par routine aveugle, que, dans un champ très-circonscrit, d'un ou deux hectares, par exemple, le laboureur se croit quelquefois obligé de mettre plusieurs espèces de grains ; cette nécessité vient de la qualité des terres dont la consistance et le degré d'humidité l'obligent, en outre, à varier les engrais, la nature et l'époque des labours, à raison des phénomènes atmosphériques de chaque année. — Ne vous étonnez donc pas en voyant dans un même champ quelques portions de sillons en seigle, d'autres en froment de diverses variétés, etc., et s'ils ne sont pas cultivés et semés tous les ans de la même manière, en la même nature de grains, néanmoins, cette diversité de semence sera blâmée par l'observateur superficiel, il sera controversé par d'autres, et passera, inaperçu par le plus grand nombre.

Cependant, Messieurs, toute la science agricole consiste à savoir discerner l'utilité de ces légères modifications, et à obtenir de la terre, sans l'épuiser, plutôt en l'améliorant, le maximum du produit. Elle se compose donc des plus minutieuses observations pratiques de ce genre, et l'homme le plus exercé dans les soins à donner à la terre, ne peut les appliquer avec certitude à un terrain nouveau pour lui, qu'après plusieurs années d'études, puisque ces applications doivent se modifier suivant les intempéries des saisons et les effets qu'elles produisent sur les différentes espèces de terrains. — Aussi, nous tomberions dans une grave erreur, si nous voulions nous persuader qu'au moyen de la lecture de quelques traités sur le labourage, sur les prairies artificielles, sur l'élève

Digitized by Google

des bestiaux, nous allons devenir de bons agriculteurs, de bons éleveurs, ou des nourriceurs habiles de cette race bovine qui nous occupe en ce moment.

Loin de moi cependant l'idée de repousser la théorie et l'étude des bons traités ; mais, en agriculture, la théorie est très-difficile à mettre en pratique : on en fait souvent de fausses applications : elle induit en erreur. Voilà pourquoi nous voyons tant de fermes *modèles* payer d'ingratitude les efforts, les dépenses que l'on fait pour les voir prospérer, pour les voir produire le bien qu'on en attend.

Ces fermes-*modèles* ont de plus, à mes yeux, le défaut très-grave de formuler, en termes généraux, des choses qui ne sont pas susceptibles d'être généralisées. — Par exemple, je crois nuisible aux progrès de l'agriculture la manière uniforme de confectionner les instruments dont se servent nos travailleurs. — Tout homme qui les a vus à l'ouvrage, qui a travaillé avec eux, sait par sa propre expérience que la force de celui-ci est toute dans les bras, de cet autre dans les reins, d'un troisième dans les jambes, ainsi de suite ; que même rarement la force de la partie droite est égale à celle de la partie gauche, et réciproquement. Il résulte de là que, pour tirer tout le parti possible de sa force, il faut que l'instrument soit plus ou moins lourd, qu'il soit modifié et reçoive quelques courbures, quelque allongement ou raccourcissement dans certaines parties pour le rendre plus commode à l'individu qui doit en faire usage, et pour le mettre en rapport avec l'inégale répartition de ses forces musculaires. Lorsque l'outil n'est pas confec-

Digitized by Google

tienné; en ayant égard à toutes ces conditions, les parties faibles de l'ouvrier ne peuvent résister long-temps à la fatigue. Il faut donc que chaque travailleur puisse dire à son forgeron, à son charron, etc.: donne telle forme, telle longueur, telle tournure, telle courbure à ma pioche, à ma pelle, etc., etc.

Ce que je viens d'appliquer aux outils dont se servent les hommes, doit s'entendre des instruments qu'on fait mouvoir par la force des animaux. Ainsi, le joug de deux bœufs de forces inégales doit donner à chacun des bras de leviers différents, autour du point auquel est fixé le fardeau à mouvoir. — Sans entrer dans tous les détails de la construction d'une charrue, il sera facile de concevoir que la force qui la fait mouvoir ne peut être appliquée à la pointe du soc; que ne pouvant être appliquée à ce point, cette force doit agir au bout d'un bras de levier, que les obstacles que rencontre la charrue, étant inégaux, il y a des causes de vacillations, que ces vacillations doivent augmenter en raison du défaut d'homogénéité du terrain; que, quelque bien calculées que soient les courbures des parties de la charrue, elles ne pourront pas toujours être tangentes aux obstacles différents de grosseur et de forme qu'elle a à culbuter dans un sol difficile, à moins que l'homme qui doit la maintenir, ne puisse s'incliner, la manier facilement; mais il est essentiel que l'homme n'ait que peu de force à employer. — On conçoit encore que, si le terrain est bien homogène, que si la charrue est bien assemblée, bien construite, et que la force soit appliquée dans une direction parallèle au-dessous du soc de la charrue, elle ait à peine besoin d'être

Digitized by Google

maintenue ; telle est la charrue Dombasle : excellente dans ce terrain, doux et meuble, elle exige des modifications dans nos terres difficiles, remplies de Pierres, de racines et façonnées en sillons ; sillons qui présentent des résistances, si différentes, surtout pour la première raie à tracer dans chacun d'eux ; il a donc fallu construire nos charrues plus solidement, donner un point d'appui à l'homme, afin d'augmenter sa force en lui procurant ce point d'appui sur un essieu convenablement construit, élevé, soutenu par de petites roues et placé sous l'extrémité de la perche de la charrue, qui a dû, dès-lors, cesser d'être tout-à-fait horizontale. Pour nous, ces légères modifications ont été des perfectionnements, et nous disons la *charrue Dombasle perfectionnée*, une autre localité a dû exiger une autre modification. Or, voici ce qui est arrivé dans notre canton il y a peu de temps : Un métayer, qui avait encore l'ancienne charrue, la brisa en travaillant pour son maître ; celui-ci fit atteler les quatre bœufs du métayer sur sa charrue perfectionnée ; il voulut la tenir lui-même, le terrain étant fort difficile, bientôt la charrue est arrêtée de nouveau. — Touche sans crainte tes bœufs, vois si tu pourras briser aussi ma charrue ; mais elle résista, et le métayer se commanda une charrue *perfectionnée*. C'est surtout de cette manière qu'on peut introduire promptement les perfectionnements ; mais il faut savoir les adapter aux besoins de chaque localité ; il faut que l'instrument, la machine puisse y être exécutée et ajustée pour l'individu et à la demande du terrain qu'on veut cultiver.

Il faut encore que le propriétaire, que le fermier soit

Digitized by Google

instruit, et qu'il puisse lire et comprendre la chimie agricole de *Sir humphry Davy* (quoique la chimie appliquée à l'agriculture soit encore peu avancée) et confectionner ses engrais suivant la nature de son terrain, les besoins et les principes constituants des plantes qu'il veut y faire végéter (ceci est sujet à discussion; car suivant quelques personnes, les principes qui constituent les plantes, elles les tirent uniquement de l'atmosphère : je n'admets pas cette théorie).

Lorsque le métayer voisin aura vu le fermier ou le propriétaire réussir pendant plusieurs fois, plusieurs années de suite, en employant ces engrais, il adoptera la nouvelle méthode; mais serait-il raisonnable de vouloir qu'il fît lui-même des essais qui, pouvant lui donner de mauvaises récoltes, compromettraient son existence et celle de sa famille? Souvent trompé par vos affirmations, doit-il faire de semblables expériences?

Cessons donc, Messieurs, de nous élever d'une manière aussi absolue contre les routines; l'agriculture, ce premier de tous les arts, exige une longue étude; qu'on sache en comprendre la théorie et la pratique avant de vouloir les enseigner et les faire suivre d'autorité.

Je vous demande grâce pour la longueur de ces réflexions générales, nécessaires, je crois, pour justifier la longueur de ce qui me reste à vous dire, et qui consiste dans la description des races bovines de nos voisins d'outre-mer, et leur comparaison avec celle dont nous faisons usage dans ce département.

« Les bêtes à cornes que l'on emploie en agriculture, » sont de deux espèces : le *bœuf* et le *buffle;* ce dernier

Digitized by Google

» est plus employé dans le Midi que dans le Nord de » l'Europe.

» Le bœuf a sur le cheval l'avantage de fournir une » excellente nourriture et d'être indigène de presque » toutes les parties de la terre, tandis que le cheval man- » quait dans beaucoup d'endroits; et, dans quelques-uns » encore, il est réservé aux usages de la guerre et du » luxe.

» Le bœuf étant enfant du sol et du climat n'exige pas » les mêmes soins que le cheval, et on ne s'occupe guère » d'en améliorer la race, ni sous le rapport de la quantité » et de la qualité du lait, que de l'engrais et du labou- » rage; on s'en est cependant assez sérieusement oc- » cupé dans un canton de la Grande-Bretagne, et on y a » des espèces de beaucoup supérieures à celles qu'on » pourrait trouver en d'autres pays. Néanmois, beaucoup » de choses sont encore inconnues par rapport à l'ali- » mentation que lui fournissent différentes sortes d'her- » bages et de racines; la quantité de nourriture que » consomment les différentes espèces proportionnelle- » ment, tant à leur poids, qu'au temps et à la mesure de » leur accroissement dû à la consommation d'un poids » donné de racines ou d'herbages, les machines pour » peser les bestiaux et leur nourriture, à des époques » périodiques, n'étant pas encore d'un usage général en » Angleterre, nous ne pourrons nous occuper de cette » utile famille, que sous le point de vue de ses variétés, » de ses marques distinctives et de ses travaux.

» Les variétés de la vache européenne sont, selon » *Aison*, innombrables; la facilité de cette race à se

Digitized by Google

» diversifier est telle, qu'on l'a partagée en un grand » nombre d'espèces différentes par leurs formes et par » leur qualité, bien éloignées de celles de la race ori- » ginaire. — L'*Uris* ou bœuf de *Lithuanie*, est presque » aussi gros que l'éléphant, tandis que les bœufs des » montagnes de *Grampian* sont presque aussi petits que » des chèvres; on en trouve de toutes les tailles entre » ces deux limites. Ils ne sont pas moins variés dans » leurs formes. — Le *Bison*, qui est une branche de » la famille du bœuf, et qui se reproduit aisément avec » nos vaches, porte une forte et épaisse crinière comme » le lion, de la barbe comme les chèvres; il a le poil » si long sous le cou et la gorge, qu'il lui descend jus- » qu'aux jambes. La bosse qu'il a sur les épaules est » presque aussi grosse que celle du chameau; sa queue est » fort courte; son regard est effrayant; il ressemble au » lion beaucoup plus que nos taureaux domestiques et » toutes les variétés de cette espèce.

» Les vaches de la Grande-Bretagne sont stupides et » indolentes à tel point, qu'elles connaissent à peine » la route de leur étable au pâturage, tandis que celles » des Hottentots sont assez intelligentes, disent des per- » sonnes dignes de foi, pour qu'on leur confie la con- » duite des autres animaux qu'elles empêchent d'entrer » dans les champs de grains, etc. Elles prennent part aux » combats de leurs maîtres, et frappent leurs ennemis » à coups de cornes. — Les vaches anglaises sont si » lourdes, qu'il leur est pénible de faire deux fois en un » jour, même à pas lents, le chemin qui conduit de » l'étable au pâturage; tandis que celles de Tartarie

Digitized by Google

» sont employées comme chevaux de selle et de trait. » Celles de l'Indoustan traînent les carrosses et vont au » grand trot aussi bien que les chevaux ; les Hottentots dressent les leurs à chasser la gazelle. Les vaches » d'une race sauvage et négligées peuvent difficilement » être conduites d'un enclos ou d'une montagne vers une » autre, tandis que celles qui ont reçu les soins convenables, sont dociles. Quelques vaches donnent jusqu'à » 20 pintes de lait par jour, tandis que d'autres n'en donnent pas autant dans un mois. Toutes ces vaches ne » forment qu'une même famille, et peuvent se reproduire. Toutes viennent de la même souche, et ces variétés dépendent du sol, du climat ou d'autres circonstances accidentelles, fortuites ; ou bien elles sont » dues à l'adresse et à l'industrie de l'homme.

» Les variétés sont : le bœuf d'Europe, celui de l'Inde, » le zébu, celui de Surate, celui Rinian, celui d'Afrique.

» Du bœuf d'Europe viennent les différentes races » élevées en Angleterre. Elles sont très-nombreuses ; » mais nous ne parlerons que de celles qui sont le plus » estimées. Ces diverses races sont généralement distinguées par la longueur, la nature et la courbure des » cornes ; par les districts dont on les suppose originaires, ou dans lesquels elles abondent ou existent » dans leur plus grande pureté ; ou par le nom de celui » qui les *créa*, si on peut s'exprimer ainsi.

» Le bœuf à longues cornes ou du comté de Lancastre, se distingue des autres par la longueur des » cornes, l'épaisseur et la solidité du cuir, la longueur

Digitized by Google

» et l'abondance du poil, la force du sabot, par la taille » et la largeur de sa croupe. — Il a les jambes de devant plus hautes, et celles de derrière plus légères que » les autres races. — Il a le corsage plus étroit, il pèse » moins que le bœuf à courtes cornes de la même taille; » sa chair et ses os ont pourtant plus de densité. Cette » race donne beaucoup moins de lait, mais ce lait renferme plus de crême. — La couleur de ces bœufs est » plus variée que celle des autres races; quelle que soit » cette couleur, ils ont en général une raie blanche le » long de l'épine dorsale, et une tache de même couleur » au jarret. En général, cette race, nonobstant les remarquables efforts qui ont été faits pour son perfectionnement, subsiste presque sans altération; car, » excepté dans le comté de Leicester, aucune de ses » variétés ne diffère dans chacune des provinces où » les longues cornes prédominent, et elle n'a pas éprouvé » d'amélioration sensible. La race améliorée du comté » de Leicester est due, dit-on, à M. *Webster de Cauley*, près Coventry, dans le comté de *Warwick*. Il » croisa six vaches venues des bords du *Trent*, avec » des bœufs du *Westmorcland* et de *Lancastre*. *Bakewel de Dishley*, dans le comté de *Leicester*, perfectionna ensuite la race de *Cauley*.

» L'espèce à courtes cornes, quelquefois appelée espèce » *Dutch* (hollandaise), est connue sous différents noms » empruntés aux cantons où elle forme la principale race » de bestiaux, ou dans lesquels on a mis le plus de soin » à l'améliorer. Ces principaux noms sont: l'*Holdernet*, » le *Teeswater*, le *Yorokshire*, le *Durham*, le *Nor-*

Digitized by Google

» *thumberland, etc.* L'espèce *Teeswater* (short-horned)
» établie sur les bords de la *Teus*, à l'entrée de la vallée
» d'*Yorck*, est à présent la plus estimée et citée comme
» la véritable espèce à courtes cornes du *Yorckshire*.
» Les bœufs et les vaches de cette famille, achetés à
» des prix très-élevés, sont répandus dans tout le nord
» de l'Angleterre et sur les frontières de l'Ecosse. Ils
» ont la tête et le cou bien faits, le cuir très-mince,
» les reins larges, le corps robuste et bien formé. Par la
» qualité de leur chair et leur facilité à engraisser, ils sont
» égaux ou même supérieurs à toutes les autres espèces.

» Les courtes cornes donnent plus de lait qu'aucune
» autre; une vache courte corne donne ordinairement
» vingt-quatre *quarts* de lait par jour (la quart anglaise
» est 1 litre 135,864; ainsi, 24 quarts feraient 27 litres
» 260,736), faisant trois *firkings* de beurre.

» Leurs couleurs varient beaucoup; elles sont géné-
» ralement mouchetées de blanc et de rouge.

» Les bœufs les plus gros et les plus pesants de cette race
» approvisionnent les vaisseaux des Indes Orientales,
» parce qu'ils ont la chair la meilleure et qui conserve le
» mieux son suc, ce qui la rend préférable pour les
» longs voyages. Ces bœufs pèsent communément 60 à
» 100 *stones* (le stone vaut 14 livres anglaises, la livre
» anglaise est égale à 0 kilo. 4534, le stone équivaut
» donc à 6 kilo. 3476. Les 60=380 kilo., 856 les 100=
» 634 kilo., 76 les 120=761 kilo., 712 les 130=825
» kilo., 188). Ils vont souvent jusqu'à 120 et 130.

» En comparant les espèces à longues et à courtes
» cornes, *Culley* dit que les longues cornes sont supé-

Digitized by Google

» rieures pour l'épaisseur et la solidité du cuir, la lon-
» gueur et l'abondance du poil, parce qu'ils ont la chair
» plus grenue, plus marbrée que celle des courtes cor-
» nes, plus dense, par la qualité du lait. Mais qu'ils
» leur sont inférieurs, parce qu'ils donnent une moindre
» quantité de lait, que le poids du bœuf entier est moin-
» dre, qu'ils ont moins de suif, qu'ils sont moins bien
» faits, qu'ils ont le fanon plus long et plus pendant.

» Ne peut-on pas conjecturer que les longues cornes
» ayant le cuir plus épais et les poils plus longs, sont
» mieux défendus des vents violents et des pluies plus
» fréquentes sur la côte occidentale de l'Angleterre,
» tandis que, sur la côte orientale, la température étant
» plus égale convient mieux à l'espèce à courtes cornes.

» Les *cornes moyennes* présentent pareillement plu-
» sieurs espèces; les plus remarquables sont celles du
» *Devonshire*, du *Sussex* et d'*Héreford*. Les deux der-
» nières, selon *Culley*, sont des variétés de la première,
» quoiqu'elle la surpasse en taille; celle d'*Héreford* est
» la plus grossé. Ce sont les races les plus estimées
» pour le trait, à cause de leur activité et de leur force
» infatigable; elles ne donnent pas autant de lait que les
» courtes cornes, mais elles sont plus faciles à nourrir.
» Les bœufs du *Devonshire* sont d'une couleur rouge
» très-vive, ceux qui ont des taches blanches sont les
» moins estimés, surtout lorsqu'elles se touchent. Ils ont
» un cercle *clair-obscur* autour de l'œil, et le mufle est
» de la même couleur; leurs formes sont gracieuses:
» ils ont le cou blanc, les cornes de moyenne longueur,
» courbées en haut, la face petite, les mâchoires bien

Digitized by Google

» faites, les hanches larges, le ventre médiocre, les » flancs un peu aplatis, la queue courte et placée très- » haut, la peau mince et douce au toucher; enfin, ils sont » moins longs à élever que ceux de beaucoup d'autres » races, dit *Culley*. *Parkinson* observe qu'ils servent » de type à tous ceux qui élèvent des bœufs pour le » joug. — Le poids des vaches est de 30 à 40 *stone*, et » celui des bœufs de 40 à 60. — Dickson, dans son » *Agriculture Pratique*, dit que la variété du nord du » *Devonshire*, en particulier, à cause de sa chair déli- » cate, est en haute estime dans le *Smithfield*.

» *Lawrence* dit que la race rouge du nord du *Devon-* » *shire* et du *Sommerset* est indubitablement une des » races originaires de la Grande-Bretagne et l'une de » celles qui ont le plus conservé leur forme primitive. » Leur supériorité pour le labourage est bien prouvée » par ce seul fait, que l'usage d'employer des chevaux » n'a fait aucun progrès dans le pays, où cette espèce de » bœuf, renommé et fournissant une excellente viande, » existe. Ils sont, ajoute le même auteur, les bœufs les » plus agiles de l'Angleterre; ils peuvent trotter, quand ils » sont attelés; pour la force, ils sont de 4.e ou 5.e classe; » ils ressemblent au renne plus que toute autre espèce; » ils ont les cornes plutôt longues que moyennes, bien » qu'on les ait nommés de ce dernier mot. Quelques- » uns, cependant, ont des cornes moyennes régulières, » c'est-à-dire ni longues ni courtes, courbées en haut » et en arrière à leurs extrémités. Pour le lait, ils sont » inférieurs aux deux espèces à longues et à courtes » cornes.

Digitized by Google

» Les bœufs des comtés de *Sussex* et d'*Héréford* » sont d'une couleur rouge foncée; ils ont le poil lui- » sant, la peau mince, la tête et le cou de couleur » claire, la face ordinairement blanche, les cornes ni » longues ni courtes, légèrement courbées en haut à » leurs extrémités; généralement, ils ont les parties » postérieures bien faites, les hanches larges, le dos » un peu rétréci à sa sommité, l'épine dorsale assez » droite, les côtes plates, les cuisses minces et les os » peu considérables. — Un bœuf de six ans peut peser, » quand il est gras, de 60 à 100 stones; les parties » de devant sont généralement les plus légères. Ces » bœufs travaillent de trois à six ans, quelquefois sept. » Pour la taille, les bœufs du comté d'*Héréford* vien- » nent après ceux de *Yorckshire*; ces deux espèces et » la variété de *Glocester* sont préférables pour le lait. » Les femelles d'*Héréford* ont été jugées meilleures » pour engraisser que toute autre race, excepté les » génisses châtrées de *Norfolk*.

» La variété la plus nombreuse et la plus estimée des » bœufs *sans cornes* est celle de *Galloway* (Ecosse). » Le véritable bœuf de cette province a le dos large, » droit et uni de la tête à la queue, les reins larges, » sans os saillants, de sorte que son corps est agréa- » blement arrondi; il a les cuisses minces, longues et » peu écartées, le corps gros, les jambes courtes, les » os passablement minces, les mâchoires et le cou de » couleur claire, la tête de grosseur médiocre, des » oreilles droites, les yeux pleins, mais point trop sail- » lants, ni les sourcils trop épais, de sorte qu'il a le

Digitized by Google

» regard calme, quoique déterminé; ses formes, bien » proportionnées, sont recouvertes d'une peau polie et » peu tendue, sur laquelle croît un poil fin et luisant. » La couleur dominante est obscure, même noire; les » couleurs claires, dans cette espèce, ne dénotent pas » un bon tempérament. Les *galloways* sont un peu plus » petits que les *Devonshire*, mais en diffèrent moins que » les longues cornes qui, à leur tour, en sont moins » éloignées que les courtes cornes. A trois ans et demi, » on les dirige vers le Sud, ils pèsent alors 40 stones; » quelques-uns, engraissés en Angleterre, ont pesé jus- » qu'à 100 stones.

» Les propriétés de cette race sont bien connues dans » toutes les parties de l'Angleterre et de l'Ecosse. Ces » animaux sont amenés des pâturages, où ils naissent » directement dans le *Smithfield*, à une distance de 409 » milles, ou 643,726 kilomètres, ou 161 lieues. (Le mille » anglais valant 1760 yards, ou 1609 mètres, 3149), » pour y être vendus en détail aux bouchers, et ils sont » en aussi bon et même en meilleur état à leur arri- » vée qu'à leur départ; il n'y a pas de race qui en- » graisse mieux et plus vite, et dont la chair soit d'aussi » bonne qualité. *Culley* n'a pu être instruit de la quan- » tité de lait que donne cette race; il est gras, mais » peu abondant. On assure qu'il y a 60 ou 80 ans, cette » race du comté de *Galloways* avait encore des cornes, » et ressemblait à la race noire de l'Ouest de l'Ecosse, la » grosse espèce du comté *d'Argyle* devenant petite dans » l'île de *Sky*. — Au temps dont nous parlons, la race » de *Galloways* fut accouplée à une race sans corne, » maintenant perdue, et qui existait alors dans le *Cum-*

Digitized by Google

» *berland*. Les effets de ce croisement furent la perte des » cornes pour la race de *Gallowways* et l'accroissement » de la taille, et cette espèce sans cornes fut perpétuée, » on prétend même que, lorsqu'il se reproduisait quel- » que apparence de cornes, on l'extirpait.

» Les *Suffolks* sont bruns ; suivant *Culley*, ne sont » autre chose qu'une variété des *Galloways*. Ils sont » considérés comme une des espèces les plus avanta- » geuses de petits bœufs, principalement pour la laiterie.

» L'espèce d'*Ayrshire*, selon *Arton*, est l'espèce la » plus améliorée que l'on puisse trouver en Angleterre, » non-seulement pour la laiterie, point de vue sous le- » quel ils sont incomparables, mais encore pour la bou- » cherie. De grosses têtes carrées, point charnues, ni » flasques, ni pendantes ; les bouts courts et terminés » en pointes sont éloignés les une des autres ; les » veines lactées sont larges et saillantes ; la peau mince » et molle, le poil peu rude et laineux ; la tête, les os et » les cornes sont petits : en somme, cette espèce est » bien faite et bien proportionnée.

» La vache d'*Ayrshire*, de *Cunningham*, dit *Ro- » berston*, doit plutôt être vue que décrite : voici l'idée » qu'il en donne : Le cou est mince, la tête petite, le » mufle pointu, les cornes petites, courbées et arron- » dies par en haut ; la mine paisible, l'épine du dos » droite des épaules à la queue, les membres minces, » son pis a la forme d'un *élégant bol à punch*, et ses » trayons sont fort espacés. La tête, le cou et les ma- » melles sont les points distinctifs. La couleur est brune, » de plusieurs nuances entre le noir et le jaune, mêlée

Digitized by Google

» de diverses manières avec le blanc. Quelques-unes de » ces vaches ont des taches noires, mais sans que cela » altère la couleur caractéristique : presque aucune n'a » qu'une seule couleur, comparable en cela à une *plate-* » *bande de tulipes*, qui offre une variété infinie de nuan- » ces. Les bœufs ont, en général, un bon naturel et » la mine paisible comme les vaches. La quantité du » beurre que donne une de ces vaches, par année, s'élève, » dit-on, à la moitié de son poids ; mais, pour cela, il » faut qu'elles passent toute l'année dans de bons pâ- » turages. On peut évaluer cette quantité à 242 livres » anglaises (109 kilo.), et celle du fromage au double. » Ces vaches sont en général dociles, plus elles le sont, » plus elles donnent de lait, et la quantité s'élève » quelquefois jusqu'à 30 et 40 litres par jour ; aussi, » on ne les frappe, on ne les effraie jamais, on les » traite toujours avec une extrême douceur. Il n'y a » pas de meilleures laitières, et leur chair se maintient » néanmoins aussi bonne que celle de la race de Gal- » loways ; elles engraissent facilement.

» Les races des montagnes d'Ecosse se divisent en » un grand nombre de variétés locales, qui diffèrent es- » sentiellement les unes des autres ; ces différences » sont probablement dues au climat si variable à de » petites distances dans les montagnes, et aux herbages, » plutôt qu'à la diversité des origines ou au choix et au » mélange des espèces. C'est depuis peu qu'on s'est ap- » pliqué à les améliorer dans cette partie de l'empire ; » et dans les montagnes du nord et du centre, ces bes- » tiaux sont encore dans l'état d'imperfection où ils

Digitized by Google

» étaient il y a plusieurs siècles. Du golfe de *Clyde* aux » *Hébrides*, et des *Hébrides* au golfe de *Murray*, le » long des côtes orientales au nord du détroit de *Forth*, » les races des montagnes sont mêlées avec quelques » espèces améliorées dont elles ont probablement été » les souches ; ainsi, on cite les races de l'*Inuernesshire* et » du *Banffshire* comme des races distinctes : il nous » faut donc parler de deux variétés faciles à distinguer » par leurs tailles et leurs qualités.

» La plus estimée est celle de l'île de *Skye* ou d'*Ar-* » *gyle-Shire*, celles des *Hébrides* ; elles sont appelées » *kylots*, nom souvent donné dans le Sud à toutes les » variétés des montagnes. Ce nom lui vient, non comme » l'a imaginé *Dickson*, dans son Agriculture Pratique, » d'un canton de l'*Argyle* appelé *Kyle*, mais de ce » qu'elles ont traversé des bras de mer nommés *Kylets*, » qui séparent le continent de ces îles où cette race est » le plus perfectionnée.

» Les races d'*Orkney* et de *Zetland* sont d'une taille » si exiguë, qu'un bœuf ne pèse que soixante ponds et » une vache 45. Ils sont de toutes couleurs, et généra- » lement mal faits ; ils donnent beaucoup d'excellent lait ; » ils engraissent rapidement ; ils sont vigoureux et in- » fatigables.

» *Culley* dit qu'on prendrait les bœufs du *Fife-Shire* » pour une race distincte à leurs cornes blanches et » droites, et à cause de leurs cuisses menues ; mais il » croit que ces caractères viennent de leur récente al- » liance avec les *kylots*. Nonobstant cette opinion, les » races du nord-est de l'Ecosse doivent être distinguées

Digitized by Google

» de celles des montagnes. Nous allons donc parler de » celle de *Fife*. On dit qu'elle a été améliorée par des » vaches anglaises envoyées par Henri VII à sa fille, » mariée à Jacques IV, qui habitait ordinairement le » palais de *Talkland*, dans ce comté. Et, comme il y » a quelque ressemblance entre les troupeaux de *Fife* et » ceux du *Cambridge-Shire*, on a supposé qu'elles » avaient été amenées de cette contrée; d'autres attri- » buent l'origine de cette race aux bœufs et aux vaches » envoyés par Jacques VI (Jacques I.er d'Angleterre), » en paiement des sommes que lui avaient avancées ses » obligeants voisins de *Fife*, quand il alla prendre pos- » session de son nouveau trône.

» La couleur dominante des bœufs de *Fife* est la » noire; ils ont quelquefois des taches et des lignes blan- » ches, quelques-uns sont entièrement gris. Les cornes » sont petites, blanches, assez droites, courbées à leur » extrémité, un peu inclinées en avant, mais point écar- » tées comme celles de la race du *Lancaster*. Ils ont » les os petits, les membres agiles, mais courts, la peau » souple, les côtes étroites, espacées et très-courbées. » Ils engraissent promptement, sont robustes et bons » marcheurs, excellents travailleurs. Une vache de cette » espèce donne de 18 à 24 quarts de lait par jour, le- » quel produit 7 à 9 *ponds* de beurre, et 10 à 12 li- » vres de fromage (livre de 24 onces anglaises) pen- » dant les mois qui suivent la mis-bas.

» Les bœufs d'*Aberdenshire*, les plus gros de tous » ceux qui proviennent de quelque mélange avec ceux » de *Fife*, ont long-temps été très-estimés dans les mar-

Digitized by Google

» chés du Sud. On remarque que chaque génération suc-
» cessive a crû en grosseur pendant ces trente dernières
» années, et que la race est arrivée au double de son
» poids primitif depuis l'introduction de la culture des
» navets. Leur couleur est généralement noire; mais il
» y en a de rouges et de bigarrés; ils ont la croupe
» moins large que leur poids ne semble l'indiquer, et le
» ventre plus gros que les montagnards de l'Ouest; ils
» donnent beaucoup plus de lait. Plusieurs ont été ame-
» nés dans le sud de l'Écosse et gardés l'hiver dans des
» enclos où on les tient enfermés plus facilement que
» d'autres races, parce qu'ils sont moins *impatients de*
» *liberté*. Le poids ordinaire de ces bœufs, à l'âge de
» trois ou quatre ans, est de 40 à 50 stones; mais après
» avoir travaillé, et plus âgés, ils arrivent au double de
» ce poids.

» Il semble qu'il y ait deux familles distinctes dans la
» race *Welsh*: la grande est de couleur brune mêlée
» d'un peu de blanc sur le dos et les épaules, ce qui
» indiquerait une alliance avec les longues cornes, quoi-
» qu'elles ne se ressemblent en rien quant à la forme.
» Ces animaux ont les jambes longues, les cuisses légè-
» res, le dos étroit, les cornes blanches et tournées en
» haut; ils sont presque aussi bien bâtis pour le joug
» que les *Devon-Shire*, ils ont le sabot dur, et marchent
» avec agilité; ils ont la chair belle. L'autre espèce a
» encore plus de prix; elle est de couleur noire mêlée
» de très-peu de blanc: ces bêtes sont bien proportion-
» nées, ont les jambes courtes, le corps gros et rond, la
» peau mince, le poil court, l'œil bon, le regard paisible,

Digitized by Google

» et les os sont de moyenne grosseur. Les vaches sont » considérées comme bonnes laitières.

» On trouve des vaches d'*Alderney* chez les grands » propriétaires, dans les campagnes desquels on les » garde à cause de l'excellence de leur lait, dont elles » n'ont que très-peu. Cette race est regardée, par des » juges très-compétents, comme trop délicate et trop » faible pour être propagée en Angleterre, au moins » dans les parties septentrionales; sa couleur est la jaune » avec des taches blanches, elle est bigarrée; elle a les » cornes courtes, la taille petite et les os minces; la » chair, quoique trop colorée, est très-succulente. J'ai » vu, dit *Culley*, une espèce très-avantageuse provenant » d'une vache d'*Alderney* et d'un taureau à courtes-» cornes.

» Les bœufs d'*Irish*, selon *Culley*, sont une espèce » mixte entre les longues cornes, quoique de moindre » poids que ceux d'Angleterre.

» La dernière espèce dont nous parlerons, est une » espèce entièrement de luxe; elle est sauvage, on la » voit dans les parcs de quelques grands propriétaires, » qui nourrissent ces animaux par curiosité, et à cause » du goût exquis de leur chair. Ceux qu'on garde au » château de *Chillengham*, dans le *Northumberland*, » propriété au comte de *Taukerville*, ont été exactement » décrits dans le *Northumberland-Report*, et dans le livre » de *Culley*, que nous avons si souvent cité. Leur cou-» leur est invariablement un blanc de crême, le mufle » noir, tout le dedans de l'oreille et environ le tiers du » dessus est rouge, les cornes sont blanches, d'une jolie

Digitized by Google

» forme, courbées en haut, et ont l'extrémité noire. Quel-
» ques taureaux ont une petite crinière longue d'un
» pouce et demi à deux pouces; le poids des bœufs est
» de 35 à 45 stones, et celui des vaches de 25 à 35
» (stone 6 k. 35) leur chair est marbrée et parfaite.
» D'après le genre de leur nourriture et l'agitation dans
» laquelle les tient la curiosité des étrangers, on ne peut
» guère s'attendre à les voir devenir très-gras; néan-
» moins, à l'âge de six ans, ils donnent en général de
» bonne viande, et l'on peut en conclure que, dans une
» autre situation, ils en fourniraient encore de meilleure.
» Les habitudes de ces animaux sont entièrement sauva-
» ges: au premier aspect d'une personne, ils s'enfuient
» au grand galop, et à la distance de deux cents *yards*
» (ou 182 = 87), ils font volte face et s'avancent en se-
» couant la tête d'une manière menaçante. Surpris, ils
» fuient tout d'un coup à 40 ou 50 mètres, fixent un œil
» farouche sur l'objet de leur peur; et, au moindre mou-
» vement, tous s'enfuient de nouveau avec une égale
» vitesse à différentes distances, et reviennent aussitôt
» avec un air plus hardi et plus effrayant, s'approchent
» jusqu'à environ 30 mètres, s'arrêtent et s'enfuient de
» nouveau. Ils font cela plusieurs fois, s'approchant tou-
» jours davantage, en sorte qu'on se retire, craignant de
» les voir de trop près.

» Quand les vaches ont un veau, elles le cachent pen-
» dant huit à dix jours et viennent l'allaiter deux ou trois
» fois chaque vingt-quatre heures. Si quelqu'un s'approche
» de ces veaux, ils fourrent leur tête contre terre cher-
» chant à se cacher comme les lièvres au gîte. — Voici

Digitized by Google

» une autre preuve de leur naturel sauvage : *Batlay* » *de Chillingham*, en trouva un dans sa cachette ; il n'a- » vait que deux jours, il était très-maigre et très-faible ; » *Batley* lui caressa la tête ; l'animal se dressa, frappa » du pied deux ou trois fois, comme un vieux taureau, » beugla très-fort, recula de quelques pas et se précipita » de toute sa force contre les jambes du visiteur ; » frappa du pied, beugla, se recula et s'élança de nou- » veau ; mais l'homme s'étant détourné, il manqua son » coup et tomba ; il était si faible qu'il ne pût se relever, » malgré tous ses efforts ; mais c'en était assez, tout le » troupeau avait pris l'alarme, et, accourant à son se- » cours, força l'homme à se retirer ; car les mères atta- » quent avec une impétueuse férocité quiconque touche » à leurs veaux.

» Quand un veau doit être châtré, on marque la place » où il est caché, et quand le troupeau est éloigné, on » arrive à cheval, on lui attache le museau pour empê- » cher ses beuglements, et on fait l'opération de la ma- » nière ordinaire, le plus promptement possible et on » s'éloigne.

» Quand un de ces animaux est blessé, ou affaibli par » l'âge, la maladie, les autres se jettent sur lui et le » tue.

» Pour les tuer, on se rassemble avec la solennité qu'on » donnait aux anciennes chasses : les voisins sont avertis, » et arrivent à cheval, armés de fusils, amenant tout leur » monde. Il y a quelquefois cent cavaliers et quatre à » cinq cents autres personnes, qu'on place sur les ar- » bres, sur les murs, tandis que les cavaliers isolent le

Digitized by Google

» taureau condamné du reste du troupeau; on le pour-
» suit; lorsqu'il s'arrête, quelqu'un de considérable, et à
» qui l'on veut faire honneur, descend de cheval et
» tire; mais, à quelques-unes de ces chasses, trente à
» quarante coups ont été tirés avant que l'animal suc-
» combât; dans ces occasions, le taureau blessé, ensan-
» glanté, devient furieux et désespéré par la douleur et
» par les acclamations, qui partent de toutes parts; les
» accidents qui en étaient la suite sont devenus si nom-
» breux, qu'on a enfin renoncé à cette dangereuse ma-
» nière de les mettre à mort, et le gardien du parc les
» tuent à l'affut, avec un long fusil qui porte bien. »

Après cette esquisse des races anglaises, que j'ai prise sur des notes peu soignées, traduites seulement pour mon usage, à la hâte, il y a quelques années, de l'Encyclopédie Agricole, que je n'ai malheureusement plus à ma disposition, je vais vous dire quelques mots de notre belle race nantaise, ou plutôt poitevine, que nous pourrons comparer avec orgueil aux plus belles races de la Grande-Bretagne.

Les habitudes des éleveurs des environs de Nantes se rapprochent plus de celles des habitants du Poitou que de celles des habitants de la Bretagne: effectivement, le territoire breton, à proprement parler, est fort limité sur la rive gauche, tandis que, sur la rive droite, c'est de plus en plus la Bretagne; d'ailleurs, sur la rive gauche, on nourrit et on élève jusqu'à deux ans une quantité si considérable de veaux, que, non-seulement les laboureurs bretons, qui renouvellent généralement tous les ans ou tous les deux ans leurs attelages, et qui n'é-

Digitized by Google

lèvent pour ainsi dire point, y trouvent les jeunes animaux dont ils ont besoin, et il en reste encore assez pour satisfaire aux demandes des Angevins de la rive gauche, ainsi qu'aux demandes des Normands, qui viennent, aussi eux, y chercher des animaux, tant mâles que femelles.

Le grand centre de consommation est Paris; tous les convois se dirigent vers la Bretagne et le haut de la Loire; maintenant, aucun ne rétrograde; car, sur la rive droite, les cultivateurs, ainsi que nous venons de le voir, n'élèvent pas assez pour leurs besoins; Ancenis et ses environs peuvent seuls être exceptés.

La manière dont on élève sur la rive gauche est fort simple; on a d'assez bonnes vaches; généralement, elles sont de la belle race poitevine; mais la même vache est ordinairement chargée de nourrir ensemble ou successivement deux ou trois veaux chaque année. On ne s'inquiète nullement si l'âge du veau étranger est en rapport avec l'époque du vêlage de sa nourrice; souvent même un veau nouveau né est mis sous une vache qui a mis bas depuis 6 ou huit mois.

Pendant trente ou quarante jours, ces jeunes animaux sont nourris de lait, dont la quantité et la qualité sont rarement en rapport avec leurs besoins. A cet âge, on les rassemble dans une étable spéciale, où ils sont nourris de foin, de choux et d'herbe; enfin, dès qu'ils peuvent paître, on les conduit aux champs par bandes; là, comme à l'étable, le plus âgé, le plus vigoureux affame le plus jeune, le plus faible. — Par ce régime, les articulations se fausseut, les épaules se serrent, le ventre s'avale;

Digitized by Google

les poils allongent démésurément et se hérissent : en un mot, tous les symptômes de la décrépitude se manifestent dès le bas âge.

Ces pauvres animaux végètent ainsi jusqu'au printemps suivant. Alors, la douce température, la force des herbages les rappellent à la vie ; leur deuxième année se passe à réparer les souffrances de la première, et ce n'est qu'à leur deuxième printemps qu'ils prennent un développement qui paraît incroyable, quand on se reporte aux privations qu'ils ont eues à supporter. — Les animaux surabondants sont successivement conduits aux marchés. — On peut y vendre quelques génisses à un an, mais ce n'est qu'après deux ans révolus que se font les ventes avantageuses.

Cette méthode, qui certes n'est pas la meilleure, fait comprendre comment on peut élever autant; mais elle rend en même temps surprenant que des bêtes qu'on a laissées ainsi souffrir finissent par acquérir autant de qualités. — Il faut en rendre grâce à la nature du sol et des herbages.

Tous les bestiaux que l'on élève dans la Loire-Inférieure sont des variétés de la race poitevine, variétés qui proviennent de l'influence des localités, et dont les améliorations, lorsqu'il y en a, sont bien rarement dues aux soins et à l'intelligence de l'homme.

Le type le plus parfait de cette race se trouve aux environs d'Aizenay et de Palluau. — Elle est caractérisée par une robe blonde (aizan clair, aizan poil de vache); un œil saillant, doux et comme encadré dans un cercle plus clair que le reste de la robe; un front large,

Digitized by Google

un chanfrein court et droit, un mufle blanc et gros; des cornes blanches, douces et bien tournées; de longues oreilles; un col court et gros; une poitrine profonde et bien développée; des jambes courtes; des reins droits et larges; des hanches fortes; une queue attachée bas, sans être écrasée entre des abords bien ouverts; enfin la croupe, vu par derrière, doit former un carré long, qui se prolonge jusqu'au jarret, sans se rétrécir.

La douceur, l'adresse et la force de ces animaux est des plus remarquables; mais ce qui les fait rechercher par le commerce à des prix très-élevés, c'est leur aptitude à engraisser; en mettant la main sur un bœuf, un véritable connaisseur sait immédiatement à quoi s'en tenir sur cette dernière qualité, et l'exprime en disant qu'il a la main bonne, la côte large. Une peau trop épaisse, les os trop gros ne le satisfont pas. Il faut qu'il sente, entre cuir et chair, comme un coussin, un réseau, qui n'est ni des muscles, ni de la graisse; mais bien un tissu cellulaire très-développé. (J'ai parlé en commençant du coup-d'œil des habiles.) — Après la race anglaise dite *Durham*, la race poitevine est peut-être celle qui jouit de cette propriété au plus haut degré, aussi est-elle presque uniquement employée par les plus fameux engraisseurs de la Vendée, et le bœuf Cholet jouit-il d'une grande réputation sur les marchés de la capitale, où il arrive spécialement des marchés de Montfaucon, Montrevault, Cholet et Chemillé. — Le bœuf de Leger et de S.t-Philbert est plus volumineux et moins régulier dans ses formes, il engraisse moins bien, et sa viande est plus creuse. Le bœuf du marais est bien plus défectueux encore. — Le

Digitized by Google

bœuf de Généton, Clisson, Vallet, est plus petit que le bœuf dit Cholet; mais remarquable par sa *qualité*, terme de pratique, qui, embrassant beaucoup de choses, n'entraîne la perfection d'aucune partie, mais exige dans toutes un certain accord; en un mot, le bœuf qui a *de la qualité* est comme le cheval qui a un bel ensemble, sa vente, son placement, est assuré sur tous les marchés.

Le pays de Retz possède une des variétés les plus estimées pour la force, le volume, les formes et l'adresse; il est en possession de fournir les meilleurs attelages qui travaillent sur le pavé de Nantes.

Le bœuf du Marais est également une variété de la belle race poitevine; il en a la robe, les formes et le caractère; c'est la plus inférieure de toutes les variétés; il est de peu de résistance au travail, d'un entretien difficile hors de ses roseaux; enfin, sa forme levretée et surtout le peu de densité de sa chair le font mépriser à juste titre sur tous les marchés, malgré sa taille colossale.

La rive droite n'élevant que très-peu, ainsi que nous l'avons dit, offre un mélange de toutes ces variétés (1). Des localités, telles que Bouvron, Redon, Nort, etc., offrent de très-beaux animaux; cela vient-il de l'aisance de quelques habitants, du soin qu'ils mettent à choisir leurs attelages, ou au développement que quelques par-

(1) Je n'entreprendrai pas de vous faire la description des races petites et grandes de notre Bretagne, ce serait répéter identiquement ce que je viens de vous dire des races de l'Ecosse et du nord-ouest de l'Angleterre.

Digitized by Google

ties du sol font prendre aux jeunes bœufs qui viennent d'outre-Loire ; c'est une question à laquelle il serait assez difficile de répondre. Après avoir séjourné sur la rive droite, le bœuf poitevin est souvent salué du nom de bœuf breton, et sa robe se brunit un peu, lorsqu'il y vient très-jeune ; nombre de Normands et même d'Angevins le croient vraiment originaire de ce pays ; mais les engraisseurs de Cholet ne s'y trompent pas, et, dans le besoin, ils vont le chercher partout où il se trouve, à Châteaubriant, à Candé, à Pouancé, etc., ils enlèvent ces beaux et bons animaux à des prix supérieurs à ceux qu'en offrent les Normands. Néanmoins, il faut bien le reconnaître, ces animaux que l'on rencontre sur la rive droite sont désormais plus propres au travail qu'avant leur déplacement ; mais ils prennent la graisse un peu plus difficilement, tandis que ceux qui sont restés sur la rive gauche sont également propres au travail et à l'engrais, à moins qu'ils n'aient été épuisés par des travaux qui dépassent leurs forces, ce qui a souvent lieu sur les ports et dans les grandes villes. — Cet état d'épuisement, même lorsqu'il n'est pas accompagné de maigreur et de la dépression des muscles, se reconnaît par l'aridité de la peau, à sa moindre épaisseur, à son défaut de souplesse et à l'absence complète de la dilatation du tissu cellulaire dont nous avons parlé ; enfin, à un ou plusieurs engorgements qui sont comme squirrheux, que l'on trouve au bas de la gorge, et qui existent, moins sensibles, en plusieurs autres parties du corps. Ces engorgements gênent la circulation, produisent les coups de sang et souvent la mort de ces animaux, lorsqu'on les met dans les herbages pour les engraisser.

Digitized by Google

Il est encore une observation que je crois utile de consigner ici : c'est que les mâles de l'espèce d'Ezenay et de Palluau, que nous avons considérée comme le type le plus parfait de l'espèce poitevine, amenés aux environs de Nantes, donnent des produits excellents et qui sont plus grands qu'eux, tandis que les femelles de cette race, grandies dans les environs de Nantes, reconduites dans le pays dont elles sont originaires, donnent des produits plus petits que l'espèce grandie; qu'ainsi elle reprend de suite le type exact de l'espèce originelle.

Remarquons, en passant, que ce phénomène se présente dans presque toutes les bonnes espèces. — Ainsi donc, si la race poitevine peut être améliorée par des croisements étrangers, ce qui est fort douteux, ce ne pourrait être que par son mélange avec la race anglaise de Durham; cette race, moins forte, moins adroite, moins robuste que la nôtre, engraisse plus facilement encore, dit-on, sans qu'on puisse affirmer qu'elle se charge d'autant de suif. — D'ailleurs, la robe nouvelle qu'elle introduirait, qui est un mélange d'alzan, de bai et de blanc, serait peut-être long-temps avant d'être adoptée par les marchands. Et l'aptitude au travail fort et soutenu, de la race anglaise, est encore un problème.

Lorsque l'élève des bestiaux est dans un état aussi prospère qu'il est en ce moment dans le département de la Loire-Inférieure, il est plus prudent et plus rationnel de perfectionner la race que l'on possède que de chercher à l'améliorer par des types étrangers. Cette amélioration d'ailleurs est toujours douteuse, elle exige des capitaux; elle entraîne une perte de temps considérable et nuisible.

Digitized by Google

L'élève de la race poitevine est donc en dernier résultat ce qu'il y a de plus lucratif pour le département; mais il faut élever, je ne dis pas avec plus de soins, mais avec moins d'incurie. La plupart des éleveurs s'en rapportent au hasard pour le choix des producteurs; et, de plus, ils n'accordent, comme nous l'avons vu, aux jeunes animaux que la nourriture qu'ils ne peuvent leur refuser, et ils leur donnent encore moins de soins, s'il est possible; cependant, la race se soutient; la bonté du sol remplace les soins de l'homme. Que ne deviendrait pas une semblable race, dans un climat, sur un terrain qui lui est aussi propice, si elle était confiée aux soins éclairés et assidus d'un Backwell.

Avant de s'occuper de quelque amélioration, il faudrait se mettre d'accord sur les principes et en bien pénétrer les éleveurs. Or, quels sont les principes maintenant adoptés :

1.° Que les producteurs doivent être jeunes et qu'ils transmettent leurs qualités à leurs descendants;

2.° Que le mâle a plus d'influence que la femelle sur les formes extérieurs, les extrémités et le moral; en un mot, qu'il transmet le type qui le caractérise;

3.° Qu'à son tour, la femelle a plus d'influence sur le volume, la charpente osseuse, et la force vitale du produit.

4.° Que le mâle doit être plus vigoureux que la femelle.

5.° Enfin, que, dans le bas âge, lorsque les os sont encore mous, gélatineux, il importe d'aider, de hâter le développement des jeunes animaux par tous les moyens possibles; par une bonne et substantielle nourriture, l'exercice, et sur-

Digitized by Google

tout en entretenant la plus grande propreté dans les étables, et sur le corps des animaux, en les étrillant et en les bouchonnant exactement avec soin chaque jour.

Cependant, Messieurs, comme ces préceptes sont une théorie que je n'ai pas eu occasion de vérifier de tous points, je l'admets, mais je ne veux pas la garantir.

Je voudrais maintenant pouvoir fixer vos idées par un résumé clair de ce narré incomplet et cependant bien long.

Je vous prierai donc de remarquer qu'en Angleterre comme en France, des os consistants de moyenne grosseur, la grandeur et la consistance des cornes et des sabots, l'épaisseur et la souplesse de la peau qui doit être garni de poils nombreux, doux et luisants, sont les signes de la force et de l'adresse.

Qu'une peau plus mince, et moins garnis de poils plus doux et plus fins, des os plus petits, un tissu cellulaire très-développé annonce moins de force et de vigueur, mais plus de disposition à engraisser.

Que les vaches de cette espèce donnent en général plus de lait, mais que ce lait est moins chargé de parties butyreuses (1).

Que ces qualités varient en raison de la nature du terrain, des herbes, du climat et d'autres circonstances qui ne sont point encore étudiées.

Que dans l'un et l'autre pays on fait le plus grand cas

(1) Je ne vous parle ici que des qualités des meilleures raçes et non des vices des espèces dégénérées ; ainsi, je ne vous dis rien des os gros et mous, des peaux molles, épaisses et visqueuses, ni des autres indices de la tendance scrophuleuse.

Digitized by Google

d'un œil calme, doux et résolu, comme pronostic d'un bon caractère, sans lequel on ne peut tirer partie des autres qualités. Qu'il faut beaucoup de douceur, de soins et de propreté.

Qu'il y a une grande analogie entre les races anglaises et les races françaises, que dans l'un et l'autre pays elles dépendent beaucoup plus de la nature du terrain, de la force des herbages et du climat que des soins qu'on en a pris jusqu'ici. Néanmoins, qu'en Angleterre, quelques particuliers ont opéré des perfectionnements dont nous nous sommes jusqu'ici à peine occupés.

Que si la race anglaise de Durham paraît engraisser encore plus facilement que notre race poitevine, elle a moins de force, de vigueur et d'adresse pour le travail. Que si cependant, on veut tenter d'améliorer notre race poitevine par des croisements, ce serait avec celle-là qu'il paraîtrait convenable de les tenter.

Qu'enfin, nos belles variétés de la race poitevine peuvent être mises en parallèle avec les plus belles races anglaises, que la nôtre leur paraît supérieure. — Que les véritables perfectionnements, pour nous, consisteraient dans des choix judicieux de bons producteurs de la race d'Aisenay et de Palluau, dans une nourriture abondante, convenable, donnée avec discernement et avec les soins et la suite qu'exige toute amélioration; soins et suite que nous ne sommes pas habitués à mettre dans ces sortes d'essais.

Nantes, ce 18 mai 1840.

En commission : PHELIPPE-BEAULIEUX,
BERTRAND-GESLIN, PAQUER,
ROBINEAU, *rapporteur*.

Digitized by Google

Pour compléter cet aperçu de la comparaison de notre belle race bovine avec les races anglaises, nous ajouterons quelques notes, qui ne seront pas sans intérêt, sur les soins que les Anglais donnent à cette partie de leur prospérité, et quelques renseignements sur la variation des mesures anglaises.

Les Anglais ont un très-grand nombre de descriptions des qualités qui constituent un bon bœuf, une bonne vache, un bon taureau. Ces descriptions diffèrent entre elles, parce qu'elles s'appliquent à des races différentes qui présentent des avantages, à raison des services qu'on veut en obtenir dans les positions si diverses que présente leur île. En effet, quelle similitude peut-il y avoir entre les gras pâturages des plaines du midi et les montagnes stériles de l'Ecosse, soumises aux plus rudes intempéries du climat le plus rigoureux ?

Aussi, ils se résument, en disant :

« D'ailleurs, la tendance à travailler, à engraisser et » à fournir la plus grande abondance de lait ne sauraient » être réunies. La forme la plus avantageuse pour rem- » plir la première condition est tout-à-fait différente de » celle qu'exige la seconde, et ainsi de suite.....

» Et les différentes intempéries de l'air auxquels les » bestiaux doivent être exposés exigent des constitutions » différentes ; ainsi, les races écossaises sont plus aptes » à supporter le froid auquel elles sont exposées dans

Digitized by Google

» un pays montagneux et couvert de bruyères que quel-
» ques autres races, qui prospèrent paisiblement dans
» les gras pâturages, bien abrités, de quelques autres
» parties du Royaume-Uni. »

Ils ajoutent :

« Un degré d'attention extraordinaire a été apporté
» dans l'élève des bestiaux en Angleterre depuis *Blac-*
» *kwell*. La généalogie des meilleurs bestiaux a été
» conservée dans quelques lieux avec autant de soins
» que celle des chevaux de course. Les perfections de
» la famille dont ils descendent se perpétuent, et elles
» ont autant et plus d'importance que la forme de ces
» jeunes bêtes, qui, seule, ne peut caractériser l'ori-
» gine : c'est au moyen de ces soins qu'on perfectionne
» les races en Angleterre. Les sommes énormes qu'on
» paie pour des vaches et des taureaux de la meilleure
» génération (1) prouvent que cette attention n'est pas
» sans récompense. »

En parlant de l'âge auquel il convient d'affecter les bêtes à la reproduction de l'espèce, ils disent. (Ici, on cite textuellement.)

---

(1) « Les meilleurs taureaux se louent pour la saison ; ou bien,
» on leur amène des vaches à tant par tête. On dit que cette cou-
» tume de louer les taureaux provient de Backwell (Marchal's mid
» land counties, vol. 1, p. 334.), qui loua un taureau au commence-
» ment de sa carrière 122 guinées pour quatre mois seulement
» (Parkinson, vol. 2, p. 469); et, dans la suite, on lui paya com-
» munément, ainsi qu'aux éleveurs distingués, cinq guinées par
» vache. »

Digitized by Google

« L'âge auquel on commencerait à employer les tau-
» reaux, et le nombre de saisons pendant lesquelles on
» peut les faire servir, aussi bien que l'âge auquel les
» femelles commencent à engendrer, sont des points
» que l'on regarde en pratique comme n'étant pas uni-
» formes. Dans les comtés du centre, on fait saillir les
» taureaux à l'âge d'un an, et ils donnent de bons pro-
» duits. On les conserve aussi long-temps qu'ils sont
» d'un bon usage, peut-être dix ou douze ans. Ailleurs,
» on les emploie trois saisons seulement; la première
» fois, à l'âge de deux ans. On cite quelques exemples
» de femelles qui ont mis bas leur premier veau à l'âge
» de deux ans; mais, le plus souvent, c'est un an au
» plus tard seulement. Et dans quelques districts de
» l'*Highland* (plateaux élevés des hautes montagnes
» d'Ecosse), où, ayant besoin d'une nourriture toute
» particulière à leur enfance, elles parviennent plus
» tard à leur dernier degré de croissance, les femelles
» ne deviennent pas mères avant l'âge de quatre ans. »

« Ce n'est pas toujours, disent-ils encore,

» La meilleure vache qui produit le meilleur veau.
» Le produit direct d'une excellente vache à lait, peut
» être une vache tout-à-fait impropre à cet objet, etc. »

Ils dissertent aussi beaucoup sur la manière d'élever les jeunes bestiaux; les uns veulent laisser téter les veaux, les autres veulent leur faire boire seulement une portion bien mesurée du lait, qu'ils augmentent ou diminuent à volonté; qu'ils étendent d'eau; qu'ils mêlent avec des farines d'avoine, d'orge, etc., ou avec des tourtes pilées; ces tourtes sont les débris pressés des

Digitized by Google

plantes oléagineuses dont on a extrait l'huile; ceux-ci veulent donner ces substances chaudes, ceux-là veulent les donner froides, etc. Ces diverses pratiques ont des avantages et des inconvénients qui dépendent du parti plus ou moins grand qu'on peut tirer, dans certaines localités, du lait, du beurre, du fromage, des œufs et autres substances, par lesquelles on peut suppléer au lait et aux autres substances nutritives, et aussi du prix qu'on attache au développement plus ou moins parfait de l'animal auquel on les destine. Aussi, différentes méthodes sont-elles usitées sur les différents points. L'indication de ces diverses pratiques, qui se rapprochent beaucoup des nôtres, doivent suffire. Les mêmes substances sont également employées suivant les lieux à l'engrais du gros bétail.

Les Anglais tiennent aussi beaucoup à la tranquillité physique et... j'allais dire, et morale. C'est-à-dire à ne leur donner aucun sujet d'inquiétude ou d'animation. Ainsi, les étables des bêtes à l'engrais doivent être situées dans des endroits retirés, loin du bruit de l'exploitation de la ferme; être toujours éloignées des bêtes qui travaillent. Ces soins, qui sont nécessaires, même lorsqu'on conduit encore les bêtes au pâturage, sont alors plus difficiles. Il faut aussi séparer les bêtes de sexes différents, celles qui ne sont pas d'égales forces, etc., etc. Les bêtes doivent être, ainsi que les étables, d'une extrême propreté. La nourriture de même; elle doit être, de plus, bien réglée et diversifiée, etc., etc.

Digitized by Google

Mac-Culloch dit que le premier rapport du comité de la Chambre des Communes sur la question des terres incultes, imprimé en 1795, établissait que, depuis 1732, les bêtes à cornes et à laine avaient augmenté en force et en poids d'environ *un quart*; mais qu'il y a de graves motifs pour supposer que l'augmentation avait été encore beaucoup plus considérable.

D'après une évaluation de M. Davenant, en 1710, le poids moyen de la carcasse nette des bêtes à cornes était seulement de 370 livres (anglaises); veaux, 50 livres (avoir du poids); moutons seulement, 28 liv.; tandis que, d'après sir F. M. Eden (*Hist. of the Poor*), et M. Middleton (*Agriculture of Middlesex*) le poids de la carcasse des bœufs tués à Londres est maintenant, en moyenne, de 800 livres (livres anglaises brutes); viande nette, 550 livres, déduction faite des déchets et du cuir, suif, entrailles, cornes, pieds, etc.; veaux, 140 livres (brute); viande nette, 105 livres; moutons bruts, 80 livres; nette, 56 livres; agneaux bruts, 50 liv. nette, 38.

Il est bon d'observer que les calculs de sir F. M. Eden et de M. Middleton sont faits seulement sur la consommation de Londres, qui est alimenté avec des bêtes de choix, et que, quant aux veaux, ceux non sevrés (sucklers) ne sont pas admis à Smithfield (marché aux bestiaux de Londres).

Digitized by Google

Evaluation de la quantité de bestiaux existant en Angleterre.

Arthur Yong (Easter tour) les évalue comme suit, en l'an 1770 :

Bêtes de travail	684,491
Vaches.	741,532
Bêtes à l'engrais. . .	513,369
Jeunes bêtes.	912,656

2,852,048, soit, trois millions, auxquels il convient d'ajouter un tiers pour l'augmentation depuis cette époque, plus 1,100,000 pour l'Ecosse, et on aura, pour le Royaume-Uni, un total de 5,100,000 bêtes à cornes, dont on abat un quart environ chaque année.

Evaluation de la quantité de bêtes à cornes existant dans les différents états de l'Europe, d'après le baron Malchus, dans sa statistique européenne. On assure que son évaluation pour l'Angleterre n'est pas exacte, les autres le sont-elles moins.

France.	6,681,900.
Suède et Norwège.	2,647,000.
Russie.	19,000,000.
Danemarck.	1,607,000.
Pays-Bas.	2,500,000.
Prusse.	4,275,700.
Saxe.	345,000.
Hanovre.	794,000.

Digitized by Google

Bade.	421,900.
Bavière.	1,895,700.
Autriche.	9,912,500.
Espagne.	2,500,000.
Portugal.	650,000.
Suisse.	800,000.
Wurtemberg.	713,000.
Italie.	3,500,000.

En total, le baron évalue le bétail à cornes de l'Europe y compris la Grande-Bretagne et sans compter la Turquie, à 70,270,974 têtes.

Rapports de certaines mesures anglaises entre elles et avec les mesures correspondantes françaises.

1 Firkin de beurre = 56 liv. avoir du poids.
1 Firkin de beurre = 1 firkin d'ale = 8 gallons d'ale.
= 1 pied 305 cubes = 8 gallons 13,636 (impériaux) = 36 lit. 9669.

---

1 gallon impérial, point de départ actuel et légal de toutes les mesures pour liquide et marchandises sèches, contient 10 liv. avoir du poids d'eau distillée pesée dans l'air, à la température de 62° Iarenheit, le baromètre étant à 30 p°, et = 277 p°, 274 cubes impériaux.
1 quart = 1/4 de ce gallon impérial.
1 pinte = 1/8 id. id.
8 gallons = 1 bushel, ou boisseau.

Digitized by Google

8 bushels = 1 quarker de grain.
1 pied impérial = 12 pouces = 0m, 3048.
1 hundredweigt (quintal), avoir du poids { 50 k. 796 c.
= 112 livres. = { 50 753

32° Farenheit = 0° Réaumur.
62° d.° = 13,33 d.°
65°2/4 d.° = 15 d.°

Stone = 14 liv. avoir du poids, pour la viande sur pied.
= 8 d.° p.r la viande de bouch.e.
(Mac-Culloch's *Dictionnary*.)

Firkin, quatrième partie d'un *barrel*, mesure dont on se sert pour les liquides. Il est plus ou moins grand, suivant les différentes liqueurs qu'il contient. Le firkin d'ale, bière douce sans houblon, 8 gallons imp.; celui de bière forte, avec houblon, 9 gallons, et celui de vin, 7 gallons 7/32 imp.
2 Firkins = 1 kilderkin. 2 kilderkins = 1 barrel.
1 barrel = 34 gallons 1/2 de vin = 36 de bière forte
= 32 d'ale.

Les barrels de beurre, etc., ne sont que sur le pied de ceux d'ale, soit d'un gallon par firkin moins forts que ceux de bière forte.

(J. Peuchet, *Géogr. Comm.*, an 7.)

Digitized by Google

	MÈTRES.
Le mile anglais contient 1760 yards ou. .	1609,3149.
Le yard impérial (toise ou mètre français) contient 3 p. ou.	0,9144.
Le pied anglais.	0,3048.

	LITRES.
Le gallon impérial est de.	4,5434.
La pinte (1/8 du gallon).	0,5679.

La livre anglaise, livre impériale (avoir du poids).	0,4534.
La livre anglaise (dite troy).	0,3731.

Midison, en parlant de la consommation de Londres, évalue le produit de chaque vache à 9 quarts de lait par jour, en moyenne. Il parle, bien entendu, des vaches élevées aux environs de Londres, pour l'approvisionnement de la ville.

(*Agricultural survey of middlesex.*)

Marshall évalue à 168 livres de beurre le produit moyen d'une vache, à propos du commerce général de beurre en Angleterre.

Digitized by Google

70.e LIVRAISON DE LA 1.re SÉRIE.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 7 juillet 1841.

PRÉSIDENCE DE M. C. MELLINET.

M. le président annonce à la Société quelle a perdu un de ses membres les plus distingués, M. Carou, juge-de-paix du 3.e arrondissement.

M. Lefrançois, littérateur, est admis comme membre-résidant, sur le rapport d'une commission composée de MM. Peccot, G. Demangeat, et Mellinet, rapporteur.

M. Rayan, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Aix,

Digitized by Google

est nommé membre-correspondant, sur le rapport présenté par M. Bonamy, au nom d'une commission composée de MM. Dupons et Delamarre.

M. Bertin donne ensuite lecture d'un travail sur la composition du noir animal.

M. Bonamy, secrétaire de la Section de Médecine, donne lecture d'un rapport sur les travaux de cette Section pendant les six premiers mois de l'année.

Séance du 4 août.

PRÉSIDENCE DE M. CHAILLOU, VICE-PRÉSIDENT.

La Société reçoit et renvoie à la Section d'Agriculture un rapport du Comité d'Agriculture de Savenay sur l'introduction des bestiaux étrangers.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT LES DEUX PREMIERS TRIMESTRES DE 1841,

PAR M. EUG. BONAMY, D.-M.,

SECRÉTAIRE.

Messieurs,

Malgré la spécialité des travaux de votre Section de Médecine, malgré leur aridité pour des hommes placés à des points de vue très-divers, vous en recevez d'ordinaire, avec satisfaction, l'indication sommaire. C'est que vous sentez toute l'utilité qui peut ressortir, pour notre ville, sinon de nos travaux particuliers, qui ne forment, après tout, qu'une bien mince fraction des publications

Digitized by Google

médicales, du moins des efforts qu'ils ont coûtés à leurs auteurs, de l'habitude du travail qu'elle établit chez les médecins, de la nécessité où ceux-ci se trouvent placés, pour faire de semblables communications, de se rompre à une analyse rigoureuse des faits. De la répétition de ces efforts il doit, en effet, résulter forcément une observation plus précise, un esprit d'ordre qui ne se contente point, en théorie de demi-vérités, en pratique de diagnostics et de traitements approximatifs. La science médicale est semée de difficultés qui lui sont inhérentes. Le laisser-aller, la nonchalance chez les médecins, multiplieraient à l'infini ces difficultés de nature que des connaissances exactes, des appréciations sévères, peuvent seules permettre de surmonter. Or, Messieurs, nous pensons que la Section créée dans votre sein, indépendamment de ses autres avantages qui ont été mainte fois signalés, possède la propriété essentielle de fournir un stimulant à cet esprit d'analyse qui ne sera pas perdu au lit des malades.

Dans les six mois qui viennent de s'écouler, votre Section a poursuivi avec fruit le cours de ses travaux.

En prenant place au fauteuil, dans la séance de janvier, et après avoir adressé de justes remerciements à l'ancien bureau, M. Hignard a jeté un coup d'œil rapide sur les systèmes exclusifs qui ont tant de fois égaré des hommes de la plus haute distinction; il a déploré ces écarts, nécessaires peut-être à la marche de l'esprit humain; mais qu'aujourd'hui, placés il est vrai sur un nouveau terrain, nous ne pouvons nous empêcher de regarder comme beaucoup trop souvent répétés. Car,

Digitized by Google

bien que ces systèmes mettent souvent au jour quelques vérités utiles, ils ont, en général, le tort, funeste dans ses conséquences, de ne considérer la science que sous un point de vue circonscrit. Trois doctrines principales se sont successivement développées, suivant que leurs auteurs ont pris pour base de la pathologie les altérations des liquides, celles des solides, ou enfin les modifications des forces qui animent les uns et les autres. Aussi, ces systèmes et leurs dérivés, quoique contenant chacun une part de la vérité, étaient-ils tous faux par omission. Seule, la doctrine hippocratique, qui aurait dû servir de modèle, embrasse à la fois ces trois points de vue. Après avoir constaté la tendance actuelle à sortir d'un solidisme exclusif, tendance écrite dans de nombreux travaux, et particulièrement dans ceux de MM. Andral, Gavarret et Donné, M. le président a appelé la Section de Médecine à entreprendre de semblables recherches et à contribuer ainsi, pour sa part, à mettre en saillie des vérités trop négligées de nos jours.

Entrons actuellement dans l'examen des travaux spéciaux fournis par nos collègues.

Les communications relatives aux connaissances chirurgicales ont été nombreuses.

M. Ménard a donné lecture d'une observation d'accouchement double, qui a offert des particularités intéressantes. A la suite d'une parturition qui ne dura pas moins de 96 heures, un fœtus désorganisé, desséché, aplati, fut enfin expulsé. Après la sortie de ce corps, un autre parfaitement sain et viable se présenta et fut

Digitized by Google

facilement mis au jour. Alors, nouvelles difficultés pour extraire le double placenta qui formait une seule masse composée de deux parties, l'une dure et atrophiée, d'un tissu jaune-fauve, homogène; l'autre, présentant les caractères de l'état normal. Ces pièces, conservées dans une solution alumineuse, ont été mises sous les yeux de la Section avec des dessins où notre collègue, M. Malherbe, a parfaitement conservé les formes de la nature.

M. Ménard, après la lecture de cette observation, dont les détails ont été soigneusement recueillis, a rappelé des faits analogues cités par différents auteurs, tout en faisant remarquer qu'en général on a oublié de mentionner l'état si important à connaître de l'arrière-faix. Il s'est ensuite livré à quelques considérations sur les causes qui président, dans ces cas, à la destruction de l'un des fœtus; l'autre restant intact et achevant son évolution.

Dans une discussion, provoquée sur ce sujet, de nouveaux faits, analogues, sous certains rapports, ont été émis par MM. Sallion, Mabit, Mareschal, Rouillard.

Parmi les questions proposées l'année dernière à la Section, par M. Thibeaud, son président, celle-ci était échue à notre collègue M. Gély : *Des accidents graves qui suivent les grandes opérations de la chirurgie, les lésions traumatiques et qui se manifestent souvent dans l'état puerpéral*, etc..... Pour une première lecture, l'auteur s'est borné à exposer, dans un historique résultant de recherches laborieuses et dirigées avec une haute intelligence, l'état de nos connaissances sur ce sujet. L'analyse de cet important mémoire trouvera sa place plus tard;

Digitized by Google

qu'il nous suffise, pour le moment, de l'avoir mentionné.

Parmi les lésions de l'appareil physique de l'œil, il en est une qui a exercé et mis à une rude épreuve la sagacité des chirurgiens. Je veux parler de l'opacité de la cornée dans une étendue plus ou moins grande, et notamment devant l'orifice papillaire. L'opération de la papille artificielle, née de ces recherches, n'a pas toujours été assez heureuse dans ses résultats, pour satisfaire pleinement les oculistes. M. Guépin a proposé et mis en pratique, plusieurs fois, un procédé fort ingénieux qui doit, dans bien des cas, être préférable à l'ouverture d'une papille artificielle. Ce procédé a pour objet de déterminer une hernie de l'iris, de telle sorte que son ouverture soit entraînée derrière une portion transparente de la cornée. Un enfant, opéré par cette méthode, que M. Guépin propose de nommer *diéresiée forcée et permanente de la papille*, a été présenté par lui à la Section, qui a été fort satisfaite des résultats obtenus.

Le même collègue a communiqué l'histoire d'un homme à qui il a enlevé la partie antérieure de l'œil devenue cancéreuse. Le sujet de cette observation avait reçu sur cet organe le choc d'une forte branche d'arbre; à la suite, lésion grave de cet organe; fonte purulente de la cornée, désorganisation de l'iris. Après diverses phases de mieux et de plus mal, la partie antérieure de l'œil devint le siége d'une dégénérescence cancéreuse évidente. La partie malade fut excisée, et l'organe, soigneusement recouvert de ses voiles naturels, fut soumis à l'application de compresses mouillées d'eau froide.

Digitized by Google

Les suites de l'opération furent heureuses au-delà de toute prévision ; car, sept jours après, le malade put se livrer à la taille de ses arbres. Nous devons noter ici surtout la circonstance d'une réunion immédiate obtenue, bien que l'orbite contînt encore une grande partie des enveloppes de l'œil et la rétine presque entière.

Une autre lésion des organes de la vision, beaucoup moins grave, mais intéressante sous certains rapports, a occupé votre Section de Médecine. M. Vallin a présenté à ses collègues deux jeunes filles opérées par lui, l'une pour un strabisme convergent, l'autre pour un strabisme divergent. Les membres présents ont constaté les résultats fort satisfaisants de ces deux opérations. Dans une discussion qui a suivi cette présentation, M. Vallin a insisté sur la nécessité des soins consécutifs à la section des muscles de l'œil.

Pour terminer l'exposé des travaux ayant plus spécialement la chirurgie pour objet, il me reste à vous parler d'un nouvel appareil à fratures, soumis à la Section par M. Guéhier. Cet appareil, particulièrement applicable aux fractures des membres inférieurs, est constitué surtout par une gouttière en zinc, coudée à angle obtus, destinée à recevoir la jambe et la cuisse, de telle sorte que le jarret se trouve au sommet d'un double plan incliné. Le membre est fixé d'une manière invariable dans cette gouttière au moyen de liens disposés à cet effet. Une semelle en métal, des bouchés destinées à suspendre la gouttière et le membre, des poignées à la disposition du malade pour rouler ce membre, ainsi contenu, complètent l'appareil de notre collègue.

Digitized by Google

Le principal avantage de cet instrument appliqué aux fractures simples de la jambe, est de faire de celle-ci, de la cuisse et de la gouttière elle-même, un tout immobile dans ses diverses parties, mais facile à mouvoir en totalité; de permettre ainsi, sans nuire à l'issue de la fracture, les changements de position si nécessaires pour délasser le patient et lui procurer du sommeil. M. Guénier ne regarde pas comme un moindre avantage de sa gouttière la flexion du membre sur un plan incliné. — Bien qu'une plus longue expérience soit nécessaire pour apprécier les ressources de ce nouveau procédé, et surtout pour le juger comparativement avec quelques autres qui ont été institués dans le même but, nous pouvons dès aujourd'hui dire qu'il a été fort utile dans les mains de son auteur qui se propose, du reste, d'en faire de nouvelles applications aux fractures compliquées de la jambe, et qui espère, au moyen de quelques modifications dans la forme, l'approprier aux fractures du fémur et de son col.

Parmi les travaux de médecine proprement dite, nous avons à citer un mémoire important de M. Marcé, sur la laryngite sous-glottique. Cette maladie, qui, anatomiquement, consiste surtout dans la nécrose d'un ou de plusieurs des cartilages du larynx, a été décrite pour la première fois, comme groupe pathologique, par M. Cruveilhier. Depuis lors, quelques faits analogues ont été recueillis et publiés, par un collaborateur aux bulletins de la Société Anatomique, par notre collègue M. Gély et par quelques autres observateurs. M. Marcé a apporté, dans l'étude de cette maladie, cinq nouveaux

Digitized by Google

faits recueillis par lui et par un autre de nos collègues, M. Mahot.

Si quelques-unes des conclusions à tirer de ces observations sont conformes à celles de M. Cruveilhier, et confirment, par exemple, la prédilection de la lésion dont il s'agit pour les sujets affectés de fièvres typhoïdes, quelques autres leur sont opposées. Ainsi, M. Cruveilhier avait décrit, comme siégeant constamment au-dessous de la glotte, une altération qui a existé chez plusieurs des sujets de M. Marcé, dans un point plus élevé du larynx. Voici, au reste, les propositions les plus importantes que notre collègue fait découler de son mémoire :

1.° La laryngite qui vient d'être décrite, coïncide le plus souvent avec la fièvre typhoïde, ou du moins avec des maladies ayant la propriété d'altérer profondément l'économie.

2.° La laryngite qui se développe en définitive sous ces influences, a néanmoins, en général, pour cause première et prédisposante, une maladie organique du larynx.

3.° L'enrouement, la raucité ou la discordance de la voix, l'aphonie, sont des symptômes fâcheux dans le cours d'une maladie grave. Le pronostic, dans ces cas, doit plutôt ressortir de l'état général que des accidents locaux.

4.° Toutefois, la lésion du larynx peut être par elle-même une complication mortelle.

5.° La laryngite peut affecter deux formes anatomiques bien tranchées : la forme ulcéreuse et la phlegmoneuse.

Digitized by Google

Le mémoire de M. Marcé, disons-le en terminant, semble destiné à éclairer un point de pathologie encore assez obscur.

Une épidémie fort grave de bronchite capillaire suffocante, observée l'hiver dernier dans notre ville, où elle a sévi surtout sur les militaires de la garnison, a offert un double intérêt. Comme maladie épidémique, elle doit occuper une place dans l'histoire médicale de Nantes. Comme réunion de faits nombreux représentant les divers accidents de la bronchite capillaire, elle est encore propre à jeter quelque lumière sur une maladie peu connue, même à l'état sporadique. MM. Mahot, Marcé, Malherbe et Bonamy, chargés de services militaires à l'Hôtel-Dieu, ont commencé, par l'organe de M. Mahot, la lecture d'une relation de cette épidémie, qui a été un véritable fléau pour la garnison de Nantes. Les auteurs ont cru devoir commencer leur travail par un aperçu rapide des principaux traits qui ont caractérisé les grandes épidémies catarrhales observées jusqu'à ce jour. Ils ont ajourné à une autre partie du mémoire le parallèle à établir entre elles et la maladie observée dans notre ville, se contentant, pour le moment, d'établir que le plus souvent, dans les descriptions des auteurs, on trouve les caractères de la grippe, et nullement ceux de la bronchite capillaire. Deux seulement, en effet, laissent entrevoir, à travers un voile assez épais, les principaux traits de cette dernière maladie.

Le chapitre deuxième comprend l'exposition des faits renfermant les principaux types de l'épidémie. Les cas complétés par la nécropsie ont été choisis naturellement,

Digitized by Google

parce qu'ils fournissent des formes plus prononcées de la maladie considérée au point de vue symptomatique, et que, d'ailleurs, la lumière jetée sur eux par l'anatomie pathologique, leur donne une plus grande valeur.

J'aurai à vous présenter, plus tard, l'analyse de ce mémoire, dont je n'ai pu aujourd'hui que vous indiquer les matériaux.

Votre rapporteur a présenté à la Section un travail sur la morve aiguë. Après avoir exposé l'état de nos connaissances sur cette maladie encore nouvelle dans les cadres de la pathologie humaine, puis avoir fourni un tableau abrégé de ses symptômes, nous avons communiqué une observation qui nous a paru importante au point de vue de l'étiologie. Il s'agit d'un homme exerçant la profession de menuisier, n'ayant eu aucun rapport avec des chevaux sains ou malades, comme il résulte d'une enquête scrupuleuse faite en commun avec notre confrère le docteur Gély, et qui néanmoins offrit tous les caractères de la morve aiguë farcineuse : l'écoulement nasal, les pustules de la peau, les abcès multiples, les érythèmes de mauvaise nature, etc., et qui succomba au quinzième jour de la maladie.

Ce fait est suivi de considérations sur les causes de la morve aiguë. Jusqu'ici, dans tous les cas cités, il y avait eu des rapports fréquents et prolongés avec des animaux morveux ou farcineux, ce qui avait accrédité l'opinion que l'infection ou l'inoculation directe pouvait seule la faire naître chez l'homme. Le fait actuel tend à démontrer que s'il en est ainsi, dans le plus grand nombre des cas, cela du moins n'est pas constant, et

Digitized by Google

qu'enfin la morve aiguë spontanée est possible dans l'espèce humaine. Ce travail est terminé par quelques réflexions sur la nature, le traitement curatif et la prophylactique de la morve.

Indépendamment des communications assez nombreuses, comme vous l'avez vu, sur divers sujets spéciaux ; indépendamment des discussions sérieuses que je ne puis rapporter ici, mais qui ont toutes offert de l'intérêt, votre Section n'a eu garde de négliger les questions générales, celles, par exemple, qui touchent à l'organisation de la médecine et à la dignité de ceux qui l'exercent. Le charlatanisme a été l'objet d'un rapport de M. Mabit. Vous avez déjà entendu dans cette enceinte le même collègue apprécier, avec une juste sévérité, des faits qui se passent chaque jour sous nos yeux. Dans ce second rapport, qui est le complément du premier, il a présenté l'analyse substantielle d'un travail de M. Camille de la Touche, rapporteur, au nom du Comité d'hygiène de la ville d'Angers.

Cette analyse terminée, et la preuve faite que, dans le département voisin, comme dans le nôtre, le charlatanisme a jeté de fortes racines, la commission s'est pleinement associée aux intentions de M. Camille de la Touche, et a invité la Section à organiser des moyens de répression contre ce fléau.

Lors de la discussion, provoquée par cette lecture, de nouvelles questions ayant été soulevées, l'assemblée a cru nécessaire de former encore une commission pour examiner des points peu étudiés et formuler des conclusions. — Nous vous informerons plus tard des suites que la Section voudra donner à ces recherches.

Digitized by Google

Plus tard, sur la demande de quatre pharmaciens, nos collègues, elle a dû intervenir dans un débat élevé au sujet des propriétés thérapeutiques d'un médicament. Elle l'a fait avec indépendance et réflexion, tout en se maintenant rigoureusement dans les limites de son pouvoir.

Enfin, pour terminer l'exposition des actes de votre Section, pendant le semestre écoulé, j'ai encore à vous faire connaître l'adjonction d'un nouveau collègue au titre de membre-correspondant. M. Louis de Beaunez, docteur en médecine, ancien chirurgien militaire de première classe, après avoir fourni en Afrique et ailleurs de bons services près de l'armée française, a voulu, malgré le mauvais état de sa santé, se rendre encore utile au soldat en faisant connaître les causes de maladies qui l'attendent dans notre nouvelle colonie. C'est là l'objet du mémoire que M. Maréé, rapporteur, a apprécié dans ces termes : « Énoncer quelques idées générales sur la nature et les effets des émanations miasmatiques, puis invoquer des faits curieux et bien circonstanciés, tendant à prouver que les travaux de terrassement sont, pour les soldats, une source féconde de maladies graves, et particulièrement de fièvres intermittentes pernicieuses; terminer enfin son travail par diverses considérations sur le mode de propagation des miasmes épidémiques et sur la faculté que possèdent certaines constitutions privilégiées de n'en ressentir que faiblement les effets, ou même de s'y soustraire entièrement, tel est le plan adopté par M. de Beaunez. » M. le rapporteur a suivi l'auteur dans les principaux déve-

Digitized by Google

loppements qu'il donne à ses observations et à ses idées.

A la suite de cette analyse, M. Marcé s'est livré à des considérations générales d'un ordre élevé sur l'opportunité d'établir, dans l'administration militaire, une statistique médicale des armées. Dans sa pensée, chaque régiment, avec son histoire pathologique, variée suivant les temps, les lieux, les circonstances morales et physiques, et écrite chaque jour par ses médecins, fournirait un élément de cette vaste statistique. Il en serait ainsi de tous les régiments. Puis, ces divers éléments viendraient se réunir dans les mains d'une commission centrale qui serait chargée d'en faire jaillir les conséquences. Il suffit d'énoncer de semblables idées pour faire entrevoir à quel point leur réalisation intéresse l'hygiène publique et surtout l'organisation sanitaire de nos armées.

Digitized by Google

ÉNUMÉRATION

DES

ANIMAUX DOMESTIQUES DE TOUT GENRE

AUTOUR DE NANTES.

RAPPORT DE M. PHELIPPE-BEAULIEUX,

AU NOM D'UNE COMMISSION DONT FAISAIENT PARTIE MM. ROBINEAU DE BOUGON ET PAQUER.

MESSIEURS,

Nous venons, au nom de la commission composée de MM. Robineau de Bougon, Pâquer et Phelippe-Beaulieux, répondre à la question suivante que M. le président nous a fait l'honneur de nous adresser dans la séance du 8 janvier 1841 :

Énumération des animaux domestiques de tout genre autour de Nantes.

Sous cette dénomination d'animaux domestiques nous

Digitized by Google

ne pouvons comprendre que quelques-uns de ces animaux (1) domptés par l'homme, contraints de vivre avec lui, et dont il a modifié les formes et les qualités, pour les appliquer utilement aux besoins de la société.

L'éducation de ces animaux produit, outre les travaux de l'agriculture, les élèves, la laine, le lait, les œufs, le duvet, la chaire musculaire, le suif, la graisse, les peaux, les plumes, le poil, les cornes, les ongles, et, enfin, l'engrais.

Nous signalerons les races et les variétés les plus avantageuses à l'agriculture, au commerce, et à la consommation journalière; et nous indiquerons celles dont les inconvénients et les médiocres profits doivent être relegués loin d'une ville aussi populeuse que Nantes.

Pour résoudre cette question, nous établirons deux classifications : les mammifères et les oiseaux élevés en domesticité.

La première comprendra les mammifères pachydermes : tels que le porc et l'âne; les mammifères ruminants : la chèvre et le mouton; mammifère rongeur : le lapin; mammifères carnassiers : le chat et le chien.

Et la seconde, les gallinacées : la poule ordinaire, la poule d'Inde, et les autres espèces étrangères, le paon, la pintade et le pigeon; et les palmipèdes, l'oie et le canard.

PREMIÈRE CLASSIFICATION. — *Mammifères.*

Au premier rang des mammifères, objets des soins de

(1) Deux rapports, au nom de la même Commission, ont été faits en mai 1840, l'un par M. Paquer sur la race chevaline, et l'autre par M. Rolinseau de Bougon, sur la race bovine.

Digitized by Google

l'éleveur autour de Nantes, nous placerons le porc (1), cet animal le plus utile de tous pour l'alimentation des habitants des campagnes et des villes. Le porc domestique tire son origine du porc sauvage, espèce commune aux forêts de l'Europe et de l'Asie. On prétend que les races sauvages, peuvent, comme les races privées, s'accoupler entre elles et produire des variétés aptes à se livrer à la propagation.

On divise en deux classes la race du porc domestique : la race d'Asie (2), et la race d'Europe (3); la première est

---

(1) L'élève du porc était très-soigné dans la Grèce et à Rome, et surtout dans l'île Ithaque, où l'on tenait de nombreux troupeaux. Il était offert en sacrifice à Cérès, à Cybèle et à Mars. La chair était d'un usage journalier. Sur les tables des grands, à Rome, on servait des porcs entiers, sauvages et domestiques. Cette gloutonnerie fut poussée au point que le Sénat défendit par une loi somptuaire ce luxe, qui avait causé la ruine de quelques citoyens. Les festins d'Antoine et de Cléopâtre sont célèbres dans Plutarque par la quantité de porcs sauvages et privés servis entourés des mets les plus recherchés. La chair du porc était la nourriture habituelle des Celtes et des Gaulois. La loi salique (*de furtis populorum*) punit d'une peine sévère le vol de cet animal. Dans les premiers temps du Christianisme, le principal revenu des églises consistait dans la dixme des porcs.

(2) Qui comprend le porc des Indes, porc de Siam, porc pécari, porc bas, porc de Touking, porc chinois, et porc de Mongolitz. Dans la race d'Afrique, on remarque le porc de Guinée, le porc de Madagascar, et le porc du cap de Bonne-Espérance. Et dans la race d'Amérique, seulement le porc maron.

(3) En France : le porc de Normandie, le porc du Périgord, le porc du Poitou, le porc des Ardennes, le porc de Champagne ; en

Digitized by Google

remarquable par son intelligence, la petitesse de la charpente osseuse, jambes courtes, petites oreilles, corps ramassé, facilité à l'engraissement, pelage maron ou noir.

La seconde se distingue par une conformation plus développée, corps allongé, hautes jambes, grandes oreilles, tête forte, groin mince, pelage blanc, ou noir ou bigarré.

En France, suivant Parmentier, il n'existe que trois races : le porc de Normandie, le porc du Poitou, et le porc du Périgord.

Quant à nous, nous pensons qu'on peut ajouter le porc des Ardennes et le porc de Champagne.

Du croisement de ces diverses races, il s'est répandu en France des variétés qui sont devenues fort nombreuses.

La variété provenant du croisement de la race du Périgord et du Poitou, qui donnait des élèves au poil bigarré, le porc breton, a été pendant long-temps en crédit auprès des éleveurs de cette localité. Mais, depuis vingt ans, cette variété a été remplacée avec succès par une autre variété au poil blanc, clair et soyeux, provenant du croisement de la truie de Normandie avec le porc du Poitou; et cette dernière, au sentiment des éleveurs, paraît l'emporter comme bête d'élève et d'engrais sur la race bre-

---

Angleterre : le porc noble, le porc à grandes oreilles, le porc anglo-chinois; et ailleurs, diverses races telles que : le porc de Danemarck, porc de Suède, porc de Pologne, porc de Russie, porc d'Espagne, porc d'Italie, porc de Portugal, porc-pie, porc ras, porc de mer, et porc-épic.

Digitized by Google

tonne, bien que, d'après notre opinion, la variété au pelage blanc le cède en qualité à la race normande, la plus belle, sans contredit, de toutes les races de France (1).

Cette variété blanche, originaire de Craon (petite ville sur les confins de l'Anjou et du Maine), dont elle porte le nom, se reconnaît aux pattes courtes, au corps allongé, cylindrique, oreilles larges et pendantes, tête forte, groin pointu. Elle réunit aux qualités précieuses de conserver un appétit soutenu et de consommer moins que les autres races, l'avantage d'arriver à un an au poids de 125 à 150 kilogrammes.

Le porc de Craon, le plus estimé de tous sur les marchés de cette ville, est celui dont les éleveurs se servent pour la propagation dans les environs de Nantes, savoir : à la Chapelle-sur-Erdre, à Orvault, Sautron, Treillières, Sucé, Vigneux, Saint-Herblain, Carquefou et Couëron, communes où ce genre d'élèves est, depuis quelques années, devenu une source de prospérité qui s'écoule dans tous les départements riverains.

La truie fait deux portées par an, l'une au printemps et l'autre à l'automne : chaque part donne de 5 à 10 porcelets, terme moyen. Nous disons terme moyen, quoique cet animal soit d'une fécondité prodigieuse, étant apte à la reproduction dès l'âge de six mois, qualité rare qui a été l'objet des méditations d'un grave personnage,

---

(1) Race normande : tête petite et pointue, oreilles étroites, corps long et épais, pelage blanc, peu abondant, pattes minces, os petits. Elle parvient promptement au poids de 300 kilogrammes.

Digitized by Google

du maréchal de Vauban (1), et cet illustre philanthrope, d'après les calculs qu'il a laissés et qui n'ont pas été contestés, démontre que la truie peut, à l'aide de ses porcelets, et des produits de ses porcelets, donner, à la onzième génération, jusqu'au chiffre énorme de six millions de ses descendants.

Le prix de vente des porcelets varie ordinairement d'un tiers des ventes du printemps aux ventes de l'automne. Toutefois, les prix de vente très-élevés aux deux saisons se sont maintenus en 1834, 1835, 1836, 1837 et 1838. A cette époque, cette industrie ayant pris un immense développement, les éleveurs ont tenu deux et trois truies. Mais la concurrence, le défaut de soins, la parcimonie de la nourriture, et le jeune âge des animaux destinés à la propagation, auront pour résultat la dégénération à peu près complète de la race craonnaise, et cette vérité est prouvée par l'inspection des 4/5 des porcelets conduits, chaque semaine, sur les marchés de Nantes.

Cependant, nous devons établir une différence entre ces animaux grêles et maigres et les porcelets gras et pleins de vigueur, nourris dans quelques fermes et surtout aux porcheries tenues sur une grande échelle par des éleveurs intelligents, tel que notre collègue, M. Lamaignère, sur le domaine de la Gaudinière, en Bouguenais (2).

---

(1) *Traité de la Cochonnerie*, faisant partie des 12 volumes in-f.o, œuvres manuscrites du maréchal, déposées à la Bibliothèque royale, à Paris.

(2) Exploitation agricole (route de Machecoul, à 4 kilomètre de

Digitized by Google

Dans cette porcherie belle et vaste, où l'éducation du porc est poussée à un très-haut degré, il est parvenu à faire disparaître ces races énormes qui exigent une quantité considérable d'aliments pour être engraissées, et à les remplacer par d'autres plus petites, consommant moins et donnant un plus grand bénéfice. Là, tout est mis en œuvre avec un art infini, pour obtenir les résultats les plus avantageux et les plus prompts. Nourriture variée, abondante, litière nouvelle, habitation grande, propre, aérée, eau pure, pansements de la main, bains fréquents, etc. Des essais d'engraissements ont lieu en ce moment sur la race de Craon et la race anglaise. Les connaissances que nous avons prises des expériences comparatives faites avec beaucoup de soins dans cette porcherie nous ont prouvé que le porc de Craon consomme moins que le porc anglais et les autres races, expériences répétées avec succès sur seize porcs adultes. Malgré cette différence dans le poids de la nourriture, il gagne un demi-kilogramme de poids chaque jour. La nourriture consiste en végétaux cuits, en grains concassés et résidus de laiterie.

On élève encore dans plusieurs autres porcheries (1)

Nantes), remarquable par l'aspect gracieux, la distribution des ménageries et de belles plantations, culture alterne perfectionnée, vacherie nombreuse, laiterie, collection variée d'instruments aratoires.

(1) A l'abbaye de la Trappe, à Meilleraie, près de Châteaubriant, au Port-Saint-Père (M. Duboisviolette), et au Port-Hubert (en la commune de la Chapelle-sur-Erdre), propriété de M. James Wash. Cette race, moins que les autres, est prédisposée à la ladrerie.

Digitized by Google

les races étrangères, porc anglo-chinois et porc de Siam, et la dernière, peu répandue, et qui, par la facilité de nourriture et la disposition particulière à tout âge à l'engraissement, aurait dû être préférée, si la qualité supérieure de la chaire s'était maintenue, après plusieurs générations ou croisements en France.

L'engrais du porc est à-peu-près général dans les fermes et dans les villages; il commence ordinairement à six mois, et peut durer quatre ou cinq mois. Cette méthode est défectueuse, car les expériences de quelques praticiens et surtout de notre collègue, prouvent que les plus grands profits à retirer de l'engraissement consistent à l'appliquer uniquement à des sujets maigres de l'âge de 9 à 10 mois dont les proportions sont bien développées.

Les substances qu'on donne habituellement pour l'engraissement, d'après l'usage pratiqué, à Grignon, par M. Bella, et à Roville, par M. Mathieu de Dombasle, sont des végétaux cuits, des grains, des farineux et des laitages.

La méthode usitée à Alfort est l'engrais avec des matières animales. Un des membres de la commission, élève de cette école, a remarqué pendant cinq ans (depuis l'an v à l'an x de la république) un troupeau de porcs de Siam errants dans le parc où il se nourrissait de débris de chevaux et de quelques végétaux, qui lui ont fait acquérir un prompt engraissement avec une qualité de chair très-supérieure.

Sous le rapport de la consomme de l'homme, la chair du porc prend chaque jour une extension plus considé-

Digitized by Google

rable. Il suffit, pour appuyer cette opinion, de citer notre ville : elle comptait en 1802, 50 établissements de charcuterie, tandis qu'en 1840 elle en compte 83. L'abattage des porcs, d'après les relevés authentiques des registres des octrois, montait en 1820 au chiffre de 6,860, et, en 1840, il s'élève à 9,639. Ce chiffre ne peut que s'élever (1) encore avec l'accroissement de la population, la nouvelle étendue de Nantes, et surtout depuis qu'à l'imitation de notre concitoyen M. Colin, fabricateur des conserves alimentaires, quatre nouveaux établissements viennent d'être fondés pour l'exploitation de ce genre d'industrie culinaire.

La Commission pense que l'éleveur doit préférer, avec la race normande, la variété de Craon, et, en outre, les races étrangères telles que le porc anglo-chinois et le porc de Siam, sur lesquelles elle réclame auprès des éleveurs de nouvelles expériences.

La Société d'Agriculture de Paris, en l'an VII, avait proposé un prix de 600 fr. au mémoire qui résoudrait le mieux les questions suivantes :

Quelle race de porc convient le mieux à chaque département ?

Quelle race de porc devient plus grosse et engraisse plus facilement ?

Quel croisement serait plus avantageux entre ces races et les races étrangères ?

---

(1) Non-seulement à Nantes, mais dans toutes les villes de France, et surtout à Paris, où en 1827 l'abattage était de 83,125 ; en 1830, de 89,841, et en 1836, de 91,926.

Digitized by Google

Le prix qui devait être décerné en l'an x n'ayant pas été remporté à ce terme, la Société prorogea le délai jusqu'en l'an XIII. A cette époque, ne pouvant encore le décerner, elle le retira. Nous faisons de nouveau un appel aux Sociétés d'Agriculture, et surtout à la Société de ce Département, sur le moyen de favoriser l'amélioration des races du pays et des races étrangères, par des primes, seule voie, à notre avis, capable d'arrêter la dégénération qui menace de s'introduire dans l'Ouest, où cette branche de commerce est de la plus haute importance.

Race Asine.

La race asine est devenue rare aux environs de Nantes : production affaiblie de la race du Poitou, elle n'est plus ici qu'une espèce dégénérée du type primitif tel qu'il existe encore dans les contrées de l'Asie, dans les steppes de la Tartarie, et dans les déserts de l'Arabie (1), lieux où il se fait remarquer par la beauté et l'élégance de ses formes, la vivacité de ses mouvements et la légèreté de ses allures.

Quoique chétif et difforme, cet animal est néanmoins très-utile, et surtout peu difficile pour la nourriture et les soins. Compagnon de la laitière et du maraicher, il

(1) « ... En Arabie, on trouve quantité d'ânes sauvages..... et » lorsqu'on les poursuivait, ils gagnaient de l'avance, car ils vont » plus vîte que le cheval... » (XÉNOPHON, *Retraite des dix mille*, liv. 1.er, chap. 5; traduct. de Levêque, revue par Gail).

Digitized by Google

porte chaque matin sur le marché le lait, les fruits et les légumes.

Son éducation doit être encouragée, car son utilité peut devenir inappréciable pour les nombreuses laiteriès et les tenues de légumiers qui se multiplient autour de la ville. Sa force et sa patience pourront soulager les forces de l'homme. On emploie la peau dans les arts et le commerce de la librairie. Le lait est un aliment salutaire pour les malades, et ses allures fort douces, conviennent aux convalescents ; car l'asellation, exercice facile, jadis pratiquée et dédaignée maintenant, est un excellent moyen hygiénique pour les personnes inhabiles dans l'équitation.

MAMMIFÈRES RUMINANTS.

Chèvre et mouton.

La chèvre de la localité est de l'espèce commune, nourrie de quelques brins d'herbes et de jeunes arbustes qu'elle broute dans les chemins et sur les revers des fossés, elle coûte peu en raison du bénéfice que procure son lait et de l'utilité qu'elle offre pour l'alaitement des enfants. La chèvre, dans l'état de domesticité, a conservé l'intelligence, la sobriété et la vigueur de l'état sauvage ; elle est dangereuse par son indépendance au milieu des terres cultivées, et funeste à la culture des arbres et aux clôtures des champs. Son éducation doit être proscrite à juste raison des cantons de grandes et de petites cultures. Le pelage est utilisé dans le commerce, non moins que la peau employée dans la

Digitized by Google

chamoiserie et surtout à confectionner des vêtements semblables à ceux des Celtes, et qui réunissent le double avantage de garantir du froid et de préserver de la pluie.

Nous considérerons les bêtes ovines sous les deux rapports de la laine et de la chair musculaire.

Dans ce département, il y a un demi-siècle, le tiers du sol consistait en landes, même près de la ville, à cette époque la petite race ovine, connue sous le nom de mouton de landes, était une ressource, et la seule manière de tirer partie des terres couvertes de bruyères que l'ignorance regardait comme incapables d'être rendues à la culture. Cette espèce existe encore dans les landes à Treillères, Vigneux, le Temple, Grand-Champ, Héric, Fay, Malleville; elle produit une laine courte de qualité médiocre, jarreuse, brouillée, qui sert uniquement à l'habillement des habitants de la campagne. La toison pèse un demi-kilogramme, et la chair 5 à 6 kilogrammes. La chair est d'une qualité très-délicate. L'engraissement a lieu à l'étable et au pâturage.

Cette race chétive diparaîtra par suite de la culture des landes, du moins aux approches de la ville. (1)

Alors l'éleveur devra donner ses soins aux races d'Anjou, de Mortagne et aux variétés du mérinos (2); et cette

---

(1) M. Corneau (au Thiemet, commune de Malleville), tient une bergerie de races du pays, avec amélioration; et à la Massais (Blain), M. Dominique Gicqueau père tient aussi les races du pays avec amélioration. (Arrond. de Savenay.)

(2) Les troupeaux mérinos en France, race pure et métis, for-

Digitized by Google

éducation qui exigera plus de dépenses avec une culture différente des terres, donnera aussi un bénéfice double.

Le but que l'éleveur doit se proposer, c'est non pas de suivre le système adopté aux bergeries de Naz, où le berger cherche à obtenir la beauté des laines au préjudice des qualités pour l'engraissement; mais de mettre en pratique la méthode de Rambouillet, bergerie où l'on est parvenu à réunir le perfectionnement des laines aux qualités nécessaires pour l'engraissement, méthode excellente qu'on ne saurait trop encourager, qui procure un plus fort bénéfice et qu'on pourrait appliquer aussi avec succès aux races d'Anjou et de Bretagne (1).

L'éducation de la race ovine donne toujours des bénéfices, quelle qu'en soit l'espèce; la laine tient un prix élevé (2), et le fumier est d'une qualité précieuse, très-

---

ment environ le septième de la race ovine, la totalité étant évaluée à 36 millions; savoir :

Mérinos purs.		1 million.
Métis.	3 à 4	*Id.*
Moutons (race indigène).	31 à 32	*Id.*
Total.		37 millions.

Le rendement est de 32 millions de toisons qui peuvent être évaluées au prix de 120 millions.

(*Mercure Belge* du 5 octobre.)

(1) Bergerie de belles espèces à Grand-Jouan, près de Nozay, ferme-modèle dirigée par M. Jules Rieffel.

(2) La France, indépendamment de ses laines, tire encore de l'étranger annuellement de 5 à 6 millions de kilogrammes de laine,

Digitized by Google

recherchée pour fertiliser le sol un peu froid, où l'on se livre à ce genre d'élève. La chair musculaire, comme aliment, se débite chaque jour en plus grande quantité. Dans la consommation de Nantes, elle entrait pour 23,679 en 1820, et en 1840 pour 25,125 têtes, chiffre qui s'élèverait encore, si les droits d'entrée sur toutes les espèces de bétail étaient établis non par tête, mais à raison du poids.

Mammifère rongeur. — Le lapin.

Le lapin domestique, sous le rapport de l'élève, n'est pas un objet d'industrie, mais seulement un aliment placé sous la main du maître de la maison.

Les propriétaires, ayant changé de goûts, avec l'abolition de la féodalité, ont dû renoncer aux attraits d'une chasse facile, dans les garennes libres où les lapins, vivant en bandes nombreuses, causaient aux récoltes de continuels ravages; ensuite ils ont abandonné les garennes forcées.

---

dont la valeur peut approximativement être fixée à 23 millions de francs; et, en tissus de laine, pour 1 million.

En totalité.	24 millions de francs.
Et elle exporte, pour laines en balles, environ.	6 millions de francs.
Bonneterie de laine, à-peu-près.	1 million
Et en tissus de laine, environ.	26 millions.
TOTAL.	33 millions.

(*Mercure Belge* du 5 octobre, cité dans l'*Agronome*, numéro de novembre 1834.)

Digitized by Google

Le lapin domestique, animal d'une fécondité extrême, pourrait, par l'élève, procurer à peu de frais un certain bénéfice. La chair du lapereau est estimée, et la peau très-recherchée dans le commerce ; on prétend que la chapellerie en France consomme, chaque année, plus de quinze millions de peaux de lapins, sans compter l'immense quantité qu'emploient la bonneterie et la draperie.

Mammifères carnassiers, le chat et le chien.

Le chat est de la plus grande utilité dans les exploitations rurales, dans les maisons à l'écart, et surtout dans les lieux où l'on renferme les grains et les fruits. Le chat, d'après un vieux dicton de village, vaut mieux de dix écus de rente au maître de la maison.

On élève plusieurs variétés de la race Féline, enfants métis de la race commune et de la race d'Angora. Ces variétés se répandent beaucoup et sont très-estimées. Parmi ces animaux, on préfère ceux dont la fourure est noire ou fauve. Bien que vivant dans un état de domesticité, le chat n'en est pas moins disposé à retourner à la vie sauvage. Son activité, si précieuse pour la destruction des mammifères rongeurs de la petite espèce, est un motif puissant qui doit encourager son éducation, principalement chez les habitants des campagnes.

La race canine se compose du chien de berger, du mâtin, du braque, de l'épagneul, du griffon, du barbet, du chien courant, du basset, et enfin du chien américain, vulgairement chien de Terre-Neuve.

Digitized by Google

Tous les hommes connaissent les précieuses qualités du chien, son attachement, son zèle, son intelligence et son courage (1).

Le chien de berger, type de la race, est peut-être le plus intelligent de tous : il a produit de nombreuses variétés que l'on rencontre dans les fermes, où il sert à conduire les troupeaux aux champs ou sur les marchés de la ville. Le mâtin et ses variétés habitent les bourgs et les villages. On élève pour la chasse du gibier à plume et à poil le braque, avec la variété dite Braque de Bengale, dont les qualités sont connues. Si le canton est accidenté ou boisé, on préfère la race griffonne, quoique plus petite, mais douée d'une ardeur plus grande et d'un odorat, dit-on, supérieur. L'épagneul, au pélage long et soyeux, toujours disposé à se lancer à l'eau, est choisi de préférence par les chasseurs qui habitent les marais et les bords de rivière.

Que pourrions-nous dire du barbet, si doux, si patient, et si rempli d'intelligence, car le souvenir de Munito et de ses descendants n'est pas effacé de notre mémoire ?

Le chien courant de grande taille devient rare ; et l'on ne le rencontre que dans les équipages montés à grands frais pour la chasse à la grosse bête. Le basset et les variétés à jambes torses sont plus communs et servent à la chasse du lapin, du lièvre, du renard et du blaireau.

Depuis quelques années, il a été importé de l'Amé-

---

(1) Histoire des chiens célèbres, par M. Fréville, 3.e édition, ouvrage curieux, chez Roret, à Paris.

Digitized by Google

rique du Nord en France une race forte, intrépide parmi les glaces et les tempêtes, et qui se précipite au fond des eaux, d'où elle retire les naufragés. Ce sont les chiens de Terre-Neuve. L'autorité supérieure devrait, à l'aide de primes, favoriser la propagation de cette race sur les côtes de l'Océan et sur les bords des fleuves et des rivières.

On néglige en général l'élève du chien; les belles races ne sont pas même conservées par les amateurs. Cette insouciance mérite d'être blâmée. Pourquoi, en faveur d'un animal pourvu d'une intelligence qu'on peut facilement développer, ne ferait-on pas ce qui a lieu tous les jours pour l'amélioration et la conservation de la race bovine et de la race chevaline?

Cette idée a déjà été comprise par quelques amateurs dans la Vendée. Chaque année, aux mois de mai et juillet, il se tient à Napoléon deux foires très-nombreuses, où l'on peut choisir les races les plus belles et les plus variées, tant pour la garde des maisons, la conduite du gros et menu bétail, que pour la chasse du gibier à plume et du gibier à poil.

On exporte ordinairement pour les Indes-Orientales, les Antilles, l'Amérique du Sud, l'île Bourbon, l'île Maurice et Madagascar des chiens de chasse dont les créoles sont désireux, et qu'ils paient à des prix très-élevés.

SECONDE CLASSIFICATION.

Gallinacées et Palmipèdes.

L'éducation des oiseaux de basse-cour, soit qu'on les

Digitized by Google

élève en petit nombre, soit qu'on s'occupe spécialement de ce genre d'industrie, procure des bénéfices peut-être médiocres, mais très-multipliés, et que ne devraient pas dédaigner les personnes qui tiennent de grandes exploitations rurales.

En tête des gallinacées, nous rangerons le poule commune, espèce très-utile, qu'on élève ordinairement dans les fermes, les villages et les basses-cours. Parmi les variétés, il en est une qu'on distingue et qui offre quelques avantages, on la nomme poule de Caux, volatile remarquable par son plumage blanc, moucheté de noir. On élève aussi la poule huppée, dont le plumage formant aigrette retombe des deux côtés de la tête. On distingue encore la poule de soie, originaire des pays méridionaux. La poule anglaise, bien qu'elle ressemble à la poule commune, en diffère par la petitesse de la taille, la gentillesse et la vivacité; elle a une variété plus petite et plus jolie qu'on nomme bantam. La poule russe, quoiqu'elle tire son origine des rives de l'Inde, porte aussi le nom de poule américaine. Cette espèce est plus grande que tous les individus de la même famille. On la reconnaît par les jambes élevées et musculeuses, la queue courte et dégarnie, le chant rauque. Ce volatille présente les avantages suivants : fécondité extrême, disposition à couver et facilité à prendre un fort embonpoint. L'éducation de cette espèce mérite la préférence sur les autres.

Cependant, nous ne devons pas omettre une autre gallinacée également étrangère et fort peu répandue. Native

Digitized by Google

de l'île de Madagascar (1), cette poule est plus volumineuse que la poule de France, et la poule russe dont elle diffère par des jambes très-longues, col long et menu, bec mince et un peu recourbé, plumage luisant, varié du bleu au noir, du fauve au vert. Le coq surtout est remarquable par la grosseur du corps, la hauteur des jambes recouvertes d'une peau jaunâtre, rude, squameuse, le col est entouré d'une sorte de cravate de plumes bouffantes, une crète écarlate, menue, œil petit, scintillant, la queue ronde, courte et surmontée de chaque côté de deux plumes blanches, longues, souples, qui retombent en formant la trompe. Cette espèce, indépendamment de la beauté du plumage, mérite encore, par sa fécondité, son aptitude à l'embonpoint et surtout par l'excellence de la chair, de fixer l'attention des amateurs d'oiseaux domestiques. (2)

La poule connue sous le nom de poule d'Inde, malgré qu'elle tire son origine du Mississipi et du Missouri, fleuves de l'Amérique Septentrionale, a été importée en France sous le règne de François Ier. Depuis cette époque, la poule d'Inde s'est mulpliée dans toutes les basses cours. Réduit à l'état de domesticité, cet oiseau conserve sa force et sa sauvagerie primitives. Il est cruel avec les autres volatilles qu'il blesse et qu'il tyrannise. La ménagère doit lui assigner un lieu particulier, ou le

---

(1) Importation due aux soins de M. P.-H.-D. Leroux, capitaine au long-cours, sur la place de Nantes.

(2) A la Picarderie (en Couëron), propriété de M. Charles Paqueteau, avocat, et M. Louis Leroux, rue des Hauts-Pavés, à Nantes.

Digitized by Google

laisser errer dans les champs ou dans les bois. Sa chair est estimée.

On distingue plusieurs espèces de pigeons, nous ne parlerons que du pigeon de colombier. Cette espèce devrait être l'objet de soins particuliers, parce qu'elle est d'une fécondité rare, la femelle peut faire huit à dix pontes par an. Cet oiseau exige une propreté extrême et une nourriture abondante en menues grenailles.

Le paon et la pintade, ces deux jolis oiseaux sont devenus rares; ils sont estimés d'un produit peu avantageux, mais plutôt un objet de luxe. La beauté et la variété de leur plumage font l'ornement d'une basse-cour. Autrefois, le paon était servi, dans les fêtes, sur la table des personnes opulentes, on le dédaigne aujourd'hui; la chair de la pintade est d'un goût toujours recherché. L'éducation de cette dernière espèce peut offrir quelques bénéfices.

L'oie domestique tire son origine de l'oie sauvage; elle a deux variétés domestiques, l'une blanche et l'autre grise: la première est plus forte que la seconde. On se livre spécialement à l'éducation de l'oie dans les marais de Saint-Julien-de-Concelles, de Basse-Goulaine, de la Chappelle-Basse-Mer, au lac de Grand-Lieu, aux marais de Buzay, sur les rives de l'Erdre et de la Loire. Ce palmipède demande peu de soins, son engrais est facile; mais la manière employée, dit-on, en Pologne, est supérieure et n'exige que 15 jours au plus. On place l'oie dans un vase d'argile percé pour le passage de la tête et couché sur le côté, ensorte que l'oie ne puisse remuer; et, durant cet espace, on lui donne une nourriture abondante,

Digitized by Google

et l'oiseau devient si volumineux qu'on est souvent obligé de briser le vase pour l'en retirer.

Le canard domestique et les variétés ne se rencontrent que sur les rives de la Loire, de l'Erdre et du lac de Grand-Lieu, et surtout à Passay, village de la Chevrolière (arrondissement de Nantes), où il est devenu une industrie particulière et très lucrative, non-seulement par l'élève, mais encore par l'immense quantité que les habitants vont acheter à Challans et à Sallertaine (Vendée), pour les revendre sur les marchés de Nantes.

Depuis quelques années on élève, en la commune de Cordemais (arrond. de Savenay), sur le domaine de la Chevaleraie, (1) une espèce très-remarquable, venue des côtes orientales de l'Afrique; le plumage est d'une blancheur éclatante, le col long et souple ressemble au col d'un cygne, le bec est large et jaune, les jambes peu élevés. Ce palmipède égale en grosseur l'oie de la petite espèce; il va peu à l'eau, et la femelle se distingue par deux pontes nombreuses chaque année. Son engrais est facile et la chair très-délicate. Nous devons l'importation de cette belle espèce aux soins de M. Jean Simon, capitaine au long-cours, sur la place de Nantes.

Nous terminerons, en disant, par l'éducation des oiseaux domestiques, l'éleveur intelligent peut retirer d'assez forts bénéfices; la chair est utilisée pour l'ali-

---

(1) Et à la Grillonnais (Basse-Goulaine), propriété de M. Alexis Robert-Demangeat.

Digitized by Google

mentation journalière de l'homme, les plumes servent aux arts, le duvet aux besoins du ménage, et enfin le fumier des gallinacées est d'une qualité reconnue supérieure pour l'horticulture.

Nantes, 17 juillet 1841.

Les membres de la commission,

ROBINEAU, PAQUER, PHELIPPE-BEAULIEUX, *rapporteur*.

Digitized by Google

ALLIAGE NOORDINGH.

Messieurs,

Vous avez chargé MM. Huette, Legal et moi de vous présenter un rapport sur une nouvelle composition métallique préparée par un industriel de notre ville, M. Noordingh, et destinée à divers usages domestiques.

Le but que l'inventeur paraît s'être proposé, est de livrer à la consommation un alliage pouvant remplacer l'argent dans ses usages comme vaisselle, s'appliquant avec succès à la confection des ornements de sellerie, de plaqués, de garnitures, d'ustensiles de ménage, et offrant avec des garanties de durée l'appât d'un prix inférieur à celui des composés analogues déjà connus.

M. Noordingh n'a point véritablement inventé l'alliage qu'il soumet à votre examen, il a seulement apporté des perfectionnements utiles à une chose déjà connue; les types de sa composition existent avec des dosages différents dans 1.° le cuivre blanc des Chinois ou *toutenague*, dont l'usage est fort ancien; dans le *Britannia metal* si répandu aujourd'hui et avec lequel on confectionne des théières fort commodes; dans le *packfong* d'Al-

Digitized by Google

lemagne, ou *argentan*, préconisé chez nous depuis 15 ans, et enfin dans le *maillechort* ou *melchior*, sorte de packfong français, qui n'a pas complétement justifié la réputation d'inaltérabilité qu'on lui a faite.

Toutes ces compositions nouvelles, qui surgissent depuis quelques années, sont fondées sur la découverte de Gahn qui, le premier, reconnut que la couleur blanche du métal malléable des Chinois était due au nickel; or, maintenant la pyrite nickelifère étant exploitée avec facilité par des procédés prompts, tout l'art des fabricants d'alliages consiste à combiner le laiton au nickel dans les proportions les plus propres à donner au composé les propriétés qu'on désire; déjà, par tâtonnement, quelques mélanges heureux ont donné des produits utiles à la coutellerie française, à la fabrique de vermeil; mais, si l'alliage Noordingh offre quelques avantages sur ses devanciers, ce résultat est dû au dosage mieux compris du laiton et du nickel ainsi qu'à l'addition d'une petite quantité d'argent.

Nous avons fait l'analyse de l'alliage qui nous a été remis, et nous cédons ici au désir du fabricant en ne publiant pas notre travail dans son dosage exact, mais seulement dans sa composition générale.

Quant au nom que M. Noordingh a cru devoir donner à son produit, nous pensons que la dénomination de *platina* qu'il lui a imposée ne convient en aucune manière; d'abord, parce que le platine ne figure pas dans l'alliage et parce que rien, dans ses propriétés, ne justifie l'analogie de nom, si ce n'est peut-être la couleur quand le métal est récemment poli.

Digitized by Google

L'alliage de M. Noordingh est d'un blanc moins pur que l'argent; il prend facilement un poli remarquable, il est sonore comme l'argent, dur et élastique; il ne graisse point la lime ni le foret, il se travaille nettement avec le burin; son poids spécifique est 8,056; ce poids, après la trempe est 8,039. Sa ténacité est telle qu'un fil de 0m,001 de diamètre supporte un poids de 46 kilogrammes; il prend mieux le vermeil que l'argent, et enfin il présente, travaillé en couverts faits et polis avec soin, une ressemblance avec l'argent qui jusqu'ici n'avait point encore été obtenue au même degré.

L'air humide est sans action sur lui à la température ordinaire, mais il se ternit facilement au contact des aliments chauds, et, par conséquent, il exige un nettoyage assez fréquent: le frottement d'un morceau d'étoffe imprégné de tripoli et d'huile suffit pour lui rendre son premier éclat; enfin, sous le rapport de la salubrité, nous pensons que cet alliage peut être assimulé à l'argent au second titre.

D'après cet exposé, Messieurs, nous admettons que ce composé nouveau peut s'employer avantageusement dans la confection de la vaisselle, qu'il convient surtout pour faire des couverts, les garnitures de couteaux, fourchettes, etc.; pour les boucles et ornements de sellerie et pour la fabrique de vermeil.

Nantes, le 28 mai 1841.

Les commissaires:

HUETTE, LEGAL, A. LELOUP, *rapporteur*.

Digitized by Google

71.e LIVRAISON DE LA 1.re SÉRIE.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 6 octobre 1841.

PRÉSIDENCE DE M. C. MELLINET.

M. Macé, qui passe en qualité de professeur d'histoire au Collége Royal de Lyon, écrit à la Société pour lui témoigner ses regrets et faire changer son titre contre celui de membre-correspondant.

M. J. Maisonneuve, chirurgien à Paris, est reçu membre-correspondant sur le rapport d'une commission composée de MM. Marcé, Maisonneuve fils, et Gély, rapporteur.

M. Mellinet donne ensuite lecture d'un fragment de l'histoire de Nantes relatif à l'époque de la terreur.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

VOIES ET MOYENS PROPRES A RÉPRIMER LE CHARLATANISME MÉDICAL ET PHARMACEUTIQUE,

LU DANS LA SÉANCE DE LA SECTION DE MÉDECINE

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

DU 16 JUILLET 1841,

ET APPROUVÉ PAR LA SECTION.

MESSIEURS,

La commission que vous avez nommée pour rechercher les voies et moyens propres à réprimer le charla-

Digitized by Google

tanisme médical et pharmaceutique, n'a pu les trouver que dans de bonnes institutions législatives et réglementaires de l'enseignement et de l'exercice de la médecine et de la pharmacie.

Sa tâche, en partant de ce point de vue, était donc de procéder à l'examen des lois et des règlements qui régissent actuellement la matière, afin de s'assurer si leurs dispositions sont, en même temps, et protectrices des intérêts de la santé publique, et conservatrices des droits et de la dignité des médecins et des pharmaciens.

Se flatter de parvenir à extirper entièrement le charlatanisme serait une illusion.

Le charlatanisme est une maladie sociale qui restera toujours incurable, car elle tient à la nature du cœur et de l'esprit de l'homme. Aussi, le charlatan n'est-il pas seulement celui qui exerce illégalement la médecine ou la pharmacie; ce n'est pas seulement le vendeur de drogues et d'orviétan, assemblant son auditoire et ses dupes au milieu des places publiques; ou le docteur nomade, pompeusement précédé d'un secrétaire, qui vient annoncer à nos populations l'heureuse arrivée d'un sauveur, dont les innombrables cures sont relatées dans des feuilles qu'il répand à pleines mains; ce n'est pas seulement encore le médecin hâbleur, ni celui qui s'étudie à imposer par l'artifice de ses paroles, par la marche étudiée de ses actions, ou les formes compassées dont il s'enveloppe : le charlatanisme est une lèpre honteuse attachée à tous états, à toute profession, et il s'exercera toujours dans toutes les agglomérations d'hommes,

Digitized by Google

qu'ils soient à l'état sauvage ou à l'état de civilisation, parce qu'il a son appui dans la crédulité et dans l'ignorance des masses ; sa source et son mobile dans l'appas des richesses, dans l'envie de la domination, dans la soif du pouvoir et l'impatience de la concurrence ; dans l'hypocrisie de l'incapacité. Aussi, prend-il tous les tons, toutes les formes ; s'accommodant aux temps, aux lieux, aux besoins, aux préjugés, aux opinions, aux passions : véritable protée, toujours divers, toujours nouveau ; qui, bien que constituant en réalité un délit social, ne saurait souvent être ni défini ni saisi par la loi ; et auquel, en bien des cas, on ne peut opposer pour frein que l'éducation, et infliger pour peine que le mépris et l'animadversion publics.

C'est pourquoi, empruntant les paroles prononcées par M. Double devant l'Académie royale de Médecine, nous dirons : « Ce que l'on demande aujourd'hui, ce que nous » réclamons tous, c'est *une surveillance exacte qui » prenne soin, à la fois, des intérêts de la profession et » de l'exécution des lois qui s'y rattachent,* » persuadés que nous sommes que les lois et les règlements concernant la médecine et la pharmacie, offrent, avec certaines modifications que nous indiquerons, toutes les garanties désirables.

Essayons de le prouver.

Votre Commission s'est demandé d'abord, si l'enseignement était tellement bien organisé qu'il en dût résulter des études solides et des épreuves suffisantes, propres, d'une part, à offrir au public toute la sécurité possible sur la pratique des médecins et des pharma-

Digitized by Google

ciens; et, d'une autre part, à inspirer aux uns et aux autres une juste estime d'eux-mêmes et le sentiment de la dignité de leurs professions.

Or, c'est ce qu'on est en droit d'attendre de l'organisation nouvelle des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, concourant avec les Facultés à l'éducation des médecins et des pharmaciens : organisation qui laisse cependant à désirer quelques chaires, nommément une chaire particulière de pharmacie théorique et pratique; une scolarité de quatre années au lieu de trois, ce qui permettrait une distribution des cours plus rationnelle et plus fructueuse; l'égalité de valeur de toutes les inscriptions avec celles des Facultés, et, peut-être aussi, la fixation d'un taux plus élevé aux appointements des professeurs, afin qu'il leur fût possible de consacrer aux études nécessaires à l'enseignement une partie du temps qu'ils sont contraints, dans l'intérêt de leur existence, d'employer pour leur clientelle.

Quant aux épreuves de savoir, jamais elles ne furent plus multipliées, puisque, indépendamment des examens de réception devant une Faculté ou devant un Jury, il se fait, dans toutes les écoles préparatoires, des examens quotidiens sur la leçon du jour précédent ; et que, à la fin de chaque année scolaire, tous les étudiants doivent subir un examen sur les matières enseignées pendant l'année ; n'étant admis à prendre l'inscription suivante qu'à la condition d'avoir répondu d'une manière satisfaisante. Garanties précieuses d'instruction; nous dirons plus, garanties pour les mœurs, et qui rendent les écoles préparatoires bien préférables, pour les

Digitized by Google

premières études surtout et pour l'âge où l'élève, venant de sortir du collége, se trouve, pour la première fois, livré à lui-même, aux Facultés où le grand nombre des étudiants rend impossibles ces interrogatoires quotidiens et ces examens annuels, si propres cependant à les maintenir dans la ligne du devoir (1).

Ainsi, l'enseignement de la médecine et de la pharmacie, et les moyens propres à constater la bonté des études et l'aptitude à l'exercice de ces deux professions, sont tels, à peu de choses près, qu'on peut raisonnablement le désirer.

Mais, hâtons-nous de le dire, votre Commission n'entend parler ici, en ce qui concerne la profession médicale, que des études et des réceptions des Docteurs, pensant avec tous les hommes qui ont compris quels sont les devoirs imposés aux médecins, que les conditions d'études et de réception exigées des Officiers-de-santé, n'offrent pas au public assez de motifs de sécurité, et à la profession une garantie suffisante du maintien de sa dignité.

L'institution des Officiers-de-santé consacre d'ailleurs une injustice flagrante envers les Docteurs-en-médecine, puisque, malgré certaines dispositions législatives, le plus souvent impraticables et, dès-lors, illusoires,

---

(1) Ces vérités ont été démontrées dans la discussion soutenue devant la Chambre des Pairs, session de 1826, à l'occasion de la présentation d'un projet de loi sur l'établissement des Ecoles secondaires de médecine. Cuvier insista sur la convenance et la nécessité de fortifier l'enseignement dans ces écoles.

Digitized by Google

ayant pour but de restreindre l'action des premiers, on les voit partout exercer concurremment avec les docteurs et jouir des mêmes avantages.

Aussi, les rigueurs salutaires apportées, depuis l'année 1837, dans les études et dans les réceptions des Docteurs, sans que l'on ait songé à élever proportionnellement les difficultés pour les études et les réceptions des Officiers-de-santé, n'ont-elles fait qu'aggraver le mal, en poussant un plus grand nombre de candidats dans les rangs si facilement abordables des Officiers-de-santé.

Sous ce dernier rapport il y a donc urgence à modifier la législation; soit qu'on se range à l'avis de l'Académie Royale de Médecine, en ne créant désormais qu'un seul ordre de médecins, au titre et aux exigences du doctorat actuel; soit que, d'après l'opinion émise et soutenue par la Commission que vous aviez instituée en 1831, pour examiner les moyens propres à remédier aux abus et aux vices relatifs à l'enseignement et à l'exercice des diverses branches de l'art de guérir, il faille conserver deux ordres de médecins, en élevant les conditions d'études et d'examens de l'ordre inférieur au degré où sont actuellement portées ces conditions pour l'admission au doctorat, et en portant, pour l'avenir, ces dernières à un degré proportionnellement plus élevé (1).

---

(1) C'était aussi la pensée qui avait présidé à la rédaction du projet de loi relatif à l'établissement des Ecoles secondaires de Médecine, présenté à la Chambre des Députés, dans la session de 1825.

Digitized by Google

Si les intérêts de la santé publique ne sont pas suffisamment garantis avec les Officiers-de-santé, et s'il est urgent de modifier la loi qui les a institués, à plus forte raison la loi doit-elle poursuivre et atteindre les personnes étrangères à toute formalité d'études et d'examens universitaires, qui s'immiscent soit dans le traitement des maladies, soit dans la préparation et la vente des médicaments.

Voyons d'abord si, sous le point de vue médical, la législation qui nous régit est suffisante à cet égard.

La loi du 19 ventôse an XI porte, au titre Ier, art. 1er :

« A compter du 1er vendémiaire de l'an XII (24 septembre 1803), nul ne pourra embrasser la profession » de médecin, de chirurgien ou d'officier-de-santé, sans » être examiné et reçu comme il sera prescrit par la présente loi. »

Voilà un texte bien positif, qui ne permet aucun commentaire officieux. Pour en assurer l'exécution, et pour que l'autorité et le public connaissent bien les personnes qui, seules, sont investies du droit d'exercer l'art de guérir, la loi prescrit les dispositions suivantes :

TITRE IV, ART. 24.

« Les Docteurs ou Officiers-de-santé seront tenus de » présenter, dans le délai d'un mois après la fixation de » leur domicile, les diplômes qu'ils auront obtenus, au » greffe du tribunal de première instance, et au bureau » de la sous-préfecture de l'arrondissement *dans lequel* » *ils voudront s'établir.* »

ART. 25. « Les commissaires du Gouvernement près » les tribunaux de première instance (Procureurs du Roi)

Digitized by Google

» dresseront la liste des Docteurs et Officiers-de-santé. » Ils adresseront, en fructidor (septembre) de chaque » année, copie certifiée de ces listes au Grand-juge, Mi- » nistre de la Justice. »

Art. 26. « Les Sous-Préfets adresseront l'extrait de » l'enregistrement des diplômes dont il vient d'être parlé » aux Préfets, qui dresseront et publieront les listes de » tous les Docteurs et Officiers-de-santé domiciliés dans » l'étendue de leur Département. Ces listes seront adres- » sées, par les Préfets, au Ministre de l'Intérieur, dans » le dernier mois de chaque année. »

TITRE V, ART. 34.

« Les Sages-femmes feront enregistrer leur diplôme » au tribunal de première instance et à la sous-préfec- » ture de l'arrondissement où elles s'établiront et où elles » auront été reçues.

» La liste des Sages-femmes reçues pour chaque Dé- » partement sera dressée dans les tribunaux de première » instance et par les Préfets, conformément aux art. 25 » et 26 ci-dessus. »

Toutes ces précautions étant prises pour que les seules personnes légalement instituées fussent parfaitement connues de l'autorité et du public, la loi a pourvu à la punition des contrevenants en ordonnant, *au titre VI, art.* 35, que :

« Six mois après la publication de la présente loi, » tout individu qui continuerait d'exercer la médécine » ou la chirurgie, ou de pratiquer l'art des accouchements, » sans être sur les listes dont il est parlé aux articles 25, » 26 et 34, et sans avoir de diplôme, de certificat ou

Digitized by Google

auront obtenus, au greffe du tribunal de première instance et au bureau de la sous-préfecture de *l'arrondissement dans lequel ils voudront s'établir*; et les articles 25 et 26 imposent aux procureurs du roi et aux préfets l'obligation d'envoyer, *dans le dernier mois de chaque année*, au ministre de la justice et au ministre de l'intérieur, copie certifiée de la liste de tous les Docteurs et Officiers-de-santé *du département*; liste qui aura dû, chaque année, être dressée, publiée et affichée par les soins du préfet. L'article 34 étend ces dispositions aux sages-femmes; et, enfin, l'article 35, titre VI, porte que: « Tout individu qui exercerait la médecine ou la » chirurgie, ou l'art des accouchements, *sans être sur* » *les listes dont il est parlé aux articles* 25, 26 *et* 34, » sera poursuivi et condamné à une amende pécuniaire » envers les hospices. »

Eh bien! n'est-ce pas en contravention avec l'esprit et la lettre de ces sages dispositions que l'autorité laisse impunément circuler ces médecins nomades; lesquels, aujourd'hui dans un lieu et demain dans un autre, ne sauraient jamais être soumis sérieusement aux exigences de la loi qui régit les médecins sédentaires; les seuls que la loi ait reconnus, comme il appert par son insistance *sur la fixation du domicile*. Condition essentielle, en effet, pour assurer une garantie au public et une surveillance à l'autorité!

Cette interprétation est si vraie que, si l'on prétendait alléguer, pour légitimer ce vagabondage de quelques médecins indignes, l'article 28, titre IV, portant que: « Les docteurs reçus dans les écoles de médecine,

Digitized by Google

» pourront exercer dans toutes les communes de la Ré-
» publique; » nous ferions observer que ce même article
a prévu l'objection par ce complément : « en rémplis-
» sant les formalités prescrites par les articles précé-
» dents; » c'est-à-dire par les articles 25 et 26, déjà
invoqués; sans compter que, parmi ces médecins no-
mades, il s'en trouve qui, n'étant qu'Officiers-de-santé,
violent, de plus, l'article 29, portant que : « Les Officiers-
» de-santé ne pourront *s'établir* que dans le départe-
» ment où ils auront été examinés par le jury. »

Et ce serait en vain que ces médecins prétendraient légaliser leur conduite en présentant leur diplôme au greffe du tribunal de première instance et au bureau de la sous-préfecture de tous les lieux qu'ils parcourent successivement, car cette formalité est tout-à-fait illusoire et vaine, du moment qu'elle n'est point la consécration de la *fixation du domicile*, explicitement exigée par la loi.

Sur quelle liste seraient d'ailleurs portés ces médecins? Si, en juillet, ils se sont fait inscrire à Nantes, peuvent-ils se faire inscrire en août à Angers, en septembre à Tours, et ainsi de suite; de manière à se trouver légalement sur toutes les listes dressées par les préfets à la fin de chaque année, pour être envoyées au ministre de la justice et au ministre de l'intérieur; et à y être portés justement pour le lieu et l'année où ils se trouvent actuellement en exercice.

Evidemment, cela est impossible, et, dès-lors, ils sont, sous ce rapport essentiel, dans un état habituel de contravention à la loi.

Ainsi, Messieurs, d'après l'esprit et d'après la lettre

Digitized by Google

de la loi sur l'exercice de la médecine, il est du devoir des autorités d'arrêter les excursions de ces médecins, honte de la profession et fléaux de l'humanité.

Eh! n'est-ce pas eux que l'on peut accuser, à bon droit, de résumer en leurs personnes tout le danger et toute la turpitude du charlatanisme? N'est-ce pas eux qui compromettent, au premier chef, cette *dignité* que le législateur a si justement invoquée comme étant *seule propre à soutenir les avantages de la profession médicale*? et, enfin, n'est-il pas aussi injuste qu'immoral de les voir, par le fait même de leur position extra-légale, s'affranchir des charges et de la responsabilité qui pèsent sur les médecins *établis*?

Examinons maintenant l'état de la législation, en ce qui concerne l'exercice de la pharmacie.

La loi du 21 germinal an XI porte, titre IV, article 25: « *Nul* ne peut obtenir de *patente* pour exercer la » profession de pharmacien, préparer, vendre ou dé» biter aucun médicament, s'il n'a été reçu suivant les » formes voulues jusqu'à ce jour, ou s'il ne l'est dans » l'une des écoles de pharmacie, ou par l'un des jurys, » suivant celles qui sont établies par la présente loi, et » après avoir rempli toutes les formalités qui y sont » prescrites. »

Et, pour que le public sut pertinemment à qui s'adresser pour se procurer des médicaments, l'article 28 porte: « Les préfets feront imprimer et afficher, chaque » année, les listes des pharmaciens *établis* dans les dif» férentes villes de leur département. Ces listes contien» dront les noms, prénoms des pharmaciens, les dates » de leur réception *et les lieux de leur résidence*. »

Digitized by Google

Pour que toute erreur, toute falsification dans des objets aussi importants que ceux de la pharmacie fussent évitées et empêchées, l'article 29 prescrit que: « Au moins une fois l'an, les officines et magasins des » pharmaciens et droguistes seront visités par des mé- » decins et un commissaire de police, pour vérifier la » bonne qualité des drogues et médicaments simples et » composés, et pour que les drogues mal préparées ou » détériorées soient saisies *à l'instant*, pour être pro- » cédé ensuite conformément aux lois et règlements sur » la matière. »

D'après ces dispositions, il est évident que c'est en contravention formelle à la loi, que des médecins *ambulants, même pourvus du diplôme du pharmacien*, s'arrogent le droit d'annoncer et de vendre des médicaments, puisque la loi ne parle que de pharmaciens *établis*; qu'elle prescrit la formation, la publication et l'affiche de listes avec *indication du lieu de résidence*; et enfin, qu'elle ordonne des visites, au moins annuelles, de toutes les officines et magasins, pour y vérifier la bonne qualité des médicaments simples ou composés; toutes exigences auxquelles on ne peut soumettre les pharmaciens qui mènent une vie errante.

Par des motifs de haute convenance, et hors le cas de résidence en des lieux trop éloignés d'une pharmacie, il ne doit être permis à aucun médecin *établi* de vendre des remèdes quelconques (1), même en s'autorisant d'un

(1) Ce cas a été prévu par l'art. 27 de la loi du 21 germinal an XI, titre IV, *de la Police de la Pharmacie*.

Digitized by Google

diplôme de pharmacien, ou sous prétexte d'une spécialité de doctrine, comme le prétendent, par exemple, les médecins de l'école homœopathique.

S'il convenait que les droits des pharmaciens fussent garantis, même contre les invasions des médecins, il était juste aussi qu'il fût expressément interdit aux pharmaciens de s'immiscer dans l'exercice de la médecine, pour lequel d'ailleurs ils sont frappés d'incapacité par la nature de leurs études. C'est pourquoi l'article 32 porte que : « Les pharmaciens ne pourront livrer et dé» biter des préparations médicinales ou drogues com» posées quelconques, que d'après la prescription qui » en sera faite par des Docteurs-en-médecine ou en chi» rurgie, ou par des Officiers-de-santé *et sur leur si» gnature.* » Dernière disposition qui semble exclure le cumul des deux professions de médecin et de pharmacien; car, comment un pharmacien-médecin ou un médecin-pharmacien pourrait-il vendre un remède dont l'ordonnance aurait été signée par lui-même? Ce qui répugne d'ailleurs au sentiment de désintéressement et de loyauté si nécessaire dans l'exercice de ces professions.

Cependant, comme dans les lois sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie, on ne trouve aucun article spécial où l'exercice des deux professions, par le même individu, soit formellement prohibé; et que l'on a déjà, en plusieurs circonstances, argué de ce défaut de prohibition textuelle pour renvoyer de la plainte des médecins qui vendaient des remèdes, hors le cas prévu par l'article 27 de la loi du 21 germinal an XI, en s'autorisant de leur diplôme de pharmacien, et vice-versâ;

Digitized by Google

votre Commission a pensé qu'il conviendrait que cette prohibition, qui, dans l'état actuel de la législation, ne ressort que de l'esprit de la loi et du rapprochement de ses divers articles, fût, lors des réformes demandées, exprimée textuellement.

C'était en vue des dangers auxquels le public est exposé par l'administration mal éclairée ou peu consciencieuse des médicaments que l'article 32 de la loi du 21 germinal an XI, sur les écoles de pharmacie, porte que : « Les » pharmaciens ne pourront vendre aucun remède secret ; » et que, par l'article 36, « toute annonce et affiche imprimée, » qui indiquerait des remèdes secrets, sous quelque dé- » nomination qu'ils soient présentés, sont sévèrement pro- » hibées. »

Par malheur, un décret impérial du 25 prairial an XIII (14 juin 1805), restreignit cette prohibition, en permettant « d'annoncer et de vendre les remèdes secrets ap- » prouvés par l'avis des écoles ou sociétés de méde- » cine ; » et même en « autorisant les auteurs et pro- » priétaires de ces remèdes à les vendre par eux-mêmes, » et à les faire vendre et distribuer par un ou plusieurs » préposés, dans les lieux où ils le jugeront convena- » ble, sous la garantie de les faire agréer, à Paris, par le » préfet de police, et, dans les autres villes, par le préfet, » ou le sous-préfet, ou, à défaut, par le maire, qui » pourront, en cas d'abus, retirer leur agrément. »

Bientôt, les graves inconvénients et même les dangers d'une permission accordée sous de telles conditions, furent reconnus ; ce qui donna lieu au décret du 18 août 1810, portant que « les permissions accordées aux

Digitized by Google

» inventeurs ou propriétaires de remèdes ou de compo-
» sitions dont ils ont seuls la recette, cesseraient d'avoir
» leur effet, à compter du 1.er janvier 1811. »

Une commission, choisie par le ministre de l'intérieur, fut chargée d'examiner la composition de ces remèdes et de vérifier l'utilité de leur administration; et, sur son rapport favorable, le secret devait être acheté par le gouvernement, pour être, par lui, livré au domaine du public.

Cette commission est actuellement prise dans le sein de l'Académie royale de Médecine, conformément à l'article 2 de l'ordonnance du 20 décembre 1820.

Ces dispositions sont sages; car elles concilient les intérêts de la santé publique avec ceux de la propriété et de l'industrie. Mais la connaissance de la composition des remèdes achetés par le gouvernement étant une fois rendue publique, ces remèdes ne devraient jamais être l'objet d'affiches, soit sur la voie publique, soit dans les journaux politiques; et leur débit devrait toujours être soumis aux mêmes formalités que tous les autres remèdes, d'après les prescriptions des articles 25 et 32 de la loi du 21 germinal an XI, que nous avons cités précédemment.

Si l'annonce, l'affiche, la vente de tout remède secret, doivent être sévèrement prohibés, à plus forte raison ne doit-il plus être accordé de brevet d'invention pour remèdes et médicaments; puisque, dans ce dernier cas, il n'y a pas même eu appréciation préalable de ces agents thérapeutiques par un tribunal compétent.

Nous ne saurions donc partager l'opinion énoncée et soutenue par quelques personnes, en faveur du main-

Digitized by Google

tien de la liberté de publication, d'annonce et de vente des remèdes secrets, même lorsqu'ils sont autorisés.

Cette liberté est-elle, en effet, comme le prétend le *Journal des Débats*, dans son numéro du 11 avril 1841, l'usage d'un droit ayant son principe dans la loi fondamentale elle-même? Y a-t-il ici assimilation aux autres articles de commerce, où l'habitude vaut force de loi relativement aux annonces par voie de la presse? Y a-t-il ici droit commun et loi commune, devant dès lors être maintenus pour tout le monde?

A toutes ces questions, nous croyons pouvoir répondre par la négative; car, bien certainement, il ne saurait y avoir aucune assimilation raisonnable entre les médicaments et les autres objets de commerce; et, d'ailleurs, puisque la loi n'a pas cru devoir entourer de trop de précautions l'exercice de la médecine et de la pharmacie; qu'elle l'a confié à des hommes spéciaux et duement éprouvés; qu'elle frappe de peines toutes autres personnes qui s'immiscent dans cet exercice, il est bien évident qu'elle a voulu placer le public vis-à-vis les médecins et les pharmaciens, dans la condition d'un mineur n'ayant pas le droit d'agir par lui-même, et qui doit s'en rapporter entièrement à ces derniers en ce qui concerne les soins de la santé. Or, par le fait d'annonces ou d'affiches, qui indiquent les propriétés d'un remède, vendu d'ailleurs librement, comme tout autre objet de commerce, chacun peut se croire assez éclairé pour se l'appliquer d'après les seuls conseils de sa volonté; ce qui a lieu, en effet, tous les jours, malgré les plus nombreuses déceptions, et, souvent aussi, malgré les plus graves accidents.

Digitized by Google

Il est donc juste qu'il y ait ici dérogation formelle et légale au droit commun, à la loi commune ; il est donc prudent que la publication et l'annonce, par la voie ordinaire des journaux politiques et des affiches, de toute espèce de remède, même autorisé, soient rigoureusement interdites, et que le débit n'en soit confié qu'aux seuls pharmaciens, sous la condition expresse (article 32, titre 4 ; loi du 21 germinal an XI) qu'ils ne pourront le faire que sur la prescription signée d'un Docteur-en-médecine ou en chirurgie, ou d'un Officier-de-santé.

Mais ici se présente une contradiction à laquelle on ne semble pas avoir pris garde, en autorisant la vente de remèdes secrets, même après autorisation.

En effet, si la composition du remède est un *secret*, les médecins, qui seuls ont le droit de prescrire ce remède, comme tous les autres, n'en connaissent les propriétés que par ce que l'inventeur en a publié, et par ce que l'expérience, si souvent trompeuse, *experientia fallax*, a pu lui en apprendre. Ainsi, voilà des médicaments dont l'emploi, même soumis aux exigences des lois sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie, est radicalement frappé de réprobation par tous les médecins sages, et qui ont bien compris que, dans la pratique, jamais deux maladies n'existent assez exactement dans les mêmes conditions, pour que le même agent médicamenteux leur soit également applicable. Vérité incontestable, et qu'avait déjà invoquée, contre le secret des remèdes, la commission que vous aviez instituée en 1831, lorsqu'elle disait :

« Ce n'est que l'ignorance la plus grossière, ou le

Digitized by Google

» charlatanisme le plus déhonté qui puissent prétendre
» imposer un remède applicable à tout un ordre de ma-
» ladies. Rien n'est absolu en médecine, et il ne se
» trouve peut-être pas deux individus dont les circons-
» tances de tempérament et de maladie permettent
» l'application d'un traitement absolument semblable.
» Le simple énoncé de cette vérité suffirait pour motiver
» la condamnation des remèdes secrets. Mais, d'ail-
» leurs, est-ce donc que la matière médicale n'est pas
» assez riche, assez surchargée de médicaments et de
» recettes? Laissez aux médecins le soin d'y puiser :
» ils y trouveront assez de quoi satisfaire à toutes les
» indications de la thérapeutique. Et si, par cas, il ad-
» venait qu'on découvrît un agent, un composé, une
» formule plus efficaces que ceux que l'on connaît déjà,
» alors, si l'inventeur tenait à ne pas le divulguer sans
» une récompense préalable, il conviendrait que le gou-
» vernement, éclairé d'ailleurs par des juges compé-
» tents, l'achetât et le fit connaître, afin que les méde-
» cins pussent l'employer avec confiance et à propos,
» et que les pharmaciens sussent le préparer convena-
» blement. »

Si nous avions besoin ici d'invoquer d'autres autorités, pour appuyer notre opinion sur le danger des publications, annonces et vente des remèdes secrets, elles ne nous manqueraient pas : qu'on nous permette seulement de transcrire ce que disait, en 1790, la Société Royale de Médecine consultée par l'Assemblée Nationale.

« Rien n'est plus dangereux que le secret en fait de
» remèdes. Le plus utile devient souvent funeste, par

Digitized by Google

» cela seul qu'il reste couvert des voiles du mystère. » Ce mystère excite l'enthousiasme et entretient la crédulité du peuple. Il produit l'incertitude dans le discernement des circonstances, et l'inexactitude dans » l'application d'un moyen qu'on emploie sans le connaître. La Société a, dans ses recueils, des preuves » multipliées des malheureux effets, et, nous ne craignons pas de le dire, des empoisonnements causés » par des remèdes dont les succès, en quelques cas, » avaient été attestés par des médecins connus et par » des citoyens de tous les rangs.

» Tant qu'on accordera le dangereux privilége du » secret aux auteurs d'un petit nombre de remèdes » utiles, une foule d'autres auteurs, jaloux des mêmes » avantages, se montreront de toutes parts.

» Le secret gardé sur quelques remèdes vraiment » utiles est donc un obstacle à la destruction du charlatanisme; fléau qui, jusqu'ici, comme tant d'autres, » a été principalement funeste aux indigents et surtout » aux pauvres des campagnes.

» Le vœu que nous présentons aujourd'hui à l'Assemblée Nationale, c'est qu'il ne soit accordé à l'avenir aucun brevet, aucune lettre, par lesquels un » remède utile puisse rester sous le secret; que tout » remède nouveau, *et d'une utilité supérieure à celle » de tous les remèdes connus dans le même genre*, soit » acheté par la Nation, et, immédiatement après, publié, pour que les gens de l'art puissent l'appliquer » dans les circonstances où il convient, *avec les modifications que ces circonstances exigent*; et non aveuglément sur la foi d'une approbation.

Digitized by Google

» Nous pouvons assurer, et l'histoire de la médecine » en fait foi, que le petit nombre des préparations nou- » velles qui seront jugées dignes de cette distinction » ne peut jamais former un objet de dépenses considé- » rables.

» Ce n'est pas à nous, c'est aux législateurs de la » France qu'il appartient d'examiner quel droit un » homme peut avoir à une propriété dont l'aliénation » importe au salut de tous, et jusqu'à quel point on doit » au bien-public le sacrifice de l'intérêt particulier.

» Nous nous bornerons à dire que, si l'Assemblée » adopte notre vœu, elle aura détruit encore un des » maux innombrables qui doivent leur naissance à la » cupidité et à la crédulité des hommes. »

D'après les détails dans lesquels nous venons d'entrer, on peut voir que la législation sur l'exercice de la Pharmacie laisserait peu de choses à désirer, s'il n'était plus délivré de brevets d'invention pour remèdes et médicaments, et si la vente et l'annonce de remèdes secrets, même approuvés, étaient absolument interdites; en d'autres termes, si, d'après le vœu de l'ancienne Société Royale de Médecine, sanctionné d'ailleurs par le décret impérial du 18 août 1810, le Gouvernement achetait le secret de tout remède, *bien et duement reconnu nouveau et indispensable*, pour le faire connaître par tous les moyens de publicité appropriés à cet objet; et, nous ajouterons, si la loi spécifiait, de manière à ne permettre aucun subterfuge, les substances que les droguistes, épiciers, confiseurs et autres, pourraient vendre, sans léser les droits

Digitized by Google

des pharmaciens, et sans compromettre la santé publique. (1)

Comment, demanderons-nous encore, est-il donc arrivé, avec des lois telles que celle du 19 ventôse an XI, sur l'exercice de la Médecine, et celle du 21 germinal de la même année, sur l'exercice de la Pharmacie, que les sages et salutaires dispositions du législateur soient demeurées ou inexécutées, ou méconnues, ou violées? et, ce qui est beaucoup plus grave, que les contrevenants soient souvent sortis victorieux des poursuites judiciaires dirigées contre eux?

C'est, il faut bien le répéter, parce que la loi n'a point pourvu à la création, dans chaque ville de préfecture et de sous-préfecture, d'une magistrature médicale chargée de veiller au maintien des dispositions qu'elle a prescrites, en provoquant au besoin l'action des autorités administratives et judiciaires, lesquelles, bien que instituées pour faire exécuter les lois en général, ont dû et devront toujours demeurer plus ou moins étrangères à des lois qui portent en elles un caractère évident de spécialité.

Aussi, votre Commission a pensé que, pour arriver à la réforme et à la répression des abus et des délits qui rendent si souvent les populations victimes de l'exer-

---

(1) Voyez à l'appui de ce rapport, en ce qui concerne les modifications à apporter à la loi qui régit actuellement l'exercice de la pharmacie, la lettre adressée, le 21 mars 1841, par l'Académie Royale de Médecine, à MM. les Ministres de la Justice, du Commerce et de l'Instruction Publique. (Cette lettre est insérée dans le numéro de septembre 1841 du *Journal de Pharmacie*.)

Digitized by Google

cice illégal ou frauduleux de la Médecine et de la Pharmacie, tout en portant un notable dommage à l'honneur et à la fortune des médecins et des pharmaciens consciencieux et légalement institués et établis, il y aurait moins peut-être à reviser les lois existantes qu'à rendre leur exécution assurée, par l'institution de Conseils médicaux, composés de médecins et de pharmaciens, et dont les attributions comprendraient essentiellement : l'initiative de signaler aux autorités compétentes les infractions faites à ces lois, et d'en provoquer le redressement ou la punition; la vérification des diplômes; la surveillance morale de l'exercice de la Médecine et de la Pharmacie; le soin de protéger, par tous les moyens convenables, les intérêts moraux et matériels des médecins et des pharmaciens : formant ainsi un véritable jury devant lequel seraient portées les affaires spécialement médicales et pharmaceutiques, comme sont portées, par exemple, devant un Tribunal spécial de commerce, les affaires purement commerciales; comme sont portées devant le Conseil de discipline des avocats et des notaires, les affaires qui tiennent à la dignité, aux mœurs, à l'ordre, aux intérêts de ces professions (1).

---

(1) « Pour préserver, a dit Chaptal, dans son rapport sur le » projet de loi relatif à l'établissement des Écoles Secondaires de » Médecine, présenté à la Chambre des Pairs, séance du mardi » 11 avril 1826., *des professions aussi importantes de* » *tout ce qui peut porter atteinte à la considération dont* » *elles ont besoin*, on désirerait, depuis long-temps, une institution à la fois repressive et paternelle, qui maintînt dans

Sous ce dernier rapport, les Conseils médicaux, en rattachant les médecins et les pharmaciens à une autorité protectrice et régulatrice, auraient le précieux avantage de faire cesser cet individualisme, si fâcheux partout où il existe, et de maintenir des professions honorables en cet état de dignité et de considération sans lequel elles ne sauraient atteindre leur but d'utilité.

Nous venons de prononcer le mot *dignité*, et ce sera pour votre Commission une occasion toute naturelle de discuter certaines dispositions des lois concernant l'état politique des médecins.

Et d'abord, la Patente à laquelle on les a assujettis, n'est-elle pas un genre d'impôt dont la signification doit enlever, au moins en partie, *à l'état honorable de méde-*

» le devoir et la décence les personnes qui pourraient s'en » écarter, garantit la société contre les tentatives téméraires ou » imprudentes des charlatans, et protégeât le médecin instruit » contre les intrigues de l'ignorant éhonté. »

Les lois, disait à ce sujet M. Boin, rapporteur de la commission chargée d'examiner le même projet de loi, présenté à la Chambre des Députés en 1825, « Les lois poursuivent les contraventions » graves, les délits, les crimes; mais elles sont sans action contre » une foule d'abus et de désordres, de vices et de torts particuliers » qui blessent l'opinion, la morale, les convenances, et tendent à » déconsidérer un art qui a besoin, plus qu'un autre, de se concilier » l'estime et la reconnaissance publiques, pour produire le bien » qu'on en doit espérer. C'est pour la dignité de l'art que le Gou- » vernement désire voir les hommes qui s'y distinguent le plus sur- » veiller eux-mêmes l'exercice d'une profession dont l'honneur doit » leur être à cœur. »

Digitized by Google

cin, LA DIGNITÉ *qui, seule, peut en soutenir les avantages* (1)?

En effet, n'est-il pas évident que la patente, en assimilant politiquement les médecins aux plus simples marchands et aux plus vulgaires artisans, les rejette hors de la classe des professions libérales, que la loi a exemptées de cet impôt, et les dépouille ainsi de cette dignité, qui est aussi nécessaire à l'art qu'à celui qui le professe (2)?

Pour faire le bien en médecine, il faut s'estimer soi-même et être assuré qu'on est haut placé dans l'estime publique; et nous ne craignons pas d'affirmer que le charlatanisme, que nous voulons réprimer, que tout le monde a intérêt à voir réprimer, est principalement entretenu par les torts de la législation envers les médecins.

Ce point étant accordé que, par le fait de la patente, la médecine a été violemment frappée de déchéance, il resterait à démontrer, par des raisons solides, que cet impôt n'est juste, à son égard, ni en principe ni par assimilation; et c'est ce que votre Commission a cru devoir

---

(1) Termes de l'exposé des motifs de la loi du 19 ventôse an XI sur l'exercice de la médecine.

(2) Dans le classement des différentes espèces de commerces, industries, arts et professions assujettis au droit de patente, il est déclaré qu'elles ont été soumises à ce droit par analogie; or, les médecins se trouvent, d'après l'analogie du fisc, rangés dans la 4.e classe, dans le paragraphe où sont inscrits les loueurs de chevaux et de voitures suspendues, les perruquiers-coëffeurs de femmes, les selliers, les parfumeurs, les marchands de cuirs et peaux, etc.

Digitized by Google

faire, malgré la défaveur avec laquelle le Pouvoir a semblé accueillir, jusqu'à ce jour, les réclamations qui se sont comme fatalement élevées toutes les fois que l'occasion l'a permis; parce qu'elle a pensé qu'il est toujours convenable et digne de faire valoir ses droits, et qu'on mérite de les perdre, quand on ne sait pas les défendre.

L'impôt de la patente appliqué aux médecins est-il juste en principe?

Rappelons que les droits de patente son divisés en *droit fixe* et en *droit proportionnel*; que le premier de ces droits est en raison de l'industrie exercée, et le second en raison des loyers d'habitation.

Or, en ce qui concerne le droit fixe, nous le demandons à tout homme de bonne foi, peut-on assimiler l'application qu'un médecin fait de son savoir et de son intelligence à la recherche de la nature d'une maladie et du traitement qui lui convient, à l'exercice d'une industrie, à la vente d'une marchandise? Et le Code de Commerce ayant défini ce que l'on doit entendre par négociant: *toute personne qui achète pour revendre*; trafic qui ne devient légal qu'en acquérant par la patente le droit d'exercice, est-il rationnel de comprendre les médecins dans cette catégorie?

Le marchand, l'industriel, possèdent un objet matériel, de valeur intrinsèque, positive, équivalant, par comparaison ou assimilation, à tel autre objet, à telle somme d'argent; de manière qu'il représente, au moins, la valeur des déboursés. — Ce marchand peut être malade ou absent, il peut même mourir sans que l'objet de

Digitized by Google

son commerce perde de sa valeur. Malade ou absent, il fait procéder à la vente de cet objet par une autre personne, et il continue à jouir des bénéfices qui en ressortent; mort, sa veuve ou ses enfants conservent une valeur qu'ils peuvent d'ailleurs exploiter.

Mais un médecin!... Est-ce donc qu'il peut céder son intelligence, ses études, son expérience?... S'il est malade; si des affaires l'éloignent du théâtre de sa clientelle; s'il meurt, que devient son prétendu commerce?

Bien plus! cette science que l'on frappe d'un impôt, il n'est pas au pouvoir du médecin de l'appliquer, quand il veut!

Un marchand étale sur la voie publique les objets de son commerce: chacun les voit, les juge, et le besoin ou le caprice, sollicités par la vue de l'objet destiné à les satisfaire, sont de sûrs garants de la vente.

En est-il, en peut-il être ainsi de l'intelligence; du savoir du médecin?... Aussi, les jeunes médecins, nouvellement entrés dans la carrière, et, par la seule force des choses, encore inconnus, sont-ils frappés d'un impôt dont ils ne peuvent pas, le plus ordinairement, gagner la valeur!

Montrerons-nous, pour faire mieux ressortir toute l'injustice et tout l'odieux de cet impôt, le médecin dans les différentes phases de sa pénible carrière? Parlerons-nous de ses longues études humanitaires? de ses fatigantes et dangereuses études médicales? de son dévouement quotidien, et tout de charité, près des indigents malades; surtout dans les épidémies meurtrières, dont il est souvent la victime? des services gratuits que l'administration

Digitized by Google

réclame, chaque jour, de ses lumières, et que lui seul est capable de rendre? Non : car, en ce qui touche les intérêts du fisc, on ne serait pas compris en alléguant des droits basés sur la gratitude publique et sur le sentiment des convenances.

Mais, ce que nous devons dire, c'est que des épreuves multipliées et coûteuses, tout-à-fait étrangères aux professions patentables, ont constitué, pour les médecins, un droit formel d'exercice ; et que ce droit est solennellement établi par le diplôme qui leur est conféré par le Grand-Maître de l'Université.

Or, n'est-ce pas, d'une part, une amère dérision, et, de l'autre, une impertinente prétention, que de soumettre le médecin, après qu'il a subi toutes ses épreuves, qu'il a supporté tous les frais de ses études humanitaires et scientifiques, qu'il a été reconnu, par l'un des ministres du Roi, comme ayant le droit exclusif d'exercer librement et partout le royaume sa libérale profession, à recevoir, au nom du maire de sa commune, une patente qui l'autorisera, moyennant finances, à exercer pendant la durée d'un an!..

Mais il y a plus : ce n'est pas seulement la Faculté ; ce n'est pas seulement encore le ministre du Roi qui ont conféré au médecin le droit d'exercice : il tient ce droit de la loi elle-même (Loi du 19 ventôse an XI ; 10 mars 1803), qui a réglé les conditions de l'exercice de la médecine; et cette loi ne parle pas de patente!...

Que prescrit-elle, en effet?

Que « nul ne pourra embrasser la profession de Mé-
» decin, de Chirurgien ou d'Officier-de-santé, sans être
» examiné et reçu comme il sera prescrit par la présente

Digitized by Google

» loi (Art. 1.er, titre I.er) »; que les Docteurs reçus dans les Écoles de Médecine pourront exercer leur profession dans toutes les communes de la République; et les Officiers-de-santé dans le département où ils auront été examinés par le jury, *en remplissant les formalités prescrites par les articles précédents*. (Art. 28 et 29, titre IV.)

Et quelles sont ces formalités? Nous les avons déjà indiquées : elles sont comprises dans l'art. 24, titre IV, et consistent en ce que les Docteurs et les Officiers-de-santé présenteront, dans le délai d'un mois après la fixation de leur domicile, leur diplôme au greffe du tribunal de première instance et au bureau de la sous-préfecture de l'arrondissement dans lequel ils voudront s'établir.

Or, dans tout ceci il n'est aucune mention de la patente. Et qu'on ne croie pas que ce soit oubli ou chose prévue et nécessaire: car, un mois après la promulgation de cette loi, le 21 germinal (11 avril), la loi qui régla les conditions de l'exercice de la Pharmacie, cette autre branche de l'art de guérir, parle expressément de la patente pour les pharmaciens : « Nul ne pourra, pres-
» crit l'art. 25, titre IV, obtenir de *patente* pour exer-
» cer la profession de pharmacien, préparer, *vendre ou*
» *débiter* aucun médicament, s'il n'a été reçu suivant
» les formes, etc. »

Pourquoi cette distinction entre deux professions qui concourent au même but? C'est que, dans le premier cas, il s'agit du médecin, *qui n'achète pas pour revendre*, et qui, dès-lors, n'est pas marchand, seule condition patentable; que dans le médecin, il n'y a qu'un homme, le

Digitized by Google

savant, exerçant simplement son intelligence ; tandis que, dans le cas du pharmacien, il y a deux hommes, le savant reçu et reconnu par l'Université et le marchand.

Qu'a fait la loi pour concilier les droits et les devoirs de ces deux conditions réunies dans le même homme? Elle a réservé les droits du savant en lui conférant le privilége de la vente des médicaments, à l'exclusion formelle de toute autre personne, et elle a soumis l'homme qui a acheté pour revendre à l'acquittement du droit imposé à tous les autres marchands.

Si l'interprétation que nous donnons de l'esprit de la loi du 19 ventôse an XI, par laquelle les conditions de l'exercice de la médecine ont été réglées, était contredite, nous invoquerions en sa faveur l'autorité de l'Orateur du Gouvernement : « Une étude de quatre années, » disait-il dans l'exposé des motifs de cette loi, dans une » des Ecoles de médecine, des honoraires pour les frais » d'études, d'examen et de réception, sont des condi- » tions indispensables sans lesquelles on ne pourra être » reçu docteur. *La justice et la raison veulent que ces » frais soient supportés par les aspirants, qui recevront, » en échange, le droit d'exercer librement une profes- » sion* de laquelle ils doivent retirer un profit plus ou » moins considérable. »

Cela est clair et explicite.

Un coup d'œil sur l'origine de la patente, comme condition de l'exercice de la médecine, va faire ressortir encore davantage toute la vérité de notre interprétation.

Par le décret du 18 août 1792, qui supprima les universités, les facultés et les corporations savantes, il n'y

Digitized by Google

eut plus ni examens ni réceptions; et, à dater de cette époque, il fut permis à tout homme, fût-il sans études, sans lumières, sans instruction, d'exercer et de pratiquer la médecine et la chirurgie *au moyen d'une patente* délivrée indifféremment, sans titre et sans précautions, à tous ceux qui se présentaient pour l'obtenir (1).

Sous l'empire d'une pareille législation, la profession médicale étant livrée à l'arbitraire de chacun, à l'égal de toutes les professions mercantiles et industrielles, il était rigoureusement juste qu'elle fût également sanctionnée par l'acquittement du droit de patente, seule condition d'exercice de ces dernières. Mais, maintenir cette taxe après les exigences de la loi du 10 mars 1803 (19 ventôse an XI), c'est évidemment une injustice; nous dirons plus, une illégalité; et, certes, tous les gens sensés et de bonne foi en conviendront et comprendront pourquoi les médecins, justement blessés dans leur dignité et dans leurs intérêts, n'ont cessé, jusqu'à ce jour, d'élever d'instantes réclamations contre un impôt qui n'avait pu réellement surgir que de la législation délirante de 92.

La patente était, d'après l'esprit de cette législation, si bien considérée comme donnant le droit d'exercice, *à défaut d'autre titre*, que son exemption ne tarda pas à être prononcée à l'égard des médecins et des chirurgiens pourvus d'un brevet qui, leur assignant des fonctions

(1) Paragraphe transcrit textuellement de l'exposé des motifs de la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803). (Bulletin des lois, n.° 256.)

Digitized by Google

publiques, établissait pour eux une sorte de réception et comme une sanction légale de leur profession, bien qu'ils ne la bornassent pas aux établissements pour le service desquels ils étaient brevetés (1).

Or, si un brevet d'emploi donnait l'exemption de la patente, en tenant lieu d'examens, de réception et de diplôme, à plus forte raison le diplôme obtenu après des études obligatoires, longues et coûteuses et par suite

---

(1) Loi du 1.er brumaire an VII (22 octobre 1798), article 29, § V: « Ne sont pas assujettis à la patente les Officiers-de-santé at-» tachés aux armées, aux hôpitaux ou au service des pauvres, par » nomination du gouvernement ou des autorités constituées. »

L'année suivante (loi du 9 brumaire an VIII, 31 octobre 1799), après une discussion dans le Conseil des Anciens, pour savoir si la loi précédente était applicable aussi bien aux médecins logés en ville qu'à ceux qui ne quittaient pas l'hôpital, il fut décidé : « Art. 1.er : Le n.° 5 de l'article 29 de la loi du 1.er bru-» maire an VII sur les patentes, est applicable, *sans distinc-» tion*, à *tous* les Officiers-de-santé attachés aux armées, aux » hôpitaux ou au service des pauvres, par nomination du Direc-» toire exécutif ou des autorités constituées. »

Ce fut dans la séance où cette décision fut prise que Moreau, de l'Yonne, exprima l'opinion que *tous* les médecins auraient dû, comme les peintres, les graveurs, les sculpteurs, être exemptés du droit de patente. « Les officiers-de-santé, s'écria-t-il, exercent » aussi un art, et un art au moins aussi précieux que ceux de la » peinture et de la sculpture ! »

Si cette opinion était fondée en raison, alors que toutes ces professions étaient également libres et sans contrôle, combien n'eût-elle pas acquis de force quand, plus tard, on eût pu opposer à la liberté d'action des peintres, des sculpteurs et autres artistes, les exigences de la loi sur l'exercice de la médecine !

Digitized by Google

d'examens dispendieux, devait-il la concéder? et c'est bien là le sens qu'il faut attacher aux paroles que nous avons citées de l'Orateur du gouvernement, dans l'exposé des motifs de la loi du 19 ventôse an XI, qui régit actuellement l'exercice de la médecine.

Cependant, cette loi exerça ses effets, en ce qui concernait les études, les examens et la réception, et les médecins ainsi légalement constitués, n'en restèrent pas moins soumis à un impôt évidemment frappé de déchéance.

C'est que le corps médical n'était point représenté, et que le fisc, qui avait l'habitude de percevoir cet impôt, n'étant contredit par personne, continua à l'exiger.

Ce fut aussi par ce même motif de l'habitude que l'immunité accordée aux médecins et aux chirurgiens des armées et des hôpitaux civils et militaires, continua à leur être acquise, sans que l'on fît attention que cette immunité, à laquelle ils avaient, comme ils ont encore, tant de droits, eu égard à l'importance de leurs fonctions comparée à la modicité et quelquefois même à la nullité de leurs appointements, et qui ressortait, sous la précédente législation, de la concession d'un titre qu'ils possédaient exclusivement à tous les autres médecins, ne pouvait plus leur être exclusive, depuis que tous les médecins, institués par la loi du 19 ventôse, étaient investis d'un titre encore bien plus péremptoire et possessif.

Toutes ces contradictions ne doivent pas étonner.

Ici, comme en tant d'autres choses, on peut signaler ce défaut d'harmonie existant entre des lois corrélati-

Digitized by Google

ves, mais conçues sous des inspirations diverses, sans esprit d'ordre et de suite.

L'impunité avec laquelle le fisc avait continué à percevoir l'impôt de la patente, contrairement à l'esprit de la loi du 19 ventôse, dut l'enhardir plus tard à violer l'immunité concédée aux médecins et aux chirurgiens des hôpitaux; bien que cette immunité eut été consacrée postérieurement et d'une manière de plus en plus explicite, par le décret du 25 thermidor an XIII (13 août 1805) (1).

Ainsi, nous voyons, par l'article 32 de la loi des finances pour 1817, le ministre demander que la patente soit affectée à cette catégorie de médecins et de chirurgiens; et, ce qui est vraiment déplorable et propre en même temps à soulever l'indignation, c'est que l'on appuyait cette demande sur ce que les Conseils-généraux de plusieurs départements avaient pensé que les médecins et chirurgiens dont il s'agit, recevant un traitement, devaient payer la taxe; ce qu'ils les avaient obligés de faire, en effet, en violant ouvertement le décret que nous venons de citer: ce qui fit dire, avec autant de force que de vérité, à M. Boin, médecin et député, qu'on

(1) Ce décret porte : « *Tous* les médecins, chirurgiens et » pharmaciens employés près des hôpitaux civils et militaires, ou » au service des pauvres, par nomination du gouvernement ou des » autorités administratives, soit qu'ils exercent ou non leur art » chez des particuliers, jouiront, *sans aucune espèce de distinction*, de l'exemption de la patente, et cette disposition sera » appliquée, dans son entier, aux professeurs d'accouchements » dans les hospices. »

Digitized by Google

s'était fait un droit d'un abus, pour ensuite le convertir en loi; et que, de fait, on avait perçu une imposition illégale (1).

Heureusement que la commission chargée du rapport sur cette loi des finances, avait proposé de supprimer l'article en question, et que MM. Benoist et Boin donnèrent à la Chambre des explications qui firent rejeter l'article à l'unanimité (2).

Mais le fisc ne se rebute pas pour un échec; et, malgré cette nouvelle sanction donnée au décret du 13 août 1805, nous voyons encore actuellement ce décret violé, en ce sens qu'on a établi, parmi les médecins et les chirurgiens des hôpitaux civils, des catégories payant patente, quand la loi dit expressément que *tous* jouiront

---

(1) Séance du 21 février 1817.

(2) Dans son procès-verbal, la commission a dit: « Qu'elle a re» connu qu'il était dû des égards à la pratique d'un art libéral, » particulièrement lorsqu'il se trouve appliqué avec autant de zèle » que d'utilité aux établissements d'utilité publique et à ceux de » charité; que cette exemption devait être considérée comme une » sorte de témoignage honorable rendu à d'utiles services, et aussi » comme une sorte de supplément accordé à des traitements extrê» mement modiques. »

Ce fut dans cette séance que M. Benoist, parlant dans le sens de la commission, et s'élevant contre les décisions arbitraires des Conseils-Généraux, s'écria: « Il est déjà assez peu libéral d'assu» jettir à la patente une profession telle que celle du médecin..... » Mais *si vous ne pouvez en ce moment l'en exempter*, au » moins ne l'appliquez pas à des hommes qui consacrent leurs soins » et leur zèle aux établissements consacrés au soulagement de l'hu» manité souffrante. »

Digitized by Google

de son exemption, *sans aucune espèce de distinction*. Véritable exaction! et contre laquelle il est du devoir de tous les médecins, et nous dirions presque de tous les citoyens, de protester, parce que l'atteinte portée aux droits des uns peut faire craindre que les droits de tous ne soient, à leur tour, compromis par des interprétations arbitraires (1).

---

(1) Il n'est, sans doute, pas hors de propos de consigner ici quelques décisions de l'autorité à ce sujet, afin de faire connaître avec quelle légèreté, pour ne pas dire plus, les droits des médecins sont méconnus.

Arrêté du Conseil-d'Etat du 27 septembre 1828, à l'égard des médecins du département de la Côte-d'Or.

Question: Les médecins-adjoints doivent-ils jouir de l'exemption de la patente accordée par l'art. 29 de la loi du 1.er brumaire an VII? *Non.*

Motifs: Un décret du 25 thermidor an XIII, a interprété l'article précité de la loi du 1.er brumaire an VII. Ce décret ne désigne, comme ayant droit à l'exemption, que les médecins, chirurgiens et pharmaciens attachés au service des pauvres par nomination du gouvernement ou des autorités administratives, ainsi que les professeurs d'accouchements dans les hospices. Il *ne fait pas mention des médecins-adjoints*, et l'administration ne peut pas étendre le bénéfice de la loi aux cas qui ne sont pas *expressément prévus* dans cette loi ou dans le décret qui lui sert de développement. (Extrait du Bulletin des contributions directes, 2.e partie.)

Comment, demanderons-nous au Conseil-d'Etat, la loi pouvait-elle faire mention des *médecins-adjoints*, quand, pour éviter toute méprise ou tout mauvais vouloir, elle avait exempté *tous les médecins*, *sans aucune espèce de distinction*? Autant valait soumettre à la patente les *médecins-titulaires*, parce que la loi n'en a pas fait *mention expresse*.

Digitized by Google

En preuve, pour ce qui concerne les médecins en général, c'est que nous avons vu les réclamations sur l'impôt de la patente, présentées au Ministre des Finances, en 1833, par l'Académie Royale de Médecine, être accueillies

---

Mêmes réflexions pour un arrêté du Conseil-d'Etat du 12 janvier 1839, à l'égard de l'un des chirurgiens-suppléants de l'Hôtel-Dieu de Nantes, et dont voici le texte :

Vu le n.° 5 de l'article 29 de la loi du 1.er brumaire an VII ;

Vu la loi du 9 thermidor an VIII ;

Vu le décret du 25 thermidor an XIII ;

Considérant que l'exemption de la patente, qui est accordée par l'article 29 aux chirurgiens attachés aux hôpitaux, *ne peut être étendue aux chirurgiens-suppléants, qui ne sont pas chargés d'un service journalier ;*

Nous avons ordonné et ordonnons :

Le sieur ..... est maintenu au rôle des patentes.

N'est-il pas bien étrange de voir invoquer pour l'application d'un impôt, précisément les lois qui en déchargent ! Pourquoi le bénéfice de l'exemption n'incomberait-il pas aux suppléants médecins ou chirurgiens ? Ne font-ils pas partie *des officiers-de-santé employés près des hôpitaux*, qui, *tous* et *sans aucune espèce de distinction, jouiront de l'exemption de la patente* ? (Texte de la loi.) Et n'est-il pas évident que le législateur, sachant qu'il existe toujours dans les hôpitaux des médecins et des chirurgiens sous les dénominations diverses de *titulaires*, d'*adjoints* et de *suppléants*, a voulu, pour éviter des longueurs dans le texte de la loi, les comprendre les uns et les autres dans le bénéfice de l'exemption, en exprimant le nom générique de médecin et de chirurgien ; attestant surabondamment son intention par ces mots *tous, sans aucune espèce de distinction* ? Ce qui est d'ailleurs un acte de justice d'autant plus impérieux à l'égard des suppléants qu'ils ne jouissent d'aucun traitement, et qu'il n'en est aucun qui ne soit appelé à faire un service plus ou moins prolongé.

Digitized by Google

par cette insultante décision : 1.° Que plus de médecins paieraient : décision qui explique les catégories dont nous nous plaignions tout à l'heure ; en même temps qu'elle sanctionne l'interprétation que nous avons donnée de la loi, comme exemptant de la patente *tous* les médecins, chirurgiens et pharmaciens des hôpitaux, *sans aucune espèce de distinction ;* 2.° que ceux qui paieraient, paieraient plus (1).

De toutes les considérations dans lesquelles nous venons d'entrer, nous pensons être autorisés à conclure que les *droits fixes* de patente ne sont pas applicables aux médecins, puisque la patente ne saurait plus leur conférer aucun titre, du moment que, par les exigences et les déclarations de la loi du 19 ventôse an XI, ils ont chèrement et légalement acquis le droit d'exercer librement leur profession.

Examinons maintenant la justice et la convenance

Une dernière citation suffira pour démontrer, entre autres, combien il est nécessaire que les médecins soient représentés par un corps légalement institué, investi de la puissance de faire respecter et reconnaître leurs droits.

Le Conseil de Préfecture de la Loire-Inférieure, par arrêté du 27 avril 1840, a décidé que, *d'après la loi*, les médecins-adjoints pour le service des hôpitaux n'étaient pas exempts du droit de la patente.

Certes, s'il eût existé un Conseil médical, il eût démontré au Conseil de Préfecture que, précisément *d'après la loi*, les médecins-adjoints étaient exempts de payer ce droit.

(1) Voyez la séance de l'Académie Royale de Médecine du 3 décembre 1833.

Digitized by Google

des seconds droits de patente; qui sont nommés *proportionnels*, et que l'on prélève en raison des loyers.

Ces droits sont, pour le commerçant, une conséquence nécessaire du prélèvement des *droits fixes*; c'est-à-dire des droits établis en raison de l'espèce d'industrie exercée.

Car, si la vente de la marchandise ne peut être autorisée que d'après le paiement d'une taxe, il est juste que, quand on vend beaucoup de cette marchandise, et que les bénéfices augmentent, la taxe soit élevée. Or, sur quoi le fisc peut-il baser cette présomption d'augmentation de la vente et de progression des bénéfices, si ce n'est sur le loyer? lequel est toujours un régulateur assez certain du degré d'importance qu'ont pris les affaires du marchand.

Mais, en ce qui concerne le médecin, la valeur du loyer ne peut jamais servir de base à l'évaluation des bénéfices; et, par conséquent, devenir le motif raisonnable de l'augmentation proportionnelle de l'impôt de la patente.

En effet, dans les classes marchandes le rang social n'est point constitué par le genre de commerce, mais bien par le plus ou le moins de profits qu'en en retire, et par le plus ou moins de luxe des vêtements, du logement et du mobilier; tandis qu'un médecin, placé nécessairement dans les hautes sphères sociales, par le seul titre que l'Université lui a conféré, et quelle que soit sa fortune, est, pauvre ou riche, occupé ou sans client, obligé de se conformer aux usages et aux exigences de sa condition par l'importance de son logement et par l'état de son

Digitized by Google

mobilier. En un mot, le rang social, et tout ce qu'il comporte, est, chez le marchand, en raison directe de l'argent qu'il possède, et celui du médecin en raison de son diplôme. D'où il suit que, si la valeur du loyer est une preuve de l'importance des bénéfices d'un marchand, et devient, dès-lors, la base assez équitable de la fixation du droit proportionnel de la patente, il ne saurait en être ainsi à l'égard du médecin.

Qu'on veuille bien considérer, d'ailleurs, qu'à cette exigence d'un loyer élevé, réclamé par sa condition sociale, se rattachent souvent d'autres exigences qui forcent le médecin à se charger d'un logement plus coûteux encore, sans que, pourtant, sa clientelle soit devenue plus fructueuse.

Ainsi, parce qu'un médecin s'est trouvé dans l'obligation d'agrandir son logement, et dès-lors, d'augmenter le prix de son loyer, par l'accroissement du nombre de ses enfants ou par l'hospitalité qu'il a dû donner à ses parents vieux, infirmes et hors d'état de pourvoir à leurs propres besoins, c'est donc à dire qu'il devra payer au fisc le droit d'être père et celui d'être bon fils !

N'est-ce donc pas assez qu'il ait satisfait à la loi commune, en payant une contribution mobilière et personnelle proportionnée? Et n'est-ce pas une exaction aussi criminelle que barbare que de lui faire payer une nouvelle taxe, sous prétexte de sa profession, lorsque la nécessité et la piété filiale sont venues lui imposer un surcroît de dépenses souvent fort onéreux !

Mais ce n'est pas seulement d'après son loyer d'habi-

Digitized by Google

tation que le médecin est frappé du droit proportionnel; on le taxe spécialement d'après l'évaluation de la valeur locative de son cabinet! Oui, de son cabinet!... Asile sacré chez tous les hommes du rang social auquel il appartient! lieu de retraite et d'études, où il tient en dépôt ces livres que, dans son amour pour la science et son zèle pour l'humanité, il a chèrement achetés sur les pénibles économies que lui ont permis ses minces bénéfices, et qui deviennent, dès-lors, une matière imposable!

Mais pourquoi s'en étonner!... Son intelligence elle-même, ses études, son savoir, son expérience ne sont-ils pas imposés à l'instar du vin, des denrées, des produits des usines et des manufactures!....

Eh bien, ce n'est pas tout! et l'odieux se trouve ici encore aggravé par l'injustice; car les médecins sont en droit d'invoquer en leur faveur l'article 8 de la loi du 26 mars 1831, portant: « Ne seront pas compris » dans les valeurs locatives les magasins, boutiques, » auberges, usines, ateliers, pour raison desquels on » paie patente ». En effet, pour raison de quoi payons-nous patente? Pour raison, sans doute, de nos études et de leurs applications: or, point d'études sans livres et sans cabinet pour les contenir; et, puisque vous nous assimilez aux gens qui tiennent des boutiques et des auberges, quand il faut payer, conservez-nous donc l'assimilation, quand la loi les dégrève; car, certes, dans votre systême, nos cabinets sont des boutiques, et nos livres des outils.

Mais il fallait que ces paroles du Comité des finances fussent accomplies: « Plus de médecins paieront, et

Digitized by Google

ceux qui paieront, paieront plus! » et nos cabinets et nos livres sont demeurés imposés.

Nous n'en devons pas moins conclure que le cabinet du médecin est illégalement imposé; et, en ce qui concerne l'ensemble des *droits proportionnels*, que leur assiette est établie sur une base tout-à-fait illusoire, quand même elle ne serait pas injuste et immorale.

Maintenant que nous avons examiné si l'impôt de la patente, appliqué aux médecins, est juste en *droit*, il nous reste à rechercher, s'il est juste par *assimilation*.

Nous avons déjà démontré qu'il ne sera jamais possible d'assimiler, avec bonne foi et raison, la pratique médicale à une marchandise, et le médecin à un marchand ou à un industriel: et d'ailleurs le sens commun, tout aussi bien que les institutions des peuples civilisés, ont toujours rangé la médecine parmi les arts libéraux, parmi les professions exclusivement, essentiellement intellectuelles; et ce n'est qu'en France, pays, dit-on, de libéralisme, de lumières et de haute civilisation, que la taxe injuste et dégradante de la patente lui a été appliquée.

Nous disons *une taxe dégradante;* non, certes que nous prétendions que ceux qui doivent la payer soient dégradés; mais parce que la médecine, assimilée, par cette taxe, aux métiers, au débit des marchandises, à un négoce quelconque, a été politiquement et réellement rejetée au-dessous du rang social qu'elle doit naturellement occuper.

Aussi, dans une de nos séances législatives, un noble

Digitized by Google

pair (1) avait-il tout-à-fait changé le sens de la question, en disant « qu'il ne concevait pas quel déshonneur pouvaient » trouver les médecins à voir inscrire leurs noms sur » une liste où figurent ceux des négociants et des ban- » quiers les plus considérables ; et qu'une telle pré- » tention méritait peu que le gouvernement y eût égard » : car c'était faire une question de personnes, quand il s'agissait d'une question de droit et de justice.

L'avocat est exempt de la patente, et avec raison; car son action n'a rien de matériel; son objet, rien de négociable: c'est par la puissance de son intelligence qu'il défend, qu'il protège les intérêts de ses clients ; et d'ailleurs son diplôme est là, qui lui concède le droit d'exercer partout et librement ses nobles fonctions.

En quoi donc le médecin différerait-il de l'avocat? Si celui-ci a pour but des intérêts de fortune ou d'honneur; celui-là a pour objet la vie elle-même, ou, tout au moins la santé : conditions sans lesquelles les intérêts de fortune demeurent bien stériles.

D'après l'objet et le résultat, n'est-il pas évident que le médecin est supérieur à l'avocat? Supériorité qui lui est, de plus, acquise dans la hiérarchie universitaire, puisque la généralité des médecins est pourvue du diplôme de docteur, et que la plupart des avocats n'ont que celui de licencié (2).

---

(1) M. le duc de Broglie, séance du samedi 6 mai 1826.

(2) Ajouterons-nous que le Docteur-en-médecine a, de plus que l'avocat, le diplôme de bachelier-ès-sciences, et que les frais d'études et de réception du premier sont infiniment plus coûteux que

Digitized by Google

Si l'avocat est, comme on se plaît à le dire, le défenseur de l'opprimé, de la veuve et de l'orphelin, le médecin n'est-il pas, plus réellement, la providence du pauvre ! Qui pourrait le méconnaître ? Qui oserait le nier ? Et si, dans l'une de nos séances législatives, où les droits des médecins et des avocats à l'exemption de la patente, étaient débattus contradictoirement, un des membres les plus influents de la Chambre, appartenant à l'ordre des avocats (1), a cru apporter un argument victorieux en faveur de ces derniers, en disant qu'ils étaient désignés d'office pour l'assistance, près des tribunaux, des accusés et des nécessiteux, tandis que les médecins étaient libres de visiter et de soigner les pauvres ; qu'a-t-il exprimé en réalité ? si ce n'est que les avocats ne seraient généreux que par contrainte, et que les médecins le sont par esprit de charité.

Dira-t-on que la créance du médecin étant privilégiée et l'avocat ne pouvant exercer aucun recours en justice pour le paiement de ses honoraires, cette différence, toute à l'avantage du premier, implique la condition d'une charge qui est celle de la patente, à laquelle le second ne peut, dès-lors, être assujetti ?

Mais ce privilége est une insulte que repoussent tous

---

ceux du second ? Que, par exemple, dans les Facultés de Médecine, le coût de chaque inscription est de 50 fr., et qu'il n'est que de 15 fr. dans les Facultés de Droit ? Qu'il faut seize inscriptions pour les médecins et douze seulement pour les avocats ? Que ceux-ci n'ont à subir que trois examens, tandis que ceux-là en subissent cinq ?

(1) M. Dupin aîné.

Digitized by Google

les médecins qui ont le sentiment de leur dignité! et il n'est aucun d'eux qui n'ait bien compris que cette prétendue faveur n'existe maintenant que pour justifier l'exaction actuelle de la patente : car, ce privilége, conséquence nécessaire de la législation barbare de 1792, par laquelle l'exercice de la médecine était livré, à l'instar d'un métier, à l'arbitraire du premier venu, moyennant l'acquittement annuel d'une patente, est devenu, comme la patente elle-même, un contre-sens légal, depuis que les conditions de cet exercice ont été réglées par la loi de l'an XI.

Et, d'ailleurs, cette faveur insultante se trouve bientôt annulée par cette autre disposition de la loi qui prescrit, par la durée d'un an, la créance du médecin, comme elle a prescrit toutes les créances des débitants de marchandises, auxquelles celle du médecin a dû logiquement être assimilée, d'après l'esprit et la lettre de la législation de 92.

En effet, comment le législateur n'a-t-il pas compris que le médecin, appelé pour toutes les conditions sociales et pour des maladies qui, quelquefois, empêchent actuellement celui qui en est frappé d'exercer l'industrie, le commerce qui le fait vivre lui et sa famille, et qui, dans tous les cas, entraînent une dépense plus considérable que dans l'état de santé, ne peut, ni par humanité, ni par la force des choses, exiger, à bref délai, le paiement de ses *honoraires* (1); ce qui, dans bien des cir-

(1) On dit les *honoraires* d'un médecin et les *profits* d'un marchand : le langage vulgaire, expression du bon sens, ayant su distinguer des choses qui, en effet, n'ont entre elles aucune analogie.

Digitized by Google

constances, le prive *légalement* du fruit de ses peines, et ce qui engage trop souvent des gens de mauvaise foi à alléguer une détresse temporaire, sûrs d'être autorisés bientôt à ne rien payer. Sorte de guet-à-pens dont il n'est pas de médecin qui n'ait été victime; et qui est d'autant plus odieux et immoral que la loi paraît être son complice, en restant désarmée devant lui!

En recherchant à établir, par assimilation, les droits et le but de la médecine, on ne saurait la comparer qu'au sacerdoce; car, certes, après les intérêts de l'âme viennent immédiatement ceux du corps; et, si l'on ne peut douter que l'homme ne soit une intelligence servie par des organes, quoi de plus noble, après le soin de l'intelligence et de l'âme, que le soin des organes qui servent à leur manifestation?

Si la Médecine est assimilable à la Jurisprudence par la libéralité de ses études et de leurs applications, et au Sacerdoce par la sainteté de son ministère, à plus forte raison doit-elle être mise au moins sur la même ligne que les Beaux-arts, qui n'ont pour but que l'imitation de l'homme physique et des objets divers de la création, et qui n'ont point été frappés de l'impôt de la patente!

De toutes les considérations dans lesquelles nous venons d'entrer, il résulte que l'impôt de la patente appliqué aux médecins, avait été, en droit et en raison, frappé de déchéance par la loi du 19 ventôse an XI; que, depuis cette époque, il a été perçu abusivement, et que sa perception, à l'égard d'une certaine partie des médecins et des chirurgiens des hôpitaux, est spécialement et évidemment illégale.

Digitized by Google

Au surplus, ce ne sont pas seulement les médecins qui aient protesté contre cette violation de leurs droits et de leur dignité. En 1825, la Commission de la Chambre des Députés, chargée du rapport sur un projet de loi relatif aux Écoles secondaires de Médecine, proposa de substituer à la patente *un droit très-modéré d'exercice.*

« De toutes parts, disait le rapporteur (1), s'élèvent de » justes réclamations contre cet impôt; en lui substituant » un droit d'exercice, on ferait cesser une assimilation » choquante, et la plus élevée comme la plus difficile » des sciences ne serait pas confondue avec les métiers » les plus grossiers. »

On a tout lieu de s'étonner que le rapporteur, médecin très-distingué, n'eût pas abordé plus franchement la question, en demandant, comme le fit un de ses collègues (2), que toute espèce de droit fût aboli, puisque le droit d'exercice était solennellement établi par les exigences et par les déclarations de la loi du 19 ventôse.

Mais le vrai motif de la perception abusive de cet

---

(1) M. le docteur Boin, séance du 12 avril 1825.

(2) M. de Puymaurin : « Il n'est pas juste, avait dit ce député, » de faire payer ce genre d'impôt. Considérez que, pour arriver » au grade de Docteur, il faut faire de grandes avances de temps, » d'études et d'argent, et qu'ensuite il faut attendre, souvent jus- » qu'à 40 ans, sans avoir de clientelle. Vous avez exempté les pro- » fessions libérales du droit de patente; les avocats n'en paient » pas : je ne vois pas pourquoi l'on ferait payer aux médecins des » taxes extraordinaires, contre lesquelles des réclamations s'élè- » vent, depuis long-temps, de toutes parts. »

Digitized by Google

impôt étant le besoin d'argent, la Chambre se borna à rendre aux médecins une demi-justice, et adopta l'avis de la commission. (1)

Lorsque ce projet de loi fut présenté, l'année suivante (11 avril 1826) à la Chambre des Pairs, la Commission chargée de l'examiner exprima, par l'organe de Chaptal, son rapporteur, que non-seulement elle adoptait l'article voté par la Chambre des Députés, mais que même elle eût proposé de rejetter toute taxe, *si sa destination, qui était d'être comptée pour le cens électoral, ne lui avait pas paru en légitimer la perception.*

D'après ce motif, plus financier que juste, la Commission adopta le droit d'exercice; et, pour ne point compromettre les droits électoraux des médecins, elle proposa d'annexer le rôle de la perception de ce droit à ceux des contributions directes, de manière qu'il entrât, comme la patente, dans le cens électoral.

Cependant, malgré cet avis conciliateur, malgré les explications du commissaire du gouvernement (Cuvier),

---

(1) L'article de la Commission, modifié par M. de Boisbertrand, et adopté par la Chambre, était ainsi conçu : « A compter du premier » janvier 1826, les Docteurs-en-médecine et en chirurgie et les » Officiers-de-santé, cesseront d'être soumis au droit de patente : » ce droit sera remplacé par un droit d'exercice, perçu annuelle- » ment sur un rôle particulier.

» Il sera fixé à 60 fr. pour les Docteurs exerçant dans une ville » au-dessus de 50,000 âmes ; à 30 fr. pour ceux exerçant dans les » villes au-dessous de 50,000 ; à 15 fr. pour les Officiers-de-santé » ou praticiens d'un ordre inférieur, quel que soit le lieu de leur » domicile et le titre de leur profession. »

Digitized by Google

(1) du Ministre de l'Intérieur (2) et de plusieurs pairs (3), la Chambre rejeta l'article, sous le prétexte *qu'il établirait un nouvel impôt, et qu'aux termes de la Charte, aucun impôt ne pouvait prendre naissance dans la Chambre des Pairs.*

Il n'en est pas moins vrai, et c'est ce que nous voulions constater, que les Chambres et le Gouvernement avaient reconnu l'injustice de l'application de la patente aux médecins; et que le seul motif de son maintien, sous un titre ou sous un autre, fut *le besoin d'argent*, ainsi que le déclara naïvement le Ministre de l'Intérieur.

Eh! bien, soit; nous concédons que l'État ne peut se

---

(1) « La suppression du droit de patente est unanimement de-
» mandée par tous les médecins qui, dès l'origine, ont trouvé
» humiliant de payer un droit que l'on n'imposait pas aux avocats.
» Il y a peut-être deux mille pétitions de leur part, sur ce sujet,
» dans les cartons de l'administration. » (Séance du 1.er mai 1826.)

(2) « Le gouvernement désire donner aux médecins satisfaction
» sur un vœu si légitime, et il n'est arrêté que par cette seule consi-
» dération que, *les affranchir de la patente, ce serait diminuer*
» *les perceptions du trésor royal.* » Et, adoptant le terme moyen d'un droit d'exercice, qui diminue la charge de l'impôt en même temps qu'il en change la nature, le même Ministre dit « qu'il s'est
» rendu l'interprète des médecins auprès du Ministre des Finances,
» et qu'il a été assez heureux pour obtenir ce qu'il sollicitait en leur
» faveur, comme une véritable justice. » (Séance du 6 mai 1826.)

(3) Le comte de Tournon « approuve surtout le paragraphe ad-
» ditionnel à l'article 10, dont le but est de conserver aux méde-
» cins les avantages électoraux, tout en faisant cesser l'assimila-
» tion introduite, par le paiement d'une patente, entre la profes-
» sion médicale et *celles qui n'ont que le profit pour objet.* »

Digitized by Google

passer des sommes qu'il est habitué à retirer de l'impôt établi sur l'exercice de la profession médicale; mais aussi nous sommes en droit de demander pourquoi elle seule, parmi les professions libérales, se trouve appelée à supporter cette charge?

C'est donc un privilége établi en faveur d'un certain nombre de Français exerçant les autres professions dites libérales! Cependant tout privilége est aboli en France, surtout en matière d'impôt! et l'on demeure tout étonné en entendant un député (1) qui, pour soutenir la justice du maintien de la patente à l'égard des médecins, proclamait que toutes les professions lucratives étaient soumises à payer à l'État un droit, en raison de leurs bénéfices, ne pas se rappeler que les avocats, les artistes de tout genre, les notaires, etc., etc., qui tous réalisent des bénéfices, qui, pour quelques-uns, sont souvent énormes, n'ont jamais cependant été soumis à cet impôt.

Aussi, pour que justice soit faite et pour ne pas violer le pacte fondamental, en vertu duquel tous les Français sont égaux devant la loi, et doivent participer, en mesure proportionnelle justement graduée, aux charges publiques, il faut que l'impôt exclusivement perçue jusqu'à ce jour sur les personnes exerçant l'art de guérir, soit, à l'avenir et dans le plus bref délai, réparti sur tous les individus exerçant une profession libérale.

Ajoutons qu'il est juste et moral, d'après les considérations que nous avons présentées précédemment,

---

(1) M. Cornet-d'Incourt, séance du 20 avril 1825.

Digitized by Google

que l'impôt (1) que tous ces individus auront à payer, ne puisse consister que dans un *droit fixe*, et seulement gradué d'après le chiffre des populations et des bénéfices probables; *tout droit proportionnel*, en raison des loyers, étant évidemment fondé, dans l'espèce, sur une assimilation inadmissible et blessant évidemment l'équité.

Parmi les réformes ou les améliorations qu'exige l'état de la médecine en France, votre Commission a donc pensé que l'abolition de la patente devait être l'objet de constantes et énergiques réclamations; puisque cet impôt ne s'accorde ni avec la dignité de l'art de guérir, ni avec la justice qui lui est due, ni avec l'esprit et le texte de la législation médicale.

Certes, ces réclamations finiraient par être entendues et admises, s'il existait réellement un corps médical représenté dans chaque ville de préfecture et de sous-préfecture par un Conseil tel que nous l'avons défini, et en mesure d'agir efficacement par l'investiture qui lui aurait été conférée des droits de tous.

Ne perdons jamais de vue que c'est à l'isolement de chacun des membres de la grande famille que les médecins et les pharmaciens doivent attribuer, en grande partie, les illégalités, les abus, les pratiques flétrissantes que nous déplorons, et auxquels nous voulons opposer

(1) Nous ne pensons pas que cet impôt dut être établi sous la dénomination de *Droit d'exercice*, comme l'avait proposé la Commission de la Chambre des Députés en 1825, par ce motif que *ce Droit* est, au moins en ce qui concerne le médecin et l'avocat, évidemment acquis par le diplôme.

Digitized by Google

une répression efficace et durable : sachons bien que c'est par notre union que nous parviendrons à reconquérir cette dignité et cette considération, si légitimement dues et si nécessaires à des hommes dont on ne saurait, d'ailleurs, contester les lumières, méconnaître les services, nier l'influence sociale ; mais qui, en butte à des prétentions rivales, n'ont pu défendre et maintenir leurs droits, parce que, jusqu'à ce jour, ils ont eu le tort ou le malheur de n'être point, comme elles, représentés ni à la tribune, ni dans la cité.

En résumé : votre Commission est d'avis que les voies et moyens propres à réprimer le charlatanisme médical et pharmaceutique consistent :

1.° Dans l'exécution exactement surveillée des lois actuellement existantes, en attendant les modifications propres à les améliorer.

2.° Dans la demande faite à l'autorité législative de la réforme des lois qui blessent la dignité de la profession médicale, persuadés que nous sommes que, plus une profession est honorée et protégée par le pouvoir, moins elle peut servir d'instrument aux charlatans ; ce qui implique : 1.° la réintégration légale des médecins parmi les professions libérales, par l'abolition de la patente, ou la substitution *d'une taxe fixe*, commune à toutes les professions libérales, et graduée d'après les règles d'une exacte justice distributive, en prenant pour base la somme actuellement fournie au trésor par la recette de toutes les patentes des médecins ; 2.° la cessation de l'assimilation des créances du médecin à celles des marchands, et leur assimilation, en tout, au mode amiable par lequel se perçoivent les honoraires des avo-

Digitized by Google

cats; 3.° l'élévation des conditions exigibles pour l'admission au titre d'Officier-de-santé, si l'on croit convenable de conserver deux degrés de médecins.

3.° Dans la prohibition de toute vente, annonce, affiche, publication, dépôt, etc., etc., de remèdes secrets.

4.° Enfin, dans la création de Conseils médicaux, composés de médecins et de pharmaciens, et investis des droits que nous avons mentionnés.

Et, à cet effet, si la Section donne son approbation au travail qui lui est soumis, la Commission propose :

1.° De réclamer immédiatement, près de M. le Préfet de la Loire-Inférieure, pour ce qui concerne le département, et près de M. le Maire de la ville de Nantes, en ce qui peut le concerner spécialement, l'exécution entière et soutenue des dispositions législatives actuellement existantes sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie.

2.° De rédiger, en forme de pétition, les plaintes, demandes et considérations comprises dans ce rapport; pour ladite pétition être adressée aux deux Chambres et à M. le ministre de l'Intérieur; après toutefois l'avoir fait couvrir des signatures des Présidents et Secrétaires de toutes les Sociétés et réunions de médecins et de pharmaciens existant en France, auxquelles notre Président l'aurait communiquée, avec prière de la faire agréer par les sociétaires dont ils sont les représentants.

A Nantes, le 11 juin 1841.

F. PALOIS, D.-M. P.; A. MÉNARD, D.-M. P.; MABIT, D.-M. P.; L. SAILLANT, Ph.; LE SANT, Ph.; SALLION, D.-M., *rapporteur*.

Digitized by Google

ERRATA.

10.e LIVRAISON DE LA 2.e SÉRIE.

Page 357, ligne 29, au lieu de consomme ; lisez : *consommation.*

Page 365, ligne 26, au lieu de importé ; lisez : *exporté.*

Digitized by Google

72.e LIVRAISON DE LA 1.re SÉRIE.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE.

Cette séance a lieu le dimanche 31 octobre 1841, à midi et demi, dans la grande salle de la Mairie, sous la présidence de M. Camille Mellinet.

Une nombreuse assemblée remplit la salle.

MM. les membres de la Société sont placés sur l'estrade, autour du bureau, où siègent, aux côtés du président, les principales autorités civiles et militaires de la ville de Nantes, et notamment M. A. Chaper, préfet de la Loire-Inférieure; M. Gemeau, maréchal-de-camp, commandant le département; M. Ferdinand Favre, maire de Nantes, et plusieurs de ses adjoints; M. Billault, dé-

Digitized by Google

puté de la Loire-Inférieure ; M. Chaillou, conseiller de Préfecture, vice-président de la Société ; M. Desperrois, colonel de la garde nationale et plusieurs officiers supérieurs de cette garde ; M. le colonel de Bréa, chef d'état-major de la division, et plusieurs officiers de son état-major ; M. Saincriq, colonel du 72.e de ligne ; M. le lieutenant-colonel du 8.e lanciers ; plusieurs membres du Conseil-Général de la Loire-Inférieure et du Conseil municipal de Nantes.

M. le Président prononce le discours d'usage, dans lequel il s'efforce de prouver que le dévouement à la patrie, l'attachement à la cité et les vertus de la famille constituent l'honnête homme et le bon citoyen.

Ce discours est précédé et suivi de plusieurs morceaux, chantés par M.me Duchampy, et MM. Poitevin et Pauly, artistes lyriques du Grand-Théâtre de Nantes. Ces morceaux, pendant lesquels MM. Ponchard et Concone, tiennent successivement le piano, sont applaudis à plusieurs reprises.

M. le docteur Gély, secrétaire-général, donne lecture du compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1841.

La séance est levée à deux heures et demie.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. CAMILLE MELLINET,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE,

le 31 octobre 1841.

Messieurs,

Dans notre dernière séance publique, j'essayai de vous rappeler la nécessité d'approfondir les faits du passé, afin d'y découvrir des exemples et des leçons. Aujourd'hui, avant de vous remettre des fonctions dont chacun de nous se fera toujours un honneur dans sa vie, j'achèverai ma tâche en vous invitant à joindre vos efforts pour compléter l'histoire des faits par celle des hommes, sans sortir de notre spécialité locale.

N'éprouvons-nous pas, d'ailleurs, le besoin de renouveler ces traditions qui communiquent à l'âme plus de

Digitized by Google

fermeté dans cette lutte du monde, où l'envie, l'intrigue, la calomnie et toutes les passions perverses nous entourent, nous pressent, nous assiègent, et nous laisseraient à peine distinguer le bien du mal, si quelques grandes images n'étaient offertes à la vénération publique.

Indépendamment des pensées d'humanité et de religion qui commandent à l'homme de ne compter que des frères sur cette terre, où tous les êtres sont animés par le même Dieu, trois liens unissent plus intimement les citoyens d'une même nation : la patrie, la cité, la famille. Malheur à celui dont la froide insensibilité ne connaît pas ces sentiments qui agrandissent l'âme! Malheur à celui qui n'a jamais compris que sa vie appartient d'abord à son pays! Malheur à celui qui n'a jamais eu la louable ambition de se rendre utile à la cité qui le vit naître, ou qu'il habite, en contribuant à sa prospérité, à son avenir, et qui n'a pas reporté ce désir jusque dans les douces et paisibles joies de la famille à laquelle il doit son travail et son cœur.

Mais, dans un siècle, où toute action généreuse est dédaignée par l'indifférence, méconnue par la haine, repoussée par la médisance, travestie par la moquerie, empressés que nous sommes de tout rapetisser pour que personne ne dépasse la taille commune, dans ce siècle où n'acceptant pour grands hommes que ceux qui ont vécu loin de nous, la célébrité ne s'acquiert que par l'exil de la cité natale, flétrissons l'injustice de cette jalousie provinciale en faisant revivre ceux de nos compatriotes dont l'existence fut marquée par le triple dévouement qui constitue seul l'honnête homme et le bon citoyen.

Digitized by Google

Aimer sa patrie, se dévouer aux intérêts de sa ville, cela ne suffit pas, lorsqu'on a fait abjuration du culte naïf de ces simples vertus qui s'exercent dans le secret du bonheur. Cependant, il faut craindre l'excès de ces vertus modestes. L'homme qui se retranche dans sa vie intérieure, sans donner à ses concitoyens une portion de ses jours, est un lâche que le mépris doit aller frapper dans la retraite même où son ignominie se cache sous l'abri du foyer domestique, lorsque, tremblant à la seule appréhension du danger, il croit s'y dérober en baissant honteusement la tête sous les caresses inquiètes de sa famille. Celui-là, au jour de la tourmente, ayant vainement cherché une demeure ignorée, n'a plus le courage de s'armer contre le crime, quand le crime l'a découvert dans le bonheur dont il s'est senti envieux, et l'ennemi commun le frappe désarmé dans la faiblesse de son coupable isolement.

Eh bien, en profitant d'une de ces solennités annuelles où nos familles sont rassemblées, où vous apercevez les femmes, attirées peut-être par un motif moins sérieux que celui qui préside à vos études ordinaires, il m'a semblé que, parlant en votre nom, je pouvais remplir un devoir en prouvant à ces femmes elles-mêmes que la faiblesse qu'elles provoquent a souvent été plus fatale que l'ardeur la plus inconsidérée.

Mais, ne croyez pas que je circonscrive les exemples du dévouement dans l'armée, dans la magistrature, dans ce qui frappe le plus par l'éclat ou par la grandeur? Non, la patrie veut être servie dans toutes les positions sociales, depuis le bureau où l'employé zélé, trop souvent mé-

Digitized by Google

connu, accomplit son labeur de chaque jour dans l'intérêt général, jusque sur les champs de bataille où le chef d'une armée, en défendant l'indépendance nationale et l'honneur français, lègue son nom à la postérité.

Sur une plus humble scène, ne servent-elles pas la patrie, ces femmes charitables qui préparent les langes de l'enfant auquel une mère infortunée va donner le jour, cet enfant qui mourrait peut-être de la privation de tout secours, sans la bienfaisante institution qui vient l'aider à vivre? — Ne la servent-elles pas, ces femmes, dont l'inépuisable charité ouvre un asile à ce même enfant, aussitôt qu'il peut essayer ses premiers pas, bégayer ses premiers mots? Ne remplissent-ils pas leur dette envers la patrie tous les soutiens de ces établissements où l'enfant que l'ignorance laisserait dans la misère et le dédain, va conquérir la seule égalité de notre époque, celle de l'éducation et de l'instruction, celle qui provient de la puissance du savoir et de la force de la vertu; et, soyons fiers de le demander, quelle autre ville possède, plus que la nôtre, ces institutions où se prépare l'avenir social, qui ne saurait appartenir au désordre?

Dans nos tribunaux, l'avocat qui comprend la moralité de sa cause, en n'avilissant jamais la loi dans le but d'un intérêt privé, ne concourt-il pas à notre éducation publique, lorsqu'en n'acceptant pas une défense banale uniquement pour traiter un point de droit, il fait entendre cette prédication qui peut communiquer de nobles élans à l'auditoire attiré par la réputation d'une parole dont il honore ainsi l'autorité?

Au milieu de nos discordes civiles, quelle puissance

Digitized by Google

n'a pas le magistrat revêtu de la toge, quand celui qui attente aux lois, soutenu par la masse qui se précipite dans le temple de la justice, se voit forcé de s'incliner devant la vertueuse intégrité de ce juge qui commande le silence et le respect à la foule tumultueuse? Mais ce juge, rassembla-t-il en lui toute la vigueur humaine, tenterait inutilement de repousser une tourbe aveugle, si sa conduite personnelle n'avait, d'avance, inspiré que le mépris.

Sur le siége de la magistrature consulaire, le commerçant vient, lui aussi, attester son dévouement à ses concitoyens, lorsqu'il délaisse ses propres affaires, pour apporter le poids de son expérience dans un jugement dicté par une pratique consciencieuse et réglé sur la loi. Ainsi, le nom de M. Delaville ne cessera pas d'être honoré et respecté par le commerce nantais? — Ce même commerce, renommé par sa vieille probité, devenue proverbiale en France, conservera la mémoire du négociant Boux, renonçant au gain licite d'une de ces spéculations qui font la richesse d'une ville, pour arracher à la famine une population tout entière.

Et ces médecins qui, au sein de la contagion, vont braver la mort, afin de lui ravir celui-là même pour lequel ils ont perdu tout espoir, combien d'exemples, sans sortir de leur profession, n'ont-ils pas offerts d'une admirable abnégation, à toutes les époques? combien on en citerait sans les chercher hors de vos rangs!

N'en dirai-je pas autant de ces citoyens intrépides, assis également au milieu de vous, et que nous avons vus, quand l'incendie menaçait notre ville, ne pas hésiter devant le péril le plus imminent?

Digitized by Google

Le même hommage n'est-il pas acquis à ces hommes du peuple, qui paient si largement, dans les actes semblables d'un entraînement généreux et spontané, tous vos efforts pour soulager leurs souffrances, ou pour instruire leurs enfants? Suivons-les donc avec une sympathie fraternelle dans ces travaux intelligents ou pénibles qui permettent à l'industrie française de ne pas redouter la concurrence étrangère, et dans ces ateliers où des émanations fétides abrègent la vie du travailleur. Accompagnons-les de nos vœux de retour, quand ils vont essuyer de si rudes fatigues, dans nos armées, pour conserver notre vieille gloire militaire? Sous le soleil dévorant de cette Afrique, de cette terre de feu, qui, plus que les batailles, a décimé nos troupes, sans qu'une seule plainte se soit fait entendre, combien de soldats ont trouvé leur tombeau? Sont-ils tous morts dans cette animation guerrière où le combattant tombe avec un cri d'enthousiasme? Non, ils ont succombé, dans la lassitude de la marche, sous leur charge pesante, par la souffrance des privations de toute sorte, sans murmurer contre la patrie qu'ils servaient et qu'ils ne devaient plus revoir... Oh! ces hommes, morts ignorés, dans la langueur du mal qui les consumait, loin de la famille qui devait leur fermer les yeux, loin de ce beau ciel qui leur promettait encore de longs jours, ce beau ciel de France qu'on apprend à aimer aussitôt qu'on ne le voit plus, ces hommes n'ont-ils pas mérité la reconnaissance nationale, quoique leurs noms ne soient pas inscrits sur des bulletins pompeux?

Dans toutes les carrières, l'homme peut se rendre utile à son pays. Il le sert, ce peintre habile qui, refusant de

Digitized by Google

salir sa palette sous des couleurs obscènes, se complaît à représenter sur sa toile les plus nobles actions de l'humanité, avec ce charme qui transmet le désir de les imiter. Et dans ce marbre ou ce bronze qui ressuscite les héros, pour apprendre au peuple à s'inspirer de leur patriotisme, l'artiste n'obtient-il pas un pur hommage, lorsque le peuple s'arrête respectueusement devant son œuvre ?

Dans les lettres, quelle belle et sainte mission que celle de l'écrivain ! Notre ville perdra-t-elle jamais le souvenir de cette jeune Elisa Mercœur, dont la voix, prête à s'éteindre, trouvait encore des accents pour chanter la gloire de la France, et, pieusement dévouée, ne demandait que pour sa mère ?... Pauvre enfant, je l'avais connue à ses premiers essais, à ses premiers chagrins, aux premiers tourments que portèrent en elle l'envie et la calomnie, qui devinaient son talent, sans prévoir ses malheurs ; je l'avais connue, au jour où elle écrivit son premier vers, quand il lui fallut mépriser le sarcasme dédaigneux de ces prétendus esprits positifs qui, dans leur moquerie facile, dans leur critique impuissante, dans leur ironie insultante et prétentieuse, refusent toute pensée d'avenir et d'illustration au nom que l'écho n'a pas encore fait retentir au-delà de leur cité qu'ils prennent plaisir à rabaisser eux-mêmes... Erreur fatale, déception cruelle, par lesquelles la province semble destinée à s'humilier constamment dans son propre dédain. Le talent naissant n'a pas l'espoir d'un appui parmi ceux qui ne l'ont vu grandir que pour le dénigrer. Nous admirons ce qui passe au loin, et nous méconnaissons le mérite ou les vertus qui nous entourent.

Digitized by Google

Combien de fois j'ai gémi de cette injustice en parcourant nos annales ! c'est pour la faire comprendre en ce jour, qu'auprès de la jeune et pauvre fille qui, au moment de mourir, adressait un dernier soupir à la cité nantaise, je veux placer les grandes et fortes images de deux citoyens sur lesquels j'appellerai la vénération publique, en vous provoquant à la recherche des hommes qui, comme eux, ont honoré la ville de Nantes.

Dans la crise anarchique qui suivit les premières années de la grande et immortelle révolution de 89, cette anarchie où le crime, par son audace, fit trembler le courage lui-même, quand la force d'âme ne se joignit pas à la bravoure individuelle, deux Nantais restèrent fermes et inflexibles. L'un de ces Nantais fut Daniel de Kervegan.

Lorsqu'en profanant le nom de la Liberté, la persécution commençait à devenir populaire, Kervegan osa prêcher la tolérance. Il eut de ces paroles que l'histoire consacrera, et le portrait du magistrat municipal qu'il a lui-même tracé, suffirait pour son propre éloge. Etranger aux passions, il ne connaissait qu'un seul langage, celui de la loi : c'était, selon ses expressions, la seule force à laquelle le magistrat, comme le simple citoyen, dût se soumettre dans un état civilisé, toute autre puissance ne conduisant qu'à l'anarchie ou à la dictature. Dépositaire de l'autorité, il ne s'en fit point un motif d'orgueil : il n'en usait que dans l'intérêt de ses administrés. Les injures, les dangers, les calomnies, inséparables des révolutions, le trouvèrent toujours impassible. Jamais il ne trembla devant une émeute, jamais il ne s'abaissa devant une faveur ou une flatterie du pouvoir : il rappor-

Digitized by Google

tait tout à sa magistrature. La justice et la liberté étaient pour lui les bases de la paix et du bonheur du peuple; mais il ne les séparait pas de cette bonté éclairée qui empêche le fonctionnaire de se rendre inutilement ou vaniteusement sévère dans les petites choses, et d'aggraver, par des paroles dures et insultantes, les obligations que les lois imposent, les peines qu'elles infligent. « La liberté, disait M. de Kervegan avec cet esprit de tolérance qui appartient aux cœurs élevés et qui ne l'abandonna jamais, la liberté ne doit pas être resserrée ou étendue par les administrateurs. Les lois générales doivent seules en déterminer les bases. Elle doit être maintenue surtout dans l'exercice des cultes, comme l'objet le plus essentiel au repos public. Ne nous persuadons pas qu'on est ennemi de la constitution dès qu'on exerce un autre culte que le nôtre. Les hommes dont on veut contraindre la religion s'y affermissent presque toujours par la contrainte. Quelques-uns la perdent, mais sans en prendre une autre. Que deviennent-ils alors? Des êtres sans frein, sans probité, sans mœurs, le fléau de la société? On ne fait de véritables prosélytes que par la persuasion. »

En vous reportant à l'époque où ce discours était prononcé, Messieurs, vous appréciorez la fermeté de ce langage, dans sa modération impartiale qui voulait la liberté pour tous, au moment où la calomnie des partis pouvait rendre impopulaire le magistrat qui faisait entendre ces paroles indépendantes.

Et pourtant, au milieu même des terribles journées qu'il traversa, M. de Kervegan, qui toujours avait allié le dévouement pour la cité aux touchantes vertus de la

Digitized by Google

famille, fut respecté par les misérables qui se jouaient de Dieu et des hommes avec la même frénésie.

Ah! pourquoi cherchons-nous vainement la statue de ce vénérable magistrat dans la ville où son nom est impérissable ?..... Les anciens voulaient qu'à chaque pas le peuple pût honorer les hommes auxquels il devait l'hommage constant de sa reconnaissance. Dans l'ignorance de ce Dieu qui allait affranchir le monde en lui léguant la liberté et l'égalité devant ses autels, ils le prévoyaient en divinisant les hommes qui s'élevaient jusqu'à lui par leur amour pour l'humanité, lorsque la croyance dans l'âme immortelle préparait sa venue prochaine; mais nous qui avons abandonné le culte païen pour n'adorer que le vrai Dieu, n'oublions pas qu'il a fait l'homme à son image: honorons donc, sans un culte impie, les hommes qui, par leurs vertus, s'approchèrent le plus du Dieu qui les créa, qui les racheta, et dont l'esprit divin est la seule inspiration du génie lui-même, quand il s'unit à son auteur par une pensée sublime.

Auprès de la statue de Kervegan, un autre maire attend aussi la sienne.

Lorsque la révolution, en s'avançant toujours avec des mugissements effrayants, brisa les dernières digues que lui opposaient les hommes de cœur qui prévoyaient que la violence du torrent entraînerait la liberté vers le despotisme, Kervegan eut pour successeur, dans la mairie de Nantes, un autre magistrat dont l'énergique vigueur ne sut jamais fléchir, et qui continua de combattre l'anarchie, dans l'intérêt de la Liberté: car, fils digne et fidèle, jamais il ne

Digitized by Google

maudit, il ne trahit sa mère, cette Liberté sainte qui ne peut être complice et victime des atrocités commises en son nom.

Ce magistrat fut Gaston Baco. Arraché de son humble retraite, il ne se dissimula pas les tourments qui allaient l'assaillir. — « Vous me confiez la gloire de Nantes, dit-il à ses concitoyens rassemblés ; vous me la confiez pure et intacte : je vous jure de la rendre telle que je l'ai reçue... Malheur donc à ceux qui vous présenteraient des assassinats comme des actes nécessaires de patriotisme ! »

Cet engagement devint sacré pour Baco. L'anarchie, chaque jour plus effrontément audacieuse, hurlait autour des honnêtes gens pour les effrayer ; mais le ferme patriotisme de Baco était connu, et, aussi long-temps qu'il resta maire, la ville que seul il n'avait pas hésité à défendre contre trois armées d'assaillants, fut préservée du désordre social. Hélas ! il luttait en vain contre le déplorable exemple alors donné par la Convention, quand les envoyés de la municipalité nantaise, faussement accusés d'avoir voulu fédéraliser la France, à l'instant où ils réclamaient la force et l'unité du pouvoir, allèrent prononcer à sa barre ces magnifiques paroles, si sévères dans leur hardiesse républicaine, et que provoqua Baco : — « Citoyens représentants, vos divisions, vos débats scandaleux ont retenti dans tous les coins de la France. Le peuple en est affligé. Il vous avait envoyés pour faire des lois, et vous ne savez pas vous en imposer à vous-mêmes ; pour faire respecter sa puissance, et vous n'avez pas encore appris à vous respecter. Le peuple, enfin, vous

Digitized by Google

avait envoyés pour fonder et assurer sa liberté, et vous n'avez pas su maintenir la vôtre... La Bastille est détruite, et le temple des lois est menacé ; le despotisme est mort, et l'anarchie survit ; les tyrans sont chassés, et les factieux vous dominent... »

En effet, l'assemblée nationale (suivant les expressions de Sotin La Coindière) votait les lois sous le poignard de la populace parisienne, et des députés de la commune de Paris étant venus pour fraterniser avec les Nantais, Baco, dont le républicanisme ne pouvait être suspecté, les reçut avec ces paroles de dédain : « Nous méprisons les traîtres, les fourbes, les ambitieux, fussent-ils revêtus des trois couleurs... Votre incurie, vos fureurs, vos déprédations, vos dénonciations sans preuves, vos insurrections sont des crimes. Dites à vos commettants que nous ne voulons point de cités dominatrices. Nos enfants combattent aux frontières, et nos armes sont prêtes pour repousser les intrigants et les tyrans. »

Sans aucun appui, entre l'indifférence égoïste d'une bourgeoisie tremblante, et la fureur sauvage d'une populace en délire, Baco n'eut pas un jour d'abandon de lui-même. Il défia le terrorisme froidement barbare, de ce représentant qui, n'ayant pas même pour excuse l'entraînement de la passion, seconda le règne du crime avec ce calme qui ne devrait appartenir qu'à la vertu, ce calme si connu dans les fonctions de cette police secrète, qui lui fit connaître à loisir quel mépris la France lui témoignait. Avec la même énergie, Baco méprisa les hypocrites imprécations d'un autre représentant dont la science profonde s'alliait à la plus honteuse duplicité.

Digitized by Google

Et, lorsque tout parut s'incliner devant la royauté de Marat, il n'hésita pas à la braver jusque devant la Convention, où la calomnie avait osé accuser le caractère indépendant du maire de Nantes... Il fut accusé, lui, si dévoué à son pays et à la liberté! Et pourquoi? parce que, seul, quand tout tremblait et s'humiliait, il ne baissa pas la tête et regarda le crime en face, tout prêt à le combattre. Baco est un des hommes les plus remarquables dans l'histoire de Nantes. Que son nom y soit donc inscrit en caractères ineffaçables, si notre population n'a pas perdu tous les sentiments de la reconnaissance.

Lorsque j'essaie de grandir à vos yeux ce magistrat énergique, sachez-le bien, Baco n'affrontait pas un de ces pouvoirs que leur faiblesse fait dédaigner, ou qui sont assez élevés pour écouter la vérité sans colère. S'efforçant de communiquer à ses concitoyens la fermeté qu'il ne pouvait puiser qu'en lui seul, il les préparait à résister à Carrier, qui, le lendemain, entrait en maître dans Nantes, pendant que Baco expiait, dans les prisons, sa vertueuse indépendance. Qui révèlera jamais tous les malheurs de notre cité sous le règne des hommes de sang qui voulaient qu'on eût foi dans la Liberté mensongère qu'ils avaient substituée à la vraie Liberté, quand ils prostituaient, dans leurs effroyables saturnales, cette vierge sainte et pure!

Les monstres qui avaient ainsi tenté d'avilir ce que les hommes ont de plus cher au monde, qui présentaient à notre belle France la Liberté avec des mains teintes de sang; ces monstres, dominés par de dignes et nobles

Digitized by Google

vertus, reculèrent devant leur propre scélératesse, quand il fallut faire tomber les têtes vénérées de Kervegan et de Baco sur les monceaux de cadavres des humbles victimes qui venaient servilement tendre le cou sous la guillotine du *vengeur de l'humanité*, titre que l'excès de l'infamie voulut donner au bourreau, et qu'elle lui décerna sans ironie... Les citoyens qui laissaient s'accomplir sous leurs yeux ces innombrables sacrifices humains, étaient de ceux dont un de nos magistrats disait : « La terreur les dominait jusque-là, que si Carrier leur eût ordonné de se rendre à midi sur l'échafaud, ils s'y fussent rendus une heure avant, dans la crainte de désobéir en arrivant trop tard. »

Eh bien, Messieurs, c'est à nous de flétrir cette pusillanimité par la révélation d'un passé qui en atteste le danger. — Dans l'intérêt de l'avenir de la patrie, comme dans l'intérêt de la liberté, de cette liberté acquise à tous les Français et qui ne doit pas être la conquête exclusive d'un parti, il faut prouver que les faibles qui se retranchèrent dans l'existence de la famille, qui hésitèrent à marcher du même pas que les hommes de cœur, pour résister au crime plus audacieux qu'il n'était fort, causèrent la terreur et n'échappèrent pas à la mort. Elle les atteignit les premiers, au plus léger soupçon ; tandis que les hommes de vigueur et de courage, respectés pour leurs qualités personnelles, pour leurs bienfaits connus du pauvre, ces hommes dont le crime lui-même ne pouvait supporter le regard, parce qu'ils bravaient le crime avec la constance d'une âme forte, avec la supériorité de la vertu sur le vice, avec la sincérité de leur amour ardent et

Digitized by Google

désintéressé pour le peuple et pour la liberté, ces hommes furent poussés jusqu'aux premières marches de l'échafaud, mais il ne se trouva pas un bourreau assez hardi pour leur en faire monter les degrés.

Kervegan et Baco, honorés, admirés même de leurs ennemis, de leurs persécuteurs, furent jetés dans les cachots : on les redoutait trop pour les laisser libres ; mais on respecta leurs jours... C'est qu'il s'élève autour de la tête de l'homme de courage et de vertu une auréole qui semble le protéger.

Mais les hommes faibles, mais les hommes qui n'avaient que la bravoure de l'épée et qui n'inspiraient que le mépris pour leurs vices, mais les hommes qui, avec toutes les vertus de famille, crurent pouvoir se renfermer dans le paisible bonheur du ménage, ou qui, avec toute l'aménité sociale, vécurent dans un égoïsme criminel, ceux-là ne furent pas épargnés : le peuple ne méprise pas moins la pusillanimité que le vice.

Toutefois (je n'ai pas l'intention de le nier), dans le nombre immense des victimes dont le sang inonda nos places publiques, pendant que la Loire roulait des cadavres, que les carrières de Gigant se comblaient par l'amoncellement des corps tombés sous des balles parricides, quand l'encombrement des prisons jetait la contagion dans la ville, déjà en proie à tous les tourments de la faim, des citoyens à l'âme noble et forte augmentèrent le nombre de ces tristes victimes! c'est qu'ils furent abandonnés par les hommes timides auxquels le cœur faillit en face du danger.

Messieurs, vous me pardonnerez d'avoir profité de ce

Digitized by Google

dernier jour de ma présidence, pour venger un de nos plus dignes citoyens de l'oubli public dans lequel l'a laissé l'injustice de ceux-là mêmes dont il avait préservé les jours, et qui confondirent son nom dans leur réprobation partiale de tous les fonctionnaires qui avaient pris part aux plus terribles journées de notre histoire révolutionnaire. Isolée, ma voix n'eût pas été entendue ; mais, puisque vous m'avez transmis le droit de parler en votre nom, vous me pardonnerez d'avoir substitué au discours académique une pensée de réparation. De plus érudits ont soutenu devant vous la cause de la science, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de l'éducation générale et de l'instruction publique. Mon insuffisance ne m'a pas permis de marcher sur leurs traces. Plus humble dans mes prétentions, je n'ai aucune découverte scientifique à vous présenter, aucune idée nouvelle à soumettre à vos méditations. Je ne croirai pas cependant à la stérilité de mes paroles, si je suis parvenu à prouver que l'intérêt public et l'intérêt personnel exigent dans le citoyen les triples vertus de la famille, de l'attachement à la cité, du dévouement à la patrie.

Perpétuons donc la mémoire des hommes qui ont réuni ces vertus sociales, et que votre président se félicite de la tâche que vous lui avez imposée, lorsque, dans cette séance solennelle, s'efforçant de porter dans les cœurs la conviction qui le pénètre, il lui est permis de demander aux représentants de la ville de Nantes de compléter l'ornement de nos pittoresques promenades des Cours, en plaçant, en regard des statues de l'indomptable Olivier de Clisson, du brave Bertrand du Guesclin, du conné-

Digitized by Google

table et duc Arthur, de la duchesse et reine Anne, les statues de quatre maires de Nantes qui rassemblèrent toutes les vertus que nous devons honorer, pour apprendre au peuple à les vénérer et à les imiter. — Inspirés par ce même sentiment, puissent bientôt nos sculpteurs nantais, ces jeunes rivaux en talent, mais dont le cœur bat d'un égal amour pour le pays, faire revivre dans notre cité : — Kervegan, trois fois appelé à la mairie de Nantes, magistrat sans reproche, conservant seul l'admirable indépendance de sa modération au milieu des passions adverses qui le provoquaient et le menaçaient ; — Gaston Baco, exposant également ses jours pour la défense des lois et de la vraie liberté, sans reculer devant le pouvoir anarchique qui préparait la terreur ; — Guillaume Harrouis, maire de plus anciens, mais d'aussi mauvais jours, gardant notre ville pure de l'horrible journée de la Saint-Barthélemy ; — enfin, Gérard Mellier, dont je veux emprunter, pour dernières paroles, celles qu'un de nos monuments devrait montrer en lettres d'or à nos concitoyens, la réponse de Mellier aux acclamations qui célébraient sa quatrième réélection municipale : — « Je sacrifierai mon temps, mon repos, et ma vie, s'il le faut, pour le bien et l'avantage de la communauté nantaise. »

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1841,

PAR M. LE DOCTEUR GÉLY,

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Je dois terminer ici la mission qui m'a été confiée, en vous présentant le résumé analytique des travaux accomplis pendant l'année qui vient de s'écouler.

Mais, pour que ce coup d'œil jeté en arrière ne reste pas incomplet, il importe de remonter dans vos souvenirs jusqu'à la précédente solennité; rien ne vous sera d'ailleurs plus facile. Un intérêt trop grand s'attachait à la séance publique de l'année dernière pour que son souvenir ait pu s'effacer de votre esprit. Elle marquera dans

Digitized by Google

votre histoire une de ces époques d'intelligente activité, dont les sociétés et les hommes peuvent à bon droit s'enorgueillir.

L'impulsion donnée aux études statistiques par votre président, avait enrichi vos annales de nombreux documents, auxquels il ajoutait alors le brillant résumé de ses longues et consciencieuses recherches historiques. Son discours sur ce sujet, trop plein peut-être, mais trop plein de faits utiles et de pensées généreuses, est encore présent à votre esprit.

L'accumulation de ces matériaux scientifiques, en rendant plus difficile la tâche de votre secrétaire-général vous donnait une nouvelle occasion d'apprécier combien la modestie de M. Halgan cache de vrai mérite. Nul peut-être n'a mieux su jeter sur un compte-rendu le charme qui s'attache aux appréciations d'un esprit judicieux et élevé. Son travail a dignement couronné le plus laborieux de tous les secrétariats.

L'empressement bienveillant qu'avait mis M. le Préfet à réclamer dans la Société Académique une place à laquelle ses hautes connaissances lui donnaient tant de droits, était pour elle un événement aussi heureux qu'important. Pour arriver à des résultats utiles, les corps savants ont besoin de l'appui de l'autorité; l'indifférence et la froideur des chefs de l'administration tendent à paralyser leurs efforts. Vous n'avez heureusement plus rien à craindre de ce côté. L'affectueuse réponse de M. Chaper ne laissait aucun doute sur la bienveillante sollicitude dont il vous a fourni une nouvelle preuve par sa présence à quelques-unes de vos réunions mensuelles.

Digitized by Google

Ainsi se trouvent heureusement renoués les liens qui vous ont unis à tant d'administrateurs distingués.

Les élections qui suivent la séance publique devaient être dominées par les impressions qu'elle avait fait naître. Aussi ont-elles eu pour résultat la réélection de tous les membres du bureau. Un pareil témoignage de satisfaction et de confiance était bien dû à leur zèle et à leur dévouement.

M. Mellinet a été réélu président, M. Chaillou vice-président, M. Halgan secrétaire-général. Mais notre collègue, après avoir rempli une tâche longue et difficile, a cru pouvoir se dérober aux fonctions que vous vouliez lui confier. Sans doute le repos est permis à qui a payé sa dette comme lui; mais nous devions tous regretter sa détermination, et son collègue plus que personne, puisque c'est à elle qu'il doit le périlleux honneur de le remplacer en cet instant. Le bureau a été complété par la nomination de M. Macé à la place de secrétaire-adjoint. MM. Nuaud, Leray et Delamarre restent invariablement chargés des fonctions de trésorier et de bibliothécaire. Ce n'est pas par habitude que vous renouvelez ainsi chaque année un vote d'acclamation, c'est par reconnaissance.

Le comité central a été composé ainsi qu'il suit: Pour la Section d'Agriculture, MM. Hectot, Neveu-Derotrie, Lamaignère et G. Demangeat; pour la Section de Médecine, MM. Palois, Bonamy, Thibeaut et Sallion; pour la Section des lettres, MM. l'abbé Lechat, Huette, Guilley et Halgan.

Les changements survenus dans le personnel de la

Digitized by Google

Société sont dus à la mort de M. Carou parmi les membres-résidants ; du docteur Esquirol, parmi les correspondants, et à l'admission de plusieurs nouveaux membres. Je vous rappellerai brièvement leurs titres à vos suffrages, après avoir payé un tribut de regrets aux hommes honorables que nous avons perdus.

Le docteur Esquirol, dont le nom représente une des gloires médicales de la France, avait été admis dans cette Société en 1825. Le temps me manque ici pour dire ce qu'il fut comme homme et comme médecin ; vous avez d'ailleurs tous présente à l'esprit l'intéressante notice historique dont le docteur Bouchet vous a donné lecture. Elle respirait la simplicité et l'attachement comme pour mieux refléter tous les sentiments qui dominaient dans Esquirol, et qu'il savait si bien inspirer à tous ceux qui l'approchaient. Personne, en effet, ne pouvait mieux vous peindre ce noble et généreux dévouement à la plus triste des misères humaines, qu'un élève d'Esquirol, que celui qui reçut plus tard, des mains de son maître, la sainte mission de propager la doctrine qui a tiré les aliénés des loges et des cachots pour les calmer, les guérir, ou tout au moins les relever d'une condition abjecte au rang d'hommes malades. Cette doctrine, Esquirol n'en fut pas l'auteur ; elle appartient à la vieillesse de *Pinel*, qui fut son maître et son ami ; mais quelle part il a prise dans son application, comme il se l'est en quelque sorte appropriée par sa persévérance, son dévouement éclairé, sa généreuse prodigalité qui lui faisait enfouir une fortune noblement acquise dans la construction onéreuse d'une maison de santé, dans l'u-

Digitized by Google

nique but de montrer l'exemple du possible aux gouvernements. Du moins, toutes les nobles qualités qui faisaient aimer Esquirol comme homme privé, l'immense mérite qui le plaçait si haut parmi le premier corps médical du monde, n'ont pas été sans récompense : l'estime et l'amitié de ses confrères, l'affection de ses élèves, la confiance du gouvernement, les honneurs, les titres et la fortune qu'il ne recherchait que pour faire le bien, ont été son partage. Mais son plus grand bonheur a été de voir réaliser le rêve de sa vie ; partout à sa voix sont tombés les chaînes, les indignes liens dont on chargeait de malheureux fous. Partout des asiles se sont ouverts d'après ses préceptes et souvent d'après ses conseils demandés par des administrations locales, par le gouvernement et même par des souverains étrangers ; asiles où l'intelligence égarée trouve, pour se remettre, le calme, le travail et les soins d'un médecin éclairé.

N'oublions pas la part qu'il a prise à la fondation de notre magnifique établissement d'aliénés qu'il indiquait souvent comme un véritable modèle en ce genre. Esquirol mourut calme comme il avait vécu, bienveillant, entouré d'amis, de parents et d'élèves affectueux. A bien prendre, il est difficile de concevoir des sentiments plus purs, une vie plus honorable, et de grands talents plus hautement appréciés et plus dignement récompensés.

Mais la Providence n'a pas réservé le même résultat à tous ceux qui suivent les mêmes sentiers. Il est des âmes pures et fortes que le malheur éprouve jusqu'à la

Digitized by Google

mort ; il est des hommes d'un véritable et rare mérite qui restent, pour ainsi dire, en arrière de la mission qu'ils paraissaient appelés à remplir au sein de l'humanité. Tel était celui dont je dois maintenant vous entretenir.

Né à Pornic, M. Carou se prépara à la carrière du barreau par de fortes études. Dès cette époque, la faiblesse de sa constitution se révélait par l'invasion d'un mal implacable qui devait le faire succomber à moins de 43 ans, et qui nécessita dès-lors un douloureux sacrifice. C'était acheter bien cher quelques années de souffrance de plus. Cependant, l'énergie morale, le besoin du travail ne l'abandonnaient pas. Il aurait ambitionné d'entrer dans la magistrature; mais bientôt, déçu dans ses espérances, il prit le titre d'avoué près la Cour Royale de Rennes. Il montra, dans cette position, de vrais talents comme jurisconsulte, une sévère probité, et des qualités solides qui lui conciliaient promptement l'estime et l'affection. Cependant, il n'avait pas renoncé à son premier désir, et bientôt il fut nommé procureur du roi à Pontivy, puis juge d'instruction à Montelimart; et, peu de temps après, juge à St.-Brieuc. « Dans chacune de ces résidences, dit M. Mellinet, auquel nous empruntons ces détails, M. Carou, souffrant toujours, accablé par le mal qui le dévorait, n'avait, pour ainsi dire, de vivant et de libre, que cette force extrême de volonté au moyen de laquelle il dominait la douleur pour se livrer aux travaux dont son esprit actif sentait le besoin. M. Carou avait compris l'immense importance des justices de paix; il se consacra à l'étude de la ju-

Digitized by Google

risprudence de ces tribunaux de famille, et publia, en 1838, un ouvrage sous le titre de *Traité Théorique et Pratique des Actions possessoires*. En 1839, il y ajouta un ouvrage sur la *Juridiction Civile des Juges-de-Paix*. Poursuivant toujours son œuvre, M. Carou ne crut pas déchoir en sollicitant une place de juge-de-paix à Nantes; c'était, d'ailleurs, un moyen de se rapprocher de sa ville natale, désir qu'il avait depuis long-temps. Admis, à cette époque, dans le sein de la Société Académique, il y faisait, l'année suivante, un rapport sur le colportage et les ventes publiques, véritable traité complet de la matière qui sera souvent consulté dans vos *Annales*. M. Carou se livrait encore à de nombreux travaux; il semblait que l'inaction forcée à laquelle le condamnait sa triste santé, agrandissait les facultés que la maladie laissait si complète dans ce corps débile. Il préparait le complément de son ouvrage sur les Justices de Paix; il réunissait des documents historiques sur la Bretagne. Mais, plus son esprit était libre et fécond, moins il s'abusait sur cette vie matérielle qui l'abandonnait chaque jour. Il le voyait sans s'en effrayer, mais non sans quelques regrets; car il eût voulu terminer sa *Juridiction Criminelle*. Un mois encore, disait-il, en demandant à Dieu cette faveur pour léguer à ses concitoyens un livre utile, tant la passion du bien le dévorait. Lorsqu'on était entré dans l'intimité de M. Carou, il était impossible de ne pas l'aimer. C'était une bonté sans borne, une affection si pure, si naïve, si désintéressée, qu'elle ne songeait pas même à la réciprocité, une délicatesse parfaite sans la plus légère affectation, un

Digitized by Google

dévouement d'obligeance en tout et partout, une pureté de mœurs qui jamais ne cherchait l'ostentation. Sans fortune, il n'eût jamais d'envie. Faible, malade, impotent, il se disait que nul ne devrait rester sur la terre sans être utile à son pays, et chacune de ses actions comme chaque phrase sortie de sa plume, fut la réalisation d'une pensée d'être utile. Gardons son souvenir, et prouvons que les gens de bien, après une vie modeste et utile, ne laissent pas une mémoire moins honorée que celle de ces existences brillantes qui s'éteignent dans leur éclat. »

Vous avez admis comme membres-correspondants :

Le comte Horti di Manara, archéologue italien d'un grand mérite ; lady J. Power, qui se livre en Sicile à la culture des sciences, et surtout à leur application locale. M. Musset, docteur en médecine, auteur d'un Traité sur les Maladies Nerveuses. M. Payau, chirurgien distingué à Aix; et M. J. Maisonneuve, chirurgien à Paris.

Comme nouveaux membres-résidents, la Société compte :

MM. T. Lorieux et Simonin qui lui appartenaient déjà sous un autre titre. M. Lefrançois, jeune littérateur dont le rapport de notre président vous a fait connaître tout le mérite. M. Candeau qui succède à Nantes, comme professeur d'hydrographie, à MM. Caillé et Lehuen. Le rapport de M. Halgan vous a prouvé que l'héritage de ces honorables prédécesseurs ne pouvait tomber en de meilleurs mains. M. Chevas, juge-de-paix, qui s'occupe avec ardeur de recherches statistiques et archéologiques sur le département. Enfin, M. Thomas Louis,

Digitized by Google

qu'une retraite momentanée avait malheureusement éloigné de vous. Cet habile artiste, qui se recommande à la fois et comme sculpteur et comme astronome, vous a présenté des titres dont le nombre et l'importance ont été dignement appréciés par M. Simon. Notre nouveau collègue a inscrit sur bien des monuments ses droits incontestables au rang d'artiste distingué. L'Hôpital-Général, la cathédrale, un grand nombre d'églises du département et la communauté des sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, renferment bien des preuves de son talent.

Plusieurs ouvrages importants vous ont été offerts par leurs auteurs ou par l'autorité.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce a continué l'envoi de la Statistique de la France comme les années précédentes. M. Gallois-Mailly, dont le zèle bienveillant ne se dément pas, vous a aussi adressé la Statistique des douanes qu'il compose pour l'administration supérieure. Vous avez reçu de M. Rieffel la *Revue d'Agriculture de l'Ouest*. De M. Chollet, notre ancien collègue, la gravure du tableau d'Horace Vernet, représentant la bataille de Constantine. Sir J. Herschell veut vous montrer qu'il n'a point oublié l'accueil que vous lui avez fait, en nous adressant regulièrement le Journal de la Société Royale d'Agriculture d'Angleterre. M. Bouchet, médecin en chef de l'Hôpital-Général, vous a fait hommage d'un Mémoire Statistique sur l'Asile des Aliénés, mémoire qui a remporté la médaille d'or au concours ouvert ser ce sujet par les rédacteurs des *Annales d'Hygiène et de Médecine Légale*. Ce mémoire, trop peu connu, mérite cependant beaucoup de

Digitized by Google

l'être ; on y rencontre les détails les plus curieux et les plus nouveaux sur la répartition des aliénés entre les diverses parties du département, sur les formes les plus communes d'aliénation mentale. Il confirme la plupart des lois établies par les observateurs modernes sur ses causes originelles et acquises. Il offre enfin un tableau aussi complet que possible de l'état de toutes les classes de notre département au point de vue de cette triste maladie.

M. Ch. Saint-Amour, chef de division à la Préfecture, ayant réuni des notes archéologiques sur plusieurs communes du département, vous a fait don de ces manuscrits. C'est une bienveillante intention dont nous devons le remercier au nom de ceux qui voudront compléter les utiles recherches commencées, sur ce sujet, par tant d'hommes éminents qui tous ont fait successivement partie cette Société. Ne pouvons-nous pas citer aujourd'hui, après les noms de Fournier, d'Athenas, de Richard jeune, de Le Boyer, ceux de MM. Bizeul et Verger, deux des plus infatigables et des plus habiles archéologues qui aient fouillé notre passé. L'un d'eux, M. Verger, auquel nous devons déjà de curieuses recherches dans nos archives nantaises, et des travaux sur les monuments de l'époque romaine, vient de s'associer avec M. Chevas pour publier un résumé statistique et historique sur chaque commune du département; c'est là un travail immense pour lequel nos deux collègues ont déjà réuni beaucoup de matériaux, et pour lequel ils ont encore sollicité le concours de tous les membres de cette Société.

Digitized by Google

De son côté, M. Bizeul, qui ne s'arrête pas dans ses savantes recherches, vous a adressé son nouveau travail sur les routes romaines de la Bretagne.

L'auteur de la *Commune et la Milice de Nantes* vous a également fait don de cet ouvrage sur lequel je dois m'arrêter un instant. On a publié depuis long-temps l'histoire politique de la province, on a réuni les faits qui concernent celle des ducs de Bretagne, des comtes et des évêques de Nantes; mais on n'avait pas fait celle du pouvoir municipal. C'est qu'autrefois la bourgeoisie n'ayant, pour ainsi dire, aucune existence politique en dehors des deux autres ordres, ne pouvait être considérée isolément par les collecteurs de matériaux historiques. Il appartenait à notre époque de faire l'histoire des communes, d'indiquer comment ces centres d'industrie et de civilisation ont acquis peu à peu cette force et cet esprit d'indépendance qui devait trouver sa sanction dans l'émancipation de 89.

L'histoire de Nantes a été envisagée sous trois points de vue différents. C'est d'abord la cité sous le point de vue des changements survenus dans sa configuration et son étendue; ensuite, la commune représentée par l'administration intérieure à laquelle les habitants prirent une part plus ou moins active; enfin, la milice dont l'existence a été long-temps précaire, mais dont les services n'en ont pas moins été très-réels. On se tromperait, du reste, en pensant que l'auteur se soit borné à suivre un plan étroit ou aride : l'étude du développement de la commune a été pour lui l'occasion de signaler tout ce qui peut faire époque dans l'histoire des Nantais.

Digitized by Google

Il a surtout relevé les gloires du pays, celles qui prennent leur source dans le peuple comme celles qui émanent de nos grandes familles héréditaires, dont les noms ont brillé si souvent dans les fastes bretons.

Tracer les limites de la cité nantaise à l'époque gallo-romaine, sous le gouvernement temporel des évêques qui lui succéda, et pendant les siècles de la féodalité, n'était pas chose facile. L'auteur a du moins rassemblé sur ce sujet important, et avec beaucoup plus de soin que ses prédécesseurs, les documents qui peuvent servir à étayer son opinion.

Il relève en passant la confusion qu'on rencontre dans les chroniqueurs et dans Travers lui-même, relativement à la position et à l'origine des édifices qui ont été successivement désignés sous le nom de *château*. Il est évident qu'avant le x.e siècle, ce nom ne peut s'appliquer qu'à l'enceinte fortifiée comprenant le monticule sur lequel se trouvait bâtie la cathédrale. Enceinte édifiée par la prudente prévoyance des évêques, et réparée par Allain Barbe-Torte, après sa célèbre victoire sur les Normands.

La forteresse placée au confluent de l'Erdre, ou château des Comtes de Nantes, ne fut en effet bâtie, par Connan Le Tort, qu'en 990. La confusion entre le château primitif du Bouffay et celui de la Tour-Neuve ou château ducal rend souvent impossible toute intelligence des divers faits relatifs à l'histoire de Nantes. Par une autre erreur, l'on avait attribué la fondation du château ducal ou de l'Hermine à Allain Barbe-Torte, tandis qu'il ne remonte qu'à Guy de Thouars, c'est-à-dire au XII.e siècle.

Digitized by Google

Il est également démontré que toutes les contradictions sur le lieu où s'exerçaient les chevaliers du Papegaut tiennent à ce qu'il en existait trois : l'un à la motte Saint-Nicolas, l'autre au musée d'Histoire-Naturelle, le troisième rue Sainte-Catherine.

L'histoire physique de la cité, à partir du XV.e siècle, se base sur des faits plus précis, mais aussi bien plus nombreux, qui n'avaient point été convenablement coordonnés. Les développements accordés par l'auteur à cette topographie historique, spécialement en ce qui concerne l'époque la plus rapprochée de nous, acquièrent un grand intérêt, en face de la position actuelle de notre ville. On y voit surtout percer cette pensée d'amélioration et de progrès, dont le maire Mellier avait donné le premier l'exemple, et dont les hommes du XVIII.e siècle étaient animés, alors qu'ils semaient à profusion dans une ville nouvelle les beaux monuments dont nous sommes fiers, et qu'ils déposaient sur de magnifiques plans tous les embellissements que l'on a proposés depuis comme des idées nouvelles. C'est au zèle de l'auteur que nous devons la découverte de la plupart de ces plans, dus à MM. Portail-Touret, Cacault, Rousseau, Ceineray, Perronnet, et profondément oubliés dans nos archives municipales.

Ce premier volume est un livre à méditer pour tous ceux qui s'occupent de l'amélioration physique de notre belle cité.

Une ville importante, heureusement située, appelée à commander et entraîner après elle la Bretagne presque tout entière, devait être l'objet de la convoitise de tous

Digitized by Google

les partis, et devait avoir souvent à défendre son indépendance. De là, l'origine de la milice bourgeoise, qui ne reçut que bien tardivement une organisation régulière. Née du besoin de commune défense, elle résistait à l'envahissement des Romains, et, plus tard, à celui des Visigoths, des Huns, des Saxons, des Francs et des Normands. Pendant les longues luttes des rois de France contre la nationalité bretonne, qui commencèrent à Clovis pour finir à Louis XII, les Nantais furent successivement appelés à défendre leur cité contre des ennemis redoutables et des alliés dangereux. Enfin, les nombreuses guerres civiles qui désolèrent le duché, ne leur laissèrent pas le temps de déposer les armes, et l'histoire de la milice n'est, pour ainsi dire, que celle de la population virile armée pour défendre ses foyers. En 1410, Jean V ordonna de choisir parmi les habitants un certain nombre d'hommes suffisants pour garder les portes de leur ville, et, 50 ans plus tard, cette milice organisée en compagnie fut assujettie à un pénible service intérieur, sous le commandement d'un capitaine de la ville.

L'histoire démontre que ce n'est pas seulement de nos jours que ce service a été trouvé gênant et inutile, par l'apathie et l'indifférence; car on y rencontre à chaque pas des ordonnances punissent les réfractaires d'amendes très-fortes et de peines corporelles. Le service de la milice devint extrêmement rigoureux, surtout lorsque les querelles religieuses se transformèrent en véritables guerres civiles. Elle eut à se tenir en garde, pendant 25 ans, contre les attaques des calvinistes, toujours prêts à menacer Nantes. Et, par malheur, elle eut en même

Digitized by Google

temps à résister aux exigences d'un de ces administrateurs (M. de Sansay) toujours destinés à lutter contre leurs administrés, parce que la rudesse de leur caractère, plus que le bien du service de l'Etat, les rend incapables d'aucune concession. Sous le gouvernement du duc de Mercœur, elle embrassa le parti de la ligue, qu'il servait chaudement dans un but tout personnel. Dans son voyage à Nantes, Henri IV voulut procéder lui-même à une réorganisation de la milice bourgeoise ; il nomma les capitaines, lieutenants et enseignes des 14 compagnies qui la composèrent. Pendant les troubles qui accompagnèrent la minorité de Louis XIII, il lui fallut encore garder la ville contre les attaques des calvinistes. A partir de cette époque, la tâche toujours pénible qu'elle avait à remplir, lui donna beaucoup d'importance : aussi, en 1667, un règlement nouveau lui fut donné, et plusieurs compagnies prirent l'uniforme militaire. Elle avait été plusieurs fois mobilisée, surtout pour défendre nos côtes contre l'invasion étrangère. A la fin du XVII.e siècle, le service était fait régulièrement ; il y avait chaque soir une garde de 20 hommes qui se rendait à six heures au corps-de-garde. Toute la nuit, des patrouilles de quatre hommes parcouraient la villle, en se relevant d'heure en heure. Mais la milice devait subir le sort de toutes les institutions de cette époque : les charges d'officiers furent vendus par le maire, en 1695. Cependant, cette honteuse coutume ne subsista pas long-temps ; en 1702, le noble maréchal d'Estrée appuya d'une manière franche et loyale les réclamations des habitants à ce sujet, et leur fit rendre le droit d'élire les chefs de la milice. A partir de

Digitized by Google

cette époque, les noms les plus honorables se retrouvent toujours parmi eux. Sous la régence, le service intérieur fut régulier, mais assez lourd : par contre, pendant toute la durée de la mairie Mellier, c'est-à-dire pendant 20 ans, la milice put goûter un peu de repos. En remplissant ses devoirs, elle conserva ses droits. On voit cependant qu'en 1726, le maréchal d'Estrée menaçait de casser des officiers négligents, sans qu'ils pussent jamais être admis à aucune place dans la communauté nantaise. Ils effacèrent, du reste, leur faute, par la bonne volonté qu'ils montrèrent à voler au secours de Lorient, menacé par les Anglais. L'arrivée du duc de Penthièvre comme gouverneur fut, pour la milice, l'occasion d'une réorganisation ; elle reçut alors, pour la première fois, trois drapeaux bénits par monseigneur l'évêque. Le maire n'a-jamais cessé d'être le chef immédiat de la garde civique, dont il était de droit colonel. De 1781 à 1789, la milice n'existait, pour ainsi dire, plus ; la plupart des officiers étaient depuis trop long-temps en exercice, un grand nombre de places restaient vacantes, ce qui prouvait la coupable indifférence de tous pour cette utile institution. Et cependant, ainsi que le fait remarquer l'auteur, on trouve à chaque pas, dans notre histoire locale, la démonstrations des funestes effets de cette indifférence.

La première personnification de la Commune se retrouve sous la domination romaine. Les villes qui recevaient le nom de municipales jouissaient des prérogatives les plus éminentes ; leurs habitants se gouvernaient par leurs lois particulières, et partageaient les honneurs et les avantages de la Cité avec le peuple de

Digitized by Google

Rome. Au moment de la chute de ce pouvoir, le gouvernement de la Cité dut passer dans les mains de l'évêque qui représentait tout à la fois les institutions romaines et le principe électif du pouvoir communal. Cette transition si nettement signalée par M. Guizot, ne fut assurément nulle part plus marquée qu'à Nantes, où Saint-Félix, par exemple, réunissait évidemment le pouvoir civil aux fonctions sacerdotales, alors qu'il faisait exécuter autour de sa basilique ces immenses et utiles travaux qui le firent cependant accuser d'ambition et d'avarice par Grégoire de Tours.

Mais, dans un temps où l'invasion des peuples du Nord et la guerre civile venaient à chaque instant exciter le naturel guerrier de nos ancêtres, la domination épiscopale dut s'incliner devant un pouvoir suzerain d'origine militaire, qui commença à l'avénement de Conan Mériadec au titre de duc ou de roi de Bretagne. Cependant, sous leur empire même, la paroisse conserva une indépendance réelle, et la fabrique prit tous les caractères des conseils communaux. Dans les guerres qui suivirent, entre les rois de France et les possesseurs du duché de Bretagne, la ville de Nantes changea souvent de maître sans changer son mode d'administration intérieure. La désignation d'évêque emportait avec elle la qualification de chef temporel de la Cité. On en trouve la preuve d'un côté dans l'existence des évêquès d'épée, et de l'autre dans la participation presque constante des habitants à l'élection de leurs pasteurs. C'est donc à tort que la plupart des historiens ne font remonter qu'au siècle de Louis-le-Gros nos institutions communales.

Digitized by Google

Depuis long-temps, notre ville avait sa représentation municipale, mais interrompue à intervalle par le despotisme intérieur ou l'invasion étrangère. En 1101, Alain Fergent établit un sénéchal qui exerça les fonctions judiciaires ou civiles qui le mettaient réellement à la tête de la communauté nantaise. Plus tard (1338), on trouve ces pouvoirs dans les mains d'un conseil de bourgeois ; mais cette nouvelle création ne pouvait être pourvue d'une grande indépendance en face des prétentions réciproques des ducs et de l'évêque, dont la lutte se continua pendant les 13e, 14e et 15.e siècles ; mais du conflit de ces deux pouvoirs devait résulter leur affaiblissement réciproque et une plus grande part d'influence des bourgeois dans l'administration de la Cité. En 1395, ils se réunissaient pour nommer un procureur-général chargé de veiller aux intérêts de la commune ; une ordonnance de Jean V, de 1424, reconnut et constitua le privilége d'élire 12 magistrats municipaux. Ce n'est, toutefois, qu'après la réunion de la Bretagne à la France, vers 1555, qu'on trouve dans nos archives la trace non interrompue des actes de cette administration communale d'origine élective, en faveur de laquelle Charles VIII, Henri II et Charles IX, rendirent plusieurs ordonnances confirmatrices : la première mairie élective, constituée par suite, date de 1565. Les attributions des maires et échevins furent alors spécifiées dans un règlement nouveau, et la noblesse définitivement accordée aux premiers comme récompense de leurs pénibles et honorables fonctions. L'adhésion des Nantais à la résistance du duc de Mercœur ayant irrité Henri IV

Digitized by Google

contre eux, fut la cause d'une véritable révocation du droit d'elire les magistrats municipaux. Louis XIII, plus généreux, rendit aux Nantais leurs priviléges; mais il les viola bientôt pendant les troubles suscités par les Calvinistes. Louis XIV les reconnut aussi solennellement en montant sur le trône, pour les violer à son tour dans deux occasions différentes, et pour finir par les annuler en 1693, par la nomination d'un maire perpétuel et héréditaire. Cet événement était une conséquence naturelle de la vénalité des charges si honteusement établie à la fin du XVII.e siècle. La place de maire, rétribuée à 2180 l., par ordonnance royale, ne pouvait plus être offerte par le vœu des habitants. Elle devait se transmettre à prix d'argent comme une charge de notaire. On retranchait ainsi à l'administration municipale sa véritable force, celle qu'elle puise dans l'opinion publique qu'elle représente; et, d'un autre côté, ôtant au peuple tous ses droits, on lui donnait nécessairement l'envie de les reprendre par la violence. Vingt ans plus tard, un homme dont les nobles sentiments faisaient contraste avec ceux de la plupart des hommes en place de cette époque, aida heureusement la ville à sortir de cette triste voie. Le maréchal d'Estrée ayant obtenu l'agrément du roi, fit racheter à la commune, des héritiers du dernier maire, et pour la somme de 85,213 l., le droit d'élire son premier magistrat. Les élections se firent alors sur des listes de candidats arrêtées par le bureau, au nombre de 21 pour la place de maire, et de 42 pour celle d'échevins. C'est de cette manière que fut élu, en 1720, Gérard Mellier,

Digitized by Google

dont le souvenir est inséparable de la plus belle époque de notre cité, et dont vous venez d'entendre un si juste éloge. En 1735, on proposa le rachat des autres offices municipaux pour la somme de 1,096,062 l. En 1789, Louis XVI ayant voulu nommer un maire directement, revint sur sa décision après les observations de la commune, et l'on procéda à l'élection des trois candidats dans la forme accoutumée. Contester ainsi des priviléges que la population à cette époque savait bien être garantis par un droit imprescriptible, c'était la pousser imprudemment à la révolte. A partir de cette époque, la forme de cette institution ne fut pas modifiée, si ce n'est en 89. Mais les magistrats de cette époque furent appelés à tenir une position très-embarrassante entre l'opposition de la noblesse contre les améliorations projetées, opposition qui lui donnait l'air de soutenir les priviléges de la Cité et l'entraînement révolutionnaire qui se manifestait déjà dans la bourgeoisie, pour appuyer sur l'égalité des droits et de la liberté, la rénovation complète de tous les pouvoirs.

Cette rapide analyse ne peut, du reste, vous donner qu'une idée bien incomplète d'un livre de cette importance et où se trouvent accumulés tant de matériaux relatifs à l'histoire de notre cité. Ces recherches ne seront pas indifférentes à ceux qui voudront tracer avec exactitude l'histoire de la France dans ses rapports avec la nationalité bretonne. Les cérémonies du mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne; les faits si honorables et pourtant si peu connus qui se rattachent à la résistance du maire Harrouys et du vaillant Lanoue,

Digitized by Google

au massacre des protestants ; la triste épisode de l'exécution de Chalais, dont la mort fut plutôt une menace de Richelieu qu'une justice du roi ; l'arrestation de Fouquet, qui avait osé exciter la jalousie de son maître ; la terrible issue de la conspiration de Cellamare qui fit couler un si noble sang, seront lues avec l'intérêt qui s'attache à tous les grands événements dont notre cité a été le théâtre. Il est aussi vrai de dire que la plupart d'entre eux n'avaient été rapportés nulle part avec la même exactitude. Beaucoup d'historiens estimés les avaient présentés sous un jour tout différent. Ces événements, qui jettent sur le sujet un intérêt dramatique, ont souvent donné lieu à des pages éloquentes, et à la démonstration de cette triste vérité qu'à plusieurs siècles de distance, dans des circonstances politiques très-variées, les malheurs publics ont toujours été le résultat des mêmes fautes et des mêmes passions. Il y a là, en effet, quelque chose de plus que des recherches historiques, ce sont de grandes leçons et d'utiles conseils donnés par un homme sincèrement dévoué au bien de son pays.

Sous une forme qui ne se prêtait guère aux aperçus généraux, l'auteur a su caractériser chaque époque avec cet esprit lucide et judicieux que vous lui connaissez. Relativement à la période qui précède immédiatement l'ère de 89, il a montré comment la noblesse bretonne, repoussant toute innovation au nom de la constitution indépendante de la province, apprit au Tiers à contrôler et à blâmer le pouvoir. C'est bien, en effet, en Bretagne, et surtout à Nantes, que brillèrent les premières

Digitized by Google

étincelles révolutionnaires, et cela bien avant l'époque où les destinées de la France furent confiées aux États-Généraux. Personne n'avait encore aussi bien rappelé l'esprit de ce temps que les inconcevables événements accomplis depuis 50 ans ont repoussé si loin de nous.

C'est cette période de 50 ans, s'ouvrant par une terrible révolution, qui formera la seconde partie de cet ouvrage. Vous avez eu les premices de ce nouveau travail dans lequel on ne remarque pas moins d'entraînement que d'impartialité. Trop généreux pour ne pas applaudir à l'avénement de la liberté, l'auteur était aussi trop intègre pour ne pas flétrir les lâches excès commis en son nom. Dans cette partie, comme dans la première, on retrouve la noble sympathie qui lui a fait tracer avec tant de chaleur le portrait des hommes qui, malgré l'entraînement inséparable des tourmentes sociales, surent demeurer généreux sans faiblesse, et fermes sans violence. Mais, dans cette lutte acharnée entre les partis, bien peu d'hommes restèrent vraiment purs, bien peu n'urent à se reprocher ni fureur, ni lâcheté. Pour les juger tous, il fallait se vouer aux plus sévères investigations, interroger les contemporains, fouiller les archives de nos administrations et de nos tribunaux; c'est ce qu'a fait l'auteur, et c'est ce qui lui a permis de présenter, sous un nouveau jour, la plupart des hommes qui ont pris part à la révolution dans notre ville. Il a tracé de nobles portraits et de hideuses figures avec les plus vives couleurs. L'intérêt qui s'attache à cette dernière partie de son travail est immense; car personne encore n'avait résumé, d'une manière aussi complète et aussi

Digitized by Google

impartiale, l'histoire de cette époque. Nous attendons avec impatience cette seconde partie, pour laquelle les encouragements ne doivent pas manquer à l'auteur.

Félicitons-nous, en effet, de la faveur qu'ont reprise les recherches historiques. Cette étude est celle qui élève le plus l'esprit, le façonne le mieux à la juste appréciation des choses et des hommes. Elle nous fait assister aux erreurs, aux déceptions de nos devanciers; elle nous fait approfondir les causes des grands événements politiques; elle nous dépouille de nos préjugés et nous rend équitables envers le passé et le présent. Ces réflexions trouvent à chaque instant leur application dans l'histoire de notre cité; et ceux qui s'étonnent si profondément de l'erreur, de l'aveuglement des uns, de l'insouciance, de la légèreté ou de l'égarement des autres, pourront se convaincre que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on en rencontre des exemples.

Abordons maintenant l'analyse des travaux qui ont été élaborés dans le sein de la Société.

AGRICULTURE.

M. Leboterf a ouvert la série des travaux relatifs à l'agriculture par un travail, dont l'importance peut être facilement saisi par tout le monde, mais dont les difficultés ne seront comprises que par ceux qui font, de la botanique, une étude sérieuse. Du reste, l'auteur n'en était pas à donner des preuves d'un profond savoir et d'une grande sagacité. Il a marché, cette fois avec bonheur, dans une route indiquée par un des maîtres de la

Digitized by Google

science. Il appartenait à celui-là même qui avait montré le but de vous faire connaître ce travail, et M. Desvaux s'en est acquitté avec cet esprit pratique que vous lui connaissez. Il s'agissait de déterminer, pour chacune des espèces de grain cultivées dans le département, et dont le nombre ne s'élève pas à moins de 29, sa qualité marchande, son poids, sa nature, la qualité de sa farine, la quantité de pain qu'elle fournit, enfin la qualité et la quantité de la paille. M. Leboterf a résolu la question par des semis répétés pendant plusieurs années, c'est-à-dire par l'expérience comparative. Mais M. le rapporteur a fait remarquer qu'il existait là deux causes d'erreur que de nouveaux essais étaient appelés à corriger. La première résulte de la petite échelle des semis, la seconde de l'uniformité du terrain. Sous ce rapport, ce travail est encore susceptible d'un complément que l'auteur voudra sans doute lui donner, si ses nouvelles fonctions ne viennent pas l'arracher à des recherches qui peuvent rendre de grands services aux cultivateurs.

M. Neveu-Deroterie, qui applique des connaissances toutes spéciales à l'inspection d'agriculture du département, vous a communiqué un rapport très-étendu sur la répartition des primes décernées par les comités cantonaux. Il y a joint un tableau statistique, géologique, agricole et topographique de chaque localité, à l'aide duquel il est facile d'apprécier les avantages et les inconvénients qu'on rencontre dans chacune d'elles, par rapport aux diverses espèces de cultures. Ce travail devait servir de base aux jugements que les comités avaient à prononcer en leur fournissant des données indispensables

Digitized by Google

pour mesurer les perfectionnements acquis et les difficultés vaincues.

Dans la dernière séance, M. Neveu-Deroterie vous a en outre communiqué un travail sur les diverses espèces d'arbres cultivés dans le département.

Nous devons encore au même collègue une revue rétrospective des travaux de la Section d'Agriculture, pendant les dix dernières années. Cet utile travail, que je regrette de ne pouvoir bien faire connaître ici, démontre à la fois l'utilité des Sociétés savantes comme moyen d'encouragement et de propagation des découvertes utiles, et la féconde activité de votre Section d'Agriculture. Si le zèle de l'auteur n'était déjà bien apprécié parmi vous, je ferais remarquer ici que ces divers travaux en fournissent une irrécusable preuve.

M. Bertin a voulu vous présenter le résultat de ses travaux sur la fraude des engrais, et principalement des noirs de raffinerie. Sa statistique renferme des données intéressantes sur les altérations toujours croissantes que subissent ces matières fertilisantes, sur le dommage immense qu'elles font éprouver aux cultivateurs. Il en avait déduit un classement qui permettait de les comparer aisément entre elles, et qui, sous ce rapport, n'était pas sans utilité, à une époque où l'administration n'avait encore pris aucun parti pour seconder les intentions du Conseil-Général. Il s'appuyait ainsi sur une base pratique et simple, pour établir une proportion constante entre la nature et le prix des engrais si divers que l'industrie ou la fraude peut présenter aux consommateurs. Malgré les services positifs qu'il a rendus, ce sys-

Digitized by Google

tême de contrôle restait imparfait; d'abord, parce qu'il ne favorisait pas la répression légale de ceux qui annonçant une marchandise en vendaient une autre; enfin, parce que la difficulté de recourir à cette analyse s'accroîssait en raison de l'éloignement des consommateurs. Cette dernière circonstance devait même finir par entraver beaucoup le succès du contrôle, parce que la concurrence et l'instinct de la fraude tendent à multiplier les dépôts dans les plus petites localités, contrairement à ce qui s'était fait avant cette époque.

Tous ces inconvénients ont été promptement signalés par l'administrateur habile, auquel il appartenait de prendre des mesures à ce sujet. A peine arrivé parmi nous, il a fait cesser un état provisoire qui menaçait de se prolonger indéfiniment, malgré l'expérience acquise pendant trois années. L'arrêté de M. le Préfet permettra d'exercer un contrôle sévère sur la composition des engrais vendus sur tous les points du département, tout en respectant la liberté du commerce et de l'industrie. L'impulsion soutenue donnée à la surveillance administrative, le zèle et le talent du chimiste-vérificateur et les lumières de la commission consultative suffiront sans doute pour détruire les honteux abus contre lesquels on s'est déjà tant de fois élevé.

Dans un second travail, M. Bertin a voulu démontrer qu'on s'est généralement trompé en attribuant la puissance fertilisante si énergique du noir à des principes qui ne s'y rencontrent pas, ou qui ne tardent point à subir une décomposition complète. Il pense, au contraire, que c'est à la très-grande quantité de sels de chaux (phos-

Digitized by Google

phate et carbonate) que les noirs renferment qu'ils doivent leurs propriétés fécondantes. Ce travail, qui a été refondu sous le titre de *Manuel du Fabricant d'Engrais*, prouve que l'auteur ne reste pas étranger à tout ce qui touche, de près ou de loin, les fonctions dont il est revêtu.

M. Desvaux, dont les profondes connaissances sont généralement appréciées, vous en a donné une nouvelle preuve dans son travail sur les marnes. Il a essayé de débrouiller le cahos où sont tombés les agriculteurs, en donnant ce nom à une multitude de substances différentes au point de vue de leur nature et de leurs effets, et il a surtout cherché à bien établir celles qui méritent de le conserver exclusivement.

L'instrument présenté par M. Peblippe-Beaulieu, sous le nom d'Arrosoir Nantais, a été l'objet d'un rapport favorable dont je reprodnis ici les termes. Par son emploi, il suffit d'un dixième de l'eau employée ordinairement et distribuée à de plus longs intervalles, parce qu'elle se porte sans perte jusqu'aux racines. Il permettra surtout d'employer, sans trop de frais, les arrosements composés comme stimulants de la végétation. L'inventeur l'a expérimenté avec un succès remarquable sur des plantes légumineuses, sur des arbres fruitiers et sur de jeunes semis. Dans les années de sécheresse et dans les terrains arides, il peut rendre les plus grands services.

M. Gamo, ancien agent-forestier, avait adressé à la Société un mémoire relatif à la destruction progressive des forêts. M. Neveu-Derotrie, rapporteur de la commission chargée de son examen, est venu corroborer de

Digitized by Google

son témoignage les faits avancés par M. Gamo et les tristes conséquences qui en résultent nécessairement pour l'avenir. Les moyens proposés par l'auteur pour prévenir de nouveaux déboisements et rémédier aux effets de ceux qui ont été effectués, n'ont pas paru d'une application facile; mais la commission a reconnu que ce point important d'économie rurale devait sérieusement fixer l'attention, si l'on ne voulait voir définitivement compromettre nos ressources à venir.

Les primes pour la culture du chanvre avaient produit, dès la première année, des résultats remarquables et bien propres à faire persister dans la voie des encouragements, pour une industrie si nécessaire à un département maritime. M. le Préfet, qui dès les premiers moments de son séjour parmi nous en avait saisi l'importance, s'est chargé d'appuyer, auprès du Ministre de l'Agriculture et du Commerce, la demande faite par votre commission de continuer l'allocation pour cet objet.

D'un autre côté, M. Billault, votre collègue, dont l'active sollicitude pour tout ce qui intéresse notre pays ne se dément jamais, s'est empressé de recommander, comme député, une demande qu'il avait si favorablement accueillie comme secrétaire-d'état. L'appui d'un homme dont le trop court passage au Ministère de l'Agriculture et du Commerce a été marqué par d'importantes améliorations, ne pouvait d'ailleurs vous manquer, pour une création dont l'utilité ne saurait être contestée. Les fonds ont été accordés, et vous avez confié à la commission de l'année dernière le soin de tracer le programme et de pourvoir à son exécution.

Digitized by Google

M. Phelippe-Beaulieu vous a présenté la dernière partie du rapport statistique sur les animaux domestiques, dont MM. de Robineau et Pasquer vous avaient lu la première partie, relative à l'espèce bovine et à l'espèce chevaline. Cette dernière portion, qui comprend toutes les autres classes d'animaux utilisés pour les arts, l'agriculture ou la nourriture de l'homme, n'est pas moins riche de faits intéressants et de données précises. Ce travail empruntait en outre un intérêt tout particulier de circonstances qui fixent en ce moment l'attention des économistes et des agriculteurs. L'élévation du prix de la viande dans les grandes villes, dont on se préoccupe beaucoup et avec raison, avait fait penser à une diminution du droit d'entrée sur les bestiaux étrangers. Les agriculteurs, justement effrayés d'une telle proposition, n'ont pas tardé à faire entendre leurs plaintes. Le Comité d'Agriculture de Savenay s'est déclaré contraire à toute modification de la loi, et vous a transmis sa résolution, avec prière de joindre vos efforts aux siens pour soutenir la cause des éleveurs du pays. Cette question, renvoyée à l'examen de la Section d'Agriculture, n'a pas encore été résolue officiellement. Mais, sans engager pour l'avenir la responsabilité de votre Section, sans entraver sa liberté, je crois pouvoir vous faire remarquer que la pensée d'une modification au tarif des douanes a été très-sérieusement combattue par un de vos membres, dans son rapport au Conseil-Général au nom de la Commission d'Agriculture, et que les faits développés avec tant de lucidité et de raison par M. Jollan, ont trouvé, dans le Conseil, l'unanimité qui les avait accueillis dans

Digitized by Google

la Commission. Notre collègue pense, comme beaucoup d'autres personnes, que l'élévation du prix de la viande dans les grands centres de population tient, avant tout, au mode de perception des taxes. La substitution de la taxe au poids à celle par tête suffirait, à son avis, pour changer immédiatement cet état de chose. C'est au moins là le premier remède à appliquer au mal.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, ayant mis à la disposition de M. le Préfet une somme de mille francs pour amélioration de la race bovine, ce dernier administrateur a désiré connaître officiellement l'opinion de votre Section d'Agriculture sur les meilleurs moyens d'arriver au but. Le rapport sur cette question, présenté par M. Neveu-Derotrie, conclut à l'achat de deux étalons qui, placés dans de bonnes conditions, serviront à relever les qualités originelles du gros bétail, qu'une bonne nourriture peut d'ailleurs seule développer complétement.

SCIENCES MÉDICALES.

Les travaux qui sortent chaque année de votre Section de Médecine mériteraient sans doute, par leur nombre et leur importance, une mention spéciale, tout aussi bien que ceux dont je viens de vous présenter l'analyse; mais des raisons de convenance ayant fait prévaloir l'usage contraire, je m'y conformerai, en me bornant à une indication sommaire des travaux relatifs aux sciences médicales, dont l'analyse vous a, d'ailleurs, été présentée par M. Bonamy, Secrétaire de la Section.

Digitized by Google

Un exemple intéressant d'imperforation du rectum a été fourni par M. Malherbe. Cette lésion, qui se rattachait à un vice de développement dans les organes genito-urinaires, a donné lieu à des considérations pratiques et théoriques intéressantes. M. Hélie a fondé, sur l'étude de la distribution des nerfs du bras, une explication satisfaisante de la contracture qui suit la piqûre du nerf musculo-cutané dans la saignée du bras. M. Thibeaud, revenant sur le côté pratique de cette observation, vous a fourni un triste exemple de la persistance et de la gravité des accidents qui sont la suite de cette piqûre des nerfs.

Le mémoire de M. Bonamy sur les effets pathologiques de l'oxyure, a pour but de prouver, par des faits pratiques, que la présence de ces entozoaires peut s'accompagner d'accidents généraux graves, malgré l'assertion contraire, généralement admise. La Section de Médecine a pu vérifier le succès obtenu par M. Guépin sur un jeune sujet, atteint de deux cataractes congénitales, lequel a été opéré par un procédé qui constitue une variété nouvelle de broiement.

Dans la première séance de janvier, M. Hignard, nommé président de la Section, a prononcé un discours, où l'on trouve une juste appréciation de l'influence des systêmes sur la pratique de la médecine. Cette influence, à laquelle les plus puissants esprits ne peuvent se soustraire entièrement, a besoin d'être contrôlé chaque jour. Vicieuse, quand elle devient exclusive, une théorie fondée sur une expérience éclairée rendra toujours un immense service, en groupant ensemble les innombrables faits de

Digitized by Google

détails dont notre art est encombré. Pour la rendre utile, il faut donc l'élargir incessamment, de manière à lui faire embrasser tous les faits contradictoires qui se heurtent à chaque pas. M. Hignard a particulièrement insisté sur le besoin de compléter les doctrines régnantes, trop exclusivement solidistes par des recherches sur les altérations humorales. C'est une voie dans laquelle les observateurs avancés sont déjà entrés depuis quelques années, et dans laquelle votre Section voudra sans doute les suivre, ainsi que l'y invite son Président.

Dans la même séance, M. Ménard a donné lecture d'une observation de dystocie ayant présenté pour premier phénomène l'issue d'un fœtus mort à l'âge de cinq mois, atrophié et décomposé, tandis que le second avait atteint sans accident l'époque de son développement normal. M. Bonamy ayant eu l'occasion de donner des soins à un homme atteint de tous les symptômes de la morve aiguë, de cette terrible maladie que personne encore n'avait remarquée chez l'homme, avant l'observation publiée par Schilling en 1821, put constater que ce malade n'avait point eu, comme tous les autres sujets morts de cette maladie, de rapports avec des chevaux infectés. Après une enquête aussi longue que consciencieuse, il était arrivé à regarder ce fait comme le premier cas bien constaté de morve spontanée; mais une révélation tardive est venue jeter du doute sur cette opinion, sans cependant faire rentrer ce cas dans la catégorie des maladies évidemment transmises par contagion. Nous devons à M. Marcé un travail sur l'angine purulente sous-glothique, dont M. Cruveilhier avait fait une espèce à

Digitized by Google

part au point de vue de son siége, et qui mérite plutôt d'en faire une au point de vue de ses causes générales et spéciales. M. Vallin a présenté à la Section deux malades opérés avec succès pour un strabisme très-marqué. Le résultat heureux obtenu par lui, et tout ce qu'en ont dit les chirurgiens de Berlin, de Londres et de Paris n'ont cependant pas suffi pour faire admettre par tous les membres l'incontestable utilité de cette opération.

M. Guénier a soumis à l'examen de ses confrères un nouvel appareil pour les fractures de la jambe. La demi-flexion et la mobilité du membre y sont combinées avec une solidité remarquable de l'appareil contentif. Ici l'expérience est un juge infaillible, et c'est à elle qu'il faudra demander quelle peut être la valeur de cette innovation, à quel cas elle peut être appliquée. Ajoutons que cet appareil compte déjà des succès dans les mains de son auteur. Messieurs Mahot, Bonamy, Marcé et Malherbe ont recueilli, l'année dernière, des matériaux très-intéressants sur une épidémie de bronchite capillaire, souvent purulente, qui a régné dans les salles de l'Hôtel-Dieu, et qui a sévi principalement sur les militaires. Cette maladie, qui avait été jusqu'ici confondue avec la pneumonie ou la bronchite grave, a été nettement décrite, pour la première fois, par nos collègues. Leur travail sera certainement le point de départ des travaux qui seront ultérieurement publiés sur cette maladie. Les hommes indépendants qui pensent que les recherches médicales ne doivent être faites ni dans l'intérêt d'un systême, ni dans la vue de satisfaire des pré-

Digitized by Google

tentions personnelles ; mais seulement dans l'intérêt de la science et de la vérité, avec impartialité et sans préjugés d'école ; ceux-là, dis-je applaudiront à l'excellente voie dans laquelle sont entrés nos collègues.

M. Padioleau, dont le zèle ne se ralentit pas, a remporté encore cette année un prix proposé par la Société de Médecine de Lyon, sur ce sujet : Du régime alimentaire dans les maladies aiguës et chroniques des organes de la digestion. On ne peut employer plus dignement les loisirs que laisse l'exercice de la médecine. M. Guépin a présenté, dans le second semestre, le résultat de sa pratique comme ophthalmologiste, depuis le premier janvier. Il a traité un grand nombre d'ophthalmies très-variées, pratiqué plusieurs fois l'opération de la cataracte et celle de la pupille artificielle. Il a présenté à la Section un malade sur lequel cette dernière opération pratiquée par le procédé qu'il a imaginé sous le nom de distension forcée de l'iris, a parfaitement réussi. C'est une idée neuve et heureuse dont la science et l'humanité tireront certainement parti, et qui doit faire beaucoup d'honneur à notre collègue. M. de Beaunez, ancien chirurgien-major de l'armée d'Afrique, avait adressé à la Section un mémoire sur les maladies épidémiques qui règnent dans ce pays ; l'analyse de ce travail, faite par M. Marcé, a valu à son auteur le titre de membre-correspondant. M. Negrier, professeur à l'école secondaire d'Angers, avait également adressé son remarquable travail sur la structure et les fonctions des ovaires dont j'ai présenté l'analyse, et qui lui a valu, avec le même titre, les félicitations que mérite une œuvre de cette portée.

Digitized by Google

Mentionnons encore parmi les rapports entendus par votre Section de Médecine, celui qu'a fait M. Mareschal sur une brochure de M. Devergie. Celui que nous devons à M. Palois, sur une modification au règlement intérieur ; enfin, celui que M. Marcé a lu dans la dernière séance, au nom de la commission chargée de répondre aux questions posées par M. le Préfet, relativement à la variole et à la vaccine, travaux importants dont le mérite est garanti par les noms de leurs auteurs.

La question du charlatanisme médical, traitée l'année derniere devant vous par M. Mabit, a eu du retentissement dans le sein de votre Section ; elle a successivement chargé deux commissions de lui rendre compte d'un rapport de M. Latouche, d'Angers, et des mesures qui en avaient été la suite ; enfin, de proposer les mesures propres à détruire les abus dont gémit notre profession, et que ne souffriraient certainement pas des corps bien moins élevés dans l'échelle sociale. M. Sallion, rapporteur de cette dernière commission, a pensé que les lois existantes étaient, à cet égard, plus complètes qu'on ne le croit généralement ; il a donc demandé leur application scrupuleuse dans un rapport qui se résumait encore en une demande de concours à toutes les Sociétés médicales, et un projet de pétition à l'autorité administrative. Ces conclusions ont été adoptées par votre Section, qui devait être entraînée par la force de conviction et le talent de M. le rapporteur. Cependant, à la même époque, le Conseil-Général écoutait un rapport, sur ce sujet, fait par un de vos anciens membres, M. Le Sant père, et d'après lequel les mêmes abus ne pourraient être com-

Digitized by Google

battus que par des mesures entièrement nouvelles. C'est, il faut bien le dire, l'opinion la plus générale. Quoi qu'il en soit de cette divergence entre deux hommes si éclairés et si consciencieux, relativement aux moyens de répression, il n'en reste pas moins bien démontré que d'aussi criants abus ne peuvent exister plus long-temps sans ternir, en se multipliant à l'infini, ce corps médical, aujourd'hui trop peux jaloux de son ancienne considération. Puissent ses vœux être entendus du gouvernement, pour qu'il apporte quelques remèdes aux abus de toute espèce qui nuisent à l'exercice honorable de la médecine et de la pharmacie.

Déjà, cependant, nous avons ressenti les effets de sa sollicitude éclairée. La réorganisation des écoles secondaires de médecine est un fait capital, qui ouvre convenablement la série des améliorations demandées; elle permettra d'utiliser une multitude de matériaux que la concentration des élèves, dans les Facultés, rendait stériles. La bienveillance et le zèle du Conseil Municipal ne nous ont pas fait défaut dans cette circonstance, et nous devrons à sa munificence de posséder une des bonnes écoles préparatoires de province, une école telle qu'on doit s'attendre à en rencontrer dans une ville de cette importance.

Mais un sujet plus grave a, depuis long-temps, éveillé la sollicitude des hommes chargés de secourir le pauvre, et mérite de fixer très-sérieusement l'attention de nos magistrats municipaux. La commission chargée de nous faire connaître l'état des secours donnés aux ouvriers, tant à domicile que dans les hôpitaux, vous exposera,

Digitized by Google

sans doute, bientôt dans son rapport, tout ce que le présent demande à l'avenir. Nous savons que des circonstances impérieuses ont jusqu'ici retardé les améliorations désirées. Nous savons que l'amour du bien et le zèle charitable ne manquent ni d'un côté ni de l'autre; mais nous regrettons qu'on n'ait pas encore mis au jour, d'une manière précise et irrécusable, l'insuffisance des moyens matériels que possèdent nos administrations de bienfaisance. Le doute existe encore sur ce sujet dans beaucoup de bons esprits, et bien certainement ici le doute naît de l'erreur. La démonstration de cette erreur appartient à la commission. Après cela, nous le dirons ici hautement, nos vœux et nos encouragements ne manqueront pas aux administrateurs qui sauront poursuivre le but avec énergie, et qui parviendront enfin à introduire, dans notre Hôtel-Dieu, toutes les modifications qu'il réclame depuis si long-temps.

●

INDUSTRIE. — ARTS MÉCANIQUES.

Une seule communication relative à cet objet, vous a été faite par M. Noording, orfèvre de cette ville, qui a soumis à votre examen un alliage nouveau, auquel il a donné le nom de platina. Cette composition, examinée par une commission, dont M. Leloup était rapporteur, s'est trouvée fort analogue aux alliages de cuivre et de nikel dont on fait usage en Allemagne, en France et en Angleterre sous des noms différents, pour remplacer l'argent et le plaqué. La formule métallurgique proposée par M. Noording, donne des produits plus beaux et réel-

Digitized by Google

lement plus précieux par l'addition d'une certaine quantité d'argent. Elle sera, par conséquent, applicable à des objets d'une plus grande valeur. Il est à désirer que la pratique donne une complète sanction à la combinaison proposée par notre concitoyen, et qu'elle lui permette de fournir aux arts et à la petite fortune des objets plus beaux, plus solides ou d'un prix moins élevé.

SCIENCES.

Pour ce qui touche aux sciences physiques et mathématiques, vous avez entendu deux rapports, dont l'un, de M. Legrand, touchant des propositions d'analyses algébriques énoncées par M. Mauduit. L'autre, de M. Legall, sur un mémoire manuscrit de feu Rolland, astronome nantais. Chacun de ces cas vous a donné à comprendre qu'il y aurait avantage pour la Société à rencontrer plus souvent l'occasion de profiter du zèle et des lumières speciales de ces deux collègues.

HISTOIRE, SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, STATISTIQUE, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

Les études historiques ont rempli plusieurs de vos séances, et chaque fois elles ont excité un véritable intérêt. Trois fois M. Mellinet vous a donné communication de fragments encore inédits de son histoire de Nantes, dans lesquels on retrouvait si souvent à côté

Digitized by Google

de l'appréciation judicieuse et impartiale des faits quelques-unes de ces pages chaleureuses où l'éloquence du cœur se révèle en face d'une action noble et généreuse ou d'une lâche et féroce persécution.

M. Macé, qui préparait alors la suite de son *Cours d'Histoire Moderne*, vous a donné lecture d'un fragment sur le règne de Henri IV. Essayant de rétablir le véritable caractère de ce prince, il a fait remarquer qu'il est généralement jugé aujourd'hui sous un aspect trop favorable ; ce fut sans contredit un grand roi, mais il ne lui semble pas que ses vertus chevaleresques fussent poussées aussi loin qu'on le pense généralement. Ses partisans et ses amis eurent souvent à se plaindre de son oubli, et il ne lui répugna pas d'acheter bien cher la soumission de ses ennemis. Cette opinion est, du reste, en rapport avec ce qui se passa entre lui et le duc de Mercœur, lors de la pacification de la Bretagne.

Le travail de M. Macé est une de ces études consciencieuses qui auraient suffi pour faire apprécier le zèle et le mérite de l'auteur, s'il n'avait été déjà connu de vous. Nommé, il y a trois ans, à la chaire d'histoire du Collége royal, M. Macé avait été admis presque aussitôt parmi vous. Et il s'y était fait connaître comme un homme instruit, d'un commerce facile. Vous n'avez point oublié sa notice sur M. Querret et ses études sur Marie Stuart. En l'appelant au poste trop modeste de Secrétaire-adjoint, vous m'aviez donné un appui dont je sentais le besoin et vous l'aviez préparé à remplir des fonctions que j'aurais été heureux de lui transmettre. Mais il n'est déjà plus parmi nous. Le Ministre de l'Instruction pu-

Digitized by Google

blique a récompensé son mérite en le nommant à la chaire d'histoire du Collége de Lyon, et nos relations qu'il promet de continuer ne seront cependant plus que celles qui nous unissent aux Membres-correspondants. Il vous a témoigné ses regrets de n'avoir pas assez fait pour mériter l'estime de ses collègues, mais il l'emporte tout entière, et celui, dont il a bien voulu partager les travaux se félicite d'avoir à le proclamer en votre nom.

M. A. Lorieux a cherché un délassement à ses graves fonctions dans des études de linguistique, qu'il vous a communiquées, et qui ont fourni à M. Peccot, l'occasion de développer, dans un brillant rapport, des idées générales sur ce genre d'études dont il s'est fait depuis long-temps une occupation spéciale. Celle-ci ne le détourne cependant pas des obligations qu'il s'est imposées comme bibliothécaire, car, grâce à son zèle éclairé, une classification méthodique va bientôt donner au dépôt qui lui est confié une nouvelle valeur. On appréciera le mérite de cette entreprise en réfléchissant, que dans presque toutes les bibliothèques, on a réculé devant ses difficultés.

Les questions statistiques posées l'année dernière par votre Président, et dont plusieurs n'ont pas encore reçu la solution demandée, n'avaient rapport qu'à la ville de Nantes. Il eût été très-difficile d'étendre cette étude à tout le département. M. Chaper, qui devait en sentir plus qu'un autre le besoin et l'importance, vous a fait à cet égard une proposition formelle dont l'exécution se rattacherait facilement au grand travail entrepris par

Digitized by Google

MM. Verger et Chevas. Ces études ne pourront être faites suivant un plan complet et régulier, mais il faut renoncer à ce point de vue, quand on veut des documents exacts. Car, ainsi que le faisait remarquer M. Chaper pendant qu'on approfondit une question, les matériaux qu'on avait amassés sur une autre deviennent inexacts en vieillissant, en vertu du mouvement naturel des éléments statistiques. Vous avez embrassé avec plaisir la pensée émise par votre collègue, mais je puis assurer de remplir encore ici vos intentions en remerciant l'administrateur éclairé qui a mis avec tant de bon vouloir à votre disposition les nombreuses données qu'il possède sur les routes, l'instruction primaire et secondaire, le chiffre des populations et des propriétés bâties, et qui promet de seconder de tous ses efforts les recherches auxquelles vous allez bientôt ouvrir vos annales.

La poésie, dont les accords sont devenus si rares dans notre siècle industriel et positif, n'a pas été complétement négligée cette année.

M. Bar vous a lu le dernier chant de sa guerre des fleurs, poëme dont vous connaissiez depuis long-temps la première partie, et le retour des cendres de Napoléon a inspiré à M. Puységur des strophes qui ont été entendues avec plaisir, et dont vous avez enrichi vos annales.

Les Sociétés savantes, souvent appelées à donner à une idée neuve et utile un plus grand retentissement, peuvent encore exercer cette heureuse influence sur des actes utiles qu'il importe de signaler à l'admiration de tous et à la reconnaissance du gouvernement. M. Guéraud vous en a fourni l'occasion en vous faisant le récit

Digitized by Google

du pieux dévouement dont une commune de ce département a été le théâtre. Une jeune fille, pauvre et vivant de son travail, s'est fait volontairement l'ange consolateur des êtres souffrants, le compagnon de leur misère. Elle leur a prodigué des soins constants avec une admirable persévérance, une merveilleuse abnégation, sans être repoussée par aucune des tristes infirmités qui se sont rencontrées sur son chemin. La vue de ce devouement si pur a inspiré à notre collègue quelques pages pleines de sentiments auxquels vous avez applaudi comme à la première et bien juste récompense de tant de charité chrétienne. Acceptant la noble mission que M. Gueraud venait remettre dans vos mains, vous avez signalé l'auteur de ces actes de vertus à l'autorité administrative exclusivement chargée de les faire connaître à ceux qui disposent de récompenses publiques en leur faveur. Mais quel que soit le résultat de ces demarches, le véritable but aura été atteint, et l'estime de tous viendra environner la modeste paysanne en qui s'est révelée une si sainte vocation. Pour elle, pieuse et dévouée, sa récompense n'est pas de ce monde, et le don qui lui serait accordé, ne pourrait la flatter qu'en devenant dans ses mains le patrimoine du pauvre.

La religion qui inspire de si belles actions, nous les présente ensuite pour exemple et sait encore trouver des artistes habiles pour en perpétuer le souvenir. L'art chrétien qui a produit tant de merveilles reprend, de nos jours, avec ce caractère de simplicité et de pureté qu'il n'aurait jamais dû perdre, cette tendance à la moralisation, qui se retrouve presque exclusivement dans

Digitized by Google

les travaux du moyen-âge. Sur ce point, plus encore que sur tout autre, nous pouvons être fiers des enfants de notre cité. Le Christ Bénissant le Peuple que vient de terminer M. Ménard, est un ouvrage bien capable d'éveiller à la fois l'attention de l'artiste et la piété du chrétien. Cette statue présente, avec une grande pureté de détail, un ensemble plein de divine majesté et de sainte résignation. La tête de Saint-Jérôme qu'exécute en ce moment M. Suc, pour être un ouvrage moins capital, n'en est pas moins un morceau intéressant. Comme dans tout ce que fait cet artiste, il y a dans cette tête une expression forte, qui fait que le marbre semble doué de la vie. Bien que placés dans une sphère moins élevée, les travaux exécutés par M. Thomas Louis n'en sont pas moins dignes des éloges des véritables amis des arts. Pour les énumérer, il faudrait parcourir presque toutes les églises du département; car il n'en est presque aucune où son habile et pieux ciseau n'ait laissé des preuves de son talent. Il travaille en ce moment à la décoration du chœur de l'église Sainte-Croix, et il exécute en même temps, chez lui, un bas-relief en marbre destiné à la chapelle Saint-Clair, de notre cathédrale, représentant le Sacrifice de l'Agneau. Ce travail est à la fois d'un style pur et d'une expression vraie. Ainsi, la ville qui a donné naissance à l'admirable chef-d'œuvre de Michel Columb, peut encore inscrire, après le sien, des noms dignes de lui.

Mais les artistes puisent encore leurs inspirations à d'autres sources. Toutes les gloires de la patrie, tous les sentiments, toutes les passions, viennent animer

Digitized by Google

leur génie et se traduisent par leurs mains en de saisissantes révélations. Nous avons admiré le Guerrier Franc; et bientôt la statue de La Chalotais, dont le modèle a reçu une approbation si générale, va se dresser en marbre sur le seuil du Parlement de Bretagne; mais déjà un nouveau sujet d'étude a été saisi par M. Suc, et ce que nous avons vu d'une statue de la Mélancolie promet encore un nouveau succès à cet habile artiste. Annonçons encore comme une bonne fortune, aux amis des arts, qu'il a reproduit sa Petite Mendiante sous deux dimensions différentes, qui rendront sans doute bien populaire ce morceau si digne d'éloges. A côté d'elle, il faut encore citer deux charmantes statuettes de M. Ménard, qui ont déjà recueilli bien des suffrages. Mais nous ne terminerons pas ce trop court résumé de nos richesses artistiques sans indiquer les modèles exécutés par ce dernier, des statues d'Alain-Barbe-Torte, d'Abeilard, de Michel Columb, de Lanoue Bras-de-Fer; ce sont là des pensées qu'il doit élever à la réalisation et qui sont dignes d'exercer son habile ciseau. Qu'il poursuive cette galerie d'illustration nantaise dont vous avez entendu quelques portraits détachés et dont les statues devraient orner nos places et nos promenades publiques. Qu'il exécute le projet formé par votre président, de placer au pied de notre pyramide la statue de ceux de nos magistrats municipaux qui ont laissé un nom vénérable. Harrouys, Mellier, Kervegan et Baco, c'est là, nous le répétons encore, un programme à proposer à nos habiles sculpteurs, et surtout à M. Ménard qui est déjà entré dans cette voie.

Digitized by Google

Gardons-nous, en effet, de laisser dans l'oubli le nom des citoyens généreux qui, ayant consacré leur existence à la gestion des affaires du pays, n'en ont trop souvent été récompensés que par d'injustes préventions. Alors, comme aujourd'hui, des fonctions honorifiques souvent pénibles, toujours difficiles, ne pouvaient être acceptées qu'avec hésitation par des hommes que la vanité n'aveuglait pas sur la probabilité du résultat. Honorer la mémoire des magistrats intelligents et sincèrement dévoués au pays, c'est à la fois rendre justice au passé et proposer un noble exemple à l'avenir.

Mais, sans prendre la première part aux affaires du pays, on peut faire tourner au profit de ses concitoyens les inspirations d'une vaste intelligence, ou les élans d'une active philanthropie. C'est le propre de certains hommes, heureusement doués de cet instinct du bien qui donne le privilége d'être utiles dans toutes les situations. Exempts des préjugés de temps et de partis, sans préoccupation de fortune et de vanité, rien ne les détourne de leur penchant généreux, et dans des institutions bien diverses, ils savent contribuer au bien-être pour le présent et à l'amélioration pour l'avenir. Hommes de cœur et d'intelligence, la fermeté ne leur manque pas pour atteindre le but; ils ne reculent ni devant l'égoïsme, ni devant la routine, et savent même parfois les faire servir à leurs projets. On les retrouve également modestes et désintéressés dans toutes les positions, parce que ce n'est pas d'après son importance apparente qu'ils estiment une mission, mais bien d'après la carrière qu'elle ouvre à leurs efforts généreux ; et, lorsque le vœu de leurs concitoyens ou le

Digitized by Google

choix de l'autorité vient leur imposer une nouvelle tâche, ils ne savent pas se retrancher dans cet égoïsme dédaigneux qui semble éloigner beaucoup d'hommes de loisir des fonctions honorifiques.

Si nous voulions descendre dans l'application, il serait facile de citer ici bien des hommes dont le dévouement dans nos administrations gratuites ou à la tête de nos institutions de bienfaisance mérite l'estime générale: mais il en est deux que je dois vous rappeler, parce que la distinction dont ils viennent d'être l'objet a été la juste récompense des plus honorables services, et que les hommes de bien de toutes les nuances ont applaudi, en voyant placer sur leur poitrine le signe du mérite et de l'honneur.

L'un d'eux vous appartient, et si la faveur royale a voulu récompenser en lui un des membres les plus éclairés du conseil municipal, le chef de corps de notre garde nationale, renommé trois fois à l'unanimité, le fondateur le plus actif de la Société Industrielle, l'auteur désintéressé d'un ouvrage capital sur notre cité, il nous est aussi permis de croire qu'elle a voulu atteindre celui que vous aviez honoré deux fois de vos suffrages. Mais je m'arrête, car je sens que sa position ne me permet rien de plus qu'une brève énumération de ses titres. Il me sera du moins permis d'offrir publiquement au second le tribut d'estime de ses concitoyens. La vie si pleine et si active de M. Brieugne a été marquée par bien des phases diverses, et, dans toutes, il a su se concilier l'estime et l'amitié de ceux qui l'entouraient. L'élan du soldat du bataillon de Bellegarde, l'audace du marin de

Digitized by Google

l'empire, l'industrieuse patience du prisonnier des Anglais, la fermeté et l'habileté du chef d'institution ont été la manifestation de qualités que nous nous plaisons à reconnaître en lui. Mais jamais l'égoïsme n'a marché à côté d'elles, et l'on peut juger aujourd'hui de la sincérité de son zèle philantrhopique, en le voyant se dévouer, avec une inaltérable constance et une abnégation complète de son repos et de sa santé, aux modestes et utiles fonctions de Directeur de l'École des Apprentis, fondée par la Société Industrielle. Excellente institution dont les résultats pratiques sont immenses, et qui seule peut-être a résolu le problême de l'éducation professionnelle. Elle repose aujourd'hui sur l'homme qui s'est fait un devoir de lui consacrer sa verte viellesse, et nous espérons qu'elle lui devra encore bien des années de prospérité.

Mais le moment est venu de terminer ce compte-rendu, dont je ne me dissimule point l'insuffisance, et pour lequel je réclame l'indulgente bienveillance dont vous m'avez donné une preuve en m'appelant au Secrétariat.

Digitized by Google

BULLETIN DES SÉANCES.

Séance du 27 *octobre* 1841.

PRÉSIDENCE DE M. C. MELLINET.

Suivant l'usage, la Société s'est rassemblée en séance générale le mercredi qui a précédé sa séance publique.

Elle a entendu un rapport des travaux de la Section de Médecine, par M. Bonamy, secrétaire de cette Section, et un rapport de M. Neveu-Derotrie, au nom de la Section d'Agriculture, sur les encouragements à donner aux bestiaux dans le département de la Loire-Inférieure.

M. Neveu-Derotrie a lu une notice sur les arbres forestiers qui se trouvent dans le même département.

M. le Président a lu une note sur le vaste ouvrage entrepris par MM. Verger et Chevas, tous deux membres de la Société, pour publier une statistique complète de la Loire-Inférieure.

M. Chaper, Préfet de la Loire-Inférieure, qui assistait à cette séance, a invité la Société à publier, en outre, divers documents statistiques dans ses *Annales*, afin de tenir le public au courant de toutes les mutations statistiques.

Cette communication verbale a été écoutée avec beaucoup d'intérêt, et une commission sera nommée pour examiner la proposition de M. Chaper et en faire un rapport à la Société Académique.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT AU RÈGLEMENT.

RÉSUMÉ *des délibérations réglementaires de la Société Académique, depuis l'impression du Règlement général dans le* 11.e *volume des* Annales, *le* 8 *janvier* 1840.

Addition à l'article 36. — Un tableau des membres de la Société, par ordre alphabétique, avec indication de l'année de leur réception et des grades auxquels ils ont été appelés, ainsi que de la Section à laquelle ils appartiennent, sera affiché dans la salle des séances. — Le règlement général sera affiché également dans la même salle. (Comité central du 9 novembre 1840.)

Addition à l'article 37. — Les sociétaires qui ne paieront pas leur cotisation annuelle, seront considérés comme démissionnaires. (Comité Central du 9 août 1841.)

Modification à l'article 45. — La séance publique annuelle se tient le premier dimanche de novembre, et, dans le cas où ce premier dimanche correspondrait à une grande fête, la séance publique serait reportée au second. — La dernière assemblée générale aura lieu le mercredi qui précède, et la séance consacrée aux élections, le lendemain de la séance publique. (Comité Central du 28 août 1840, et séance générale du 7 octobre 1840.)

Addition à l'article 59. — A l'avenir, tout docteur en médecine et en chirurgie ou pharmacien, qui sera, sur la présentation d'ouvrages de sa spécialité, reçu membre de la Société Académique, sera, de droit, membre de la Section de Médecine, et, comme tel, passible des charges qu'elle s'impose. Il ne pourra quitter la Section qu'en donnant, par écrit, sa démission motivée. Nonobstant sa retraite, il sera obligé de continuer son abonnement au Journal de la Section. — Les démissions motivées, indiquées ci-dessus, seront appréciées par le Comité Central, qui adoptera ou repoussera la demande. — Ces mesures seront appliquées aux membres déjà classés dans la Section de Médecine par le Comité Central, conformément à l'article 54 du règlement. (Comité Central du 5 juillet 1841, et séance générale du 1.er septembre 1841.)

Digitized by Google

TABLE

DU DOUZIÈME VOLUME.

Agriculture. — Rapports sur l'Agriculture, 28, 32, 33, 34, 43. — Machine à Battre, 44. — Encouragement à la culture du chanvre, 45, 477. — Notes de M. Hectot sur la culture du chanvre et du lin, 46, 105 et 108. — Explications de M. Desvaux sur l'influence du tannin, 46; — de M. Paquer, sur plusieurs faits d'empoisonnement de bestiaux, 46; — de M. Hectot, sur les propriétés vénéneuses d'un champignon, 46; — de M. Georges Demangeat, sur la météorisation des bestiaux, 46. — Recherche des meilleurs procédés de la fabrication des vins, par M. Chaillou, 46. — De la quantité d'alcool, contenue dans les diverses espèces de vignes, par M. Hectot. — Introduction d'une nouvelle espèce de froment, par MM. Lamaignère et Desvaux, 46. — Rapport sur la situation agricole du département, par M. Neveu-Derotrie, 47.—Mémoire de M. Leboterf sur les diverses espèces de froment, cultivés dans le département de la Loire-Inférieure, et rapport de M. Desvaux à

Digitized by Google

ce sujet, 94. — Rapport de M. Cherot sur la distribution des primes pour la culture du chanvre, 94, 96. — Résultat de la distribution des primes à l'Agriculture, par les divers comités du département, par M. Neveu-Derotrie, 195. — Rapport sur l'Arrosoir nantais, inventé par M. Phelippe-Beaulieux, 199, 246. — De l'espèce bovine, par M. Robineau de Bougon, 291. — Sur les marnes, par M. Desvaux, 198. — Tableau détaillé de tous les produits du sol, pour chaque canton de ce département, par M. Neveu-Derotrie, 198. — Examen, par M. Neveu-Derotrie, d'un Mémoire de M. Gamo sur le déboisement du sol, 199. — Encouragements accordés par le Ministre du Commerce à la culture du chanvre, 200. — Notice historique sur la Section d'Agriculture depuis 1827, par M. Neveu-Derotrie, 198, 209. — Projet d'établissement agricole de bienfaisance, par M. Duchâtellier, 212. — Projet de statistique agricole, par M. Grelier, 213. — Foudre Jochaud-Duplessix, 213. — Herbe de Guinée, 214. — Sapin Cabocle, 215. — Mémoire sur la Pomme de terre, par M. Chaillou, 215. — Sur la Panification de la Pomme de terre, 216. — Mémoire sur l'amélioration de la race bovine, 217. — Préservatif de la carie du Froment, 219. — Analyse du Cours d'Agriculture de Thouin, par M. Ch. Bertrand-Geslin fils, 220. — Froment Ballard, 220. — Questions sur les laines, 221. — Chou-arbre de Laponie, 222. — Sur l'*Arracacha*, 222. — Sur la culture du Chanvre et du Lin, par MM. Thomine et Robineau de Bougon, 223. — Patate sucrée, 224. — Sur le sel employé comme engrais, par M. Robineau de Bougon,

Digitized by Google

225. — Brouette hollandaise, 225. — Amélioration de la race chevaline, 225. — Sur la fabrication du sucre de betterave, 226. — Sur l'industrie agricole, par M. Joseph de Robineau, 229. — Moyen d'utiliser les terres non-ensemencées en automne, 230. — Notice de M. Chaillou sur la culture des Pommes de terre, 231. — Notice sur l'état des bestiaux dans le département, par M. Paquer, 232. — Sur la fertilisation des dunes, 233. — Sur la Ferme de Grand-Jouan, 233. — Sur le blé *lama*, par M. Hectot, 233. — Sur la culture des céréales, par M. Verger, 233. — Sur le noir de raffinerie, 234. — Questions sur la science agronomique et l'agriculture pratique, 235. — Échenilloir Lafort, 235. — Projet de Flore des prés, 235. — Météorisation, 236. — Projet, par M. Edelin de la Praudière, d'un établissement agronomique dans la forêt domaniale du Gâvre, 237. — Drague terrestre, 238. — Ergot du seigle, 239. — Sur l'éducation des chevaux, par M. Vigneron de la Jousselandière, 239. — Propolis artificielle, par M. Hectot, 239. — Comices agricoles d'arrondissement, 240. — Sur la culture de la nappée, par M. Hectot, 240. — Charrue Grangé, 241. — Proposition, par M. Le Cadre, d'un concours de charrues, en 1835. — Multiplication extraordinaire d'un grain de froment, 242. — Amélioration des fumiers, 242. — Note de M. Hectot, sur l'introduction de la menthe poivrée, 242. — Énumération des animaux domestiques de tout genre, autour de Nantes, par M. Phelippe Beaulieux, 350, 430. — Sur l'introduction des bestiaux étrangers, 336, 478. — Sur l'amélioration de la race bovine dans le département, 479.

Digitized by Google

Archéologie (Commission permanente d'), 26. — Documents sur divers monuments du département, communiqués par M. Saint-Amour, 198, 459.

Athenas. — Projet d'un bateau mécanique, 48. — Notice sur l'herbe de Guinée.

Bar. — Rapport sur le théâtre, 31. — Rapport sur les présentations de lady J. Power et le comte Horti di Manara, au titre d'associés-correspondants, 94, 490. — La Guerre des Fleurs, poëme, 490. — Rapport sur la présentation de M. Chevas, 200.

Beaunez (de).—Mémoires sur des observations agricoles et médicales en Algérie, 57, 348, 483.

Bertin (Georges), membre-résidant, 60, 65. — Notice sur la répression des fraudes dans la vente des engrais, 95, 478. — Sur la composition du noir animal, 336, 475.

Bertrand-Fourmand. — Drague terrestre, 238.

Bertrand-Geslin fils. — Analyse du cours d'agriculture de M. Thouin, 220. — Sur l'amélioration et la conservation des fumiers, 243.

Bigot de Morogues. — Sa mort, 62.

Billault. — Sa coopération dans les encouragements accordés par le Gouvernement à la Société Académique, 38, 199, 477.

Bizeul. — Sur les routes romaines, 460.

Bonamy (Eugène). — Son rapport sur les travaux de 1839, 25. — Membre du comité central, 25, 66, 452. — Rapport de statistique, 28. — Sa participation aux travaux de la section de Médecine, 53, 205, 345, 480, 481, 482. — Elu secrétaire de cette section, 208.— Rapports

Digitized by Google

sur les travaux de cette section, 336, 337, 479, 497. — Rapport sur la présentation de M. Payan, 336.

Botanique. — Plantes trouvées dans ce département par M. Leboterf, 47.

Bouchet. — Notice sur Esquirol, 94, 185, 453. — Mémoire statistique sur l'asile des aliénés, 458.

Bouvier. — Associé-correspondant, 60.

Bresson (Jacques. — Associé-correspondant, 60.

Brosses (le comte de), ex-préfet de la Loire-Inférieure. — Envoi de graines et d'arbustes en 1829, 223.

Bulletin des séances, 65, 91, 197, 335, 375.

Cabaret. — Participation aux travaux de la section de Médecine, 55.

Caillet. — Sa mort, 62.

Candeau. — Son admission comme membre-résidant, 199, 457.

Carou. — Sur les foires et marchés, le colportage et les ventes à l'encan, 37. — Juridiction des juges de paix et dissertation sur la saisie immobilière, 59. — Sa mort et notice biographique sur lui, 452, 455.

Chaillou. — Son élection à la vice-présidence, 25 et 66, 452. — Rapport sur l'état général de l'agriculture dans le département, 28 et 32.—Recherche des meilleurs procédés de fabrication des vins, 46. — Membre du comité de rédaction, 66. — Rapport sur un foudre construit par M. Giraud-Duplessix, 214. — Mémoire sur les pommes de terre, 215, 231; — sur la fabrication du sucre de betterave, 229.

Chaper, préfet de la Loire-Inférieure, admis comme membre-résidant, 3, 65. — Lettre de M. Chaper, 61. —

Digitized by Google

Son concours aux travaux de la Société, 451, 479. — Sa proposition de recherches statistiques, 489, 497.

Chapplain. — Rapport de statistique, 28.

Chevalier de Lauzières. — Statistique de la commune du Loroux-Bottereau, 214.

Chevas. — Son admission comme membre-résidant, 200, 457. — Statistique du département de la Loire-Inférieure, 459, 490, 497.

Cherot. — Rapport sur l'industrie linière, 37; — sur la machine à battre importée d'Angleterre, 44. — Rapport sur les primes d'encouragement accordées pour la culture du chanvre, 45.

Cholet. — Ses gravures de la bataille d'Hanau et de la prise de Constantine, 57, 198, 458.

Colombel. — De la juridiction administrative en France, 59.

Commerce. — Sur les corps représentatifs du commerce, par M. Auguste Lorieux, 35. — Sur le commerce et la production du sel, par le même, 36.—Sur les foires et marchés, le colportage et les ventes à l'encan, par M. Carou, 37. — Résultats généraux du commerce et de la navigation de la Loire, par M. Gallois-Mailly, 41, 198.

Cornau. — Rapport sur la machine à battre, importée d'Angleterre, 44.

Cottin de Melville. — Rapport sur le mémoire de M. Valin, relatif à la canalisation de la France et à la jonction de l'Erdre à la Mayenne, 47.

Courses de chevaux (Commission en 1840), 26.

Danilo. — Sa mort, 62.

Digitized by Google

Delamarre. — Bibliothécaire-adjoint, 25, 452.

Desvaux. — Explications sur l'influence du tannin, 46. — Introduction d'une nouvelle espèce de froment, 46. — Rapport sur le mémoire de M. Le Boterf, sur les froments cultivés dans le département de la Loire-Inférieure, 94, 111. — Sur les marnes, 198, 476.

Doussault. — Associé-correspondant, 61, 65.

Dubochet. — Sur la fabrication du sucre de betterave, 227.

Duchâtellier. — Projet d'un établissement agricole de bienfaisance, 212.

Edelin de la Praudière. — Projet d'un établissement agronomique dans la forêt domaniale du Gâvre, 237.

Ecole de mousses (projet d'une) à Nantes ou à Paimbœuf, 39.

Esquirol. — Notice nécrologique par M. Bouchet, 94, 185, 453.

Faculté de Médecine (Sur une) dans l'ouest. — Rapport de M. Thibeaud, 29.

Favre (Ferdinand), maire de Nantes, membre de la Société, 3.

Gély. — Elu Secrétaire-Adjoint, 25. — Elu Secrétaire-Général, 66. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 53, 206, 340, 343, 346. — Rapport sur la présentation de M. J. Maisonneuve, 375. — Compte rendu des travaux de la Société pour l'année 1841, 450.

Genevois. — Associé-correspondant, 61.

Grelier. — Projet de statistique agricole, 213 — Rapport sur les laines, 221.

Digitized by Google

Guénier. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 342, 482.

Guépin. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 54, 207, 341, 480, 483. — Rapport sur la présentation de M. Bertin, 65.

Guéraud. — Membre-résidant, 60. — Notice sur les actes de dévouement de Marie Huchet, 199, 490.

Guilley. — Membre du Comité Central, 25 et 66. — Rapport de statistique, 28. — Opinion sur les fortifications de Paris, 63, 65, 67. — Membre du Comité de Rédaction, 66.

Haentjens. — Sur des instruments importés d'Angleterre, 232. — Sur la ferme de Grand-Jouan, 233. — Sur l'emploi du noir animal, 234. — Projet d'une flore des prés, 235.

Halgan. — Elu Secrétaire-Général, 25, 452. — Son compte rendu des travaux de la Société, en 1840, 4, 24, 451. — Membre du Comité Central, 66. — Rapport sur la présentation de M. Candeau, 199, 457.

Hectot. — Membre du Comité Central, 25, 66, 452. — Notes sur la culture du chanvre, 47; — sur les propriétés véneneuses d'un champignon, 46, — sur la quantité d'alcool contenues dans les diverses espèces de vignes, 46; — sur la culture du blé Lama, 233; — sur l'emploi du noir animal, 234. — Détails sur la nature de l'ergot du seigle, 238. — Propolis artificielle, 239. — Sur la culture de la nappée, 240. — Sur la menthe poivrée, 244.

Hélie. — Rapport sur les travaux de la Section de Médecine, 197, 201. — Sa participation aux travaux de cette Section, 480.

Digitized by Google

Herschell. — Ses communications à la Société Académique, 56, 198, 458.

Hignard. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 54, 205, 480. — Elu président de cette Section, 208, 338.

Horti di Manara (le comte). — Associé-correspondant, 95, 457.

Huette. — Membre du Comité Central, 25, 66, 452. — Rapport de statistique, 28. — Rapport sur la nouvelle machine à vapeur de M. Callaud, 49. — Membre du Comité de Rédaction, 66.

Impost. — Fables (2 volumes), sous le pseudonyme Lidener, 59.

Industrie. — Sur l'industrie linière, par M. Cherot, 37. — Le *Platina*, nouvel alliage imitant l'argent, par M. Noordingh, 200, 372, 486.

Instruction publique. — Rapport de M. Thibeaud, 29.

Jochaud-Duplessix. — Foudre construit à la Pilardière, 213.

Jollan. — Membre du Comité Central, 25. — Sur l'introduction des bestiaux étrangers, 478.

Lafond. — Une opération chirurgicale, 207.

Lafont (Joseph). — Échenilloir, 235.

Lamaignère. — Membre du Comité Central, 25, 66, 452. — Rapport sur l'état de l'agriculture autour de Nantes, 32. — Introduction d'une nouvelle espèce de froment, 46. — Sur le partage des landes en Bretagne, 51.

Le Boterf. — Plantes trouvées dans le département, 47. — Mémoire sur les froments cultivés du départe-

Digitized by Google

ment de la Loire-Inférieure, suivi de Quelques observations sur l'origine du froment cultivé, 94, 117, 472.

Le Cadre. — Projet d'un concours de charrues, en 1835, 242.

Lechat. — Membre du Comité Central, 25 et 66.

Lefrançois (Armand). — Admis comme membre-résidant, 335, 457.

Legall. — Rapport sur un manuscrit de feu M. Rolland, sur l'astronomie, 487.

Legrand. — Membre du Comité Central, 26. — Rapport sur des propositions d'analyses algébriques, de M. Mauduit, 487.

Lehuen. — Membre du Comité Central, 25. — Associé-correspondant, 26, 61.

Leloup. — Rapport sur le *Platina*, nouvel alliage imitant l'argent, par M. Noording, 200, 372, 486.

Lenoir. — Sa mort, 62.

Le Querré. — Membre-résidant, 60.

Leray. — Réélu bibliothécaire-archiviste, 25, 66, 452. — Élu Vice-Président de la Section de Médecine, 208.

Le Sant père. — Variété de froment donnée par lui, 220.

Lorieux (Auguste). — Sur les corps représentatifs du commerce, 35. — Sur le commerce et la production du sel, 36. — Recherches sur le pouvoir des rois à Lacédémone, 51. — Son traité de la prérogative royale en France et en Angleterre, 51. — Sur la linguistique, 200, 489.

Lorieux (Théodore). — On a imprimé par erreur *A.* Lorieux.) — Sa rentrée comme membre-résidant, 200, 457.

Digitized by Google

Thomas Louis. — Sa rentrée comme membre-résidant, 200.

Luminais. — Rapport sur un projet de statistique agricole, 213.

Mabit. — Sur le charlatanisme médical, 25, 346. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 340, 347, 484.

Macé. — Fragments de son Cours d'Histoire Moderne, 52, 94, 488. — Notice historique sur M. Querret, 52. — Associé-correspondant, 375. — Secrétaire-adjoint, 452.

Mahot. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 53, 203, 344, 345, 482. — Rapport sur la présentation de M. Musset, 197. — Élu secrétaire-adjoint de la Section de Médecine, 208.

Maisonneuve (J.) — Admis comme associé-correspondant, 375, 457.

Malherbe. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 206, 340, 345, 480, 482.

Mallard. — Sur une plante originaire de la Colombie, 223.

Marcé. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 54, 202, 343, 344, 345, 348, 481, 482, 483, 484.

Marchand. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 207.

Mareschal. — Membre du Comité Central, 25. — Sur la plantation des dunes, 233. — Essai d'un ensemencement d'orge et de froment, 242. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 340, 484.

Digitized by Google

Médecine. — Rapport de M. Mabit sur le charlatanisme médical, 49, 484. — Travaux de la Section de Médecine. (Rapports de MM. Hélie et Bonamy), 53, 201, 337. — Rapport fait par M. le docteur Sallion à la Section de Médecine, au nom d'une commission, sur les voies et moyens propres à réprimer le charlatanisme médical et pharmaceutique, 376.

Mellinet (Camille). — Son élection à la Présidence, en 1840, 25, et, en 1841, 66, 452. — Son discours de Présidence à la séance publique annuelle de 1840, 3 et 4, et de 1841, 431 et 433. — Ses questions de statistique locale, 27. — Son histoire de *la Milice et la Commune de Nantes*, 42, 94, 199, 375, 460, 487. — *La Saint-Barthélemy à Nantes*, drame historique, 59. — Notices nécrologiques sur MM. Louis Levesque, Rossel, Robinot-Bertrand, Louis Say et Scheult oncle, 62. — Allocution pour l'installation du bureau de 1841, 91. — Rapport sur la présentation de M. Le François, 335. — Notice biographique sur M. Carou, 455.

Ménard. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 339, 481.

Musset. — Associé-correspondant, 197, 457.

Nuaud. — Réélu Trésorier, 25, 66, 452.

Neveu-Derotrie. — Membre du Comité Central, 25, 66, 452. — Rapport sur l'état de l'agriculture autour de Nantes, 33, 46. — Sur les primes accordées en 1839, 43, 95, 473. — Rapport sur la situation agricole du département, 47. — Sur la machine à battre importée d'Angleterre, 44. — Membre du Comité de rédaction, 66. — Notice historique sur la Section d'Agriculture,

Digitized by Google

de 1827 à 1837, 198, 209, 474. — Tableau renfermant l'indication détaillée de tous les produits du sol pour chaque canton du département, 198. — Examen d'un mémoire de M. Gamo, sur le déboisement du sol, 199, 476. — Sur l'amélioration de la race bovine dans le département, 479.

Pacquetau.—Statistique criminelle, 39. — Notice sur M. Gandon, 52.

Padioleau. — Couronné par la Société médicale d'Indre-et-Loire, 55, 483.

Palois. — Membre du Comité central, 25, 66, 452, — membre du Comité de rédaction, 67.

Paquer. — Rapport sur l'espèce chevaline dans le département, 34. — Sur plusieurs faits d'empoisonnements de bestiaux, 46. — Sur l'espèce bovine, 217, 232.

Payan. — Admis comme associé-correspondant, 335, 457.

Peccot (Antoine). — Membre-résidant, 60. — Rapport sur un travail de linguistique, de M. Auguste-Lorieux, 200, 489.

Phelippe-Beaulieux.—Arrosoir nantais, de son invention, 246, 476. — Enumération des animaux domestiques de tout genre autour de Nantes, 350, 478.

Pihan Dufeillay. — Rapport de statistique, 28.

Power (lady J.). — Admise au titre d'associé-correspondant, 94, 457.

Puységur. — *En France*, ode sur la réception des cendres de Napoléon, 87, 94, 490.

Querret. — Notice sur lui, par M. Macé, 52, 62.

Règlement. — Dispositions additionelles, 498.

Richelot. — Visite à l'Ecole des arts et métiers de

Digitized by Google

Châlons-sur-Marne, notice sur le mont-de-piété de Paris et les institutions de crédit à l'usage du pauvre, notice sur M. Borsaint, 65.

Richerand. — Sa mort, 62.

Robineau de Bougon (Vincent). — Rapport sur l'espèce bovine dans le département, 33, 291. — Rapport sur les laines, 221. — Sur l'emploi du sel marin comme engrais, 224. — Sur l'amélioration de l'espèce chevaline, 225. — Sur la dessication des pommes de terre, 230.

Robineau (Joseph de). — Sur la fabrication du sucre de betterave, 229. — Sur l'industrie agricole, 233.

Robinot-Bertrand. — Sa mort, 62.

Rolleau (de). — Préservatif de la carie du froment, 219.

Rossel. — Sa mort, 62.

Rouillard. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 206.

Sallion. — Son discours sur l'éducation, 25. — Membre du Comité central, 25 et 452. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 55, 203, 340. — Membre du Comité de rédaction, 66. — Rapport, au nom d'une commission, sur les voies et moyens propres à réprimer le charlatanisme médical et pharmaceutique, 376, 484.

Say (Louis). — Sa mort, 62.

Sculpture. — Le Christ bénissant le peuple, par M. Ménard, 58. — Le guerrier franc, La Chalotais, Bouffé, tête d'enfant, par M. Suc, 58, 492.

Séance publique annuelle de 1840, 3; de 1841, 431.

Seheult oncle. — Sa mort, 62.

Simon. — Rapports sur les présentations de M. Doussault et de M. Thomas Louis, 65, 200, 457.

Digitized by Google

Simonot.--Sa rentrée comme membre-résidant, 200, 457.

Statistiques des douanes, par M. Gallois Mailly, 458.

Statistique du département de la Loire-Inférieure, par MM. Verger et Chevas, 41, 459.

Théâtre (rapport sur le), par M. Bar, 31.

Thibeaud. — Membre du Comité central, 25, 66, 452. — Rapport sur l'instruction publique, 29. — Sa présidence de la Section de Médecine, 53. — Sa participation aux travaux de cette Section, 340, 480.

Thomas Louis. — Sa rentrée comme membre-résidant, 200, 457.

Thomine. — Son discours sur l'agriculture à la séance publique de 1825, 209. — Rapport sur la culture du chanvre et du lin, 223.

Valin. — Mémoire sur la canalisation de la France et projet de jonction de l'Erdre à la Mayenne, 47. — Sa participation aux travaux de la Section de Médecine, 53, 342, 482. — Considérations générales sur les voies de transport, appliquées aux villes de Nantes et du Havre, 291.

Verger. — Ses recherches statistiques, 41. — Fouilles faites à Jublains, 59, 65. — Sur le semoir Barreau, 232. — Sur la culture des céréales, 233.—Statistique du département de la Loire-Inférieure, 459, 490, 497.

Vigneron de la Jousselandière. — Notice sur le sapin Cabocle, 215. — Sur la panification de la pomme de terre, 215. — Sur l'emploi du sel marin comme engrais, 224. — Sur l'emploi du noir animal, 235. — Remède contre la météorisation, 236. — Sur l'éducation des chevaux et l'amélioration des races, 239.

Digitized by Google

ERRATA.

10.e LIVRAISON DE LA 2.e SÉRIE.

Page 352, ligne 21, au lieu de furtis populorum; lisez : *porcorum*.

Page 357, ligne 29, au lieu de consomme ; lisez : *consommation*.

Page 365, ligne 26, au lieu de importé ; lisez : *exporté*.

Page 365, ligne 28, au lieu de Rozet; lisez : *Roret*.

Page 367, ligne 6, au lieu de le poule ; lisez ; *la poule*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google